

# ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006

## Compte rendu intégral

des séances du vendredi 18 novembre 2005

(30<sup>e</sup> jour de séance de la session)

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



# SOMMAIRE GÉNÉRAL

1 <sup>re</sup> séance .....	7053
Projet de loi de finances pour 2006 (séance du 16 novembre)...	7085
Projet de loi de finances pour 2006 (séance du 15 novembre)...	7095
Projet de loi de finances pour 2006 (séance du 3 novembre).....	7115
2 <sup>e</sup> séance.....	7139
3 <sup>e</sup> séance.....	7175

# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006**

68<sup>e</sup> séance

## Compte rendu intégral

**1<sup>re</sup> séance du vendredi 18 novembre 2005**

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



# SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE Mme PAULETTE GUINCHARD

1. **Loi de finances pour 2006** (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (n<sup>os</sup> 2540, 2568) (p. 7056).

CULTURE, CINÉMA, AUDIOVISUEL  
ET EXPRESSION RADIOPHONIQUE LOCALE (p. 7056)

M. Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication.

MM. Frédéric Dutoit,  
Dominique Richard,  
Patrick Bloche,  
Pierre-Christophe Baguet.

**Mission « Culture »** (p. 7062)

État B

Adoption des crédits de la mission « Culture ».

**Mission « Cinéma, audiovisuel et  
expression radiophonique locale »** (p. 7062)

État B

Adoption des crédits de la mission « Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale ».

Après l'article 94 (p. 7062)

Amendements identiques n<sup>o</sup> 654 de la commission des affaires culturelles et n<sup>o</sup> 250 de M. Baguet : MM. Michel Herbillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Pierre-Christophe Baguet, le ministre. – Adoption.

Amendements identiques n<sup>o</sup> 498 rectifié de la commission des finances et n<sup>o</sup> 655 de la commission des affaires culturelles, et amendements n<sup>o</sup> 249 de M. Baguet et n<sup>o</sup> 355 rectifié de M. Mathus : MM. Dominique Richard, Pierre-Christophe Baguet.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 7062)

Sous-amendement n<sup>o</sup> 663 de M. Richard à l'amendement n<sup>o</sup> 498 rectifié : MM. Pierre-Christophe Baguet, Patrick Bloche, M. Olivier Dassault, rapporteur spécial de la commission des finances, le rapporteur pour avis, le ministre. – Adoption du sous-amendement et des amendements identiques n<sup>os</sup> 498 rectifié et 655 modifiés ; les amendements n<sup>os</sup> 249 et 355 tombent.

Amendement n<sup>o</sup> 251 de M. Baguet : MM. Pierre-Christophe Baguet. – Retrait.

Amendement n<sup>o</sup> 661 de M. Baguet : MM. Pierre-Christophe Baguet, Olivier Dassault, rapporteur spécial, le rapporteur pour avis, le ministre. – Adoption par scrutin public.

M. le ministre.

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT,  
PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS (p. 7066)

Mme Brigitte Girardin, ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.

Mmes Henriette Martinez,  
Danielle Bousquet,  
M. Jean-Claude Lefort.

Mme la ministre.

**Mission « Aide publique au développement »** (p. 7070)

État B

Adoption des crédits de la mission « Aide public au développement ».

**Prêts à des états étrangers** (p. 7070)

État B

Adoption des crédits de la mission « Prêts à des États étrangers ».

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :  
ARTICLE 81 (p. 7070)

M. François Goulard, ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

M. Alain Claeys,  
Mme Anne-Marie Comparini,  
MM. Frédéric Dutoit,  
Claude Goasguen.

**Mission « Recherche et enseignement supérieur »** (p. 7073)

État B

Amendement n<sup>o</sup> 162 de la commission des finances : MM. Jean-Michel Fourgous, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la recherche ; le ministre. – Retrait.

Amendement n<sup>o</sup> 163 de la commission des finances : MM. Michel Bouvard, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les formations supérieures, la recherche universitaire et la vie étudiante ; le ministre. – Retrait.

Amendement n<sup>o</sup> 164 de la commission des finances : MM. Jérôme Chartier, le ministre, Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances ; Michel Bouvard, rapporteur spécial, Frédéric Dutoit, Alain Claeys, Claude Goasguen. – Adoption.

Adoption des crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

## Article 81. – Adoption (p. 7076)

## RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (p. 7077)

Articles 82 à 85 : remboursements et dégrèvements (programme : remboursements et dégrèvements d'impôts locaux), avances aux collectivités territoriales.

M. Jérôme Chartier, suppléant M. Marc Laffineur, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les relations avec les collectivités territoriales et pour les avances aux collectivités territoriales.

M. Manuel Aeschlimann, rapporteur pour avis de la commission des lois.

M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les remboursements et les dégrèvements.

M. Jacques Le Guen.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

**2. Ordre du jour des prochaines séances** (p. 7083).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENCE DE Mme PAULETTE GUINCHARD,**  
**vice-présidente**

**Mme la présidente.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à neuf heures trente.)*

1

## LOI DE FINANCES POUR 2006

### DEUXIÈME PARTIE

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**Mme la présidente.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006 (n<sup>os</sup> 2540, 2568).

Nous abordons l'examen des crédits relatifs à la culture, à l'aide publique au développement, et à la recherche et à l'enseignement supérieur. Je rappelle que la discussion de ces missions a eu lieu, à titre principal, en commission des finances élargie. Les comptes rendus des réunions de la commission des finances élargie seront annexés à celui de la présente séance.

Ces trois missions vont donc faire l'objet, en séance publique, d'un débat restreint auquel prendront part le Gouvernement, pour une brève intervention, et un orateur par groupe, pour une explication de vote de cinq minutes.

#### CULTURE

**Mme la présidente.** Nous abordons l'examen des crédits relatifs à la culture.

La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication.** Madame la présidente, mesdames, messieurs les députés, puisque la procédure d'examen du budget en séance publique est largement éclairée par le débat nourri et approfondi que nous avons eu devant la commission des finances et la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, mardi dernier, en présence notamment des rapporteurs spéciaux et du rapporteur pour avis, mon propos sera d'autant plus concis que je m'exprimerai tout à l'heure, en réponse à vos amendements.

Je tiens toutefois à vous rappeler, non pas les détails de telle ou telle mesure, mais le sens de la politique que je vous propose d'approuver, conformément à l'esprit de l'autorisation budgétaire qui est le fondement même du pouvoir du Parlement, auquel j'attache, comme membre du Gouvernement et comme ancien parlementaire, la plus haute importance.

Le budget est d'abord l'expression d'une politique. La politique culturelle que je mets en œuvre avec votre autorisation et sous votre contrôle, repose sur un équilibre, que je crois à la fois profondément nécessaire et fécond, entre l'encouragement à la création contemporaine – inspirée des créations du passé et patrimoine de demain – et la conservation du patrimoine d'aujourd'hui – fruit de la création des générations précédentes.

Dans la période actuelle, qui pose des défis à la fois redoutables et passionnants aux responsables politiques comme à tous nos concitoyens, l'alliance que je prône entre le patrimoine et la création exprime un choix politique essentiel, qui est au cœur de l'action de ce gouvernement en faveur de la cohésion de notre société, du rassemblement de tous les Français, de l'attractivité de notre pays et du rayonnement international de la France. L'alliance du patrimoine et de la création pose évidemment immédiatement la question des racines, de l'identité, de la mémoire mais aussi de l'ouverture d'esprit et du respect de chacun, du respect dû à chacun, quelles que soient son origine, la couleur de sa peau, sa tradition et sa religion. Le respect vis-à-vis des personnes humaines a comme corollaire le respect vis-à-vis de toutes les formes d'expression artistique. Cette alliance entre le patrimoine et la création est donc à mes yeux une valeur politique essentielle.

Puisque la nouvelle loi organique relative aux lois de finances entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier prochain, je tiens à insister sur la volonté d'équilibre qui m'anime depuis dix-huit mois et qui se traduit pleinement dans ce budget de la mission « Culture », dépenses de personnels incluses : 36 % vont au programme « Patrimoines », 33 %, au programme « Créations » et 31 % au programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».

Je ne veux négliger aucun domaine. J'ai pris soin de détailler les objectifs assignés et les moyens nouveaux alloués au patrimoine, à la politique musicale, à la politique du théâtre, aux musiques actuelles, à la danse, aux arts plastiques. Cette liste n'est pas exhaustive de l'ensemble des domaines de l'expression artistique.

Chaque fois, j'insiste sur la nécessaire ouverture des lieux à la diversité des disciplines. S'agissant de la création, le Premier ministre a lui-même présenté le plan du Gouvernement lors de l'inauguration de la FIAC. Enfin, en collaboration avec mon collègue de l'éducation nationale, Gilles de Robien, j'entends également relancer l'éducation artistique que j'ai défendue à Nantes, lors des assises nationales qui lui ont été consacrées.

Au-delà de ce souci d'équilibre, ce budget participe, je le dis avec encore plus de conviction après les événements de ces quinze derniers jours, de ma volonté d'asseoir les politiques culturelles dans la durée et de structurer les moyens qui leur sont alloués. Il participe de l'action du Gouvernement en faveur de l'épanouissement personnel de nos concitoyens, de la cohésion sociale, mais aussi de l'attractivité économique de notre pays. À cet égard, l'adoption à la quasi-unanimité de la convention pour la diversité culturelle, à l'initiative de

la France, montre que notre politique culturelle est crédible. Le budget que je vous présente aujourd'hui est destiné à la conforter.

En 2006, le budget de la mission « Culture » se montera à 2 886 millions d'euros en autorisations d'engagement et à 2 802 millions en crédits de paiement. À cela, il convient d'ajouter une dotation en capital de 100 millions d'euros, issue des recettes des privatisations. Par cette mesure hautement symbolique, les recettes des privatisations reviendront dans le patrimoine de l'État, et ce pour couvrir des dépenses d'investissement et non de fonctionnement. Pas un euro destiné au fonctionnement, j'y insiste, ne sera prélevé sur ces recettes de privatisation.

**M. Olivier Dassault**, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan*. Très bien !

**M. le ministre de la culture et de la communication**. Les crédits de personnel, très clairement dissociés des autres dans la nouvelle présentation budgétaire, sont de 642 millions d'euros, soit 23 % des crédits de la mission. Ma conviction en ce domaine est que l'accès d'un public plus nombreux à la culture et l'ouverture de nouveaux lieux nécessitent des moyens en personnels nouveaux. Il faut donc trouver un point d'équilibre entre la règle du non-remplacement et la nécessité de maintenir et de revaloriser certaines filières, notamment l'accueil et la surveillance, afin de mettre la culture à la portée de tous, ou du moins du plus grand nombre.

Commençons par le programme « Patrimoines », dont les autorisations d'engagement s'élèvent à plus de 1 080 millions et les crédits de paiement à 976 millions d'euros, dotation en capital exclue. Les moyens consacrés au patrimoine monumental augmenteront de 100 millions. Les difficultés et les besoins sur les chantiers des monuments historiques sont grands. Grâce à cet effort financier, l'engagement de l'État retrouve un rythme qu'il n'avait plus connu depuis la tempête de 1999. Mais la gestion en 2006 sera, je vous l'avoue, très tendue. Le patrimoine n'est pas une nostalgie mais un capital d'avenir. Vous êtes d'autant plus attachés à son entretien que vous savez comme moi qu'il permet de soutenir l'emploi, de sauvegarder les savoir-faire et de renforcer l'attractivité de notre territoire. Le patrimoine est une chance, aussi bien pour le spectacle vivant que pour les tournages de films et l'activité audiovisuelle.

Dès l'an prochain, le ministère disposera d'une programmation précise des quelque 10 000 chantiers en cours. Grâce à l'informatique de gestion, qui était une nécessité absolue, nous pourrions répondre plus facilement aux interrogations sur la poursuite des chantiers et mieux gérer les crédits disponibles.

S'agissant de la création, vous savez combien je tiens à développer une politique de l'emploi de qualité. La présence des créateurs sera renforcée au sein des lieux de production et de diffusion : les mesures visant à les associer davantage aux équipes de direction et à faciliter leur résidence dans les théâtres comme dans les institutions spécialisées sont détaillées dans les plans sectoriels. Il s'agit, dans le respect de l'indépendance des créateurs et des programmateurs, d'encourager la naissance de projets ouverts, issus de la rencontre entre disciplines, artistes et public.

La dotation de 901 millions d'euros conforte les grandes institutions et les compagnies. Aux 601 millions d'euros consacrés au spectacle vivant, il convient d'ajouter les crédits de formation inscrits dans le troisième programme : une part de ces moyens est destinée au plan pour l'emploi lancé en 2005.

S'agissant des artistes et des techniciens du spectacle vivant et de l'audiovisuel, je suis heureux de confirmer devant la représentation nationale ce que j'ai déclaré avant-hier devant les confédérations d'employeurs et de salariés en charge de la négociation de l'assurance chômage, à l'occasion du Conseil national des professions du spectacle, que j'ai réuni Rue de Valois : le plus rapidement possible, et au plus tard d'ici à la dernière semaine de novembre, se tiendront les premières réunions techniques qui prépareront la négociation des annexes VIII et X. Gérard Larcher moi-même avons fait état de notre disponibilité pour engager avec les confédérations toutes les décisions utiles, lorsque la négociation aura suffisamment avancé, en vue de parvenir au nouveau système d'assurance chômage des artistes et des techniciens, qui doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Je suis résolu à donner à l'artiste la place prépondérante qui lui revient de droit dans toute institution à vocation culturelle, et à rendre, en tous domaines, la politique de l'État lisible et cohérente.

Le troisième programme de la mission « Culture » comporte l'essentiel des crédits de personnel et de fonctionnement du ministère, ainsi que les crédits dédiés à l'éducation artistique et culturelle et aux enseignements artistiques, auxquels j'attache la plus haute importance : l'effort se montera à 40 millions d'euros, contre 32,5 millions en 2002, ce qui suffit à faire justice des accusations de désengagement de l'État, que j'ai entendues ici ou là.

Dans le domaine du cinéma, comme dans ceux de la production audiovisuelle et de l'industrie du disque, priorité est donnée à la poursuite d'une politique de l'emploi et d'une politique fiscale ambitieuses. Le crédit d'impôt en faveur de la production cinématographique, étendu à la production audiovisuelle en 2005, a permis de « relocaliser » de nombreux tournages et de créer ou de sauvegarder 3 000 emplois, tout en valorisant notre patrimoine, l'image internationale de la France et la diversité culturelle. Soyez fiers de cette mesure, que vous avez adoptée et étendue. Cet outil puissant en faveur de la diversité de nos créations, de nos emplois et de nos industries culturelles permet aussi de relancer l'investissement et la prise de risques. C'est pourquoi il nous faut l'étendre encore, notamment au domaine du disque. J'ai proposé la création d'un crédit d'impôt pour les PME du disque, ainsi qu'un fonds d'avances remboursables, ce qui pourrait permettre de recréer 1 500 emplois directs et indirects dans ce secteur.

En cohérence avec nos positions sur la directive « Télévision sans frontières », je partage – j'aurai l'occasion de m'exprimer sur ce point tout à l'heure – la position de votre commission proposant d'étendre aux nouveaux services la taxe sur les ressources publicitaires des chaînes de télévision. Il est normal et légitime qu'ils contribuent à la production audiovisuelle et cinématographique, si essentielle à la diversité culturelle.

**M. Pierre-Christophe Baguet**. Très bien !

**M. le ministre de la culture et de la communication**. J'en viens à la modernisation de mon administration, indispensable à l'action de l'État dans un contexte budgétaire contraint, où mes marges de manœuvre sont extrêmement faibles.

Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir approuvé ma décision de créer un poste de secrétaire général Rue de Valois, afin de coordonner la mise en œuvre des réformes, dans un ministère qui ne comporte pas moins de dix directions d'administration centrale et soixante-dix établisse-

ments publics, mais aussi de veiller, monsieur le rapporteur spécial, à ce que les réponses à vos questionnaires vous parviennent dans les délais prescrits par la loi organique.

Je me réjouis de votre soutien à notre politique culturelle, ainsi qu'aux efforts déjà accomplis par le ministère de la culture, à son zèle à appliquer la LOLF et à sa contribution à l'objectif général de maîtrise des dépenses publiques.

Je sais que vous êtes conscients, mesdames, messieurs les députés, notamment dans l'exercice de vos responsabilités d'élus, que le rayonnement culturel de nos villes et de nos territoires passe par le travail des artistes et des techniciens, mais aussi par le soutien de l'État aux lieux, aux équipements, aux festivals.

Je suis convaincu que votre vote va m'aider et permettra ainsi à mon administration de contribuer à créer, à tisser, à renforcer, partout où cela est nécessaire, le lien social. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

**Mme la présidente.** Dans les explications de vote, la parole est à M. Frédéric Dutoit, pour le groupe des députés-e-s communistes et républicains.

**M. Frédéric Dutoit.** Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, la mission « Culture » prétend avoir pour double objectif de rendre accessible au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité – de la France d'abord – et de favoriser la création et le développement des pratiques artistiques.

Concernant le programme « Patrimoines », il n'y a que deux solutions : ou bien l'État considère que la sauvegarde du patrimoine de la nation est sa priorité, et il crée les conditions pour en assurer budgétairement la pérennité ; ou bien il définit une notion patrimoniale restrictive et, dans ce cas, il remet en cause toute la richesse accumulée depuis des millénaires.

Sous couvert de modernisation, c'est visiblement la deuxième voie que vous avez décidé d'emprunter.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Non ! Il y a une augmentation de 100 millions d'euros.

**M. Frédéric Dutoit.** Votre politique a pour objectif de réduire le périmètre des missions, les moyens et les emplois publics, et d'externaliser vers les collectivités, les établissements publics, le privé.

Ainsi, en moins de dix-huit mois, nous avons assisté au transfert de l'inventaire aux régions, au transfert de monuments aux collectivités territoriales volontaires, au transfert des crédits « patrimoine rural non protégé » aux départements, au transfert, à titre expérimental, de la programmation et des crédits « travaux monuments historiques », à l'abandon de la maîtrise d'ouvrage d'État pour les travaux sur monuments historiques n'appartenant pas à l'État, à la mise en concurrence, dans les régions d'expérimentation, de l'architecte des Bâtiments de France avec des architectes privés pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien sur monuments historiques. Nous avons aussi assisté à l'abandon de la maîtrise d'ouvrage d'État pour les fouilles d'archéologie préventive et à la mise en concurrence de l'INRAP avec des entreprises privées pour la réalisation des fouilles préventives.

À court terme, votre politique aboutira à la disparition des services déconcentrés du ministère, dont les agents en charge de l'architecture et du patrimoine représentent près des deux tiers des effectifs.

Vous ambitionnez à propos du programme « Création » d'assurer la diversité et le renouvellement de l'offre culturelle. Pour cela, il faudrait tout d'abord résoudre la question de l'assurance chômage des intermittents. Le secteur génère près de 20 milliards d'euros. Il connaît, aujourd'hui une croissance de 5 % et emploie 300 000 personnes.

Aujourd'hui, des techniciens et artistes sont découragés et exclus parce qu'ils n'ont pas trouvé à temps les réponses nécessaires, des réalisateurs sont aux abois, en particulier dans le domaine du documentaire, parce qu'ils se trouvent sous les coups cumulés des distributeurs et de leur formatage, des règles du protocole qui leur imposent de rassembler un certain nombre d'heures, et même de leur propre société de perception des droits d'auteur, désormais régie par des critères visiblement anticulturels.

Les négociations de la convention UNEDIC sont en cours. Vous vous êtes encore engagé sur votre disponibilité, mais les choses évoluent vite. J'attends la réaction du MEDEF devant la possibilité de garantir les annexes 8 et 10 dans la négociation de la convention UNEDIC.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** C'est confirmé !

**M. Frédéric Dutoit.** Vous vous étiez engagé, monsieur le ministre, à ce qu'un régime pérenne soit mis en place pour l'indemnisation du chômage des intermittents du spectacle et de l'audiovisuel au 1<sup>er</sup> janvier 2006 au plus tard – vous l'avez rappelé aujourd'hui –, faute de quoi il faudrait recourir à des mesures législatives. Confirmez-vous que la négociation sur cette question aura bien lieu le 12 décembre au plus tard ? J'ai bien noté que les groupes de travail débiteront avant la fin du mois de novembre. Pourra-t-on aboutir entre le 12 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier 2006 à un accord permettant la pérennisation du système des intermittents du spectacle que nous avons connu jusqu'à maintenant ?

Le programme « Transmission des savoirs et la démocratisation de la culture » aurait pour objectif de soutenir l'enseignement des disciplines artistiques, de favoriser l'accès à la culture et de promouvoir la diversité culturelle.

Il est une évidence qui saute aux yeux : pour pratiquer l'art, tenter de frayer dans l'univers du spectacle, communiquer avec les œuvres majeures de notre époque ou celle de notre patrimoine, il faut posséder très jeune les clefs d'accès à cet imaginaire. Cela suppose d'y consacrer des moyens humains, matériels et financiers et de trouver du temps dans des programmes scolaires que l'on sait surchargés. Des choix doivent donc être faits et des priorités fixées. Reconnaissons, monsieur le ministre, que nous en sommes encore loin.

En ce qui concerne la notion de diversité culturelle, je veux saluer les avancées que vous et nous avons obtenues récemment avec l'UNESCO.

**M. Michel Herbillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** C'est une très belle victoire !

**M. Frédéric Dutoit.** Tout à fait ! Même si elle n'est pas complète, puisque toutes les nations n'ont pas signé, c'est une très belle avancée.

Nous devons reconnaître que la notion de diversité culturelle a exprimé jusqu'à présent davantage une posture qu'elle n'a caractérisé, face aux accords commerciaux, un contenu de politique culturelle.

Et reconnaissons également que ce sont les concentrations entre les « entreprises culturelles » qui représentent aujourd'hui le défi le plus important pour faire en sorte que s'épanouisse cette diversité.

La diversité culturelle menace d'être vidée de son contenu si elle n'est pas défendue en relation avec les objectifs universels des droits de l'homme et, plus encore, avec les acquis sociaux qui fondent un espace public démocratique.

Si nous n'y prenons garde, la diversité culturelle peut « devenir l'aimable habillage des volontés expansionnistes des entreprises concernées et rejoindre le concept de liberté du marché assurant le progrès culturel de la planète selon l'idéologie néolibérale », comme l'explique si bien Anne-Marie Autissier dans son rapport *L'Europe culture en pratique*.

Monsieur le ministre, vous ne serez donc pas étonné que je trouve votre budget bien pâle au regard des enjeux culturels de notre époque.

En conséquence, le groupe des député-e-s communistes et républicains ne peut que s'y opposer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Dominique Richard, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

**M. Dominique Richard.** Monsieur le ministre, les députés UMP apprécient votre projet de budget, car il est ambitieux. Il confirme, d'une part, les avancées précédentes et apporte, d'autre part, une réponse appropriée aux inquiétudes liées à la conservation du patrimoine.

Ainsi, les avancées, couronnées de succès, dans le domaine audiovisuel, que ce soient les crédits d'impôts cinéma puis audiovisuel, les fonds régionaux, ou l'aide à l'innovation, sont reconduites. Il nous reste à achever la cohérence du dispositif d'aide à la production en adoptant les amendements votés à l'unanimité par la commission des affaires culturelles.

Le soutien au spectacle vivant est conforté dans un contexte budgétaire contraint.

Le règlement de la question des intermittents est à portée de main.

La priorité donnée au patrimoine était indispensable, non seulement parce qu'elle permet de relancer ou de poursuivre des chantiers de restauration qui concernent plus de 3 000 entreprises spécialisées en France et de transmettre ainsi des savoir-faire ancestraux et uniques, mais aussi, comme vous l'avez rappelé, parce que le patrimoine historique se doit d'être vivant vis-à-vis du public. C'est un élément essentiel en termes d'attractivité du territoire, d'animation culturelle locale et régionale et pour les tournages cinématographiques et audiovisuels.

Les garanties que vous avez apportées en commission élargie sur l'affectation des 100 millions d'euros issus des recettes des privatisations nous ont rassurés.

**M. Olivier Dassault, rapporteur spécial.** Tout à fait !

**M. Dominique Richard.** La prise en compte de la problématique du disque est bienvenue. Nous devons, dans les prochains exercices, réexaminer la question de la musique en France.

La France peut effectivement s'enorgueillir d'être « sortie par le haut » de la question de la diversité culturelle, posée par le Président de la République, il y a deux ans, devant l'assemblée générale de l'UNESCO. Qui aurait cru, monsieur Dutoit, que seuls quatre pays voteraient contre ?

**M. Frédéric Dutoit.** On ne peut que s'en féliciter !

**M. Dominique Richard.** C'est, pour notre pays, un succès considérable surtout au regard de notre vision de la nécessaire et indispensable diversité culturelle. Il est important d'admettre le principe que la culture n'est pas un bien comme les autres, et doit échapper aux négociations de l'OMC.

**M. Olivier Dassault, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Patrick Bloche.** Encore faut-il que les actes suivent !

**M. Dominique Richard.** Plus globalement, monsieur le ministre, votre projet respecte parfaitement l'esprit de la LOLF, par l'optimisation des moyens au service des missions, l'effort maximum porté sur les crédits d'investissements, le souci réel de maîtriser ceux de fonctionnement.

Enfin, l'action que vous menez depuis vingt mois est reconnue, respectée et appréciée par l'ensemble des milieux de la culture. Ce projet de budget la conforte. C'est la raison pour laquelle le groupe de l'UMP le votera avec confiance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Patrick Bloche, pour le groupe socialiste.

**M. Patrick Bloche.** Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'occasion d'une visite de la Foire internationale de l'art contemporain – la FIAC –, le 10 octobre dernier, le Premier ministre a parlé de la politique culturelle. Un commentateur a pu ainsi écrire : « On attendait les envolées d'André Malraux, on a eu un programme à la Jack Lang. » Il restait à vérifier la traduction budgétaire d'une analyse aussi hardie. Las, n'est pas Jack Lang, qui veut !

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.** Ouf !

**M. Patrick Bloche.** Jack Lang avait un programme et un budget adéquat !

Pour 2006, force est de constater que la culture n'est toujours pas une priorité pour les gouvernements qui se sont succédé depuis 2002. De fait, vous êtes contraint, monsieur le ministre, avec votre administration, de tenter de résister à une vision par trop comptable de la culture, qui vous conduit à devoir conjuguer maîtrise des dépenses, en fait économies, et recherche de financements propres, qui sacralise, faute de mieux, le recours au mécénat privé.

À cet égard, compte tenu de la nouvelle architecture budgétaire imposée par la LOLF, avec ses indicateurs de performance, je tiens à saluer votre honnêteté qui vous a amené à avouer, au cours de la réunion de la commission élargie, que vous n'auriez pas de marge de manœuvre budgétaire l'année prochaine. Un ministre de la culture sans marge de manœuvre, c'est un ministre de la culture, qui souffre.

De fait, le groupe socialiste estime que l'augmentation proclamée du budget de la culture pour 2006 est en trompe-l'œil. La progression est purement optique, car, si les dépenses de personnel augmentent de 25 %, c'est en raison de l'intégration dans la mission « Culture » des cotisations pour pensions, allocations temporaires d'invalidité et allocations familiales. Hors la dotation exceptionnelle de

100 millions d'euros issue des recettes de privatisation, le budget ne croît en réalité que de 1 % en crédits de paiement et de 3,6 % en autorisations d'engagement. Rien de bien glorieux !

En ce qui concerne le programme « Patrimoines », nous considérons que la situation est extrêmement préoccupante, tant les besoins de rattrapage sont énormes. De nombreux chantiers sont reportés, retardés ou annulés : environ 240 actuellement.

Selon le groupement français des entreprises de restauration des monuments historiques, il manque 400 millions d'euros. Or il en va de la survie d'entreprises spécialisées qui transmettent des savoir-faire irremplaçables.

Le paradoxe est qu'en 2005, l'augmentation des crédits pour l'entretien et la sauvegarde des monuments historiques n'a servi qu'à couvrir les besoins d'une archéologie préventive sous-financée. En effet, la double réforme ratée de la redevance archéologique en 2003 et en 2004 a conduit au déficit d'exploitation de l'Institut national de recherches en archéologie préventive, l'INRAP, dont la trésorerie est assurée dans la précarité et sans aucune visibilité par l'État. Les préconisations du rapport Gaillard accroissent à cet égard les inquiétudes des personnels de l'INRAP et des archéologues des collectivités territoriales.

L'examen du programme « Création » m'amène avec d'autres parlementaires du comité de suivi, tels Frédéric Dutoit et Pierre-Christophe Baguet, présents ce matin,...

**M. Dominique Richard.** Et moi ?

**M. Patrick Bloche.** ... comme nous l'avons déjà fait en réunion de la commission des finances élargie, à évoquer la situation très tendue des intermittents du spectacle. Le bilan négatif du protocole d'accord de juin 2003 n'étant plus à faire, on aurait pu croire en septembre que s'ouvrirait la dernière ligne droite avant la renégociation des annexes 8 et 10 : il n'en fut rien !

Force est de constater aujourd'hui, comme nous en avons exprimé la crainte, que cette renégociation est devenue l'otage d'une autre renégociation, celle du régime général.

**M. Frédéric Dutoit.** Eh oui !

**M. Patrick Bloche.** Il est ainsi regrettable que la proposition que vous avez faite, monsieur le ministre, de réunir un groupe de travail technique chargé de nourrir la négociation en s'appuyant utilement sur le rapport Guillot ait été si tardivement acceptée.

Le 31 décembre 2005 approche, monsieur le ministre, et sans contester vos initiatives, je rappellerai ce que vous avez répondu à notre collègue Christian Kert, au sein même de cet hémicycle le 30 mars dernier : « Si cette discussion ne reprend pas, l'État ne restera pas inerte [...]. Nous saurons à ce moment-là prendre nos responsabilités ensemble, c'est-à-dire par voie législative. » Comment ne pas constater, ce 18 novembre, que le moment approche ?

**M. Frédéric Dutoit.** Nous verrons !

**M. Patrick Bloche.** Dans le domaine du spectacle vivant qui souffre d'une indéniable faiblesse budgétaire...

**M. Michel Herbillion, rapporteur pour avis.** On ne peut pas dire cela !

**M. Patrick Bloche.** Je peux dire ce que je veux et, en l'occurrence, j'ai dit hier soir à cette tribune des choses encore plus sévères sur le budget de l'action extérieure de l'État, et je fus approuvé par le ministre – vous étiez présent, monsieur Herbillion – qui nous a avoué défendre un mauvais budget.

**M. Jean-Michel Fourgous.** C'est de la manipulation. Vous sortez la phrase de son contexte.

**M. Patrick Bloche.** Reportez-vous au compte rendu analytique, vous verrez que M. Douste-Blazy nous a dit : « J'ai un mauvais budget. »

Dans le domaine du spectacle vivant qui souffre d'une indéniable faiblesse budgétaire, je le répète, le groupe socialiste regrette que vos quatre conférences de presse sectorielles depuis la rentrée n'aient pas été l'occasion, monsieur le ministre, que vous auriez pu saisir pour définir une politique ambitieuse, globale et cohérente, traitant des sujets de fond, à savoir le soutien à la production et à l'innovation, l'extension de la diffusion, le devenir des réseaux et leur articulation, la conquête des publics.

C'est justement cette nécessité de conquérir de nouveaux publics qui nous conduit à être sévères sur le financement du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ». L'éducation artistique, pourtant si prioritaire, voit ses crédits stagner en euros constants. La mise en place récente d'un Haut Conseil ne saurait masquer l'abandon coupable du plan Lang-Tasca qui avait traduit à l'époque une volonté politique que l'on ne retrouve pas dans le plan de relance pour l'éducation artistique et culturelle que vous avez lancé en janvier 2005 avec votre collègue de l'éducation nationale.

Pour toutes ces raisons, et au risque insensé de provoquer votre courroux, monsieur le ministre,...

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Le risque est faible !

**M. Patrick Bloche.** ... le groupe socialiste ne votera pas le budget du ministère de la culture pour 2006.

**M. Frédéric Dutoit.** Très bien !

**M. Jean-Claude Lemoine.** Maintenant, vous pouvez aller au congrès du PS, au Mans !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Pierre-Christophe Baguet, pour le groupe UDF.

**M. Pierre-Christophe Baguet.** Madame la présidente, monsieur le ministre, cinq minutes ne suffisent pas pour revenir sur chacun des très nombreux domaines que couvre votre ministère. Je ne reviendrai pas non plus sur les dix questions que je vous ai posées mardi matin dans le cadre de la commission élargie car, et je vous en remercie, vous vous êtes engagé, comme lors de l'examen du budget sur la communication la semaine dernière, à y répondre par écrit. J'attends donc vos réponses.

Comme il me faut faire des choix, je reviendrai sur trois sujets : les intermittents, le centre européen de la création contemporaine sur l'île Séguin et le cinéma et la production audiovisuelle.

Le problème des intermittents du spectacle d'abord. Pendant que nous échangeons mardi matin, des intermittents occupaient des locaux administratifs du ministère. Je suis contre toute occupation, d'autant que chacun vous rappelait à ce même moment la grande inquiétude du secteur quant au calendrier retenu. Aujourd'hui, nous avons bien progressé. Nous disposons d'éléments solides pour engager une négociation fructueuse, mais l'inquié-

tude porte sur deux points : un calendrier trop limité qui ne laisse pas le temps suffisant à un examen approfondi et le risque d'être broyé dans une négociation globale. Il serait vraiment dommage de perdre en si peu de temps tout le travail accompli. Vous vous êtes engagé à réunir le groupe de travail avant la fin du mois et à organiser une réunion avec tous les partenaires sociaux le 12 décembre prochain. Soyez notre interprète auprès de vos collègues du Gouvernement, monsieur le ministre, pour leur dire qu'il faut tenir ces rendez-vous.

S'agissant du centre européen de la création contemporaine sur l'île Seguin, je vous ai interrogé mardi matin sur l'absence totale à ce jour de financement de ce projet grandiose. Après le terrible gâchis du départ de la fondation Pinault, j'ai œuvré avec toute mon énergie en faveur d'un rapprochement de la ville avec le département. À ce titre, je participe au comité d'experts qui s'est réuni la première fois le 10 novembre. Je siège également à la société d'économie mixte d'aménagement dont le dernier conseil d'administration s'est tenu hier. Nous sommes tous inquiets de l'absence de financement.

Monsieur le ministre, vous avez participé à une réunion à Matignon avec le président du conseil général des Hauts-de-Seine, Nicolas Sarkozy, le sénateur-maire de Boulogne et le ministre du budget, Jean-François Copé. Le premier ministre a assuré le maire qu'il y aurait bien un financement. Ma question est donc claire : qu'en est-il ? Qui l'assurera ? Votre ministère ? Il est urgent de répondre avant le printemps, faute de quoi l'art contemporain ne pourra pas s'installer pas sur ce site prestigieux. Et ce serait bien triste.

Troisième volet de mon intervention, le cinéma et la production audiovisuelle. Ne revenons pas sur notre légitime fierté à être les seuls en Europe à avoir un cinéma autonome et de qualité, si ce n'est pour dire que cette situation n'est due qu'à une succession de mesures intelligentes et adaptées à l'époque, prises par tous les gouvernements depuis cinquante ans.

Aujourd'hui, le cinéma est à nouveau menacé, il nous faut donc, à notre tour, prendre de nouvelles mesures. J'ai déposé en ce sens, le 9 novembre, onze amendements qui ont connu des sorts différents. Je les classerai en trois catégories : ceux dont nous pourrions débattre tout à l'heure ; ceux qui auraient dû être examinés en première partie de la loi de finances, mais que je vais transmettre à mes collègues sénateurs ; ceux enfin qui seront débattus à d'autres moments.

Concernant ceux dont nous débattons et en particulier le parrainage, je suis d'accord pour modifier la date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 par cohérence avec la date d'ouverture de la publicité à la grande distribution, de même en ce qui concerne l'amendement étendant aux nouveaux opérateurs mobiles et à Internet le champ de la contribution au COSIP. Alors que les deux commissions ont voté ces deux amendements, le Gouvernement s'engage-t-il, si nous les adoptons à nouveau, à ne pas demander, comme l'an passé, une annulation en deuxième délibération ?

Nous reviendrons sur la simplification du calcul de la taxe sur les services de télévision soumis au taux de 5,5 %, mais je suis persuadé que mes collègues seront surpris, comme je l'ai été, lorsqu'ils découvriront que le taux moyen appliqué et revendiqué partout par les chaînes de télévision n'est pas, comme on pourrait le croire de 5,5 %, mais de 1,9 % en linéaire.

Enfin, l'amendement augmentant la taxe sur les productions pornographiques vidéo ne devrait que recueillir votre assentiment et votre soutien, monsieur le ministre.

Pour la deuxième catégorie d'amendements, je demande la simple application de la loi de finances de 1984, notamment celle de la surtaxe créée à l'époque sur les bénéficiaires industriels et commerciaux des entreprises de pornographie, car cette mesure n'a jamais été appliquée au seul motif – tenez-vous bien, chers collègues – que les gouvernements n'ont toujours pas réussi à définir précisément ce qu'est une entreprise de production et de distribution d'œuvres et de documents audiovisuels à caractère pornographique ou de très grande violence qui ne sont pas soumis à la procédure de visas prévue à l'article 19 du code de l'industrie cinématographique : vingt et un ans de réflexion ! J'espère que nous aboutirons, soit d'ici le passage du texte au Sénat, soit, au pire, avant l'an prochain.

Un autre amendement porte sur l'adaptation du régime du mécénat aux petites entreprises, chères à notre collègue Olivier Dassault, notamment aux industries techniques. Je propose de le passer de 5 ‰ à 5 % du chiffre d'affaires, cet aménagement aidant les entreprises, mais surtout la production de courts métrages ainsi que l'intermittence en région. Cette proposition compléterait fort justement les aides régionales qui se développent et serait d'une grande portée locale : elle mérite d'être reprise.

Les deux autres amendements portent sur la nécessité d'anticiper en créant une redevance domaniale à la charge des titulaires d'autorisation de services de télévision numérique personnelle et de services de télévision en haute définition.

Enfin, il reste l'amendement – négociable – concernant l'application d'un taux réduit de TVA à 5,5 % sur les œuvres de vidéo à la demande par abonnement. Ce produit n'existe pas encore, mais il arrivera bientôt sur le marché. Anticipons là aussi, en sachant qu'au Luxembourg, Apple diffuse le même produit avec un taux de 2,5 %. Utilisons la directive européenne qui nous le permet !

Troisième catégorie d'amendements, ceux qui concernent les SOFICA, dispositif dont nous parlerons dans la séance de cette nuit avec notre collègue Olivier Dassault.

Enfin, dans la dernière catégorie, il y a un amendement qui a été refusé, car j'avais oublié de le gager. Heureusement, vous n'êtes pas, monsieur le ministre, tenu de gager vos amendements, et j'espère que vous reprendrez celui que j'avais déposé et qui avait pour objet de permettre aux collectivités territoriales d'exonérer de taxe professionnelle les industries techniques pour une année, avec possibilité de reconduction. Un amendement de ce type avait déjà été voté il y a deux ans en faveur des kiosquiers. Nous avons la possibilité de mettre nos discours en cohérence avec nos actes, et je ne doute pas un seul instant, monsieur le ministre, que vous êtes un ardent défenseur de ce secteur, comme vous l'avez déjà prouvé par des mesures intelligentes récentes comme le crédit d'impôt.

Nombre de points sont positifs dans ce budget, même si certains sont à revoir. C'est pourquoi le groupe UDF le votera. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

**Mission « Culture »**

**Mme la présidente.** J'appelle les crédits de la mission « Culture » inscrits à l'état B.

ÉTAT B

**Mme la présidente.** Les crédits de la mission « Culture » inscrits à l'état B ne font l'objet d'aucun amendement.

Je les mets aux voix.

*(Les crédits de la mission « Culture » sont adoptés.)*

**Mission « Cinéma, audiovisuel  
et expression radiophonique locale »**

**Mme la présidente.** J'appelle les crédits de la mission « Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale » inscrits à l'état B.

ÉTAT B

**Mme la présidente.** Les crédits de la mission « Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique » inscrits à l'état B ne font l'objet d'aucun amendement.

Je les mets aux voix.

*(Les crédits de la mission « Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale » sont adoptés.)*

**Après l'article 94**

**Mme la présidente.** Nous en venons à une série d'amendements portant articles additionnels après l'article 94.

Je suis saisi de deux amendements identiques n<sup>os</sup> 654 et 250.

La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 654.

**M. Michel Herbillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Le COSIP, compte de soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie audiovisuelle, est alimenté par une taxe assise sur certaines recettes des chaînes, notamment la redevance audiovisuelle comme les recettes des annonces publicitaires. Le présent amendement vise à adapter la taxe sur les services de télévision aux évolutions technologiques et aux nouvelles réalités économiques qui apparaissent, en appliquant le principe admis de neutralité technologique. Ainsi, il élargit l'assiette de la taxe aux services de télévision accessibles au moyen de l'Internet, de l'ADSL et de la téléphonie mobile.

J'indique que cet amendement a été adopté à l'unanimité par la commission des affaires culturelles.

**Mme la présidente.** L'amendement n<sup>o</sup> 250 est-il défendu, monsieur Baguet ?

**M. Pierre-Christophe Baguet.** En effet, madame la présidente, il est défendu.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement sur ces deux amendements ?

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Le Gouvernement est favorable à l'extension de la taxe alimentant le compte de soutien à l'industrie cinématographique et de l'industrie audiovisuelle. Cette extension est cohérente

avec les positions que nous défendons dans le cadre de la renégociation de la directive « Télévision sans frontières » et elle sera d'ailleurs notifiée à la Commission européenne.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix par un seul vote les amendements n<sup>os</sup> 654 et 250.

*(Ces amendements sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisi de quatre amendements, n<sup>os</sup> 498 rectifié, 655, 249 et 355 rectifié, pouvant être soumis à une discussion commune. Les amendements n<sup>os</sup> 498 rectifié et 655 sont identiques.

La parole est à M. Dominique Richard, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 498 rectifié.

**M. Dominique Richard.** Cet amendement vise à mettre la législation en conformité avec l'évolution des techniques de publicité. Lors de la loi de 1986, le parrainage n'existait pas. Or celui-ci n'est qu'une autre façon de mettre en valeur des produits ou surtout des marques.

Nous avons eu ce débat dans l'hémicycle l'an dernier. Après un vote unanime des deux commissions, nous étions convenus qu'il était été plus approprié d'y revenir cette année afin que l'amendement soit appliqué concomitamment avec la possibilité donnée au secteur de la grande distribution de faire de la publicité sur les télévisions nationales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

C'est la raison pour laquelle je propose de sous-amender cet amendement en ajoutant la phrase suivante : « Cette mesure entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007. » Cela permettrait aux diffuseurs de n'avoir à régler la taxe qu'en 2008 sur les recettes de 2007 alors qu'ils auront commencé à percevoir les recettes de la grande distribution.

**Mme la présidente.** Je n'accepte que des sous-amendements écrits.

**M. Pierre-Christophe Baguet.** Je demande, au nom du groupe UDF, une suspension de séance, afin de pouvoir vous le transmettre.

**Mme la présidente.** En effet, cela serait plus sage.

La séance est suspendue.

**Suspension et reprise de la séance**

**Mme la présidente.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix heures quinze, est reprise à dix heures vingt.)*

**Mme la présidente.** La séance est reprise.

Je suis donc saisi, sur l'amendement n<sup>o</sup> 498 rectifié, qui est identique à l'amendement n<sup>o</sup> 655, d'un sous-amendement, n<sup>o</sup> 663, de M. Richard, ainsi rédigé :

« Compléter l'amendement n<sup>o</sup> 498 rectifié par le paragraphe suivant :

« II. – Les dispositions du I sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007. »

La parole est à M. Pierre-Christophe Baguet, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 249.

**M. Pierre-Christophe Baguet.** Cet amendement est presque identique aux amendements n<sup>os</sup> 498 rectifié et 655.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Patrick Bloche, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 355 rectifié.

**M. Patrick Bloche.** Cet amendement, présenté par plusieurs députés du groupe socialiste, vise à trouver de nouvelles recettes pour le financement des productions cinématographiques et audiovisuelles.

La taxe sur les services de télévision, assise sur le chiffre d'affaires de l'ensemble des chaînes hertziennes, contribue au financement des productions cinématographiques et audiovisuelles, par le biais du compte de soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie audiovisuelle. Il est proposé d'en étendre spécifiquement l'assiette aux sommes versées dans le cadre des parrainages d'émission diverses, en complément des sommes versées pour la diffusion de messages publicitaires.

Je profite de l'occasion pour citer, à la demande de plusieurs collègues de la majorité, les propos exacts de M. Douste-Blazy, hier soir dans l'hémicycle : « Au-delà des questions d'architecture, beaucoup d'entre vous ont relevé l'inquiétante réduction des moyens alloués au ministère des affaires étrangères. Je partage totalement vos inquiétudes concernant 2006, mais aussi les années suivantes. »

**M. Jean-Michel Fourgous.** C'est un peu différent de ce que vous avez dit tout à l'heure !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur les amendements en discussion commune et sur le sous-amendement n° 663 de M. Richard ?

**M. Olivier Dassault, rapporteur spécial.** L'avis de la commission est favorable aux amendements n° 498 rectifié et n° 655, qui sont identiques à l'amendement que j'avais déposé, à titre personnel, avec Patrice Martin-Lalande. Si j'ai soutenu la démarche de Dominique Richard, c'est que les recettes du Centre national de la cinématographie, qui gère le COSIP, se dégradent. Les dépenses augmentent du fait de l'accroissement des parts de marché du cinéma français – 40 % en 2005 contre 36 % en 2004 – tandis que les recettes baissent du fait de la chute de 8 % des entrées en salle. Les investissements publicitaires de la télévision sont aussi en recul. Or l'objectif de maîtrise des dépenses publiques ne permet pas d'abonder sans fin le COSIP et le budget du CNC. Par ailleurs, le contribuable ne peut à lui seul supporter l'effort en faveur de la production, d'autant plus que le mécanisme des SOFICA est désormais plafonné, ce que je regrette.

C'est dans une logique globale de soutien à l'ensemble de la filière économique du cinéma, dont les auteurs sont les défenseurs de notre exception créatrice, comme l'a rappelé M. le ministre tout à l'heure, dont les métiers sont les garants du savoir-faire et dont le rayonnement concourt à la valorisation et à la diffusion de l'image de la France, que j'ai pris cette initiative avec mes collègues et que je donne un avis favorable à ces amendements comme au sous-amendement, qui permet de disposer d'une année supplémentaire avant l'application des mesures proposées.

S'agissant de l'amendement n° 355 rectifié, la commission est défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Michel Herbillion, rapporteur pour avis.** La commission des affaires culturelles a donné à l'unanimité un avis favorable à l'amendement proposé par Dominique Richard, car il affiche une volonté très claire de soutien au cinéma. Quant à son sous-amendement, qui n'a pu être examiné par la commission, j'y suis favorable à titre personnel, car je considère que c'est une bonne chose d'aligner la date d'application de la mesure sur celle de l'arrivée de la grande distribution dans la publicité sur les chaînes hertziennes.

L'amendement n° 355 rectifié n'a pas été examiné par la commission mais, à titre personnel, j'y suis défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements et le sous-amendement ?

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Les deux amendements identiques vont dans le sens d'une amélioration des financements des productions cinématographiques et audiovisuelles, via l'accroissement des recettes du COSIP, géré par le CNC.

De fait, le secteur de la production audiovisuelle a besoin d'un plus grand dynamisme de ses ressources. Les recettes de parrainage constituent aujourd'hui une ressource importante, qui, contrairement aux autres ressources, notamment celles de la publicité, ne sont pas incluses dans l'assiette de la taxe alimentant le COSIP. Il est légitime que ces recettes puissent contribuer à un meilleur financement des œuvres audiovisuelles.

Le Gouvernement se félicite que cette mesure soit assise sur les ressources afférentes au parrainage qui seront collectées par les chaînes pendant l'exercice 2007. Elle devra faire l'objet par ailleurs d'une notification à la Commission européenne. Compte tenu de la morosité actuelle du marché publicitaire, il convient en effet de veiller à ne pas accroître la charge des éditeurs de services de télévision dès l'année 2006, en adaptant au contexte économique le principe de l'élargissement de la taxe.

C'est la raison pour laquelle, j'ai souhaité que la date d'application de cette mesure coïncide avec l'ouverture de la publicité télévisée au secteur de la distribution, jusqu'alors interdit, comme c'était le cas pour le livre et la presse sur les chaînes du câble et du satellite jusqu'en 2004.

Aussi le Gouvernement donne-t-il un avis favorable aux amendements identiques, ainsi qu'au sous-amendement n° 663.

Pour l'amendement n° 355 rectifié, en revanche, il émet un avis défavorable, car il ne comporte pas de date.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix le sous-amendement n° 663.

*(Le sous-amendement est adopté.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix par un seul vote les amendements n°s 498 rectifié et 655, modifiés par le sous-amendement n° 663.

*(Ces amendements, ainsi modifiés, sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** En conséquence, les amendements n° 249 et n° 355 rectifié tombent.

Je suis saisie d'un amendement n° 251.

La parole est à M. Pierre-Christophe Baguet, pour le soutenir.

**M. Pierre-Christophe Baguet.** Avant de présenter mon amendement, je vous rappelle, monsieur le ministre, que j'ai proposé d'exonérer les industries techniques de la taxe professionnelle. Une telle disposition, qui a déjà été adoptée à l'unanimité pour les kiosquiers, ne coûterait rien au Gouvernement et constituerait une aide vraiment intéressante, laissée à la discrétion des présidents de collectivités territoriales ou des maires. Vous avez la possibilité de reprendre une telle disposition. Je ne comprends pas votre obstination à refuser de le faire.

Quant à l'amendement n° 251, il a été rejeté en commission. Michel Herbillon, en soulignant que la taxe actuelle est calculée par fractionnement aux termes de l'article 302 *bis* KC du code général des impôts, a judicieusement montré que ma proposition reviendrait à tripler cette taxe, ce qui pourrait nuire à certaines chaînes. Par conséquent, je retire mon amendement...

**M. Olivier Dassault, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Pierre-Christophe Baguet.** ... tout en signalant qu'il y a matière à travailler sur ce sujet car les chaînes de télévision versent plutôt 1,9 % que 5,5 % au COSIP.

**Mme la présidente.** L'amendement n° 251 est retiré.

Je suis saisie d'un amendement n° 661.

La parole est à M. Pierre-Christophe Baguet, pour le soutenir.

**M. Pierre-Christophe Baguet.** Il est surprenant que l'industrie pornographique ou les œuvres de très grande violence ne soient pas davantage taxées, et surtout que la loi de finances de 1984 ne soit pas appliquée. J'espère qu'on arrivera à définir, soit d'ici à l'examen du présent projet de loi de finances au Sénat, soit d'ici à l'année prochaine, ce qu'est une industrie pornographique qui diffuse des œuvres pornographiques.

J'espère que mon amendement sera adopté à l'unanimité puisqu'il s'agit d'augmenter la taxe versée au COSIP, et ce en faveur du cinéma. Comme je l'ai dit tout à l'heure, celui-ci traverse une phase difficile ; aussi a-t-il besoin d'être soutenu. Et les amendements adoptés précédemment ne suffisent pas. Par ailleurs, la mesure que je propose est une mesure de bon sens.

J'espère que mes collègues et vous-même, monsieur le ministre, prendrez clairement position en faveur de la taxation de la pornographie au bénéfice du cinéma de qualité et de création de notre pays.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Olivier Dassault, rapporteur spécial.** Cet amendement n'a pas été examiné par la commission.

Si, à titre personnel, je partage les préoccupations de M. Baguet sur le fond, son amendement n'est pas suffisamment précis sur la forme pour pouvoir être adopté en l'état.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Michel Herbillon, rapporteur pour avis.** Cet amendement n'ayant pas été examiné par la commission des affaires culturelles, nous ne sommes donc pas en mesure de nous prononcer favorablement. Cela dit, sur le fond, je suis favorable à cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Les films à caractère pornographique ne bénéficient d'aucune aide publique (« *Heureusement !* » sur les bancs du groupe *socialiste*) et sont cantonnés à un système de distribution spécifique. Par conséquent, la classification des films, responsabilité très importante que j'exerce avec les commissions compétentes, n'est pas toujours facile, et je prends les décisions en conscience. Par ailleurs, la classification dans telle ou telle catégorie a des conséquences pour le budget de l'État.

L'amendement, tel qu'il est proposé, n'a pas pour objet de réorienter le dispositif de classification, mais de créer des recettes supplémentaires. En l'état, je ne peux pas donner un avis favorable à cet amendement. Peut-être faudrait-il définir clairement la notion de « très grande violence ».

**Mme la présidente.** La parole est à M. Pierre-Christophe Baguet.

**M. Pierre-Christophe Baguet.** Cet amendement n'a pas été examiné en commission car je l'ai déposé le 9 novembre dernier, mais cela n'est pas un argument suffisant pour justifier son rejet. Quoi qu'il en soit, il a dû subir le filtre de l'article 40 – je remercie d'ailleurs le président de la commission des finances, Pierre Méhaignerie, d'avoir accepté que cet amendement soit discuté ce matin en séance.

Monsieur le ministre, vos arguments techniques sur la définition d'un film pornographique ou d'un film d'une très grande violence ne tiennent pas, puisque de tels films sont soumis à classification. Au reste, l'article 19 du code de l'industrie cinématographique les définit très clairement.

Je propose de taxer la pornographie au bénéfice du cinéma de création pour tous. Chacun doit prendre ici ses responsabilités, et ne pas renvoyer à plus tard l'occasion qui nous est donnée ici de nous prononcer.

Madame la présidente, au nom du groupe UDF, je demande un scrutin public sur cet amendement.

**Mme la présidente.** Sur le vote de l'amendement n° 661, je suis saisie par le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

*(Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.)*

**Mme la présidente.** Nous allons maintenant procéder au scrutin qui a été annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je vais donc mettre aux voix l'amendement n° 661.

Je vous prie de bien vouloir regagner vos places.

**Mme la présidente.** Le scrutin est ouvert.

**Mme la présidente.** Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	45
Nombre de suffrages exprimés .....	37
Majorité absolue .....	19
Pour l'adoption .....	19
Contre .....	18

L'Assemblée nationale a adopté.

**M. Patrick Bloche.** La morale est sauvée !

**Mme la présidente.** Nous avons terminé l'examen des crédits relatifs à la culture.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Je remercie très chaleureusement les députés d'avoir voté les crédits de cette mission. La culture fait de notre pays un pays attractif et permet à tous nos concitoyens d'oublier

parfois leurs problèmes, de sortir de la violence et de découvrir tout le capital qu'ils ont entre les mains, fait de l'histoire du patrimoine et de la création.

Monsieur Dutoit, contrairement à ce que vous avez affirmé, l'État est loin de se désengager en matière de patrimoine puisque, grâce à la décision du Premier ministre d'y affecter des crédits provenant de la privatisation, nous pourrions honorer cette magnifique responsabilité qui est la nôtre.

Vous parlez de certaines évolutions concernant notamment la maîtrise d'ouvrage. Il ne s'agit pas, en l'espèce, de nous défausser. Il ne s'agit pas non plus de croire que je n'accorde pas la plus grande estime ou une confiance totale aux architectes en chef des monuments historiques et à tous les experts qui travaillent dans les services de l'État. Il ne s'agit pas davantage de porter atteinte à la qualité des travaux ou aux prescriptions nécessaires. Il s'agit en fait d'aller plus vite. Du reste, vous auriez pu dénoncer la situation actuelle si nous ne l'avions pas changée. Il faut savoir que certains travaux sur des propriétés des collectivités territoriales ou sur des propriétés privées sont souvent paralysés, non par manque de financements, mais par la décision de l'État. Aussi fallait-il remédier à une situation totalement choquante et scandaleuse. C'est la raison pour laquelle nous avons assoupli certaines règles.

Par ailleurs, concernant les annexes 8 et 10 de l'assurance chômage, je fais confiance aux partenaires sociaux au niveau interprofessionnel pour mener la négociation. Soit on se situe dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle, soit on se situe dans celui d'une responsabilité de l'État avec des crédits votés par le Parlement. Nous avons tous souhaité que cette responsabilité soit assurée par les partenaires sociaux dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle. Ce choix m'oblige à une certaine discipline et à une forme de respect de la négociation.

Pour autant, respecter la négociation ne signifie en aucune manière que le Gouvernement ou la représentation nationale deviennent tout à coup autistes, sourds et aveugles ou disparaissent. Pensez-vous un seul instant que nous laisserions une crise se réinstaller, après tous les efforts que nous avons faits ensemble, après les débats qui ont eu lieu tant au Sénat qu'à l'Assemblée auxquels ont participé les présidents de commission concernés par l'emploi dans le spectacle ?

À l'heure où il est reproché au ministre de la culture de se cantonner à la communication, 14 815 artistes et techniciens ont été, grâce aux mesures qui ont été prises, notamment au fonds de transition, réintégrés dans leurs droits.

Le temps est maintenant venu de la négociation. La spécificité du régime des artistes est un acquis définitif, les partenaires sociaux l'ont réaffirmé devant les ministres chargés des relations du travail et de la culture, et devant les présidents des commissions des affaires culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat. Ce débat qui a jalonné la crise est désormais caduc. Aujourd'hui, l'ensemble des partenaires sociaux, réunis Rue de Valois pour la première fois dans l'histoire du ministère de la culture, sont convenus solennellement qu'artistes et techniciens, pour autant que leur travail relève du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle vivant, devaient bénéficier d'un système d'indemnisation spécifique. En effet, à la spécificité des conditions d'emploi doit correspondre la spécificité de l'indemnisation du chômage, c'est normal, et il nous faut l'expliquer aux Français.

En ce qui concerne le calendrier de la négociation, nous avons fait en sorte d'organiser une discussion technique, nourrie des réflexions d'un expert indépendant. Les parte-

naires sociaux ont décidé de tenir avant la fin du mois de novembre la première réunion technique, marquant l'ouverture des négociations.

**M. Pierre-Christophe Baguet.** Très bien !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Par ailleurs, il appartient aux partenaires sociaux – et c'est un choix que j'assume – de définir l'articulation nécessaire entre la négociation de la convention d'assurance chômage applicable à l'ensemble des Français et le système propre aux artistes et techniciens du spectacle. Les discussions ont fait l'objet d'un suivi très précis, presque heure par heure, en tout cas jour par jour. Les trois ministres concernés – cohésion sociale, travail et culture – sont en permanence à la disposition des négociateurs au niveau interprofessionnel, qui sont libres de les saisir au fur et à mesure de l'avancement de leurs travaux.

J'ajoute, sans ouvrir de polémique, que je respecte le droit de l'opposition de voter contre ce budget, cher Patrick Bloche,...

**M. Patrick Bloche.** Merci, monsieur le ministre !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** ... quoique vous ayez eu du mal à trouver des raisons de vous opposer aux mesures que j'essaie de mettre en œuvre avec le soutien permanent du Premier ministre, à qui je suis reconnaissant de ses arbitrages. Mais c'est votre liberté !

**Mme la présidente.** Monsieur le ministre, il est de règle, après examen d'un budget en commission élargie, d'être bref.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Si je ne répondais pas, on me reprocherait de mépriser le Parlement, madame la présidente ! (*Sourires.*)

Un dernier mot sur l'action culturelle extérieure. J'étais hier à Budapest, à l'occasion d'une nouvelle rencontre portant sur l'Europe de la culture, où j'ai fait huit propositions concrètes. Je crois, en effet, que nous devons contribuer au rayonnement de nos artistes et de nos talents au-delà de l'Hexagone, partout en Europe, en favorisant les échanges. L'action culturelle extérieure de la France ne doit pas être financée exclusivement par le budget de l'État : elle doit bénéficier de la nouvelle politique européenne en matière culturelle, qui est la traduction du concept de diversité culturelle. Si nous voulons faire changer les choses, il y a de quoi faire. La preuve : aujourd'hui, en Europe, 71 % des places de cinéma vendues le sont pour voir des films hollywoodiens ! Pour que la diversité culturelle entre dans les faits, il faut conjuguer l'action de l'État, des collectivités territoriales et celle de l'Europe. Le ministre des affaires étrangères et moi-même y travaillons car nous croyons à la dimension extérieure de l'action culturelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**Mme la présidente.** Monsieur le ministre, alors même que nous en avons terminé avec l'examen des crédits du ministère de la culture, je vous ai donné la parole car vous m'aviez dit que vous seriez très bref, mais rien ne m'obligeait à le faire car cela n'est pas conforme à la procédure qui est appliquée pour les budgets examinés en commission élargie. Or vous êtes intervenu longuement.

En outre, vous auriez dû être plus rapide par simple courtoisie vis-à-vis de votre collègue chargée de la coopération, qui attend depuis un certain temps.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Je vous remercie, madame la présidente, de m'avoir redonné la parole.

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT,  
PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS

**Mme la présidente.** Nous en venons à l'examen des crédits relatifs à l'aide publique au développement.

La parole est à Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.

**Mme Brigitte Girardin, ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.** Madame la présidente, mesdames et messieurs les députés, permettez-moi tout d'abord de remercier vos rapporteurs et de me réjouir de notre volonté commune d'accroître nos efforts en faveur du développement des pays du Sud.

Le projet de budget de la mission « Aide publique au développement » pour 2006 reflète pleinement cette volonté. Comme vous le savez, le Président de la République a fixé des objectifs ambitieux, qui font aujourd'hui l'objet d'un consensus au sein de la communauté internationale. Nous avons pu le constater lors du sommet des Nations unies en septembre dernier, qui a été un succès pour la France dont les propositions sur des mécanismes innovants de financement du développement ont été soutenues par soixante-dix-neuf pays. Nous avons ainsi obtenu la mention d'une contribution de solidarité sur les billets d'avion, qui aurait été inenvisageable il y a seulement deux ans.

L'accent mis sur le développement est bien entendu un acte de générosité. Mais c'est également une nécessité, vos rapporteurs l'ont souligné en rappelant l'actualité récente : les vagues de migrants clandestins vont nécessairement se renforcer si la misère et l'absence d'emploi persistent au Sud ; la propagation de maladies contagieuses ou du terrorisme international ne connaît pas les frontières.

Avant d'en venir au volume des crédits, je voudrais insister sur les avantages de la loi organique relative aux lois de finances, qui apporte une grande clarification à nos actions en matière d'aide publique au développement.

Tout d'abord, la création d'une mission budgétaire « Aide publique au développement » permet de regrouper des crédits budgétaires des ministères des affaires étrangères et de l'économie, des finances et de l'industrie.

Ensuite, la création d'un document de politique transversale intitulé « Politique française en faveur du développement » permet de rassembler les actions menées par tous les ministères en ce domaine. C'est un instrument de transparence à votre égard, mesdames et messieurs les députés, mais c'est également un outil utile pour la conduite de nos politiques. J'ai donc été très sensible au soutien que vous avez apporté en commission à ce travail important réalisé par mes services.

Je pense que la mission « Aide publique au développement » illustre l'intérêt de la LOLF de manière exemplaire.

Le document de politique transversale nous a notamment permis d'organiser les objectifs fixés par les différents ministères autour de trois axes qui fédèrent notre politique. Il s'agit : premièrement, de mettre en œuvre les objectifs du Millénaire adoptés par les Nations unies – action mesurée par l'objectif de développement ; deuxièmement, de promouvoir le développement à travers les idées et le savoir-faire français – c'est l'objectif d'influence ; troisièmement, de gérer l'aide publique au développement de façon efficiente – action qui sera retracée dans l'objectif de résultat.

S'agissant des volumes de crédits que le Gouvernement vous propose de voter, ils sont conformes à l'objectif fixé par le Président de République de porter notre aide à 0,5 %

de notre revenu national brut en 2007 en vue d'atteindre les 0,7 % en 2012. Pour 2006, le projet de loi de finances a été construit sur un objectif de 0,47 %, soit 8,2 milliards d'euros. Ainsi, le budget de cette mission, malgré un contexte budgétaire particulièrement tendu, est en augmentation sensible : plus 200 millions d'euros, soit 7 %.

Comme les années précédentes, la majeure partie de cet accroissement bénéficiera à nos engagements multilatéraux. Ainsi, nos contributions volontaires aux Nations unies, passeront de 50 millions d'euros en 2004 à 90 millions d'euros en 2006, l'objectif étant de parvenir à 110 millions d'euros en 2007. De même, la participation française à l'Association internationale de développement de la Banque mondiale augmente de 40 %. Nous sommes également depuis cette année le premier contributeur au Fonds africain de développement et au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose, et le paludisme. Je rappelle que nous sommes aussi le premier bailleur de fonds du Fonds européen de développement.

Sans multiplier davantage les exemples, cela montre que nous souhaitons être plus présents au sein des institutions internationales. Ce n'est sans doute pas un hasard si elles sont aussi davantage à notre écoute. Nous avons par exemple trouvé un relais très efficace à la Banque mondiale pour défendre l'idée d'une contribution de solidarité sur les billets d'avions.

Mais l'aide bilatérale n'a pas été pour autant oubliée, et j'entends le message que plusieurs d'entre vous m'ont adressé à ce sujet. Ainsi, les autorisations d'engagement pour les projets bilatéraux auront été multipliées par 2,5 entre 2002 et 2006.

Le projet de budget vise également à rendre notre aide plus efficace. C'est pourquoi nous avons mis en place depuis 2004 une réforme importante de notre dispositif selon deux axes : d'une part, une amélioration du pilotage stratégique de notre aide, qu'il m'appartient, en tant que ministre en charge de la coopération et chef de file de l'aide publique au développement, de coordonner ; d'autre part, une amélioration de la lisibilité de notre action de terrain, la mise en œuvre des projets revenant à l'Agence française de développement sur la base d'instructions précises de l'État.

La mise en œuvre de cette réforme a été l'occasion de créer de nombreux outils nouveaux. Ils nous permettront d'assurer une tutelle plus efficace sur l'Agence française de développement qu'appellent de leurs vœux plusieurs d'entre vous. Au nombre de quatre, ces outils sont : premièrement, au niveau des pays, des documents cadres de partenariat, véritables plans d'action pour trois à cinq ans ; deuxièmement, au niveau des secteurs, la définition de sept stratégies – éducation, santé, eau, infrastructures, environnement, agriculture, secteur privé ; troisièmement, une conférence d'orientation stratégique et de programmation, qui se réunit régulièrement sous ma présidence ; quatrièmement enfin, des contrats d'objectifs qui sont en cours de négociation entre, d'une part, le ministère des affaires étrangères et le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et, d'autre part, l'AFD, pour traduire concrètement la tutelle de ces deux ministères.

Au total, il s'agit d'insuffler à notre politique de coopération une logique de programmation et de contractualisation. Vous le voyez donc, mesdames et messieurs les députés, le projet de budget qui vous est présenté, porte la marque d'une double ambition en faveur du développement, d'une part, et du renforcement de l'efficacité de notre action, d'autre part. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**Mme la présidente.** Dans les explications de vote, la parole est à Mme Henriette Martinez, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

**Mme Henriette Martinez.** Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, vous ne serez pas étonnés que le groupe de l'UMP, au nom duquel je m'exprime, ait décidé de voter les crédits de la mission interministérielle « Aide publique au développement ». Il ne s'agit en rien d'un oui de godillots, mais bien d'un oui de raison pour cette année et d'un oui de combat pour l'avenir.

Les justifications à notre vote étant nombreuses, je me contenterai de citer celles en lien avec l'engagement du Président de la République de rendre à la France toute sa place au sein du club des bailleurs de fonds les plus généreux.

Oui, les crédits pour 2006, qui portent notre aide publique au développement à 0,47 % du revenu national brut, permettront d'atteindre l'objectif de 0,5 % en 2007. Certains pensent même qu'il le sera avant, et c'est heureux dans un monde où la moitié de l'humanité a peine à survivre avec moins de deux euros par jour.

Par ailleurs, votre budget reflète bien les priorités arrêtées en comité interministériel pour la coopération internationale et le développement – en CICID –, et ces priorités sont les bonnes puisqu'elles s'inscrivent dans le droit-fil des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces derniers remettent eux-mêmes au premier plan de la lutte contre la pauvreté les besoins de base des populations les plus déshéritées. Réduire de moitié la proportion de ceux qui vivent dans l'extrême pauvreté, avec moins d'un euro par jour, tel est le premier objectif du Millénaire pour le développement. Mais il faut aussi assurer la scolarisation de base de tous les enfants et réduire de deux tiers la mortalité infantile. Les neuf objectifs sur lesquels la France s'est engagée à donner « plus et mieux » doivent rester notre ligne de conduite et notre ambition, même si nous savons déjà qu'à l'échéance 2015, ils ne seront certainement pas atteints.

Parce que, précisément, ces objectifs sont exigeants et difficiles, vous nous proposez, madame la ministre, d'améliorer l'efficacité des actions de développement, en particulier grâce au renforcement de l'évaluation, à une meilleure coordination avec les autres bailleurs de fonds et à de nouveaux instruments, comme le projet d'aide mis en œuvre avec l'AFD pour l'éducation de base au Burkina et au Niger.

Enfin, les promesses de la LOLF commencent à être tenues, ne serait-ce qu'en termes de lisibilité de notre politique d'aide publique au développement, puisque ce sont quasiment 80 % des crédits qui y seront consacrés qui sont regroupés dans la mission « Aide publique au développement » que vous nous présentez, alors que nous n'en discussions guère que 10 % auparavant.

C'est donc avec satisfaction que je prends acte de ces changements structurels. Il en est de même des aspects quantitatifs de notre engagement, qui permettent à la France d'être – vous l'avez rappelé, madame la ministre – le premier pays contributeur au Fonds européen de développement, le premier contributeur mondial au Fonds sida, paludisme et tuberculose et au Fonds africain de développement.

« Pourvu que cela dure », ai-je envie d'ajouter ! Et c'est non seulement afin que « cela dure », mais également afin que « cela s'améliore », que je souhaite revenir sur ce « oui de combat » que j'ai évoqué.

Mon premier doute est quantitatif. Je me rappelle en effet qu'il a fallu vingt mois au chef de l'État, de juin 2002 à mars 2004, pour imposer la réalisation de l'objectif qu'il avait lui-même énoncé : rendre prioritaire l'aide publique au développement. Mais qu'en sera-t-il lorsque les annulations de dette se termineront, puisque, vous le savez bien, en dépit des efforts réalisés dans le cadre de la signature des contrats de désendettement-développement avec les pays pauvres très endettés, ces annulations ne dureront guère au-delà de 2008 ? Il faudra bien alors mobiliser de plus en plus d'argent frais afin de tenir l'engagement pris à de nombreuses reprises par la France d'une aide publique au développement représentant 0,7 % du PIB en 2012.

Par ailleurs, je m'inquiète pour le respect de nos stratégies sectorielles, notamment en ce qui concerne la santé, qui est une condition indispensable au développement – chacun l'admet. Pourtant, elle ne représente, avec le SIDA, que 3,5 % de la part de l'aide bilatérale à destination des secteurs prioritaires définis par le CICID, contre 27,8 % pour l'éducation. Je ne conteste évidemment pas l'effort consenti en faveur de celle-ci, mais on n'éduque malheureusement pas les enfants qui sont morts avant l'âge de la scolarisation ! Je regrette que la santé ne soit pas mieux prise en compte parmi les priorités inscrites par nos ambassadeurs dans les documents cadres de partenariat.

Qu'allez-vous faire, madame la ministre, pour qu'en Afrique de l'Ouest, où vont 72 % de notre coopération bilatérale – la seule que nous puissions vraiment contrôler –, notre aide en matière de santé, notamment maternelle et infantile, concerne d'ici trois à cinq ans d'autres pays que le Niger ?

Du reste, santé ou pas, qui nous garantit que les contrats ainsi passés avec nos partenaires seront correctement alimentés, année après année, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement ?

**Mme la présidente.** Il vous faut conclure, madame Martinez.

**Mme Henriette Martinez.** Pour sécuriser votre politique, madame la ministre, une loi de programmation sur l'aide publique au développement serait nécessaire. Le Président de la République en avait évoqué la possibilité au cours de la campagne présidentielle de 2002. Elle permettrait d'avoir chaque année un vrai débat et d'affiner notre politique en la matière en perfectionnant nos instruments et en rendant plus lisible notre dispositif. Pourquoi, d'ailleurs, ne pas créer, comme l'ont fait nos amis britanniques, une agence unique ne faisant que de l'ADP, mais toute l'ADP ? Ce serait une réforme très utile, qui permettrait de clarifier notre politique en la matière.

Madame la ministre, je compte sur vous pour réaliser des objectifs aussi ambitieux. Naturellement, c'est avec conviction que nous voterons votre budget, par lequel la France tient ses engagements et demeure le plus généreux des pays du G 7. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Danielle Bousquet, pour le groupe socialiste.

**Mme Danielle Bousquet.** Madame la ministre, mes chers collègues, le temps consacré à la coopération de la France avec les pays et les peuples du Sud nous est, cette année, chichement compté, puisque le groupe socialiste ne dispose que de cinq minutes. Aussi, est-ce sans tarder que je vous livre sa position : non, nous ne voterons pas ce budget en trompe-l'œil.

Cinq minutes, c'est bien court, en effet, pour donner son point de vue sur ce qui concernerait – la formule est paradoxale – la zone dite d'action prioritaire de l'aide française au développement. Avec la présentation de ce budget, c'est, sans conteste un double signal négatif qui est envoyé au Parlement et à nos partenaires du Sud.

En effet, l'essentiel n'a-t-il pas été exposé en commission, ce qui, vis-à-vis du Parlement, soulève une véritable interrogation ? Plusieurs de nos collègues, dont M. Lefort, y ont souligné, à juste titre, le caractère de plus en plus policier de l'action extérieure de la France, s'étonnant que telle soit désormais sa priorité.

**M. Richard Cazenave.** Qu'est-ce que c'est que ces fantaisies ?

**Mme Danielle Bousquet.** Le traitement accéléré des visas et celui des dossiers soumis à l'OFPRA semblent la priorité, à peine dissimulée, d'une action extérieure qui privilégie aujourd'hui le refoulement. Et ce après la réhabilitation législative, votée par la majorité, du passé colonial de la France, un passé subi, et manifestement contesté, par ceux qui en auraient été les « bénéficiaires » – cela dit entre guillemets.

**M. Richard Cazenave.** Le débat sur le sujet, c'était hier. J'hallucine devant tant d'incompétence !

**Mme Danielle Bousquet.** On comprend alors mieux les raisons d'un examen si rapide.

De plus, aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, les rapporteurs ont souligné la difficulté, cette année, de retrouver les éléments budgétaires permettant de faire de véritables comparaisons d'une année sur l'autre. Et voilà qu'au flou des chiffres s'ajoute encore le fait que nous ne disposons toujours pas du rapport promis sur les activités de la France au sein des institutions financières internationales. Ce rapport aurait dû nous être transmis au mois de juin dernier. Que contient-il donc de si gênant pour qu'on ne nous le communique pas ?

C'est en direction de nos partenaires africains et de nos amis du Sud que le second signal négatif est émis. Combien de temps encore tenterons-nous de leur faire croire que la France comprend leurs difficultés, tente véritablement d'y remédier et veut effectivement contribuer à leur développement, quand la montée en puissance de notre aide se résume à des effets d'annonce dont personne, sur place, ne voit jamais la concrétisation ? Et pour cause ! Annuler une dette, qui, de toute façon, n'aurait sans doute jamais été payée, ne donne pas de moyens financiers nouveaux aux pays en voie de développement ! Chacun le sait ici, et ce ne sont pas les rapporteurs qui me démentiront !

Il reste les grandes déclarations – d'aucuns diront les effets de manche –, aux Nations unies en particulier.

**M. Richard Cazenave.** Vous n'avez rien fait quand vous étiez au pouvoir !

**Mme Danielle Bousquet.** Comment en effet qualifier autrement l'annonce d'une augmentation de l'aide quand on compte pour la financer non pas sur la puissance publique, mais sur les autres ? Certes, une augmentation n'est pas contestable en soi, mais rien ne saurait remplacer l'intervention de la puissance publique.

**M. Richard Cazenave.** Vous aviez porté l'aide publique au développement à un niveau minable ! Un peu de pudeur, tout de même !

**Mme Danielle Bousquet.** Taxer les compagnies aériennes et leurs passagers, n'est-ce pas vouloir faire reposer sur d'autres la responsabilité souveraine qui est la vôtre ? C'est ainsi que les régions, les départements et les villes sont de plus en plus souvent priés de compenser les déficiences de la puissance publique, dans le cas d'Haïti, par exemple. Demain la charité aérienne est censée donner un début de contenu aux grandes déclarations lancées tous azimuts depuis 1995 sur la fracture mondiale.

Nous refusons, madame la ministre, une telle externalisation de responsabilités qui relèvent de la puissance publique.

**M. Richard Cazenave.** Qu'avez-vous fait au pouvoir ?

**Mme Danielle Bousquet.** Mon temps de parole est malheureusement compté : j'aurais néanmoins souhaité obtenir des précisions en ce qui concerne les rapports de la France avec l'Union européenne sur toutes les questions relatives au développement, alors que notre pays, à quelques semaines de la réunion de l'OMC à Hongkong, apparaît une fois de plus crispé sur les questions agricoles. J'aurais également voulu en savoir davantage sur la gestion par le FED – dont vous avez dit, madame la ministre, que nous étions le principal contributeur – des sommes qui lui sont allouées.

**M. Richard Cazenave.** Il fallait venir en commission ! Mais il n'y avait personne !

**Mme Danielle Bousquet.** Est-il vrai qu'une partie des moyens du FED n'est pas utilisée ? Faute de temps, tous ces sujets devront être abordés à d'autres occasions.

Madame la ministre, l'état d'urgence dans lequel se trouvent nos partenaires africains mérite une autre politique que la multiplication voulue, assumée et revendiquée des expulsions, des refus de visas et des entraves aux inscriptions d'étudiants issus de la prétendue ZSP – une autre politique que le repli sur nous-mêmes. Votre budget, madame la ministre, est révélateur d'une politique que nous ne saurions cautionner.

**Mme Henriette Martinez.** Nous sommes le premier pays contributeur !

**Mme Danielle Bousquet.** C'est pourquoi nous lui disons non avec détermination. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Richard Cazenave.** Que d'erreurs et d'omissions ! Quelle méconnaissance du sujet !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Claude Lefort, pour le groupe des député-e-s communistes et républicains.

**M. Jean-Claude Lefort.** Je n'ai que cinq minutes pour vous convaincre, madame la ministre, de modifier votre budget sous peine d'un vote négatif de notre part.

Je crains, malheureusement, que cela ne vous émeuve pas !

Et pourtant...

Et pourtant vous souscrivez, j'en suis sûr, à cette appréciation fort banale : le monde est très malade, qui exulte à en mourir. Vous souscrivez, j'en suis sûr, à l'opinion selon laquelle la dérive sociale des continents est non seulement injuste mais dangereuse à tous égards. Vous souscrivez, j'en suis sûr, à l'idée selon laquelle aider les peuples dans le dénuement c'est nous aider nous-mêmes.

Dans ces conditions, il faut revoir sérieusement votre copie, car votre budget n'est conforme ni aux besoins du monde, ni à une certaine idée de la France, ni à son ambition, si belle, de porter des idéaux universels.

Je ne retiendrai que deux points pour justifier ma remarque initiale.

Premièrement, en ce qui concerne la question de l'APD et de la dette, si les chiffres annoncés révèlent une hausse de notre aide au développement, comment ne pas reconnaître que la part des annulations de dettes est l'élément majeur de cette augmentation ? Et, cette année, il s'agit principalement de la dette irakienne. Il est vrai que les États-Unis n'ont pas d'argent !

Ces annulations, outre leur caractère opaque et l'absence totale de transparence de la COFACE, absence de transparence sur laquelle nous aimerions pouvoir enquêter, ne constituent pas des revenus supplémentaires pour les pays concernés, qui, de toute façon et hors le cas évoqué, ne sont pas solvables.

Consacrer 0,7 % du budget à l'APD ne doit pas avoir pour seul objectif de soulager les pays concernés du poids de leur dette, mais de leur procurer une aide utile et concrète.

Secondement, en ce qui concerne notre aide dans la lutte contre les pandémies, dans le cadre notamment du Fonds mondial, si nous participons à celui-ci plus que d'autres tout en favorisant une approche multilatérale, à la différence notable des Anglo-saxons, dont la démarche privilégie le bilatéral, laquelle est une source de pressions diverses et constitue une aide déguisée à l'exportation, il n'en reste pas moins que la taxe sur les billets d'avions annoncée par le Président de la République, en vue notamment d'alimenter ce fonds, n'est pas inscrite dans le budget.

Plus fondamentalement, quand donc allons-nous nous affranchir des intérêts colossaux des industries pharmaceutiques ? Que l'argent que nous donnons alimente leurs caisses n'est pas seulement critiquable : c'est condamnable ! Si les médicaments déclarés essentiels par l'OMS – y compris ceux qui permettent de lutter contre les pandémies – étaient des génériques, alors, même à argent constant, les crédits alloués permettraient des actions d'une tout autre ampleur ! Or, loin d'agir en ce sens, c'est avec notre soutien que l'Europe accepte l'accord de l'OMC du 31 août 2003, qui est absolument contraire à la déclaration de Doha, selon laquelle les droits à la santé peuvent être supérieurs à ceux du commerce, accord qui, de plus, n'est pas seulement injuste, mais totalement impraticable, si bien qu'aucun pays concerné – je dis bien aucun – n'a fait la moindre demande à l'OMC en vue de se le voir appliquer.

Il ne s'agit pas d'ignorer les efforts de recherche – à condition d'en tenir compte avec mesure –, mais de considérer qu'à une crise mondiale, il faut une réponse exceptionnelle garantissant l'accès de tous aux médicaments. Je plaide depuis des années pour la mise en place d'une caisse de sécurité sanitaire au niveau de l'ONU. Elle permettrait, sans léser personne, de mettre à la disposition de tous les médicaments essentiels. On fait exactement l'inverse : le Fonds mondial abonde les caisses des « pharmas », si bien qu'aujourd'hui on ne meurt plus du sida parce qu'il n'y a pas de médicaments, mais parce les médicaments existants demeurent inaccessibles aux pays du Sud.

**Mme Henriette Martinez.** C'est vrai !

**M. Jean-Claude Lefort.** Telle est la situation scandaleuse dans laquelle nous sommes !

Hongkong aurait pu être l'occasion pour la France et l'Union européenne de prendre nettement position en ce sens, comme l'ont demandé les pays africains dans une note récente déposée au conseil des ADPIC, qui traite, dans le cadre de l'OMC, des questions relatives aux droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Vous ne pouvez l'ignorer, madame la ministre.

C'est pourquoi, en écho à votre refus de modifier votre budget, notre vote sera négatif. Nous en sommes désolés pour le monde en désolation et nous en sommes désolés pour la France, dont le rayonnement dans le monde est amoindri. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains et du groupe socialiste.*)

**Mme Henriette Martinez.** La France fait des efforts !

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre.

**Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.** Même si, d'après le règlement, je ne suis pas censée répondre à des questions sur lesquelles, d'ailleurs, je me suis déjà longuement exprimée en commission, je souhaite évoquer celles qui ne m'avaient pas été encore posées et rectifier certaines contrevérités que je ne peux pas laisser passer.

Mme Martinez a raison de souligner l'augmentation de l'aide publique au développement et la part qu'y prennent les allègements de dette. Nous devons nous préparer à leur diminution à l'avenir, raison pour laquelle, notamment, nous lançons dès aujourd'hui un certain nombre de projets bilatéraux et, pour tenir compte de cette évolution, augmentons nos autorisations d'engagement.

Ensuite, madame Bousquet, je vous remercie de vos leçons. Laissez-moi quand même vous rafraîchir un peu la mémoire et vous rappeler que lorsque nous étions sous un Gouvernement socialiste, de 1997 à 2001, l'APD était tombée à 0,31 % du PIB, soit seulement 4,6 milliards d'euros. Vous me ferez dès lors, j'espère, grâce de vos critiques.

**M. Jean-Claude Lefort.** Comparaison n'est pas raison !

**Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.** Je vous rappelle que nous avons doublé notre effort. Je me demande donc où vous pouvez voir un budget en trompe-l'œil car si nous passons de 4,6 milliards d'euros à près de 9 milliards d'euros, je me demande où se trouve la diminution.

**Mme Henriette Martinez.** Très bien ! C'est la réalité !

**Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.** Monsieur Lefort, quant à vous, vous semblez considérer les allègements de dettes comme l'élément principal de l'augmentation de l'APD. Non ! Les allègements de dettes représentent moins du tiers de la progression de 2,4 milliards d'euros de l'APD entre 2002 et 2006.

Vous avez, par ailleurs, évoqué un point tout à fait intéressant à propos de l'accès aux médicaments.

**M. Jean-Claude Lefort.** Absolument ! Je vous remercie.

**Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.** Vous avez en particulier évoqué l'application de l'accord du 30 août 2003.

**M. Jean-Claude Lefort.** Du 31 août 2003 !

**Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.** C'est une question techniquement complexe.

Tout d'abord, cet accord a été très difficile à conclure car certains grands pays restent très influencés par la pression de leur industrie pharmaceutique.

**M. Frédéric Dutoit.** C'est vrai !

**Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.** Nous souhaitons donc transposer cet accord très rapidement dans notre droit, et je peux vous assurer que c'est aussi la volonté de l'Union européenne.

Par ailleurs, cet accord prévoit ce que l'on appelle des « licences obligatoires ». Cette disposition juridique autorise les États à suspendre un brevet dans des cas de force majeure. En pratique, ces licences obligatoires servent à exercer une pression sur les laboratoires pharmaceutiques afin qu'ils produisent des médicaments moins coûteux, mais elles ne sont en fait que rarement appliquées directement. C'est pourquoi les modalités de mise en œuvre de l'accord n'ont pas les conséquences importantes que vous croyez.

#### Mission « Aide publique au développement »

**Mme la présidente.** J'appelle les crédits de la mission « Aide publique au développement » inscrits à l'état B.

#### ÉTAT B

**Mme la présidente.** Les crédits de la mission « Aide publique au développement » inscrits à l'état B ne font l'objet d'aucun amendement.

Je les mets aux voix.

*(Les crédits de la mission « Aide publique au développement » sont adoptés.)*

#### Prêts à des États étrangers

J'appelle les crédits de la mission « Prêts à des États étrangers » inscrits à l'état B.

#### ÉTAT B

**Mme la présidente.** Les crédits de la mission « Prêts à des États étrangers » inscrits à l'état B ne font l'objet d'aucun amendement.

Je les mets aux voix.

*(Les crédits de la mission « Prêts à des États étrangers » sont adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je pense qu'il nous faudra sans doute revenir au règlement qui ne prévoit pas qu'un membre du Gouvernement s'exprime après les explications de vote dès lors qu'il a été au préalable procédé à une discussion en commission élargie.

Or, j'ai donné la parole à M. Renaud Donnedieu de Vabres puis à vous-même, Madame la ministre. Si jamais, mes chers collègues, vous n'estimez pas ce procédé correct, vous pouvez en faire la remarque.

J'ai du reste examiné la question avec le ministre délégué aux relations avec le Parlement afin de savoir si la règle doit être respectée ou bien si elle doit évoluer.

**M. Richard Cazenave.** Encore faut-il que les groupes ne viennent pas poser des questions alors qu'ils ne sont pas venus en commission. Les députés socialistes et communistes n'étaient pas là en commission !

**Mme la présidente.** Nous en avons terminé avec l'examen des crédits relatifs à l'Aide publique au développement.

#### RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : ARTICLE 81

**Mme la présidente.** Nous abordons l'examen des crédits relatifs à la recherche et à l'enseignement supérieur.

La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

**M. François Goulard, ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Madame la présidente, madame et messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les députés, mon propos introductif sera extrêmement bref puisque nous avons déjà longuement discuté, en commission élargie, des crédits de la mission interministérielle de la recherche et de l'enseignement supérieur, la MIREs.

Je souhaite simplement rappeler que ce budget est la première traduction de la grande ambition que nous avons pour la recherche et pour l'enseignement supérieur.

La recherche est indispensable à l'avenir de notre économie, de notre société. Nous devons par conséquent consentir un effort budgétaire, non seulement en termes de créations de postes, mais également en matière d'accroissement de l'efficacité de la recherche et, partant, de l'enseignement supérieur, tant il est vrai qu'enseignement supérieur et recherche sont indissociables.

Les moyens mobilisés sont à la hauteur des attentes. Nous attribuons en effet à la recherche un milliard d'euros de ressources publiques supplémentaires chaque année, si bien qu'à l'horizon de 2007, nous aurons accru de 6 milliards d'euros les moyens publics de la recherche.

Le milliard supplémentaire de cette année se compose pour un gros tiers d'augmentation des dotations budgétaires, soit 380 millions d'euros. Un tiers, moins important, est constitué de dotations au titre du compte d'affectation spéciale à l'Agence nationale de la recherche, nouvellement créée, et dont je me plais à souligner qu'elle est aujourd'hui parfaitement opérationnelle au bout de seulement quelques mois d'existence. Enfin, l'augmentation des dépenses fiscales représente 340 millions d'euros.

Cette dernière augmentation est due à l'amélioration de mécanismes d'incitation à la recherche comme le crédit impôt recherche. En effet, si nous augmentons les moyens de la recherche publique, il est nécessaire d'augmenter aussi ceux de la recherche privée.

Ce programme de grande ampleur préfigure le projet de loi de programme pour la recherche que l'Assemblée nationale examinera au cours des prochaines semaines.

Ce budget est par ailleurs très favorable à l'enseignement supérieur dont les dotations augmentent de près de 3 %. Il prévoit la création de 1100 emplois d'enseignants-chercheurs. Cette mobilisation considérable de moyens devra s'accompagner d'un effort d'efficacité de la recherche, grâce à de nouveaux outils comme l'Agence d'évaluation de la recherche, le Haut Conseil de la science et de la technologie, chargés d'éclairer les pouvoirs publics dans leurs grandes décisions.

Des simplifications administratives attendues depuis longtemps vont par ailleurs être mises en œuvre : allègement des contraintes en matière de marchés publics, suppression du contrôle financier *a priori* pour les établissements jusqu'alors concernés.

Enfin, des efforts seront faits pour améliorer l'attractivité des carrières de chercheurs pour les jeunes chercheurs. La France a en effet besoin de vocations scientifiques.

Je profite de la présence de madame le ministre de la défense pour dire à quel point la coopération entre recherche militaire et recherche civile est harmonieuse. Ce qu'on appelle la recherche duale, recherche aux implications tant civiles que militaires, se révèle très performante. Elle concerne de nombreux organismes, au premier rang desquels le Commissariat à l'énergie atomique, le Centre national d'études spatiales, qui bénéficient de dotations du ministère de la défense. C'est une des réussites de la recherche française que de savoir concilier des objectifs tant militaires que civils. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**M. le président.** La parole est à M. Alain Claeys, pour le groupe socialiste.

**M. Alain Claeys.** L'ambition pour la recherche et l'enseignement supérieur, monsieur le ministre, n'a pas été au rendez-vous pendant ces trois dernières années.

Soyons objectifs et attribuons au mouvement des chercheurs la prise de conscience tardive par le Gouvernement de ce qui doit être une priorité.

Comme je l'ai rappelé en commission élargie, ce débat se déroule à un moment où l'on annule les crédits de certains organismes de recherche...

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Non !

**M. Alain Claeys.** ... et où les universités vont devoir voter leur budget. Vous verrez alors concrètement les difficultés que rencontre chacune d'entre elles, au point que beaucoup de budgets ne seront pas votés, alors que nous nous trouvons à quelques jours seulement de la présentation en conseil des ministres de votre projet de loi sur la recherche.

**M. Claude Goasguen.** C'est une bonne chose !

**M. Alain Claeys.** Je vais vous rappeler en style télégraphique certains points qui me tiennent à cœur.

En ce qui concerne le budget, on sait très bien que la dotation globale aux universités est insuffisante. Chacune le dit très clairement.

J'attire votre attention, monsieur le ministre, sur un point particulier qui ne vous concerne pas directement mais qui reste sensible : les charges patronales sur les heures complémentaires posent un certain nombre de problèmes et les petites universités risquent d'être pénalisées.

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Les grandes aussi !

**M. Alain Claeys.** À propos des contrats de plan, je rappelle ce que j'ai dit en commission élargie : il existe un écart incontestable entre les autorisations de programme et les crédits de paiement. Cet écart, qui peut être évalué à 800 millions d'euros, empêchera la réalisation des engagements pris par l'État et les collectivités locales.

**M. Michel Bouvard.** Cela a toujours été le cas dans le passé !

**M. Alain Claeys.** Ce sera notamment le cas à propos des questions de sécurité et de maintenance – je pense surtout à Jussieu – mais vous avez fait le point, en commission élargie, sur les autres lieux où se posent des problèmes de sécurité majeurs.

Je n'ai guère le temps d'aborder la question du logement étudiant, des droits d'inscription, autant de problèmes concrets auxquels les universités sont confrontées.

Avec les onze programmes de ce budget de un milliard d'euros, vous savez bien, monsieur le ministre, que le compte n'y est pas.

Je pense que ce projet de loi ne doit pas dissocier recherche et enseignement supérieur. On ne peut pas, en France, aujourd'hui, faire une loi de programmation sur la recherche sans s'interroger sur le sort des universités. Pour nous, cette loi doit comporter six priorités simples.

La démocratie est la première d'entre elles. On ne peut pas laisser le mouvement des chercheurs dans l'incertitude. Leurs propositions doivent être entendues et c'est un devoir démocratique que de mener la concertation jusqu'à son terme.

La deuxième priorité est de réduire le nombre de gouvernances, de simplifier le système. La troisième est la clarification des missions, la quatrième une évaluation coordonnée. Cinquième priorité : un effort déterminé en ce qui concerne les allocations de recherche et la pérennisation des ressources. Enfin, la priorité européenne.

Si l'on considère objectivement votre projet de budget, monsieur le ministre, on ne peut que constater la complexité du système. On n'a pas réduit le nombre de gouvernances. J'ai le sentiment que cette usine à gaz que vous êtes en train de créer va menacer les organismes de recherche.

**M. Frédéric Dutoit.** Tout à fait !

**M. Alain Claeys.** Est-ce vraiment votre souhait ?

Les universités, quant à elles, vont rester au bord de la route. La création des pôles de recherche et d'enseignement supérieur – PRES – était une bonne idée, défendue par les chercheurs et les universités et reprise en partie dans votre projet de loi. Or vous venez de créer à côté de cela les « campus ». On se demande vraiment qui a bien pu avoir cette idée, qui va conduire les universités à sortir d'un certain nombre de pôles d'excellence !

**M. Jean-Marie Binetruy, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour la recherche industrielle.** Vous êtes complètement hors sujet, monsieur Claeys !

**M. Alain Claeys.** Votre projet de loi risque donc, je le répète, de laisser définitivement les universités, où se fait pourtant 80 % de la recherche en France, au bord de la route et de les priver des moyens de peser sur la recherche.

**Mme la présidente.** Votre temps de parole est écoulé, monsieur Claeys.

**M. Alain Claeys.** Je termine, madame la présidente.

Le projet de loi ne permet pas non plus une réflexion cohérente entre l'Agence nationale de la recherche et les organismes de recherche.

Quant à l'évaluation, je vous renvoie aux commentaires formulés par le CES sur la nécessité d'objectivité et de transparence.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, le groupe socialiste ne votera pas votre projet de budget. D'ici au débat qui se tiendra au début de l'année prochaine à l'Assemblée nationale, j'espère que vous aurez progressé sur ces questions, dans l'intérêt de nos universités et de l'ensemble de nos chercheurs.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Anne-Marie Comparini, pour le groupe UDF.

**Mme Anne-Marie Comparini.** Madame la présidente, madame la ministre, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, nos débats, il faut en convenir, sont dominés par un constat unique : l'attractivité scientifique de la France peut tirer sa croissance, à condition que notre pays rompe avec la faiblesse des moyens accordés à l'université et à la recherche et remédie aux défaillances organisationnelles du système.

Le projet de budget pour 2006 a le mérite de présenter, comme le Gouvernement s'y était engagé, un volume de crédits bien supérieur à celui des années précédentes. Des postes d'enseignants-chercheurs et de IATOS seront créés. Néanmoins, s'agissant d'un secteur stratégique qui ne peut subir un *stop-and-go* fragilisateur, ces crédits auraient dû s'inscrire dans une programmation pluriannuelle pour l'université et la recherche, seul vrai moyen de donner des perspectives aux jeunes scientifiques et de faire passer le message qu'on ne repart pas de zéro à chaque alternance.

Concernant les locaux, nous connaissons tous l'état de vétusté des campus et leur fonctionnement d'un autre âge. Le CPER se réalise bon an mal an mais, là aussi, nous aurions aimé sentir une volonté manifeste de préparer dès à présent le futur programme de modernisation des campus. Il y a encore tant à faire pour que nos universités soutiennent la comparaison face aux universités étrangères !

En ce qui concerne les logements, l'application du rapport Anciaux permet de rattraper le déficit chronique. Cependant, avec l'augmentation des loyers, il faut aussi aider les jeunes à financer leurs études. Vous proposez des prêts bancaires à taux réduit : je m'en félicite, mais je veux insister sur la nécessité d'élaborer une réglementation, une charte, un accord interprofessionnel – quelle que soit la formule –, pour mieux encadrer et mieux indemniser les stages obligatoires en entreprise. Les études que poursuivent les jeunes permettront à notre économie d'entrer de plain-pied dans le monde du savoir. Attention à ce que cela ne se fasse pas au détriment d'une génération qui commencerait sa vie dans la précarité !

Cela étant, les moyens financiers à eux seuls ne suffisent pas à attaquer les racines du mal. Les universités et la recherche, qui n'ont pas démerité, ont tout autant besoin d'améliorations organisationnelles pour corriger le cloisonnement excessif, la rigidité des statuts, le manque d'ouvertures vers le privé, la lourdeur de gestion du système universitaire, comme le démontre le rapport la Cour des comptes. Voilà pourquoi le groupe UDF regrette que, pour la deuxième année consécutive, nous étudions un budget sans avoir eu à débattre du projet d'orientation de la recherche. Le bon sens veut que les moyens financiers viennent après que l'on a défini ce que l'on veut faire. En la matière, les questions ne manquent pas.

Ainsi, la multiplicité des agences vaut-elle fondation visible d'une véritable politique ? Assure-t-elle la créativité, la souplesse, l'émergence de jeunes équipes, toutes conditions impératives du succès de la recherche ? L'indexation des allocations pour les doctorants met-elle notre université au niveau d'une université moderne et attractive pour les jeunes chercheurs ? La création d'un véritable parcours professionnel en leur faveur ne serait-elle pas préférable ?

Vous me répondrez sans doute, monsieur le ministre, que nous aborderons ces questions dans le cadre de l'examen du pacte pour la recherche. Eh bien, en attendant cette discussion, nous nous abstenons, et cette abstention doit être comprise comme une incitation à donner à notre système trop centralisé davantage de liberté et d'autonomie.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Frédéric Dutoit, pour le groupe des député-e-s communiste et républicain.

**M. Frédéric Dutoit.** Monsieur le ministre, ce projet de budget s'inscrit bien dans le contexte idéologique de votre « pacte pour la recherche », lequel confirme votre politique de précarisation des emplois et de déstructuration des établissements de recherche et du réseau des universités. Rejeté par la communauté scientifique, il ne présente aucune avancée par rapport aux propositions gouvernementales de 2003 qui avaient déclenché le mouvement de la communauté scientifique et ne s'appuie en rien sur les propositions issues des États généraux pour la recherche : il leur emprunte tout au plus un vocabulaire spécifique, mais en détourne complètement l'esprit.

Notons également que nous sommes très loin de l'objectif de 3 % du PIB fixé à Lisbonne.

Peu de moyens financiers seront attribués à la recherche publique, puisque 75 % des moyens iront à la recherche privée, à l'innovation et aux transferts. L'objectif d'une recherche rentable est ainsi clairement affiché : on favorise les domaines de recherche qui seront payants à court terme, au détriment de la recherche fondamentale qui pourtant est la base de toute recherche appliquée. Des pans entiers de la recherche, jugés non rentables, vont progressivement disparaître du paysage scientifique français. Vous voulez mettre en concurrence des laboratoires de recherche et des personnels et vous refusez ouvertement de vous engager sur un plan pluriannuel de l'emploi, malgré la demande forte formulée par les États généraux.

Vous promettez trois mille postes pour 2006, mais ce sont des postes que l'on aura supprimés à un endroit pour les recréer sous un autre label. On déshabille Pierre pour habiller Paul !

**M. Claude Goasguen.** C'est faux !

**M. Frédéric Dutoit.** Vous choisissez d'augmenter fortement l'emploi précaire, et ce au détriment de l'emploi statutaire. Cette précarisation n'est certes pas nouvelle : depuis de nombreuses années, elle gangrène la recherche publique, si bien qu'aujourd'hui la situation est profondément préoccupante, tant en ce qui concerne la précarité du statut des personnels sous CDD qu'en ce qui concerne la qualité du travail scientifique proprement dit, laquelle repose largement sur la capitalisation du savoir et ne se conçoit que si la ressource humaine bénéficie de stabilité.

Alors qu'actuellement des pans entiers de projets scientifiques ou des éléments clefs du fonctionnement des équipes de recherche – gestion, secrétariat – reposent sur des personnels à contrats temporaires, le non-renouvellement des CDD entraîne des ruptures dans les projets et dans le fonctionnement des équipes de chercheurs et de techniciens, ainsi qu'une perte des connaissances et des savoir-faire acquis par ces personnels sous CDD. Les équipes se voient contraintes de relancer en permanence les procédures d'embauche et les périodes de formation et d'adaptation des CDD : quel gaspillage de temps et d'énergie !

Sur tous les plans, la précarité pose problème, tant pour les personnels que pour la recherche elle-même.

Un des axes forts dégagés par les états généraux de la recherche était une stratégie d'incitation aux carrières de la recherche. L'absence d'une telle stratégie risque d'avoir des conséquences graves pour un pays comme le nôtre, qui est encore – mais pour combien de temps ? – un des principaux acteurs de la recherche en Europe et dans le monde.

À l'évidence, ce qui arrive à la recherche n'est pas singulier : sont à l'œuvre les mêmes mécanismes de privatisation rampante déjà testés et appliqués dans d'autres services publics.

L'objectif de la recherche devrait être de faire progresser les connaissances au bénéfice de la collectivité et de son avenir. Le service public de recherche doit d'abord tenter de répondre aux besoins de la société, sans nécessairement présenter un intérêt marchand immédiat. La recherche publique ne doit pas avoir pour objectif la rentabilité financière, mais au contraire l'intérêt général et le long terme.

Il est important de défendre l'autonomie de la recherche, dont une condition indispensable est le statut de service public. Le recrutement de personnels permanents bénéficiant d'un statut public assurera l'indépendance de la recherche et garantira une recherche publique de qualité.

Quant à la situation sociale très dégradée des étudiants, elle ne fait l'objet d'aucune attention particulière. En cinq ans, les aides attribuées aux étudiants ont été augmentées de 5 %, alors que dans la même période le montant des dépenses obligatoires qu'ils doivent supporter a augmenté de 20 %. Sur dix ans, l'augmentation des dépenses s'élève à 33,5 %, quand celle des aides atteint seulement 21,5 %.

Le bradage de l'enseignement supérieur et de la recherche publique et la paupérisation des étudiants se poursuivent donc inexorablement. Nous sommes bien loin de vos annonces triomphales, monsieur le ministre !

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce budget et contre vos orientations.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Claude Goasguen, pour le groupe de l'UMP.

**M. Claude Goasguen.** Je ne monterai pas à la tribune, car je préfère être à côté du ministre : on pourrait croire, si je m'exprimais face à lui comme l'ont fait les trois orateurs précédents, que je désapprouve en partie son projet de budget ! (*Sourires.*)

Les trois intervenants, au demeurant, se sont focalisés sur le problème de la recherche, qui fera l'objet d'un débat dans quelques semaines. Ils ont tiré argument de ce que la loi de programmation n'était pas encore votée pour affirmer qu'il était difficile de voter les crédits. Libre à eux de laisser ainsi le serpent se mordre la queue, mais les débats de l'Assemblée nationale sont soumis, autant que je sache, à un ordre du jour.

Au reste, M. le ministre ne doit pas être mécontent de l'imminence de ce débat, car cela lui a permis d'obtenir des crédits : comparativement aux autres budgets, nous avons là, incontestablement, un bon budget, qui présente des augmentations appréciables tant en personnel qu'en moyens financiers.

Attendons donc que le projet de loi arrive en débat et concentrons-nous ici sur l'aspect financier.

Puisque tout le monde a parlé de la recherche, je vais évoquer l'université, qui certes a une vocation de recherche, mais pas seulement. Permettez-moi de rappeler trois principes, monsieur le ministre.

D'abord, à l'occasion de l'examen du budget de l'enseignement supérieur, et pendant que le calme règne dans les universités, je souhaiterais que nous ouvrons la réflexion sur l'autonomie des universités, surtout après les événements de ces derniers jours. Nous entendons souvent parler

des procédures américaines d'*affirmative action*, qui permettent aux universités de favoriser leur accès aux personnes souffrant de handicap, social ou physique. La règle d'or sur laquelle nous nous fondons est, comparativement, presque discriminante à l'égard de ceux qui pourraient trouver dans l'université un débouché qui n'a pas été possible dans l'enseignement secondaire. La question de l'autonomie des universités est directement liée au problème de la modernisation de nos structures. C'est un élément très important et je souhaite que nous puissions en débattre, sans pour autant engager une réforme de l'enseignement supérieur, qui serait un « machin » supplémentaire dans lequel on ne s'y retrouverait pas.

Il me paraît également très important que vous fassiez appliquer le principe général de l'évaluation dans l'enseignement supérieur et général, qui en a grand besoin. Évaluation pédagogique, d'abord, comme l'a fait un précédent ministre pour l'enseignement secondaire, mais aussi évaluation des établissements, dont la gestion doit être transparente. Désormais, il ne faut plus se contenter des classements du *Point*, de *L'Express* ou de tel ou tel journal, les étudiants doivent pouvoir juger en toute connaissance de cause.

Enfin, après les lois de Jules Ferry de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'orientation et le suivi vers l'emploi de l'étudiant doivent être l'ambition d'un vrai service public de l'enseignement en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, notre devoir n'est pas seulement de donner le savoir, mais aussi la possibilité d'en vivre grâce à un emploi rémunéré à sa juste valeur. De ce point de vue, notre enseignement supérieur est très défavorisé.

Pour terminer, monsieur le ministre, je vous incite à prendre davantage le pouvoir dans le secteur de l'enseignement. (*Sourires.*) En tant qu'inspecteur général et professeur d'université, j'ai le sentiment que l'enseignement secondaire a tout dévoré. J'en ai assez de voir nos universités sacrifiées parce que les enseignants du secondaire, plus dynamiques et sans doute davantage syndiqués, ont exercé des pressions sur les choix budgétaires. Le budget de notre enseignement supérieur par étudiant est inférieur à celui de nos voisins. Demandez la création d'une direction générale des finances pour votre ministère, vous verrez que cela suffira à améliorer grandement la situation des universités françaises et de la recherche ! Je connais la pratique des directeurs généraux des finances de la rue de Grenelle : ils ont les yeux très ouverts sur les budgets de l'enseignement primaire et secondaire, mais leur acuité visuelle diminue dès qu'il s'agit de l'enseignement supérieur. (*Sourires.*) Aidez-les à y voir plus clair, nous en avons besoin. Vous l'aurez compris, je souhaite un ministère autonome. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

#### Mission « Recherche et enseignement supérieur »

**Mme la présidente.** J'appelle les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur » inscrits à l'état B.

#### ÉTAT B

**Mme la présidente.** Je suis saisie d'un amendement n° 162.

Pour le défendre, la parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la recherche.

**M. Jean-Michel Fourgous, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la recherche.** M. Goasguen et M. le ministre l'ont appelé, il n'y a pas de progrès sans évaluation. Le futur

projet de loi sur la recherche va créer l'Agence nationale de recherche, qui aura vocation à absorber les petites structures d'évaluation existantes. Cet amendement propose donc de supprimer le Comité national d'évaluation de la recherche.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** La proposition de M. Fourgous est tout à fait pertinente. Une nouvelle organisation de l'évaluation est en effet en germe et un projet de loi sera prochainement présenté à l'Assemblée nationale, qui prévoit la suppression du CNER et la reprise de ses missions par l'ANR au cours de l'année 2006. Il convient toutefois d'attendre la mise en place de l'agence pour en tirer toutes les conséquences budgétaires. Un bilan permettra de déterminer les besoins des différents organismes et notamment de la nouvelle Agence de l'évaluation. Il me paraît prématuré de supprimer aujourd'hui les crédits d'un organisme qui existe encore. C'est la raison pour laquelle je souhaite vivement qu'il puisse retirer son amendement. En contrepartie, je m'engage à dresser, à l'issue de l'exercice 2006, le bilan de cette réforme très importante. Compte tenu des efforts considérables de la nation en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur, il convient que la performance scientifique – et non pas économique, monsieur Dutoit – de nos laboratoires soit correctement évaluée par des commissions scientifiques.

**Mme la présidente.** Que décidez-vous, monsieur Fourgous ?

**M. Jean-Michel Fourgous, rapporteur spécial, pour la recherche.** Je suis d'accord pour accorder un délai d'un an, à condition que la suppression du CNER soit intégrée au PLF pour 2007.

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Ce sera le cas.

**M. Jean-Michel Fourgous, rapporteur spécial, pour la recherche.** Je retire donc l'amendement.

**Mme la présidente.** L'amendement n° 162 est retiré.

Je suis saisie d'un amendement n° 163.

Pour le soutenir, la parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les formations supérieures et la recherche universitaire et pour la vie étudiante.

**M. Michel Bouvard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les formations supérieures et la recherche universitaire et pour la vie étudiante.** Dans vos fonctions précédentes, monsieur le ministre, vous avez activement participé aux travaux de la commission des finances lorsqu'on a élaboré la maquette budgétaire. Lors de ces travaux, il est apparu que le département muséographique dépendant du ministère de la recherche, qui est intégré au programme « Formations supérieures et recherche universitaire », aurait trouvé une place plus cohérente dans le programme « Recherche culturelle et culture scientifique ». Les deux principaux établissements concernés sont le Muséum d'histoire naturelle et le musée du quai Branly, ce dernier se voyant doté de crédits en provenance de deux ministères, alors qu'il n'est pas encore en activité. Il semblerait logique, dans le cadre de la loi organique, que l'ensemble des crédits concourant à l'exercice d'une même fonction de l'État puisse se retrouver sur le même chapitre budgétaire. Tel est le sens de cet amendement.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Je salue votre souci de clarification de la maquette budgétaire. Il est vrai que nous sommes dans une phase de transition dans la mise en œuvre de la loi organique, et je suis le premier à reconnaître que les intitulés sont parfois trompeurs. Les établissements que vous désignez relèvent très certainement du programme « Recherche culturelle et culture scientifique », mais ils accueillent également des équipes de recherche. Le Muséum est un grand établissement de recherche, avec environ 500 chercheurs, et le lien entre la recherche et les collections qu'il abrite est très fort. De la même façon, le musée du quai Branly, qui va abriter des collections uniques au monde, outre une présentation au public, accueillera également des unités de recherche en provenance de divers organismes de recherche, tant français qu'étrangers. C'est la raison pour laquelle, dans un souci de bonne administration, nous souhaitons le maintien de l'inscription actuelle des crédits. Incontestablement, des besoins de clarification se feront sentir à l'avenir : clarification des missions des différents organismes de recherche et clarifications d'ordre administratif. En l'occurrence, l'imputation budgétaire qui a été proposée me paraît la plus souhaitable. C'est la raison pour laquelle, de même que l'amendement précédent, je souhaiterais que celui-ci puisse être retiré.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur spécial Michel Bouvard.

**M. Michel Bouvard, rapporteur spécial, pour les formations supérieures et la recherche universitaire et pour la vie étudiante.** Pour ne rien cacher, nous nous sommes déjà entretenus de cette affaire avec François Goulard. J'entends très bien les explications, s'agissant notamment du Muséum d'histoire naturelle, dont la recherche semble bien être la fonction principale. Je suis plus perplexe pour le musée du quai Branly. Comme un basculement brutal d'un programme à un autre ne permettrait pas de poursuivre ce débat, je suis prêt à retirer l'amendement, au bénéfice d'un travail commun entre les ministères concernés et la commission des finances pour déterminer le programme dans lequel ces crédits doivent figurer.

Je profite de l'occasion pour vous faire part d'une autre préoccupation. La loi organique ne permet pas de déposer d'amendement pour déplacer des crédits de mission à mission. Or les crédits de la direction de l'enseignement supérieur, qui figurent actuellement dans la mission « Enseignement scolaire », ont incontestablement leur place dans la mission « Recherche et enseignement supérieur » que nous examinons ce matin. Je souhaite donc, monsieur le ministre, que vous puissiez user de toute votre force de conviction pour en convaincre le ministre de tutelle. De notre côté, nous appuierons cette demande, que chacun peut comprendre.

**Mme la présidente.** L'amendement n° 163 est retiré.

Je suis saisie d'un amendement n° 164.

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour les formations supérieures et la recherche universitaire et pour la vie étudiante.

**M. Michel Bouvard, rapporteur spécial, pour les formations supérieures et la recherche universitaire et pour la vie étudiante.** Cet amendement a été adopté par la commission, mais je souhaite laisser à Jérôme Chartier, qui en est l'auteur, le soin de le présenter.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jérôme Chartier.

**M. Jérôme Chartier.** Depuis près de cent ans, l'enseignement supérieur privé participe du service public de l'enseignement supérieur en France. Or, d'année en année, on constate l'accroissement de la disparité entre le financement de l'enseignement supérieur public et celui du privé, y compris s'agissant des grandes écoles.

**M. Claude Goasguen.** C'est vrai !

**M. Jérôme Chartier.** Ainsi, l'École centrale des arts et manufactures,...

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Excellente école ! (*Sourires.*)

**M. Pierre-Louis Fagniez.** Tout à fait !

**M. Jérôme Chartier.** Excellente école, en effet !

... bénéficie d'une aide d'État de 12 000 euros par élève et par an. L'École supérieure des sciences économiques et commerciales, autre excellente école, bénéficie, elle, de 852 euros par élève et par an.

En 2002, le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin avait pris l'engagement de faire en sorte que chaque élève de l'enseignement supérieur privé puisse bénéficier d'un soutien d'au moins 1 000 euros. Ce rapport de un à douze, bien qu'extrêmement faible, témoignait d'un effort tout de même significatif puisqu'il représentait 5 millions d'euros sur cinq ans pour le budget de l'État. Malheureusement, cette année – mais sans doute est-ce parce que vous n'avez pas eu le temps, monsieur le ministre, d'examiner dans le détail ce budget de l'enseignement supérieur privé –,...

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Oh si ! (*Sourires.*)

**M. Jérôme Chartier.** ... il manque 3 millions d'euros.

J'ai donc proposé à la commission des finances le dispositif suivant : un simple mouvement de programme, qui permette d'abonder, à hauteur de 3 millions d'euros seulement – vous voyez que nous ne sommes pas budgétivores ! –, ce budget de l'enseignement supérieur privé. Monsieur le ministre, vous soutiendrez probablement cet amendement et je vous en remercie par avance.

**M. Pierre-Louis Fagniez.** Très bien !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** J'ai bien entendu les aspirations de M. Chartier et je les rejoins très largement. Il est exact qu'historiquement, l'enseignement supérieur privé a été beaucoup moins soutenu que l'enseignement supérieur public.

**M. Jean-Claude Lefort.** Vous ne trouvez pas ça normal ?

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Cette année, les crédits qui lui sont consacrés sont en augmentation, passant de 44,75 millions d'euros à 46,7 millions d'euros. Je suis tenté, monsieur le député, de vous faire une contre-proposition. En effet, au sein même du programme sur lequel porte votre amendement, nous pourrions, par un effort de redéploiement, les augmenter de 2 millions d'euros, ce qui les porterait à 48,7 millions d'euros, soit une progression de 8,8 % pour cette année – et de 40 % par rapport à 2003.

Il s'agit d'une mesure simple qui peut être prise à l'intérieur du programme. Toutefois, sur le vote de cet amendement, je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** M. Chartier a accompli un travail important et je l'en remercie. Il est normal que l'enseignement supérieur privé ne soit pas aidé autant que l'enseignement supérieur public.

**M. Jean-Claude Lefort.** Ah ! tout de même !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** Mais, aujourd'hui, le fossé est tel, les différences tellement graves que cela va conduire à la fermeture de certaines unités. Or chacun reconnaît que l'enseignement supérieur privé apporte une contribution importante.

Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre sagesse. Vous vous en êtes remis à la nôtre : compte tenu de votre contrainte, elle nous conduit à préférer maintenir l'amendement. Il faut que nous donnions un signe important, sans quoi je crains que nous ne rencontrions des difficultés très graves. Dans les vingt dernières années, tant d'engagements ont été pris qui n'ont pas été tenus ! Je pense que le Parlement aura envie de donner un signe au Gouvernement.

**M. Pierre-Louis Fagniez.** Oui, il faut donner un signe fort !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jérôme Chartier.

**M. Jérôme Chartier.** Je ne céderai pas à la tentation, monsieur le ministre, et je maintiens l'amendement.

**M. Michel Bouvard, rapporteur pour avis.** De toute façon, c'est un amendement de la commission !

**Mme la présidente.** Vous avez raison, monsieur Bouvard, M. Chartier n'avait pas la faculté de prendre seul la décision de le retirer.

La parole est à M. Frédéric Dutoit.

**M. Frédéric Dutoit.** Nous venons d'assister à un débat surréaliste ! (« *Ah bon ?* » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. Goasguen vient de nous expliquer que l'université publique manquait cruellement des moyens nécessaires à son fonctionnement et à la formation des étudiants. Je partage totalement son appréciation. Or on nous propose maintenant de voter une aide supplémentaire pour le privé. La symbolique est très forte et elle illustre les critiques que je portais au budget dans mon explication de vote : le Gouvernement et la majorité ont bien l'intention de réorienter l'enseignement supérieur et la recherche que pour le plus grand bénéfice des entreprises privées.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Alain Claeys.

**M. Alain Claeys.** J'ai lu avec attention cet amendement, moi qui suis ce sujet depuis de nombreuses années à la commission des finances.

Attention à ne pas faire de provocation ! Nous savons tous, sur tous les bancs – M. Goasguen est suffisamment averti lui aussi de la situation –, que les universités vont être confrontées à des problèmes financiers majeurs pour l'élaboration de leur budget de 2006. Et c'est à ce moment même que nous accepterions un tel amendement, en laissant au bord de la route les universitaires ? (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

C'est incroyable, inacceptable ! Pour reprendre les propos de M. Goasguen, les universités sont calmes, actuellement. Voilà qui va leur apparaître comme une véritable provocation ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Claude Goasguen.

**M. Claude Goasguen.** Il ne faut pas se tromper de siècle ! L'enseignement supérieur, comme l'enseignement en général, s'exerce de façon différente dans le public et le privé, mais tous les deux concourent au même service. Et même – en ministre comptable, M. Goulard ne peut qu'être d'accord – l'enseignement privé constitue un atout formidable, parce qu'il coûte beaucoup moins cher au contribuable !

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** C'est vrai !

**M. Claude Goasguen.** Ce que je souhaite, pour ma part, c'est que non seulement on ne laisse pas tomber cet enseignement privé...

**M. Jean-Claude Lefort.** Il faut tout privatiser, alors ?

**M. Claude Goasguen.** ... mais que les entreprises privées financent davantage l'enseignement public. Car je ne fais pas ces distinctions artificielles.

**M. Frédéric Dutoit.** Ce n'est pas de cela que nous parlons !

**M. Claude Goasguen.** C'est vous qui ne voulez pas que le financement privé aille à l'enseignement public !

**M. Frédéric Dutoit.** Mais si !

**M. Claude Goasguen.** Je suis totalement solidaire de cet amendement que je voterai sans hésitation, et sans rien renier de ce que j'ai dit, car privé et public sont complémentaires.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Anne-Marie Comparini.

**Mme Anne-Marie Comparini.** Nous soutenons également l'amendement de la commission des finances. J'ajoute aux arguments de M. Goasguen qu'il ne faut pas oublier – c'était d'ailleurs l'objet du rapport de la mission de M. Chartier – que l'enseignement supérieur privé n'est pas à égalité de traitement avec l'université.

**M. Jean-Claude Lefort.** Encore heureux !

**Mme Anne-Marie Comparini.** Il n'a pas de contrats quadriennaux et pourtant, il a besoin de visibilité, pour établir ses stratégies.

**M. Jérôme Chartier.** Très bien !

**Mme Anne-Marie Comparini.** Aujourd'hui, nous ne faisons que donner des moyens financiers très modestes. Nous aurions pu réclamer aussi une planification quadriennale pour l'enseignement supérieur privé. Il faut garder la mesure !

Nous voterons avec plaisir l'amendement de la commission.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Michel Bouvard, rapporteur pour avis.** Je voudrais rappeler les chiffres globaux, pour que chacun ait bien en tête les proportions : il s'agit de déplacer 3 millions d'euros sur 369 millions d'euros, pour les mettre sur un programme doté de 46,7 millions d'euros.

**M. Jean-Claude Lefort.** Ce n'est pas une question de proportion ! C'est la démarche que nous remettons en cause !

**M. Michel Bouvard, rapporteur pour avis.** Même après avoir enlevé ces 3 millions, si on reconstitue le programme, à périmètre équivalent, on constate qu'il reste en progression par rapport à l'an dernier.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Ramenons les faits à de justes proportions, effectivement !

L'enseignement supérieur met en jeu 10 milliards d'euros de crédits. Nous parlons, en l'occurrence, de 3 millions – soit 3 pour 10 000 ! J'avais proposé une solution mais la commission et l'auteur de l'amendement en préfèrent une autre. La décision revient, bien évidemment, au Parlement.

Cela dit, je profite de l'occasion pour répondre à M. Claeys qui a énoncé deux inexactitudes. D'abord, il n'est nullement question d'annulations de crédits de la recherche. Techniquement compétent et intellectuellement honnête, il ne peut que reconnaître qu'elles ne sont dues qu'à des modifications des règles fiscales relatives à l'assujettissement à la TVA des dotations de l'État aux organismes de recherche. Il n'y a pas diminution des ressources de la recherche en France, au contraire.

Par ailleurs, si désormais les charges patronales sur les heures complémentaires des établissements d'enseignement supérieur sont retracées dans le budget des universités au lieu du budget de l'État, c'est la conséquence directe de la LOLF. Naturellement, les crédits correspondants seront transférés. Il ne s'agit là que de questions strictement techniques : n'en faites pas de mauvais arguments politiques ! Les crédits consacrés à l'enseignement supérieur sont sensiblement augmentés ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 164.

(*L'amendement est adopté.*)

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur », inscrits à l'état B, modifiés par l'amendement n° 164.

(*Les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur », ainsi modifiés, sont adoptés.*)

#### Article 81

**Mme la présidente.** L'article 81 ne fait l'objet d'aucun amendement.

Je le mets aux voix.

(*L'article 81 est adopté.*)

**Mme la présidente.** Nous avons terminé l'examen des crédits relatifs à la recherche et à l'enseignement supérieur.

#### RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**Mme la présidente.** Nous abordons l'examen des crédits relatifs aux collectivités territoriales.

La parole est à M. Jérôme Chartier, suppléant M. Marc Laffineur, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les relations avec les collectivités territoriales et pour les avances aux collectivités territoriales.

**M. Jérôme Chartier**, suppléant M. Marc Laffineur, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les relations avec les collectivités territoriales et pour les avances aux collectivités territoriales*. Madame la présidente, monsieur le ministre délégué aux collectivités territoriales, mes chers Collègues, je supplée ce matin, à sa demande, – et bien volontiers – M. Laffineur, retenu par d'autres responsabilités.

Les dispositions relatives aux collectivités territoriales du présent projet de loi de finances revêtent une importance particulière dans la mesure où elles interviennent dans une période charnière pour les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales. L'année 2006 constitue, en effet, la deuxième année d'entrée en vigueur progressive des transferts de compétences résultant de l'acte II de la décentralisation, qui vise à donner aux collectivités plus de responsabilités et une place croissante dans la vie quotidienne de nos concitoyens.

Ces transferts de compétences représentent au total près de 10 milliards d'euros, dont plus de 7 milliards pour les départements et 2,7 milliards pour les régions. Dans cette période charnière pour les collectivités territoriales, qui doivent relever le défi d'une mutation profonde de leurs rôles et de leurs missions, le Gouvernement a eu à cœur de respecter scrupuleusement ses engagements et de poursuivre l'effort financier de l'État envers les collectivités territoriales.

Ces dernières années, les relations financières entre l'État et les collectivités s'inscrivent dans un climat de confiance restauré...

**M. Augustin Bonrepaux**. Ah non !

**M. Jérôme Chartier**, *rapporteur spécial suppléant*. Monsieur Bonrepaux, si vous commencez à m'interrompre dès le début du débat, nous n'en terminerons jamais, d'autant que vous avez déposé de très nombreux amendements ! Je vous propose donc de me laisser poursuivre.

La confiance, disais-je, est restaurée...

**M. Bernard Derosier**. C'est faux !

**M. Jérôme Chartier**, *rapporteur spécial suppléant*. ... par l'adoption de la réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 et de la loi organique relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales. Le « verrou constitutionnel » institué en 2003 apporte à celles-ci des garanties sans équivalent jusqu'à présent.

**M. Augustin Bonrepaux**. Il ne sert à rien !

**M. Jérôme Chartier**, *rapporteur spécial suppléant*. Deuxièmement, l'année 2005 a constitué la première année d'application de la réforme majeure de la dotation globale de fonctionnement introduite par la loi de finances pour 2005 et la loi de programmation pour la cohésion sociale.

Comme il s'y était engagé, le Gouvernement a remis au Parlement un rapport sur la mise en œuvre de cette réforme, qui fait apparaître une répartition de la DGF en 2005 globalement très satisfaisante et conforme aux objectifs poursuivis : une meilleure lisibilité et une plus grande pertinence de la répartition de la dotation forfaitaire et une amélioration de la péréquation – grâce à une meilleure appréhension des écarts de richesse – par la substitution du potentiel financier au potentiel fiscal et la réforme des règles de répartition des dotations de péréquation qui sont désormais mieux ciblées sur les collectivités les plus défavorisées – dont l'Ariège !

**M. Bernard Derosier**. Attention, vous allez faire sortir l'ours du bois ! (*Sourires.*)

**M. Jérôme Chartier**, *rapporteur spécial, suppléant*. La nouvelle DGF est donc à la fois plus claire et plus juste, et il serait dommage que l'expression d'intérêts sectoriels ou d'intérêts locaux particuliers vienne perturber l'équilibre de cette excellente réforme.

Après un an d'application de la réforme de la DSU – la dotation de solidarité urbaine –, trois ajustements à la marge de ses modalités de répartition apparaissent nécessaires et sont proposés par l'article 84 rattaché aux crédits de la mission dont nous parlerons tout à l'heure.

Enfin, l'année 2006 constitue la première année d'application de la loi organique relative aux lois de finances et votre rapporteur spécial se félicite que, dans ce domaine, le Gouvernement ait su tenir compte des préconisations de la représentation nationale.

La mission « Relations avec les collectivités territoriales » retrace la part des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales inscrits au budget du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Cette mission représente un montant de près de 2,9 milliards d'euros dans le projet de loi de finances pour 2006, contre 2,8 milliards d'euros en 2005. Ces crédits sont essentiellement constitués de subventions et de dotations de fonctionnement et d'équipement, liées ou non à des transferts de compétences. Ils sont répartis entre quatre programmes : un programme pour chacune des catégories de collectivités et un programme général.

Le montant et la répartition de la plupart des dotations qui entrent dans le périmètre de cette mission résultent de l'application mécanique de règles d'indexation et de critères législatifs ou réglementaires.

S'agissant des autres concours, notamment la dotation globale d'équipement, la mission aura en 2006 pour principal objectif d'accompagner l'investissement public local par le renforcement de leur effet incitatif et la lutte contre le « saupoudrage » des crédits.

Un effort particulier sera par ailleurs porté sur le maintien et le développement des services publics en milieu rural, dans le cadre d'une mesure proposée par l'article 82, qui doit contribuer à redynamiser l'utilisation des crédits de cette dotation.

Enfin, l'article 83 du présent projet de loi de finances procède à une modernisation et à une simplification d'ensemble des concours particuliers de la dotation générale de décentralisation relatifs au financement des bibliothèques.

Cependant, la mission « Relations avec les collectivités territoriales » ne reflète que très partiellement l'effort financier total de l'État en faveur des collectivités territoriales, car l'essentiel des concours de l'État est financé par des prélèvements sur les recettes de l'État que la LOLF n'oblige pas à structurer en missions et programmes. En 2006, ces prélèvements s'établissent à 47,2 milliards d'euros, ce qui représente 74 % de l'effort financier total de l'État en faveur des collectivités territoriales. Compte tenu de ces éléments, votre rapporteur spécial a souhaité que des objectifs et indicateurs de performance soient associés aux prélèvements sur recettes. Cette demande a été entendue par le ministre et nous l'en remercions.

Par conséquent, comme l'année précédente, votre rapporteur spécial a souhaité commenter cette année l'évolution de l'ensemble des concours de l'État aux collectivités territoriales, lesquels représentent, hors fiscalité transférée, 64,5 milliards contre 61,4 milliards en loi de finances pour 2005, soit une majoration de plus de 3 milliards d'euros à structure constante et une progression de 5 %.

Cette évolution s'explique d'abord par la reconduction en 2006 du contrat de croissance et de solidarité. En dépit des restrictions imposées aux finances de l'État dans un contexte budgétaire difficile, le Gouvernement propose de reconduire, en 2006, ce contrat de croissance et de solidarité selon des modalités d'indexation identiques à celles appliquées en 2005, c'est-à-dire en l'indexant sur l'inflation majorée d'un tiers du taux d'évolution du PIB. Cet effort est d'autant plus remarquable qu'une norme de progression limitée à la seule inflation est appliquée aux dépenses de l'État. Cette mesure garantit aux collectivités territoriales une très grande prévisibilité de leurs ressources et témoigne du climat de confiance que le Gouvernement s'attache à instaurer entre l'État et les collectivités territoriales.

Parmi les concours figurant dans l'enveloppe normée, la dotation globale de fonctionnement, principal concours de l'État aux collectivités territoriales, progresse en 2006 de 2,7 %, soit une augmentation de 1 milliard d'euros...

**M. Bernard Derosier.** Pour 2 milliards de charges supplémentaires !

**M. Michel Piron.** Il ne faut pas tout mélanger !

**M. Jérôme Chartier, rapporteur spécial, suppléant.** Elle s'élèvera à plus de 38 milliards d'euros.

L'évolution des concours de l'État aux collectivités territoriales en 2006 s'explique également par l'application des règles d'indexation propres à la plupart des dotations et par l'évolution des compensations relatives aux réformes de la fiscalité locale qui sont assurées dans le respect des dispositions législatives en vigueur. Le projet de loi de finances pour 2006 prévoit notamment, à hauteur de 140 millions d'euros, la compensation de l'exonération de 20 % de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties agricoles en faveur des agriculteurs exploitants.

**Mme Henriette Martinez.** Très bien !

**M. Jérôme Chartier, rapporteur spécial, suppléant.** Par ailleurs, les crédits du programme « Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux » de la mission « Remboursements et dégrèvements », dont mon collègue Jean-Jacques Descamps parlera tout à l'heure avec brio, progressent de près de 2 milliards d'euros par rapport à la loi de finances initiale pour 2005 : cette augmentation considérable résulte principalement de la montée en charge du financement du dégrèvement de taxe professionnelle au titre des investissements nouveaux. En 2006, l'État devrait se substituer aux contribuables locaux pour un montant supérieur à 12 milliards d'euros et cette participation devrait encore s'accroître dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle.

**M. Augustin Bonrepaux.** Ne présentez pas cela comme un cadeau ! La réforme de la taxe professionnelle va grever les finances locales !

**M. Jérôme Chartier, rapporteur spécial, suppléant.** La montée en charge des compensations financières résultant de la décentralisation se traduit, pour les régions, par un transfert de TIPP de 945 millions d'euros et, pour les départe-

tements, par un transfert d'une part du produit de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances d'un montant de 119 millions d'euros au titre des transferts 2005 et 2006.

L'article 85 rattaché aux crédits de la mission tend à préciser comment s'articulent le droit d'option des agents de l'État affectés dans un service transféré à une collectivité territoriale dans le cadre de la loi de décentralisation du 13 août 2004 et la prise en charge financière de ces agents par les collectivités, qui doit donner lieu à un abondement à due concurrence de la compensation fiscale.

Enfin, les crédits de la mission « Avances aux collectivités territoriales » correspondent principalement à l'ancien compte d'avances sur impôts locaux, support budgétaire du versement des « douzièmes provisoires » aux collectivités territoriales. Il convient de noter que le présent projet de loi de finances prévoit, à compter de 2006, de retracer sur ce compte le recouvrement et le reversement de la part du produit de la TIPP affectée aux départements en compensation du transfert du RMI dans un souci de plus grande régularité et de prévisibilité des versements.

Bref, les mesures du présent projet de loi de finances relatives aux collectivités territoriales répondent à toutes les attentes. L'effort de l'État en faveur des collectivités territoriales est à la fois substantiel, très équilibré et conforme à tous les engagements pris par le Gouvernement.

**M. Bernard Derosier.** Vous ne croyez pas ce que vous dites !

**M. Jérôme Chartier, rapporteur spécial, suppléant.** Mes chers collègues, la commission des finances a décidé d'approuver les crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » et vous invite donc à les voter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**M. Bernard Derosier.** Elle a tort !

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**M. Manuel Aeschlimann, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.** Madame la présidente, monsieur le ministre, chers collègues, permettez-moi avant tout de féliciter mes collaborateurs pour leur travail.

La loi organique relative aux lois de finances ayant induit des changements de périmètre budgétaire, le présent avis est centré sur la mission « Relations avec les collectivités territoriales ». Cette mission ne représente qu'une faible partie de l'ensemble des recettes versées par l'État aux collectivités territoriales, soit 3 milliards, sur un ensemble de près de 80 milliards.

Aussi, par souci de cohérence, j'ai souhaité porter un regard tant sur les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales que sur la mission relative à ces collectivités. La gestion des impôts locaux par l'État, qui représente un enjeu financier considérable, est abordée, cette question étant d'autant moins à négliger qu'elle est au cœur des relations financières entre l'État et les collectivités.

En outre, le budget 2006 de l'État sera le premier budget préparé, négocié, discuté et voté selon de nouvelles règles qui tendent à améliorer la transparence, afin de redonner au Parlement un réel pouvoir dans la définition et le contrôle du budget et qui visent à rationaliser le cadre budgétaire applicable à l'État, et surtout à responsabiliser les gestionnaires de crédits, tout en contrôlant leur performance.

Les collectivités territoriales pourraient être invitées à s'en inspirer. D'ailleurs, c'est déjà un peu le cas à travers les adaptations de la M 14. Mais on pourrait se demander « à quoi bon ? » si l'État ne sait pas s'appliquer à lui-même la rigueur qui s'impose aux collectivités territoriales, à savoir l'équilibre budgétaire des dépenses d'exploitation, la couverture de l'annuité de la dette par des ressources propres et le recours à l'emprunt exclusivement réservé au financement de l'investissement direct. On comprend mieux, dans ces conditions, les réserves soulevées par nombre d'élus locaux sur le « bouclier fiscal » adopté mercredi dernier. Vous comprendrez aisément que les collectivités territoriales ne veulent pas être la variable d'ajustement dans un dispositif contraignant, à un moment où la décentralisation est à consolider.

Toutefois, qu'il me soit permis de saluer l'importance des compensations liées aux transferts de compétences dans ce budget. À ce propos, la commission consultative d'évaluation des charges a constaté, depuis mars 2005, l'effectivité de la compensation à l'euro près des charges nouvellement transférées.

Le projet de loi de finances pour 2006 se caractérise par une croissance soutenue et des dotations peu remaniées reposant sur un contrat de croissance et de solidarité, reconduit pour la cinquième année consécutive et en progression de 2,38 %.

En 2006, les collectivités recevront de l'État près de 80 milliards d'euros, hors certaines dotations d'équipement destinées à soutenir l'investissement public local.

S'agissant du Fonds de compensation de la TVA, les conditions d'éligibilité ont été élargies, et nous souhaitons qu'elles le soient davantage, comme l'a préconisé le Conseil d'État dans sa décision du 27 juillet 2005, relative à l'éligibilité des immobilisations données à bail emphytéotique.

Enfin, l'engagement de l'État sur la période 2000-2006 représente 17,5 milliards d'euros dans le cadre des contrats de plan État-régions et les fonds structurels européens 10,21 milliards d'euros. La DGF évoluera de 2,6 % globalement pour s'établir à plus de 38 milliards.

La part dévolue aux communes et intercommunalités permettra d'asseoir la réforme intervenue en 2005, en privilégiant la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, sachant que la loi a prévu qu'elle augmente de 120 millions par an jusqu'en 2009. La loi de finances consolide ce dispositif et instaure un mécanisme de sortie progressif pour les communes ayant perdu le bénéfice de la DSU. Quant à la dotation de solidarité rurale, le projet de loi de finances pour 2006 prévoit une progression de 15 %, soit l'équivalent de 80 millions d'euros. La péréquation – dite horizontale – entre collectivités inégalement dotées permet de compléter la péréquation verticale à travers les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle.

L'étude du Commissariat général au Plan montre que les réformes intervenues dans le domaine de la péréquation ont permis un accroissement sensible de l'efficacité de ces dispositifs. C'est le cas pour les dotations communales explicitement péréquatrices. S'agissant des départements, les deux dotations de péréquation ont une efficacité inégale. Enfin, si sur le court terme, l'engagement de l'État en faveur de la péréquation est manifeste, sur le long terme, l'évolution globale de la péréquation est directement liée au maintien du contrat de croissance et de solidarité et à son indexation.

Au total, le projet de loi de finances pour 2006 stabilise et consolide les acquis de la réforme de la DGF. Toutefois, permettez à votre rapporteur d'émettre le souhait d'une péréquation indispensable – et donc à consolider –, qui n'obère pas trop l'évolution de la dotation forfaitaire ; son taux de progression doit par conséquent être le plus proche possible de l'érosion monétaire retenue pour 2006.

En outre, il conviendrait de retenir le critère de population pour les communes ayant des ZUS ou ZFU dès lors que leur potentiel financier n'est pas supérieur à celui d'un certain pourcentage de la moyenne de leur strate démographique.

Enfin, qu'en est-il de cette rumeur sur la création d'une dotation « logement social » ? Votre rapporteur, sans mésestimer la nécessaire aide au développement de l'offre locative sociale, de l'accession sociale, voire très sociale, souhaite que cela ne soit pas pénalisant pour les collectivités territoriales vertueuses, soit parce qu'elles répondent déjà largement à l'obligation légale de l'article 55 de la loi SRU, soit parce qu'elles s'inscrivent dans une démarche de conformité d'objectif avec cette loi.

Enfin, la démarche initiée par le Gouvernement tend à mieux poser la question de la responsabilisation, notamment vis-à-vis des hausses de fiscalité. Cela conduit à rechercher les conditions d'un partage de responsabilité dans trois domaines : l'équilibre budgétaire, l'intercommunalité et la taxe professionnelle.

En matière d'équilibre budgétaire, tout d'abord. En raison de l'enjeu que représente, pour l'évolution du budget national, l'effort financier réalisé par l'État en faveur des collectivités, et face à l'accroissement des charges pesant sur ces collectivités, qui mettent en péril leur équilibre, l'institution d'une conférence des finances publiques a été proposée lors du dernier débat d'orientation budgétaire. C'est une bonne initiative, pour peu qu'elle soit conduite en lien avec le Comité des finances locales et qu'elle puisse déboucher sur une contractualisation entre le Gouvernement et les associations d'élus, à l'instar de ce qui se fait dans le secteur du logement social, à partir d'une évaluation portant sur la performance des interventions financières. D'ailleurs, à ma connaissance, la comptabilité publique prépare une approche consolidée des données comptables et financières des collectivités locales.

Ensuite, les responsabilités doivent être partagées en matière d'intercommunalité. Le budget global de l'intercommunalité est de l'ordre de 17 milliards d'euros et croît en moyenne de 7 % par an depuis 1998, malgré la baisse du nombre de structures. Il convient de relever que la grande majorité des intercommunalités sont récentes et donc encore en phase de maturation. Elles apportent en outre des services supplémentaires qui représentent un coût réel. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité de faire mieux et plus pour le même prix, comme le souligne un rapport de la Cour des comptes.

Certaines mesures législatives récentes ont tenté d'apporter une réponse aux problèmes posés par les EPCI concernant l'intérêt communautaire et les ajustements de périmètre des intercommunalités. Elles devront sûrement être renforcées.

Enfin, le partage des responsabilités passe par la réforme de la taxe professionnelle. L'équation impossible de cette réforme est présentée par le rapport Fouquet. L'assiette de la taxe en constitue l'enjeu principal. L'option finalement retenue par le Gouvernement se limiterait principalement à un plafonnement de la taxe.

Pour ne pas pénaliser rétroactivement les collectivités qui auraient déjà augmenté leurs taux, le dispositif n'entrera en vigueur qu'à partir de l'imposition établie au titre de l'année 2007.

Il n'en demeure pas moins que cette réforme suscite l'inquiétude des associations d'élus, qui craignent, non sans raison, pour l'autonomie financière des collectivités locales, un principe auquel elles sont naturellement attachées. Et leurs craintes seront d'autant plus vives si elles estiment que leur pouvoir fiscal est remis en cause.

**M. Jean-Pierre Balligand.** L'autonomie financière n'est plus qu'une utopie !

**M. Manuel Aeschlimann, rapporteur pour avis.** Même garantie, une recette non modulable représente en effet une perte d'autonomie fiscale. Votre rapporteur souhaitait attirer votre attention sur ce point important.

Au-delà de ce qui s'apparente donc plus à un aménagement qu'à une réforme, il conviendrait de s'interroger sur l'évolution de la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui croît parfois dans des proportions importantes. Peut-être serait-il possible de dissocier cette taxe, et donc l'évolution de son taux, selon qu'elle porte sur des propriétés à usage d'habitation ou liées à l'activité économique.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le ministre, votre rapporteur formule approbations, réserves, mais aussi suggestions. Cela ne l'empêche pas d'apprécier à sa juste valeur ce que l'État consacre aux collectivités territoriales. C'est pourquoi, et cela n'étonnera personne, la commission des lois émet un avis favorable à l'adoption de ces crédits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour les remboursements et les dégrèvements.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Ah ! Nous allons avoir droit à un vrai discours libéral !

**M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour les remboursements et les dégrèvements.** Le sujet s'y prête assez peu.

Madame la présidente, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, la mission « Remboursements et dégrèvements » a été créée en application de la loi organique relative aux lois de finances. Contrairement aux autres missions, qui recoupent peu ou prou des domaines d'action, elle ne s'identifie à aucun champ d'intervention précis. Les crédits qui s'y trouvent regroupés ont seulement en commun de représenter des sorties de fonds pour le Trésor public. Certains correspondent à des décaissements purement mécaniques qui peuvent s'analyser comme des modalités de recouvrement de l'impôt. D'autres, au contraire, procèdent d'une volonté réfléchie et délibérée de soutien aux entreprises, aux ménages, aux collectivités, etc.

Je m'en tiendrai aujourd'hui à ce qui concerne les collectivités locales. La mission « Remboursements et dégrèvements » laisse apparaître une réalité souvent méconnue : les 13,4 milliards d'euros d'impôts locaux payés par l'État. Notons que ces dégrèvements représentaient 10,2 milliards d'euros en 2004 – nous ne connaissons pas encore les chiffres précis pour 2005. L'augmentation concerne essentiellement le remboursement aux collectivités locales d'impôts non payés par les entreprises.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Ah !

**M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial.** S'agissant des ménages, en effet, les chiffres restent stables.

De tels montants sont méconnus des contribuables, mais également des élus locaux. Maire depuis dix ans, je ne sais pas encore très bien moi-même ce qui, dans ma commune, est payé par les contribuables et ce qui est payé en leur nom par l'État afin de me faciliter la tâche. Il me semblerait souhaitable que les élus locaux soient destinataires de telles informations, afin qu'ils puissent en tirer toutes les conséquences.

L'État est en effet en France le premier contribuable local. Il reversera, en 2006, 7,2 milliards d'euros de compensation pour la taxe d'habitation et 2,2 milliards d'euros pour la taxe professionnelle. Les deux impôts représentent donc à eux seuls la plus grande partie de ces décaissements fiscaux du Trésor public vers les collectivités locales. Le Trésor prend ainsi en charge, en lieu et place de certains contribuables, une partie des impôts qui alimentent les collectivités locales. Ces contribuables, ménages ou entreprises, sont dégrévés pour des motifs aussi divers que leurs faibles revenus, des pertes de récoltes ou, s'agissant des entreprises, les efforts d'investissements nouveaux, particulièrement importants cette année. Le Trésor compense la perte correspondante auprès des collectivités locales. Bien que les avis d'imposition locale retracent minutieusement le décompte de la taxation, les contribuables se bornent le plus souvent à prendre simplement connaissance du montant qu'ils ont à payer. Quoiqu'elle soit compréhensible, cette différence altère la nature du consentement à l'impôt local. Elle se fait d'ailleurs à bon compte pour les collectivités qui peuvent allégrement augmenter leurs taux et disposer d'une compensation de l'État sans incidence sur le contribuable.

Qu'on le veuille ou non, le financement de ces dégrèvements constitue donc un instrument puissant – et coûteux – de soutien au profit des collectivités territoriales. Il est regrettable qu'il soit présenté sous la forme de simples opérations comptables, confondues dans la masse des 68 milliards de remboursements et dégrèvements prévus par le projet de loi de finances pour 2006. Dans le rapport spécial que j'ai remis à la commission des finances, et où vous trouverez bien entendu le détail de ces comptes, je me suis demandé si cette inscription était conforme à la philosophie de la loi organique. Est-il vraiment pertinent de regrouper dans une mission sans véritable responsable certains crédits liés à des opérations purement mécaniques et d'autres qui s'apparentent à des gestes politiques ?

Il me semble que ces compensations et dégrèvements de l'État au profit des collectivités locales seraient plus à leur place s'ils étaient inscrits dans la mission « Relations avec les collectivités territoriales ». Peut-être faudrait-il aussi qu'ils soient plus détaillés, et que ces informations, essentielles pour la gestion des finances locales, soient transmises aux collectivités concernées. Tels qu'ils sont présentés ici, ils se retrouvent en effet pour ainsi dire dans l'angle mort de la présentation budgétaire.

Au nom de la commission des finances, je forme donc le vœu que ces crédits ne soient plus simplement discutés avec ceux de la mission « Relations avec les collectivités territoriales », mais qu'ils lui soient surtout rattachés dès la préparation du prochain budget. J'ajoute qu'il serait intéressant qu'à ces décaissements soient ajoutées les dépenses administratives induites, qu'il serait aussi plus facile, dans l'hypothèse d'un rattachement à la mission, de chiffrer avec indication des effectifs consacrés à ces mouvements financiers. L'administration des finances n'a en effet pas été capable de nous fournir des précisions sur la charge de

travail représentée par ces décaissements, Bercy se contentant de répondre qu'ils font partie du travail normal des agents. Pourtant, ils coûtent cher à la collectivité publique, même si, là encore, les élus locaux n'en sont pas nécessairement conscients.

Il me reste enfin à juger du montant en valeur absolue de ces dégrèvements pris en compte dans le budget. Ils sont en effet le résultat d'évaluations faites par le ministre des finances – probablement par la DGCL –, sur lesquelles il n'a pas été possible à votre rapporteur spécial de se prononcer dans les délais et avec les moyens dont il disposait. Il y aura peut-être lieu, là encore, de prévoir dans l'avenir une meilleure information du Parlement sur la manière dont ces calculs ont été réalisés et la marge d'erreur qu'ils comportent, surtout s'agissant d'un des plus gros postes budgétaires de l'État.

Dans l'immédiat, et sous réserves de ces commentaires, qui devraient inciter à des modifications de la présentation du projet de loi de finances pour 2007, je vous propose d'approuver les crédits de la mission « Remboursements et dégrèvements » consacrés aux collectivités locales. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jacques Le Guen, premier orateur inscrit.

**M. Jacques Le Guen.** Madame la présidente, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, avant de faire deux séries d'observations sur les concours financiers aux collectivités et sur la réforme de la fiscalité locale, je voudrais tout d'abord remercier le Gouvernement pour ses efforts en faveur de la ruralité, notamment à travers les dotations. Si l'actualité nous pousse à regarder du côté de la ville et des banlieues, il ne faut pas oublier, en effet, que nos communes et départements ruraux sont aussi confrontés à de réelles difficultés économiques et sociales.

Concernant les concours financiers de l'État aux collectivités locales, la question qu'il faut poser est la suivante : les collectivités territoriales sont-elles bien traitées dans le projet de loi de finances pour 2006 ?

L'effort financier de l'État en leur faveur représente environ un cinquième de son budget. Nous devons nous féliciter que malgré la croissance zéro en volume des dépenses budgétaires, les règles d'indexation du contrat de croissance et de solidarité – inflation plus 33 % du PIB pour l'enveloppe normée – sont de nouveau reconduites en 2006. En la matière, je ne crois pas qu'on puisse raisonnablement pratiquer la surenchère.

La DGF progresse de 2,73 %, ce qui représente 1,5 milliard d'euros de plus. Il faut reconnaître que la reconduction du pacte de croissance et de solidarité représente un effort considérable pour l'État.

S'agissant de la régularisation positive de la DGF 2004, on assiste, chaque année au même débat : faut-il ou non la verser immédiatement aux collectivités ? Il me semblerait préférable de consacrer le montant de cette régularisation à la péréquation, au lieu de procéder à un M. saupoudrage généralisé. Cette régularisation 2004 affectée à la péréquation permettra non seulement d'assurer la croissance de la DSU, mais bénéficiera aux communes et EPCI ruraux à travers la dotation de solidarité rurale, qui progressera d'environ 15 %. Le solde de la régularisation devra financer la garantie de sortie des communes ayant perdu en 2005 le

bénéfice de la dotation élu local. Tout n'est certes pas réglé, mais je sais que des solutions seront trouvées sur nos bancs ou sur ceux de nos collègues sénateurs...

La réforme de la dotation de développement rural participera – c'est une bonne chose – au renforcement et au maintien des services publics en milieu rural tant en investissement qu'en fonctionnement. Rendre les communes isolées éligibles à la seconde fraction de la DSR, et pas uniquement aux EPCI, est une bonne initiative.

En ce qui concerne la réforme de la DGE des départements, je ne reviendrai pas sur la disposition adoptée en première partie qui – si elle pose quelques problèmes – n'est pas du tout défavorable aux départements ruraux les plus désavantagés.

Mon intervention portera, enfin, sur la réforme de la taxe professionnelle et celle du foncier non bâti adoptées en première partie et sur la question du plafonnement fiscal.

Premier point, la réforme de la taxe professionnelle engagée par le Gouvernement est-elle favorable aux entreprises et aux collectivités territoriales ? La commission Fouquet, dont le diagnostic a essentiellement retenu mon attention, a mis en évidence trois problèmes majeurs. Lorsque le gouvernement précédent a décidé de supprimer la part salariale de la taxe professionnelle, cette décision a eu pour conséquence d'augmenter le poids des redevables imposés sur une assiette valeur ajoutée par rapport à ceux imposés sur les autres bases traditionnelles. C'est, bien entendu, le secteur industriel qui en a été la première victime, puisque c'est sur lui que pèse l'essentiel de la taxe professionnelle. Seconde conséquence : la taxe professionnelle reposant sur la seule base investissement, elle devient, pour les entreprises taxées au droit commun, c'est-à-dire sur le capital, un nouvel obstacle à l'investissement. Un troisième phénomène est venu pénaliser les entreprises, notamment celles qui étaient plafonnées à la valeur ajoutée. Nous avons constaté que le plafonnement à la valeur ajoutée n'a pas fonctionné correctement au point que certaines entreprises étaient imposées réellement à près de 8 %. La mise en œuvre des propositions de la commission Fouquet était-elle souhaitable ? En tant qu'élu de province, je ne cache pas que j'ai eu, à la fin de l'année dernière, quelques frayeurs. Les propositions de la commission Fouquet ont profondément bouleversé la répartition des bases de taxe professionnelle sur le territoire. Les simulations réalisées sur les hypothèses du rapport Fouquet mettaient en évidence que le grand gagnant d'une telle réforme aurait été la région parisienne, en raison de la concentration d'entreprises du secteur tertiaire. Le mécanisme de compensation ressemblait d'ailleurs à une usine à gaz. Plus encore, la mise en œuvre des propositions se traduisait surtout par de gigantesques transferts de charges entre entreprises.

La réforme de la taxe professionnelle engagée par le Gouvernement est-elle raisonnable et équilibrée ? Elle est raisonnable, parce qu'au lieu de se lancer dans une réforme qui devait s'étaler sur dix ans, elle répond immédiatement aux deux principaux défauts de cet impôt. Elle pérennise le dégrèvement au titre des investissements nouveaux et plafonne la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée.

Est-ce pour autant une bonne affaire pour les collectivités ?

**M. Augustin Bonrepaux.** Non !

**M. Jacques Le Guen.** Le Gouvernement et le Parlement devront régler deux difficultés.

**M. Augustin Bonrepaux.** De graves difficultés !

**M. Jacques Le Guen.** Il faut comprendre les inquiétudes des élus locaux qui ne connaissent pas la structure de leur base de taxe professionnelle.

**M. Augustin Bonrepaux.** Eh oui !

**M. Jacques Le Guen.** Qu'en est-il exactement des collectivités qui se trouveront confrontées à une forte proportion de bases plafonnées à la valeur ajoutée ?

**M. Augustin Bonrepaux.** Jusqu'à 90 % ! Elles seront pénalisées ! Vous avez raison !

**M. Jacques Le Guen.** Ainsi, 2 % des communes et 0,6 % des EPCI auraient plus de 90 % de leurs bases plafonnées à la valeur ajoutée. C'est dire que ces collectivités ont ainsi perdu toute marge de manœuvre sur la taxe professionnelle.

**M. Augustin Bonrepaux.** Très bien ! Continuez ainsi !

**M. Jacques Le Guen.** Je continuerai, en effet, parce que l'on peut avoir aussi un esprit critique pour trouver des solutions et ne pas se contenter de l'incantation et de la déclamation !

**M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial, pour les remboursements et les dégrèvements.** Très bien !

**M. Jacques Le Guen.** En dehors de l'Île-de-France, le pourcentage de bases plafonnées se situe pour la quasi-totalité des départements au-dessus de 50 %. C'est-à-dire que pour une augmentation équivalente de taux, le produit attendu est désormais divisé par deux. Pour la Bretagne, par exemple, 51,29 % des bases des entreprises sont désormais plafonnées. S'il existe une disparité importante entre communes ou communautés d'agglomération concernées, je crains que les communes rurales soient le plus pénalisées par ce plafonnement. Elles risquent d'être touchées davantage que les grandes agglomérations, comme l'Île-de-France où le secteur des services et du commerce est essentiel. Il ne faudrait pas que ce plafonnement conduise les communes ou groupements à devoir augmenter la fiscalité pesant sur les ménages à avoir recours à la fiscalité mixte.

**M. Jean-Pierre Balligand.** C'est vrai !

**M. Augustin Bonrepaux.** Très juste !

**M. Jacques Le Guen.** Président d'une communauté de communes ayant opté pour la TPU, je ne sais pas quel est aujourd'hui le pourcentage de ma base de taxe professionnelle qui sera plafonnée.

**M. Jean-Pierre Balligand et M. Augustin Bonrepaux.** Écoutez cela, monsieur le ministre !

**M. Jacques Le Guen.** Si certaines communes ou communautés n'ont pas été vertueuses, il ne faudrait pas pour autant pénaliser toutes les collectivités !

Je remercie le Gouvernement pour sa volonté de transparence et la rapidité avec laquelle il a accepté de communiquer à la représentation nationale quelques éléments chiffrés pertinents intéressant les communes et l'intercommunalité.

**M. Augustin Bonrepaux.** Cela n'a pas été facile !

**M. Jacques Le Guen.** Avec des bases de taxe professionnelles plafonnées à plus de 50 %, il me semble essentiel de trouver un dispositif qui préserve les marges de manœuvre des collectivités ou groupements les plus fortement pénalisés.

Une autre difficulté porte sur le choix des taux 2004 au lieu de 2005. Ce mécanisme pénalisera les collectivités territoriales qui ont augmenté leurs taux en 2005. Je soutiens la position équilibrée de notre collègue Gilles Carrez consistant à retenir les taux de 2004, majorés d'un pourcentage représentatif d'une évolution raisonnable des taux en 2005.

**M. Jean-Jacques Descamps, rapporteur spécial, pour les remboursements et les dégrèvements.** Très bien !

**M. Jacques Le Guen.** Le deuxième point de mon intervention concernera la réforme du foncier non bâti.

Alors que beaucoup commençaient à croire que « la réforme du foncier non bâti était enterrée », après le Président de la République, le Premier ministre a annoncé lors de son déplacement à Rennes en septembre dernier – j'étais présent – que la taxe sur le foncier bâti acquittée pour les terres agricoles par les agriculteurs diminuerait dès 2006 de 20 %.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Ce n'est pas possible !

**M. Jacques Le Guen.** J'ai été chargé par le Premier ministre d'examiner les distorsions de concurrence liées aux coûts de main-d'œuvre, en agriculture, dans le contexte de l'élargissement de l'Union européenne. À l'occasion de mes différentes rencontres, la question du foncier non bâti était régulièrement abordée.

Le poids de la fiscalité décourage les éleveurs de se lancer dans des élevages extensifs. Les élevages intensifs sont favorisés du fait du mode de calcul de la taxe foncière – la production hors-sol étant pratiquement exonérée de l'impôt sur le foncier non bâti – alors même qu'ils sont, par ailleurs, exonérés de l'impôt sur le foncier bâti et de la taxe professionnelle. La fiscalité sur les terrains non bâtis est inéquitable.

La taxe sur le foncier non bâti constitue, en France, l'un des quatre piliers de la fiscalité directe locale. Pour bon nombre de petites communes, la taxe foncière sur le non bâti n'est pas une recette négligeable. Elle représente environ 20 % du produit des quatre taxes pour les communes de moins de 500 habitants. Pour plus de 200 communes de moins de 500 habitants, elle s'élève à plus de 50 % de leurs ressources propres !

Le système retenu par notre assemblée aboutit à ce que la compensation versée par l'État aux communes soit calculée selon le taux constaté dans la collectivité en 2005. En théorie, l'assiette peut donc continuer à évoluer, mais, dans la pratique, je ne vois pas comment les bases du foncier non bâti pourraient effectivement progresser. Je crains que le dispositif retenu ne fige le produit des communes rurales. Seul le dégrèvement à hauteur de 20 % des cotisations serait neutre pour les collectivités locales. J'espère que nos collègues sénateurs trouveront une solution plus favorable aux communes rurales. Je sais que vous êtes en mesure de les convaincre, monsieur le ministre !

**M. Jean-Pierre Balligand.** M. Arthuis s'en occupe !

**M. Jacques Le Guen.** Troisième et dernier point de mon intervention : le plafonnement fiscal. Le plafonnement à 60 % des revenus de l'ensemble des impôts est une réforme importante. Fallait-il y inclure les impôts locaux ?

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Ah non !

**M. Jacques Le Guen.** Oui sans aucun doute, car on sait que les bénéficiaires du dispositif ne seront pas uniquement les gros revenus, contrairement à ce que certains ont voulu faire croire. Je me félicite que le Gouvernement ait accepté

l'amendement présenté par nos collègues Gilles Carrez et Hervé Mariton qui fait que l'État prendra entièrement en charge le coût du plafonnement des impôts à 60 % des revenus, lorsque le dépassement de ce seuil ne sera pas dû aux impôts locaux.

**M. Augustin Bonrepaux.** C'est hypocrite !

**M. Jacques Le Guen.** La mutualisation de la prise en charge par les collectivités locales, à travers la DGF, de la part qui leur revient dans le financement du plafonnement est non seulement une solution acceptable, mais équitable d'autant plus que le montant estimé est seulement de 20 millions d'euros sur les 38 milliards de la DGF 2006.

La réforme de la taxe professionnelle, la mise en place d'un plafonnement fiscal, la réduction de la taxe foncière sur le non bâti auraient pu relancer un vrai débat sur la réforme de la fiscalité locale pesant sur les entreprises, mais aussi sur les ménages. Je regrette qu'une fois de plus on ait fait l'impasse sur la question de la révision des valeurs locatives. Si l'on admet qu'il est impossible de procéder à une révision nationale des valeurs locatives cadastrales, compte tenu des importants transferts de charges, ne pourrait-on pas confier l'actualisation de manière permanente des valeurs locatives aux collectivités territoriales ?

Au-delà de mes différentes interrogations, l'adoption de plusieurs amendements importants présentés par nos collègues et surtout l'amélioration, apportée par le Gouvernement, de l'information du Parlement sur les incidences de l'ensemble des réformes engagées font qu'aujourd'hui les collectivités locales, et notamment les communes rurales, peuvent être rassurées. Ces réformes préservent l'autonomie financière des collectivités territoriales tout en améliorant la situation des entreprises et des ménages. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

**Mme la présidente.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

**Mme la présidente.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006, n° 2540 :

Rapport, n° 2568, de M. Gilles Carrez, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Relations avec les collectivités territoriales ; articles 82 à 85 ; remboursements et dégrèvements (programme : remboursements et dégrèvements d'impôts locaux) ; avances aux collectivités territoriales (*suite*).

Rapport spécial, n° 2568, annexe XXVII, de M. Marc Laffineur, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Avis, n° 2573, tome VI, de M. Manuel Aeschlimann, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration de la République.

Rapport spécial, n° 2568, annexe XXVIII, de M. Jean-Jacques Descamps, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

À vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2006, n° 2540 :

Rapport, n° 2568, de M. Gilles Carrez, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Engagements financiers de l'État ; gestion et contrôle des finances publiques ; provisions ; stratégie économique et pilotage des finances publiques ; remboursements et dégrèvements (programme : remboursements et dégrèvements d'impôts d'État) ; Monnaies et médailles ; accords monétaires internationaux.

Rapport spécial, n° 2568, annexe XV, de M. Daniel Garrigue, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Rapport spécial, n° 2568, annexe XVII, de M. Thierry Carcenac, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Rapport spécial, n° 2568, annexe XXVIII, de M. Jean-Jacques Descamps, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Rapport spécial, n° 2568, annexe 36, de M. Camille de Rocca Serra, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Articles non rattachés (*suite*).

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures cinquante-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

## ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL de la 1<sup>re</sup> séance du vendredi 18 novembre 2005

### SCRUTIN (n° 862)

*sur l'amendement n° 661 de M. Baguet après l'article 94 du projet de loi de finances pour 2006 (mission « Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale » : taxation des œuvres pornographiques ou de très grande violence).*

Nombre de votants .....	45
Nombre de suffrages exprimés .....	37
Majorité absolue .....	19
Pour l'adoption .....	19
Contre .....	18

L'Assemblée nationale a adopté.

### ANALYSE DU SCRUTIN

#### Groupe U.M.P. (364) :

*Pour* : 11. – MM. Manuel Aeschlimann, Jean-Louis Bernard, Mme Geneviève Colot, MM. Michel Herbillon, Daniel Mach, Christian Ménard, Dominique Richard, Mme Juliana Rimane, MM. Martial Saddier, Daniel Spagnou et Jean-Luc Warsmann.

*Contre* : 18 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

*Abstentions* : 2. – MM. Ghislain Bray et Richard Cazenave.

*Non-votant* : M. Jean-Louis Debré (président de l'Assemblée nationale).

#### Groupe socialiste (150) :

*Abstentions* : 6 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

*Non-votant* : Mme Paulette Guinchard (présidente de séance).

#### Groupe Union pour la démocratie française (30) :

*Pour* : 4 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

#### Groupe communistes et républicains (22) :

*Pour* : 4 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

#### Non-inscrits (11).

# Projet de loi de finances pour 2006

## Réunion de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan

(en formation élargie)

### COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mardi 15 novembre 2005

#### SOMMAIRE

##### Culture

##### Compte spécial : cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale

- M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.
- M. Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication.
- M. Olivier Dassault, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.
- M. Nicolas Perruchot, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.
- M. Michel Herbillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.
- M. le ministre.
- MM. Patrick Bloche, Pierre-Christophe Baguet, Christian Kert, Frédéric Dutoit.
- M. le ministre.
- MM. Michel Françaix, Didier Mathus, Étienne Pinte, Antoine Herth, le ministre.

#### PRÉSIDENCE DE PIERRE MÉHAIGNERIE

**M. Pierre Méhaignerie**, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. La réunion de la commission élargie est ouverte.

(La réunion de la commission élargie commence à neuf heures trente-cinq.)

**M. Pierre Méhaignerie**, président de la commission des finances. Mes chers collègues, je donnerai successivement la parole à M. Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication, à Olivier Dassault, rapporteur spécial de la commission des finances, qui évoquera les crédits des programmes

« Création » et « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » – il posera également quelques questions au Gouvernement –, à Nicolas Perruchot, rapporteur spécial de la commission des finances pour le programme « Patrimoines » et à Michel Herbillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

Le Gouvernement répondra, puis les intervenants s'exprimeront, de préférence par un jeu de questions et réponses rapides, ce qui rendra le débat plus dynamique. Les commissions élargies réussies sont celles qui voient se succéder rapidement un grand nombre de questions et de réponses. J'incite donc chacun à faire preuve de brièveté. Je vous en remercie par avance.

Je tiens également à rappeler que, une fois le représentant du Gouvernement parti, les commissions des affaires culturelles et des finances devront se prononcer sur les crédits.

La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

**M. Renaud Donnedieu de Vabres**, ministre de la culture et de la communication. Monsieur le président de la commission des finances, monsieur le président de la commission des affaires culturelles, messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les députés, la nouvelle loi organique relative aux lois de finances entre pleinement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier prochain. J'ai voulu d'emblée – plusieurs d'entre vous m'ont déjà entendu le dire – que la politique culturelle que je mets en œuvre Rue de Valois concrétise une alliance entre la création et le patrimoine. Une telle alliance suppose que soit trouvé un point d'équilibre entre l'encouragement à la création d'aujourd'hui, qui s'inspire pour partie de ce qui a été créé dans le passé et alimentera le patrimoine de demain, et la conservation de ce qui a été créé par les générations précédentes et est devenu le patrimoine d'aujourd'hui. Permettez-moi d'ajouter, dans la conjoncture très particulière que nous connaissons aujourd'hui, que le désir d'allier le patrimoine et la création n'est pas uniquement une attitude de ministre des beaux-arts, mais l'expression même de la volonté politique du Gouvernement et du Parlement dans une période troublée. Le respect des racines et l'ouverture à l'autre et au futur ne sont pas, aujourd'hui, uniquement la déclinaison d'une politique culturelle mais un choix politique d'ensemble visant à rassembler les Français.

La création ne peut vivre sans le patrimoine et cette symbiose a une traduction concrète sur le plan budgétaire : le ministre de la culture que je suis ne peut ni ne veut négliger ni les crédits consacrés à la création ni ceux consacrés au patrimoine. Cette volonté d'équilibre m'anime depuis dix-huit mois : elle acquiert une visibilité et une importance symboliques plus grandes encore dans le projet de loi de finances pour 2006 avec la mise en œuvre de la LOLF et, pour la mission « Culture », des trois programmes consacrés respectivement aux patrimoines, à la création et à la transmission des savoirs et à la démocratisation de la culture. Au sein du budget de la mission « Culture », en y incluant les dépenses de personnel, la répartition des crédits entre les trois programmes démontre le respect de cet équilibre : 36 % pour le patrimoine, 33 % pour la création et 31 % pour la transmission des savoirs.

J'ai exposé ma politique en faveur du patrimoine à l'occasion des Journées européennes du patrimoine et dans ma communication au conseil des ministres du 13 septembre.

Dans le domaine du spectacle vivant, c'est à Strasbourg, le 23 septembre, que j'ai annoncé mes priorités pour étendre les territoires de la musique. Le 5 octobre, j'ai défini ma politique du théâtre et le 7 octobre, à Nancy, celle pour les musiques actuelles. Enfin, le 13 octobre, j'ai annoncé mon action en faveur de la danse. À chaque fois, mon maître mot fut l'ouverture des lieux afin de favoriser une vocation pluridisciplinaire et de permettre partout sur le territoire national le rayonnement du théâtre – ce que n'autoriserait pas un lieu trop fermé.

Le 10 octobre, le Premier ministre, au cours de sa visite de la FIAC, a présenté le plan du Gouvernement en faveur de la création, notamment dans le domaine des arts plastiques.

Gilles de Robien et moi-même entendons également relancer la grande ambition de l'éducation artistique et culturelle, que j'ai défendue samedi dernier à Nantes, aux assises nationales de l'éducation artistique.

Vous le voyez, je m'efforce de ne négliger aucune discipline et de dégager des priorités.

Au-delà de ce souci d'équilibre, la politique culturelle contribue aux objectifs essentiels de l'action du Gouvernement : non seulement favoriser l'épanouissement personnel de nos concitoyens et la cohésion sociale, mais encore assurer l'attractivité économique de notre pays. À cet égard si, le mois dernier, la convention pour la diversité culturelle de l'Unesco a été adoptée à la quasi-unanimité, à l'initiative de la France, c'est aussi parce que notre politique culturelle est crédible. Le projet de budget que je vous présente est destiné à la conforter. Chacun sait bien à quel point, à l'heure actuelle, pour une ville, un département, une région ou le pays lui-même, la politique culturelle et l'attractivité vont de pair.

En 2006, le budget de la mission « Culture » s'élève à 2,886 milliards d'euros en autorisations d'engagement et à 2,802 milliards d'euros en crédits de paiement, auxquels il convient d'ajouter une dotation en capital de 100 millions d'euros issue des recettes de privatisations.

Je souhaite que chacun mesure, au-delà même de son impact budgétaire, la portée politique et symbolique de cette décision du Premier ministre. Les recettes des privatisations et de la mise sur le marché des actifs publics de l'État reviennent ainsi dans le patrimoine de l'État, c'est-à-dire dans le patrimoine de tous. Cette dotation permettra de payer 100 millions d'euros d'investissement : pas un centime ne sera détourné en fonctionnement !

La nouvelle présentation budgétaire dissocie clairement les crédits relevant des dépenses de personnel de ceux qui relèvent des moyens d'intervention et d'investissement. Les crédits de personnel, qui représentent 23 % des crédits de la mission, s'élèvent à 642 millions d'euros. Le ministère continuera, là où c'est possible, à poursuivre la réduction de ses effectifs. Mais, pour autant, l'accès d'un public plus nombreux à la culture et l'ouverture de nouveaux lieux nécessitent des moyens nouveaux. Il convient de trouver un point d'équilibre entre la règle du non-remplacement, la nécessité de maintenir et de revaloriser certaines filières – je pense notamment à l'accueil et à la surveillance – et l'impératif de mettre la culture à la portée de tous.

En ce qui concerne les crédits, je commencerai par le programme « Patrimoines », dont les autorisations d'engagement s'élèvent, hors la dotation en capital que j'ai évoquée, à plus de 1,08 milliard d'euros et les crédits de paiement à 976 millions d'euros.

Ainsi les moyens consacrés au patrimoine monumental vont, au total, augmenter de 100 millions d'euros. Je connais les difficultés existant sur les chantiers des monuments historiques et les besoins en la matière. Je tiens à souligner que, grâce à cet effort, l'engagement de l'État retrouve un rythme qu'il n'avait jamais connu avant la tempête de 1999. Mais la gestion 2006 sera, je vous l'avoue, très tendue.

Dès l'an prochain, le ministère de la culture disposera d'une programmation précise des quelque dix mille chantiers en cours : nous pourrions ainsi suivre en temps réel l'avancement des travaux. Les progrès que nous réaliserons grâce à l'informatique de gestion nous permettront de répondre plus facilement aux interrogations sur la poursuite des chantiers et de mieux gérer les crédits disponibles.

La dotation en capital destinée au patrimoine monumental permettra de garantir la bonne exécution d'un certain nombre de chantiers. Nous avons choisi d'en affecter le produit à certains sites pour lesquels un effort particulier est nécessaire : la cité de l'immigration, la cité de l'architecture et du patrimoine, le château de Versailles et le fort Saint-Jean à Marseille.

L'architecture bénéficiera également de nombreuses mesures nouvelles, en particulier pour la rénovation des écoles, pour la revalorisation du statut des architectes et pour une meilleure reconnaissance de leur formidable travail. Cette mobilisation en faveur de l'architecture sera poursuivie en 2007 : elle accompagne la mise en place dans les écoles du cursus LMD – licence-master-doctorat. C'est la première fois qu'un aussi grand nombre de mesures sont prises pour l'architecture dans le budget du ministère de la culture : c'est le signe de l'intérêt du Gouvernement pour le cadre de vie des Français. Je me suis rendu récemment, pour la rentrée universitaire, à l'école d'architecture de Lille : cette rentrée se passe dans de bonnes conditions, car nous avons pu éviter la plupart des écueils.

La dotation en faveur des archives, qui dépasse les 100 millions d'euros, est exceptionnelle. Elle est liée à la construction du nouveau centre des archives nationales de Pierrefitte, en Seine-Saint-Denis.

La réhabilitation du site historique de la Bibliothèque nationale, rue de Richelieu, débutera en 2006. Elle commencera par la mise aux normes de sécurité, qui n'a que trop attendu. Puis viendra la réalisation d'un projet de réhabilitation complète permettant l'accès d'un public plus large à ses riches collections. Je suis très impatient de voir nos collections les plus prestigieuses conservées dans des conditions de sécurité maximales, tout en n'ignorant pas que la perfection, en ce domaine, n'existe malheureusement pas.

En ce qui concerne, enfin, les musées – dernière action du programme « Patrimoines » que j'évoquerai –, le projet de budget que je vous soumetts permettra de lancer plusieurs grands chantiers ambitieux.

Je pense au département des arts de l'Islam du Louvre, dont le chantier démarrera l'an prochain. Je pense également au château de Versailles, dont le schéma directeur doit avancer au même rythme que la progression de la fréquentation. Je pense enfin aux châteaux-musées, notamment Compiègne, Fontainebleau ou Pau. J'ai souhaité les ouvrir à de nouveaux publics. Un effort pluriannuel important sera engagé, afin d'assurer correctement la restauration et l'entretien de ce patrimoine prestigieux. L'effort accompli par l'État, qui assume en la matière ses responsabilités régaliennes, doit, en outre, pouvoir être amplifié par la mise en œuvre des dispositions liées au mécénat : je veillerai à ce que de nouveaux mécènes puissent, en quelque sorte, s'approprier les lieux afin d'intervenir en complément de l'action de l'État.

Les ouvertures d'établissements nouveaux ou réhabilités seront nombreuses en 2006.

Au mois de mai, c'est l'Orangerie qui ouvrira ses portes avec l'aide de la Réunion des musées nationaux. En juin, ce sera l'ouverture du magnifique musée du quai Branly, dédié aux arts premiers. Je pense aussi au Centre national du costume de scène à Moulins, qui sera inauguré au printemps prochain.

Enfin, en septembre, le musée des arts décoratifs rouvrira ses portes dans l'enceinte du Louvre, après une restructuration complète.

Nous poursuivrons la réalisation du musée des civilisations européennes et méditerranéennes à Marseille, avec la fin de la réhabilitation du fort Saint-Jean et l'ouverture du chantier des collections.

En ce qui concerne le programme « Création », vous savez combien je suis attaché, dans le secteur du spectacle vivant, à développer une politique d'emploi de qualité.

Je vous l'ai dit, cette année la priorité va au patrimoine, mais dans le respect des besoins liés au soutien à la création, et tout particulièrement au spectacle vivant et aux arts plastiques.

Dans chacun des domaines du spectacle vivant, la présence des créateurs sera renforcée, dès 2006, au sein des lieux de production et de diffusion. Des mesures spécifiques, dans chaque discipline, qui visent à mieux associer les créateurs aux équipes de direction, à faciliter leur résidence dans les théâtres généralistes comme dans les institutions spécialisées, sont détaillées dans les plans sectoriels que j'ai évoqués au début de mon propos.

Il s'agit pour moi d'encourager, dans le réseau très large d'équipements généralistes dont la France est dotée, la naissance de projets qui, dans le plus grand respect de l'indépendance artistique des créateurs et des programmeurs, comme vous avez pu le constater ces derniers mois, notamment cet été, sont ouverts à la rencontre entre les disciplines, les artistes, les interprètes et un public en attente de propositions diverses et cohérentes, signées mais ouvertes.

La création bénéficie de 901 millions d'euros. Cette dotation conforte à la fois les marges artistiques des grandes institutions et les compagnies. Dans la nouvelle présentation budgétaire, 601 millions d'euros sont consacrés au spectacle vivant. D'autres crédits, en particulier les crédits de formation, se trouvent inscrits dans le troisième programme, celui de la transmission des savoirs. En reconstituant le périmètre de l'an passé, le total des crédits pour le spectacle vivant s'élève ainsi à 775 millions d'euros. Une part de ces crédits sera consacrée au plan pour l'emploi que j'ai engagé en 2005.

Le théâtre et la musique seront marqués en 2006 par la réouverture de deux grands lieux : à la fin du premier trimestre, la salle Claudel du théâtre de l'Odéon et, à l'automne, la salle Pleyel. Ces deux grands équipements de renommée internationale manquaient à la France depuis leur fermeture pour travaux. Je suis heureux qu'ils puissent accueillir à nouveau des productions de qualité.

Parallèlement, la poursuite d'une programmation distincte à la salle Berthier, partie intégrante du théâtre de l'Odéon, permettra d'accueillir des compagnies indépendantes ou de régions et d'enrichir la palette des spectacles proposés à Paris.

Je tiens particulièrement à cette mission que j'ai assignée au théâtre de l'Odéon. Il s'agit, outre sa propre programmation, de permettre l'accueil dans ce lieu emblématique, de spectacles montés en région et connaissant un grand succès. Il s'agit aussi, pour de jeunes artistes, de pouvoir y trouver l'espace nécessaire pour se faire connaître dans une perspective européenne, dimension essentielle à mes yeux.

Ces réouvertures n'épuisent pas la question des salles de spectacle à Paris et notamment celle d'un grand auditorium. Le Premier ministre l'a appelé de ses vœux. C'est un projet qui nécessite une réflexion nourrie, dans une logique de partenariat avec les collectivités territoriales.

J'ai engagé, à ce sujet, des discussions avec la ville de Paris et la région Île-de-France. Vous comprendrez qu'à partir du moment où il s'agit d'un partenariat, je ne ferai pas d'annonce unilatérale ; je souhaite, en effet, que nous puissions avancer ensemble. Nous

ne devons pas négliger, par ailleurs, la question essentielle de l'architecture contemporaine, liée à ce projet et s'inscrivant, elle aussi, dans notre stratégie d'attractivité.

Vingt-neuf millions d'euros seront consacrés à la création, la production et la diffusion des arts plastiques. Ces investissements concernent le palais de Tokyo, mais aussi la manufacture des Gobelins et le Mobilier national.

Comme l'a rappelé le Premier ministre, le Grand Palais accueillera en 2007 une grande exposition consacrée à l'art contemporain français, concernant les œuvres des artistes français et celles des artistes résidant en France.

Le Premier ministre a également annoncé à la FIAC une série de mesures destinées à assurer le rayonnement international de la création française contemporaine. Parmi celles-ci, je rappelle qu'il m'a demandé, en liaison avec mon collègue de l'économie, des finances et de l'industrie, de réduire les disparités liées à la fiscalité du marché de l'art, pour éviter les distorsions entre villes et capitales européennes, en étudiant notamment la possibilité pour les créations réalisées sur support numérique ou audiovisuel de bénéficier du même régime de TVA que les autres œuvres d'art, soit un taux de 5,5 %. Il a également souhaité que les œuvres d'artistes vivants puissent être remises en dation, pour acquitter l'impôt sur la fortune ou les droits de succession ou de donation, comme c'est déjà le cas pour les œuvres plus anciennes. Ainsi, la création contemporaine se trouvera directement soutenue.

Il convient aussi que les particuliers soient encouragés à acquérir des œuvres, par exemple par une déduction fiscale sur les achats d'œuvres d'artistes ayant leur foyer fiscal en France et vendues par des galeries.

Par ailleurs, si la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 a créé des conditions très favorables pour le mécénat d'entreprise, l'instruction du 13 juillet 2004 sur cette loi en a réduit la portée en imposant aux entreprises des conditions très exigeantes de présentation au public des œuvres acquises. Aussi le Premier ministre a-t-il demandé qu'une nouvelle instruction soit prise, veillant plus simplement à ce que l'œuvre soit exposée dans un lieu accessible aux salariés, clients et partenaires de l'entreprise.

Enfin, le programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », troisième programme de la mission « Culture », comporte l'essentiel des coûts de personnel et de fonctionnement du ministère, mais aussi les crédits dédiés à l'éducation artistique et culturelle ainsi qu'aux enseignements artistiques, auxquels j'attache la plus haute importance.

Ces efforts pour l'éducation artistique et culturelle se font en majorité dans les directions régionales des affaires culturelles, mais également dans les grands établissements publics : ces aides représentent 40 millions d'euros. Il n'y a de la part du ministère de la culture, sur ce sujet, aucun désengagement de l'État puisque les crédits affectés à ces opérations en 2002 étaient de 32,5 millions d'euros et que mon collègue de l'éducation nationale, Gilles de Robien, vient de réaffirmer que parmi les savoirs fondamentaux transmis aux plus jeunes de nos concitoyens, l'éducation artistique était une priorité.

Notre idée centrale est de demander à l'ensemble des établissements scolaires de s'associer avec une équipe artistique, une structure ou un lieu culturel, pour assurer une ouverture des élèves au monde des arts et de la culture, par la présence conjointe, dans un projet commun, d'une parole pédagogique et d'une parole artistique et culturelle. C'est ce que j'appelle le principe du jumelage. En d'autres termes, toute école de France – école primaire, collège ou lycée – doit être jumelée avec une institution culturelle quelle qu'elle soit : artiste, compagnie, lieu. Symétriquement, et ce sera pour moi un critère de décision dans le cadre des individualisations des crédits, tout lieu culturel doit avoir, comme c'est déjà la plupart du temps le cas, un projet pédagogique. Il s'agit donc d'un partenariat croisé.

Enfin, sur le plus long terme, une vraie réflexion est à mener entre la Rue de Valois et la Rue de Grenelle, sur la place de l'éducation à la culture dans les cursus éducatifs, au-delà des seuls enseignements artistiques traditionnels, et de leur intégration au sein

du socle fondamental des connaissances. Tel est le rôle essentiel du Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle, qui devra aussi, bien entendu, travailler sur les excellentes propositions de votre mission et du rapport de Mme Marland-Militello.

Je terminerai par mes priorités pour le cinéma, la production audiovisuelle et l'industrie du disque. Elles sont en premier lieu la poursuite d'une politique de l'emploi et d'une politique fiscale ambitieuses.

Le crédit d'impôt en faveur de la production cinématographique, que vous avez adopté en 2004, puis que vous avez étendu, à ma demande, à la production audiovisuelle en 2005, a permis, en accueillant et en relocalisant, avec le concours des régions, de nombreux tournages, de créer ou de sauvegarder 3 000 emplois dans les secteurs de la production cinématographique et audiovisuelle.

Ce bilan positif nous incite à porter l'effort, en 2006, sur la consolidation de ces mesures. Et je répète officiellement, devant vous, qu'il ne doit pas exister un lieu dont l'État est propriétaire, qui ne puisse servir soit à la relocalisation d'un tournage de film ou à la réalisation d'émissions de télévision, soit au spectacle vivant. Il s'agit d'une manière intelligente de valoriser notre patrimoine, de faire circuler dans le monde entier des images de notre pays, bref, de participer à cette stratégie d'attractivité à laquelle je crois.

L'effet structurant de telles mesures fiscales, pour soutenir et défendre la diversité de nos créations, de nos emplois et de nos industries culturelles, pour relancer l'investissement et permettre la prise de risque, peut nous inciter à les étendre, et je pense en particulier au domaine du disque. C'est pourquoi j'ai proposé la création d'un crédit d'impôt pour les PME du disque, ainsi qu'un fonds d'avance remboursable, qui pourrait permettre de recréer 1 500 emplois directs et indirects dans ce secteur.

Permettez-moi à cet égard de remarquer que cette stratégie française devient une véritable stratégie européenne. En d'autres termes, nous n'apparaissions plus comme des hexagonaux centrés sur eux-mêmes, refusant l'échange, mais comme ceux qui veulent donner une dimension concrète au principe de diversité culturelle. Si nous voulons que l'échange existe, encore faut-il que nous ayons quelque chose à proposer pour éviter de subir la domination et l'uniformité culturelles mondiales. Vous connaissez par cœur les statistiques que j'ai citées à de très nombreuses reprises.

Le projet de budget pour 2006 marque une stabilisation des crédits destinés au cinéma et à l'audiovisuel. Au titre du soutien aux industries cinématographique et audiovisuelle, le budget d'intervention du CNC pour 2006, s'élève à 495,5 millions d'euros.

Ce budget est alimenté par les taxes affectées à la mission « Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale », pour les programmes « Industries cinématographiques et audiovisuelles ». Au titre des actions financées par le ministère de la culture, dont les crédits d'intervention et d'investissement sont gérés par le CNC, le budget, pour 2006, s'élève à 41,9 millions d'euros.

Les crédits de subventions sont destinés pour l'essentiel au « 51 rue de Bercy », à la nouvelle cinémathèque française, qui vient d'ouvrir et dont le succès ne se dément pas. J'invite d'ailleurs ceux d'entre vous qui ne s'y seraient pas rendus, à fréquenter ce lieu qui remplit totalement sa vocation d'être à la disposition du plus grand nombre et également à la disposition des chercheurs. Les crédits d'investissement concernent la poursuite du plan de restauration des films ainsi que des travaux de construction réalisés aux Archives françaises du film du CNC.

Le budget du CNC devra aussi être modernisé avec, à terme, une fusion des comptes et une suppression du compte d'affectation spéciale au profit d'une taxe affectée directement au CNC, ce qui devrait dégager des économies de gestion.

J'en viens donc, et ce sera ma conclusion, à la modernisation. Pour répondre aux défis de l'action de l'État dans un contexte budgétaire contraint, il est une priorité stratégique : c'est la modernisation de mon administration.

Et permettez-moi, sans donner dans l'autosatisfaction, d'exprimer ma fierté devant toutes les réformes récentes progressivement accomplies par les directions du ministère de la culture. Contrairement à ce que certains peuvent penser, nous ne sommes pas en retard, nous sommes des éclaireurs. Je crois en toute sincérité que les difficultés de gestion que nous connaissons parfois sont liées à la multiplicité extraordinaire de nos interventions. En d'autres termes, si la LOLF permet de faire jouer des vases communicants – et je souhaite être en mesure de le faire – j'ai la franchise de vous dire que, ligne par ligne, l'exécution de mon budget se révèle extrêmement tendue, et que mes marges de manœuvre sont très étroites. Je ne pense donc pas que la LOLF me permettra de disposer d'une grande latitude, toutefois nécessaire pour mettre en œuvre ce projet de modernisation.

C'est la raison pour laquelle, et je crois que c'était vivement souhaité, j'ai décidé de créer un poste de secrétaire général au sein du ministère de la culture et de la communication, permettant de coordonner la mise en place des réformes, dans un ministère qui comporte dix directions d'administration centrale et soixante-dix établissements publics.

J'ai également décidé d'engager une réforme de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, la DMDTS. Sur ce point, je ne voudrais pas qu'il y ait d'ambiguïté : je ne supprime pas le concept même d'une direction générale du spectacle vivant avec ses missions transversales ; mais, dans un monde où chacun a besoin d'être reconnu, dans un monde où la danse, le théâtre, la musique, le cirque, les arts de la rue, bref, toutes les formes d'expression artistique, ont besoin d'être reconnues et individualisées, je crois nécessaire de concevoir une organisation rénovée plus proche des réalités de la vie artistique, qui permettra, au sein de la DMDTS, dont ce sera par conséquent le printemps, de mieux identifier les interlocuteurs, chacun devant ainsi se sentir davantage reconnu.

Dans ce but, j'ai confié à l'inspection générale de l'administration de la culture une mission d'analyse du fonctionnement de la DMDTS, en liaison avec le directeur lui-même. Les professionnels du spectacle, dans toutes les disciplines, seront largement associés à cette réflexion, afin qu'elle aboutisse à une réforme que je souhaite mettre en œuvre avant la fin du premier semestre 2006.

Vous le savez, l'accès de tous à la culture et le service du public se jouent aujourd'hui essentiellement dans les régions, avec la déconcentration des crédits, la décentralisation des missions et les projets que tous les élus soutiennent pour répondre aux envies, aux demandes, aux besoins de culture de leurs populations. Dans le cadre de la réforme de l'administration régionale de l'État, j'ai créé cette année des « pôles culture » placés auprès des préfets de région. Ces structures sont animées par les directeurs régionaux des affaires culturelles et regroupent tous les services et établissements culturels de l'État afin de mieux coordonner leur action. J'ai également voulu la création dans chaque DRAC d'un service régional de l'architecture et du patrimoine pour donner plus de lisibilité et d'efficacité à notre action.

Enfin, j'ai décidé que se tiendraient deux fois par an des conférences d'action culturelle de l'État. Ces conférences, qui sont une innovation, rassembleront tous les acteurs du ministère de la culture afin de bien mettre en œuvre, en dépassant tous les cloisonnements, les priorités de l'action de l'État. Le ministre, les directions d'administration centrale, les directions régionales et les responsables des établissements publics y participeront, de manière à ce que nous formions un groupe cohérent et le plus efficace possible.

Ce ministère doit simplifier son action, la rendre plus visible et plus lisible. À titre d'exemple, les SDAP que je viens de mentionner doivent devenir à terme un véritable guichet unique pour toutes les questions de patrimoine et d'architecture dépendant de mon ministère, sans déposséder de leurs prérogatives les conservations régionales des monuments historiques : c'est à l'administration de gérer la complexité des dossiers et au citoyen de trouver la simplicité. La gestion de notre patrimoine doit être exemplaire sur ce point. Tel est l'objet des mesures que j'ai présentées au conseil des ministres le 13 septembre dernier.

Enfin, le comité de pilotage de la bibliothèque numérique européenne, que je préside, avance dans son travail et le projet sera doté de 400 000 euros l'an prochain, si vous adoptez le budget qui vous est soumis, afin que, de ce grand et beau projet voulu par le Président de la République, jaillissent de nouvelles sources de connaissances et de découvertes accessibles à tous les publics. Le projet a fait l'unanimité au conseil des ministres de la culture à Bruxelles, auquel je participais hier. Il reste maintenant à en définir les contours : s'agira-t-il d'une simple mosaïque de réseaux existants, ou d'un véritable moteur de recherche ? Les solutions sont à géométrie variable et je ne puis soutenir devant vous que tout est réglé. Toujours est-il que les vingt-cinq membres de l'Union européenne partagent le constat de la nécessité de ce projet, qui ne traduit aucune arrogance, mais au contraire une volonté d'équilibre.

Ce ministère est bien géré et il est important que cela se sache. J'en veux pour preuve l'excellente exécution de son budget pour 2004, que le Sénat a soulignée lors du débat qu'il a organisé avant le vote de la loi de règlement. Quelle n'a pas été ma fierté d'avoir été parmi les ministères choisis pour passer sur le gril ! Cela m'aura permis de tordre le cou à un certain nombre d'idées fausses.

Pour terminer, je voudrais vous parler du chiffre symbolique du 1 % du budget général de l'État consacré à la culture. Je vous avais dit l'an passé que ce chiffre, qui n'était pas tout à fait atteint, me semblait bien en deçà des besoins réels. Il s'agit certes d'un agrégat, avec tout ce que cela peut avoir parfois d'artificiel ou de caricatural, mais cette année, avec les changements de périmètre, la culture représente 1,11 % du budget général.

Il n'en demeure pas moins que, même à ce niveau, le chiffre est encore bien inférieur aux besoins, qui restent immenses, notamment en termes d'investissements, et que le ministre de la culture et de la communication que vous recevez ce matin reste un éternel mendiant. C'est un rôle que j'assume, car j'estime être en charge, non pas du marginal sympathique, mais d'un dispositif essentiel pour le rayonnement et l'attractivité de notre pays. Au-delà de la dimension économique et sociale, permettez-moi d'insister sur l'importance politique essentielle que revêt, dans la conjoncture actuelle, une politique audacieuse pour la culture et la communication. J'entends bien décliner dans la France d'aujourd'hui le lien entre le patrimoine et la création dont je vous ai parlé.

Lorsque j'ai organisé cet été, bien avant la crise que nous traversons, la visite au château de Fontainebleau pendant une journée entière, voire plusieurs, de dix mille jeunes d'Île-de-France ne partant pas en vacances, je savais très bien ce que je faisais : montrer à des jeunes parfois désarçonnés leur origine, leur identité, leur culture, le pays dans lequel ils vivent. Et, à ceux qui se réfugient dans le passé, je veux montrer que toutes les formes de création ont aujourd'hui droit de cité.

Ce budget est donc un budget politique au sens noble du terme, répondant à des besoins forts et réels. Chaque ligne, qu'elle se monte à un, dix ou vingt millions d'euros, est toujours essentielle pour mener à bien telle ou telle opération. Il n'y a pas toujours correspondance entre les valeurs absolues et la réalité politique des interventions.

**M. Pierre Méhaignerie**, président de la commission des finances. Nous avons relevé avec satisfaction la passion que vous avez mise dans la présentation de votre projet de budget, monsieur le ministre, et dans la mise en exergue de la bonne gestion de votre ministère – sujet sur lequel nous aurons néanmoins à revenir.

La parole est à M. Olivier Dassault, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la culture : Création, transmission des savoirs et démocratisation de la culture, et pour le compte spécial : Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale.

**M. Olivier Dassault**, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Messieurs les présidents, monsieur le ministre, mes chers collègues, « rien n'oblige davantage à monter que la volonté de faire monter les autres ». Ce sont ces mots du pape Pie XII qui me guideront ce matin...

**M. Patrick Bloche**. Cela commence très fort !

**M. Jean-Pierre Blazy**. On voit que c'est l'état d'urgence !

**M. Olivier Dassault**, rapporteur spécial. ... pour exprimer les interrogations, les observations ou les compliments de la commission des finances.

La nouvelle présentation des crédits résulte de la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001. Depuis le début de cette législature, votre rapporteur a eu maintes fois l'occasion de souligner l'effort significatif consenti par le ministère de la culture et de la communication, sous l'impulsion de M. Jean-Jacques Aillagon puis sous la direction attentive de M. Renaud Donnedieu de Vabres, pour faire de cette véritable révolution du fonctionnement de l'État une réalité tangible et efficace. Département pilote en ce domaine, le ministère de la culture s'est adapté rapidement à la nouvelle nomenclature et a pu présenter sans difficulté cette année un document budgétaire moderne. La commission des finances s'en félicite et adresse au ministre et à ses collaborateurs ses compliments pour ces résultats exemplaires obtenus dans un contexte délicat.

Vous permettrez seulement à votre rapporteur de faire, à ce stade, quelques observations.

Nous remarquons d'abord que les dépenses fiscales liées à la mission « Culture » sont évaluées à 165 millions d'euros pour 2006, soit près de 6 % – 5,9 % exactement – des crédits de paiement. Sur les dix-neuf recensées, seules six – celles qui sont supérieures ou égales à 5 millions d'euros – ont à mon sens un véritable impact. Je ne saurais trop préconiser de procéder à un examen attentif, méticuleux et exhaustif des dépenses fiscales, en particulier de celles dont le coût est aujourd'hui inconnu, mais aussi des dispositifs dérogatoires dont les effets sont insuffisants. Selon nous, la suppression des dépenses fiscales de faible portée devrait être envisagée, tant les coûts de perception sont importants au regard de la recette escomptée.

Ces commentaires spécifiques n'empêchent pas votre rapporteur de saluer comme il le convient l'effort de maîtrise des dépenses publiques qui a été réalisé, tout en espérant des éclaircissements sur ces points.

Dans le programme « Création », le spectacle vivant reste largement privilégié. En la matière, le PLF pour 2006 doit être regardé comme la traduction fidèle et la garantie des engagements du ministre et du Gouvernement.

De plus, un rééquilibrage territorial important a été opéré, notamment pour ce qui concerne le spectacle vivant : nous ne pouvons que nous en réjouir.

Votre rapporteur, tout en traduisant la satisfaction de la commission des finances, se fait aussi l'interprète de son souhait de voir désormais les signes politiques en faveur du monde du spectacle vivant – qui ont toujours, rappelons-le, une incidence sur les finances publiques, et donc sur le contribuable – revenir à la juste mesure après deux exercices budgétaires d'efforts significatifs, pour ne pas dire « spectaculaires ».

La préservation du patrimoine, quant à elle, souffre encore cruellement de disparités régionales. S'il ne m'appartient pas de commenter les engagements pris pour 2006, je n'ai pas manqué de faire part de mes interrogations et de mes doutes – voire plus encore – à mon collègue également rapporteur spécial et au ministre. J'attire votre attention sur la nécessité d'un rééquilibrage des politiques culturelles au profit du patrimoine, et en particulier du patrimoine monumental. Les efforts de soutien aux artisans et aux entreprises des filières économiques liées au patrimoine sont indispensables et doivent être amplifiés. Ce secteur est en effet le conservatoire vivant de savoir-faire ancestraux, lesquels constituent en eux-mêmes un patrimoine précieux et révélateur du génie français, tant par leur mémoire que par leur capacité à la création et à l'innovation, et un élément substantiel et essentiel de notre rayonnement mondial.

La mission particulière qui est assignée au ministère de la culture est donc bien de « rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France », pour reprendre les termes du décret du 15 mai 2002 qui a défini les attributions de cette administration.

Les moyens inscrits au budget doivent permettre la poursuite des grands projets d'investissement – 29,3 millions d'euros –, aux côtés des collectivités territoriales. L'aménagement culturel du territoire se traduira ainsi par plusieurs projets d'envergure, dont certains nous paraissent fort souhaitables, telle la création de nouveaux « Zénith », avec trois salles supplémentaires à Nantes, Saint-Étienne et sur l'Île de la Réunion. En revanche, la nécessité de la construction d'un auditorium à Aix-en-Provence ne nous apparaît pas évidente et votre rapporteur déplore très vivement que le projet de création d'une grande salle de concert à Paris n'avance pas plus vite. J'espère que les négociations engagées – un peu timidement, vous l'avez reconnu – vous permettront de doter enfin la capitale d'un équipement qui lui confèrera une attractivité culturelle mondiale, notamment pour la musique classique.

Je voudrais ensuite formuler quelques observations sur la présentation budgétaire et sur certaines orientations de politique culturelle. La justification au premier euro des dépenses nous semble imprécise, sinon incomplète, et pourrait être améliorée. Votre rapporteur souhaiterait qu'il soit précisé sur quelles dotations portent les baisses et les hausses de crédits.

Par ailleurs, nous regrettons que le ministère ait renoncé à ventiler les emplois des services déconcentrés entre les différents programmes. Leur regroupement au sein du programme 3 est contraire à l'esprit de la loi organique, qui prône une présentation des crédits par finalité et une logique de coûts complets. Il serait souhaitable de disposer d'une présentation plus détaillée des dépenses de personnel par action. Au surplus, le regroupement décidé cette année empêche toute comparaison budgétaire par programme de l'évolution des dépenses de personnel entre 2005 et 2006.

Il nous semble néanmoins que, dans un souci de sincérité et d'efficacité, les objectifs du projet annuel de performance ont été heureusement simplifiés et révisés cette année : concrètement, ce sont les DRAC et les grands opérateurs qui mettent en application la politique de création artistique. Pourriez-vous nous dire précisément, monsieur le ministre, comment sont déclinés ces objectifs ?

Selon toute apparence, le ministère n'incite pas suffisamment les opérateurs à conclure des contrats de performance. La présentation des budgets et des emplois des opérateurs devrait à cet égard être améliorée. En particulier, il convient d'opérer une distinction entre les emplois rémunérés à partir de la subvention versée par l'État et ceux qui sont rémunérés à partir des ressources propres des établissements publics.

Enfin, une nouvelle fois cette année, la politique globale d'acquisition d'œuvres nous semble peu lisible. Votre rapporteur a eu l'occasion de s'interroger à plusieurs reprises à ce sujet, notamment sur les choix qui ont pu être faits, mais c'est la structure même de la présentation des crédits pour ce domaine qui nous laisse perplexe. En effet, cette politique culturelle doit être recherchée pour partie dans l'action n° 08 du programme « Patrimoines », et en complément dans l'action n° 02 du programme « Création ». Devons-nous penser que ce manque de rigueur dans la présentation trahit un souhait de dissimulation ? Non, assurément, mais plus de clarté serait souhaitable.

La transmission des savoirs et la démocratisation de la culture doivent rester le cœur de la mission du ministère. C'est bien pourquoi le programme correspondant concentre les crédits de fonctionnement du ministère, des DRAC, des services départementaux de l'architecture et du patrimoine, les crédits informatiques, les crédits de communication ou encore les crédits d'action sociale. À mes yeux, cette nouvelle organisation financière doit permettre d'améliorer l'efficacité et la qualité de la gestion de ces crédits grâce à une meilleure maîtrise des coûts pour l'ensemble des directions centrales et des services déconcentrés. Ces mesures doivent être analysées sous un prisme économique, tant elles ont des « effets de levier », et pas uniquement comme des dépenses.

Au plan immobilier, le regroupement de nombreux services du ministère dans le bâtiment de la rue des Bons-Enfants devrait engendrer des économies d'échelle et des gains de productivité pour les services centraux du ministère. Le rapporteur spécial l'avait préconisé en 2003 et 2004 : il ne peut donc que faire des compliments sur ce point.

Néanmoins, le lancement du projet de regroupement des services centraux sur le site des Bons-Enfants était assorti d'une promesse : celle de vendre les sept immeubles devenus vacants, dont la valeur avait été estimée, il y a près de dix ans, à 100 millions d'euros. Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous en donner une évaluation actualisée ?

Or, à ma connaissance, un seul immeuble, celui de la rue d'Aboukir, a été vendu à ce jour. Le ministère va-t-il enfin respecter ses engagements ?

L'analyse de la ventilation des crédits de paiement révèle que la transmission des savoirs représente 83 % des dépenses. Dès lors, nous nous interrogeons légitimement sur l'intitulé complexe de ce programme. En effet, l'objectif essentiel du ministère de la culture et de la communication est la mise en œuvre de la politique culturelle de la France, qui s'articulera en 2006 autour de la préservation, la promotion et l'accessibilité d'une plus grande partie des patrimoines, d'une part, et d'autre part, autour du dynamisme et de la responsabilisation de la création artistique. Cela implique de garantir des bases financières et économiques solides et de veiller à corriger des déséquilibres territoriaux, qui ont pu être préjudiciables par le passé, ainsi que nous l'avons remarqué dans nos précédents rapports.

Puisque l'architecture financière qui nous est soumise est présentée comme un moyen au service d'une ambition généreuse de diffusion culturelle au plus grand nombre, il me semble que l'ensemble des programmes doit converger pour atteindre la « démocratisation de la culture » et que cet objectif doit être décliné dans l'ensemble des programmes. Dès lors, votre rapporteur s'interroge sur la désignation du programme 224 et vous propose, afin de gagner en sincérité et en lisibilité politique, de le renommer simplement « Transmission des savoirs ».

Plus fâcheuses nous sont apparues certaines lacunes dans la justification de l'évolution des crédits. Nous espérons des éclaircissements, notamment s'agissant des dépenses de personnel.

Pour changer de registre, nous avons remarqué que l'engagement de l'État en matière d'éducation artistique et culturelle doit se traduire également par l'installation prochaine d'un Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle et par la mise en place, dans le cadre du plan de cohésion sociale, d'emplois aidés de médiateurs culturels, ce qui est une excellente chose. Pourriez-vous nous en donner le coût ?

Si la volonté politique de ces projets apparaît évidente, votre rapporteur se montre personnellement sceptique sur l'utilité de ce type d'organismes dotés de financements publics, qu'on les nomme « agence », « Haut Conseil », « observatoire » ou « autorité ». Si ma mémoire est bonne, c'est à la tribune de notre assemblée que Georges Clemenceau avait dit, il y a plus d'un siècle, que « le meilleur moyen de ne pas résoudre un problème ou de différer une décision, c'est de créer une commission ». Il faut espérer que ces instances n'affaibliront pas l'effort de maîtrise de la dépense publique et de modération de la fiscalité, qui est aujourd'hui plus que nécessaire.

Je terminerai mon propos avec des compliments sur les critères élaborés pour les indicateurs de performance de ce programme. Les objectifs de réforme de l'action « Fonctions soutien communes aux trois programmes » se montrent particulièrement ambitieux et s'articulent autour de la recherche d'efficacité, du développement de la qualité et de l'efficacité des services internes et externes et du renforcement de l'évaluation et de l'analyse prospective et statistique.

Dans l'optique d'une amélioration des procédures internes, le ministère a l'intention d'engager trois projets en 2006 : la réorganisation de la fonction gestion des ressources humaines, la réorganisation de la fonction informatique – il n'est que temps ! – et la réorganisation de la fonction achats. Ces intentions seront suivies de près par le rapporteur spécial, qui les encourage.

Le même rapporteur est heureux de constater, pour le compte d'affectation spéciale « Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale », une justification au premier euro précise et pertinente, et il se bornera à deux observations.

Au moment où nous nous interrogeons sur l'exclusion éventuelle du dispositif SOFICA dans le plafonnement des niches fiscales – mon opinion sur cette question est connue – je souhaite, à l'instar du rapporteur de la commission des finances du Sénat, qu'une évaluation soit effectuée sur la dépense fiscale relative à l'amortissement exceptionnel égal à 50 % du montant des sommes versées pour la souscription de titres de SOFICA. Je suis certain que le rapporteur pour avis, Michel Herbillon, me suivra sur ce sujet.

Enfin, une observation en forme de regret : celui de ne pas connaître le responsable du programme 713. Si les deux premières sections dépendent du directeur du CNC, rien n'est clairement dit pour le soutien à l'expression radiophonique locale. C'est regrettable mais, pour modérer immédiatement mon propos, je ferai remarquer que l'étanchéité des ressources et des dépenses des trois sections lève la question des arbitrages internes.

En conclusion, je souhaiterais formuler quelques considérations complémentaires.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des finances*. Brièvement !

**M. Olivier Dassault**, *rapporteur spécial*. En premier lieu, la nouvelle architecture a retiré les patrimoines du champ de compétence de votre rapporteur, ce qui serait fort dommageable à la qualité de l'analyse de la commission des finances si cet examen n'avait été confié à mon talentueux collègue Nicolas Perruchot.

Ensuite, la sincérité budgétaire est mise en doute par la justification insuffisante d'un trop grand nombre de dépenses. J'invite donc le ministre à présenter à la commission des finances et aux autres commissaires les précisions nécessaires.

J'émettrai, enfin, un souhait d'ordre structurel. Le ministre a annoncé la création d'un secrétaire général du ministère de la culture. Cette innovation est souhaitable et votre rapporteur la salue et l'encourage. Un effort significatif pour coordonner les actions des services et des directions est particulièrement nécessaire. À cet égard, point n'est besoin pour moi de recourir à un indicateur de performance pour mesurer les lacunes de cette administration. En effet, pour la troisième année consécutive, je dois déplorer l'intolérable inertie des directions du ministère de la culture, même s'il y a eu une légère amélioration. En dépit des excellentes relations que j'entretiens avec le ministre et avec les collaborateurs de son cabinet, il m'a, cette année encore, été difficile d'obtenir des réponses claires, cohérentes et précises au questionnaire budgétaire.

**M. Patrick Bloche**. Ce n'est pas bien !

**M. Michel Françaix**. C'est fort dommageable !

**M. Olivier Dassault**, *rapporteur spécial*. Les éléments fournis, avec quelques libertés sur les délais impartis, ne répondent pas la plupart du temps à la question posée. Des améliorations s'imposent.

Puisque le champ de compétence et d'action du secrétaire général n'est pas encore précisé, ce que nous ne pouvons que regretter, je forme le vœu qu'il lui revienne de mettre de l'ordre dans certaines pratiques ou habitudes, et qu'il s'emploie à réduire les problèmes de coordination entre les trois programmes, les dix directions et les soixante-dix établissements publics. La définition de ses pouvoirs et de ses prérogatives ainsi que l'usage qu'il en fera, feront l'objet d'un examen vigilant de votre rapporteur, en liaison avec la Cour des comptes. L'apparente sévérité de mon propos se fonde sur le peu de cas qui semble avoir été fait des recommandations exprimées en la matière au cours des années précédentes. J'espère que le ministre apportera des réponses rassurantes.

En dehors de ces quelques observations, votre rapporteur se réjouit de constater les efforts déjà accomplis par le ministère de la culture et de son application à mettre en œuvre la LOLF et l'objectif de maîtrise des dépenses publiques.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des finances*. Dix-sept minutes, Olivier Dassault ! Afin de permettre des interventions multiples, je demande aux deux rapporteurs suivants de limiter leur intervention, en durée mais non en qualité bien sûr.

La parole est à M. Nicolas Perruchot, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la culture, pour les patrimoines.

**M. Nicolas Perruchot**, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan*. Le projet de loi de finances pour 2006 prévoit 976,2 millions d'euros en crédits de paiement et 1 082,16 millions d'euros en autorisations d'engagement au titre du programme « Patrimoines ». Ce dernier devrait se voir affecter en outre, vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, 100 millions d'euros issus des recettes de privatisations réalisées en 2006, ce qui devrait porter le montant total de ses crédits à 1 076,2 millions d'euros. Quel engagement a reçu le ministère sur l'attribution de ces recettes ?

La présentation des emplois des opérateurs dans le projet annuel de performances est insatisfaisante. Au-delà des approximations réalisées, la méthode suivie est elle-même critiquable. Le décompte comprend l'ensemble des personnels, qu'ils soient rémunérés à partir d'une subvention du ministère ou sur ressources propres. Or la logique qui a présidé au vote de la loi organique du 12 juillet 2005, modifiant celle du 1<sup>er</sup> août 2001, voudrait que soit indiqué le nombre d'emplois rémunérés par les opérateurs à partir d'une subvention pour charges de service public, cette donnée pouvant d'ailleurs être utilement rapportée au nombre d'emplois rémunérés à partir des ressources propres de l'opérateur. Le ministère peut-il apporter des précisions sur le nombre d'emplois rémunérés par les opérateurs à partir de la subvention versée par l'État ?

S'agissant du patrimoine monumental, M. Christophe Eschlimann, président du GMH, Groupement français des entreprises de restauration de monuments historiques, a souligné l'ampleur de la crise à laquelle sont confrontées les entreprises de restauration de monuments historiques depuis 2002. Alors que la subvention de l'État est de l'ordre de 278 millions d'euros, le GMH estime les besoins à 400 millions. Le montant des impayés en 2005 s'élève à 40 millions et près de 25 % des chantiers sont arrêtés aujourd'hui faute de crédits. Comment le ministère entend-il remédier à cette situation ?

Le ministère peut-il fournir un bilan de la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ? En particulier, est-il possible de connaître les collectivités territoriales qui se sont portées volontaires ? Pour quels monuments ? Quelle est la valeur estimée de ces biens ? Quelles mesures le ministère entend-il prendre pour les monuments qui n'intéressent pas les collectivités territoriales ? Vous connaissez bien, monsieur le ministre, un exemple de la région Centre, dont vous êtes élu. L'État avait souhaité céder les châteaux de Talcy, Fougères et Chaumont. Seul Chaumont ayant trouvé preneur avec la région, qu'advient-il des deux autres si aucune collectivité locale ne souhaite s'en charger ?

Le ministère dispose-t-il d'une connaissance précise, à la fois quantitative et qualitative, du patrimoine des monuments historiques ? Un inventaire a-t-il été dressé, faisant apparaître l'état de conservation de ces monuments ? Il semble qu'il y ait une forte disparité d'une région à l'autre et d'un monument à l'autre.

Les crédits prévus pour les acquisitions et l'enrichissement des collections s'élèvent à 23,19 millions d'euros en crédits de paiement. Hors dépenses de personnel, ils enregistrent une forte baisse de près de 26 %. Le ministère précise qu'il s'agit ainsi de prendre en compte les effets de la montée en puissance de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations. Toutefois, votre rapporteur s'interroge sur la pertinence de ce raisonnement, compte tenu du nombre finalement assez restreint d'entreprises capables d'investir dans des œuvres d'art et de la concurrence à laquelle sont, par conséquent, contraints de se livrer les différents établissements pour séduire des mécènes. Le ministère peut-il fournir un bilan précis de l'application de cette loi ? Compte tenu du caractère aléatoire des acquisitions par voie de mécénat, la contraction des crédits prévus dans le projet de budget pour l'enrichissement des collections ne va-t-il pas fortement freiner la politique d'enrichissement des collections ?

En ce qui concerne les opérateurs en matière de patrimoine, il ressort des différentes auditions que le taux d'absentéisme dans les établissements publics culturels, qu'il s'agisse des musées ou de la Bibliothèque nationale de France, demeure élevé. On m'indique des chiffres de l'ordre de 5 % à 10 %, voire 15 %, selon les établissements. Quelles mesures compte prendre le ministère, d'une part, pour affiner ces chiffres, d'autre part, pour élaborer un plan de lutte contre l'absentéisme dans les établissements publics culturels ? Aucun patron de collectivité ne pourrait se satisfaire de tels chiffres.

Les musées nationaux ont fait l'objet d'une profonde réorganisation depuis 2002. En particulier, le rôle de la RMN a été redéfini et des efforts ont été entrepris pour redresser la situation financière de l'établissement public. Toutefois, il semble que des progrès doivent encore être accomplis, afin de mieux articuler les rôles respectifs de la RMN et des musées. J'ai pu constater à la faveur des auditions qu'une clarification s'avérait nécessaire. Est-il encore justifié que la RMN détienne un quasi-monopole pour la confection et la diffusion des produits dérivés, alors que ses choix, parfois contestés par les musées, peuvent porter atteinte à leur image ? Quels sont exactement les projets du ministère quant à l'évolution du rôle de la RMN ? Ne devrait-on pas lui confier la gestion du Grand Palais dans son ensemble ?

Le transfert de certains actes de gestion des personnels, tel qu'il a été mené avec le Louvre, apparaît comme un moyen essentiel d'en moderniser la gestion. Il confère à l'établissement la responsabilité de prévoir, de justifier et de gérer les évolutions de la structure de ses emplois et permet d'alléger certaines charges des services d'administration centrale, simplifiant les circuits administratifs et diminuant les délais de prise de décision. Il permet enfin de mieux mobiliser les personnels, qui comprennent plus facilement les procédures de décision et voient les délais de notification de celles-ci raccourcis, par exemple pour les autorisations de temps partiel et certaines autorisations de congés. La déconcentration des sanctions permet également de renforcer la cohérence et l'efficacité des actes disciplinaires. Aussi, votre rapporteur est-il très favorable à cette mesure. Tous les dirigeants des établissements rencontrés – Musée et domaine national de Versailles, musée d'Orsay, Bibliothèque nationale de France – ont indiqué qu'ils souhaitaient un tel transfert de compétence, mais à des degrés divers. Quelle est la position du ministère à ce sujet ? Envisage-t-il de transférer davantage d'actes de gestion du personnel au musée du Louvre ? Si oui, lesquels ?

Ce transfert entraîne une modification des relations entre les établissements et les tutelles, dans le sens d'une autonomie accrue et d'une clarification des rôles respectifs, marquée par une exigence accentuée quant à la fixation des objectifs et à la mesure des résultats. À cet égard, avec combien d'établissements le ministère a-t-il signé des contrats de performances ? Combien sont en cours de négociation ?

Autre point d'importance : la rénovation du site de Richelieu.

L'urgence de la réalisation de ce chantier résulte des risques, lourds et chaque jour croissants, que font courir aux très riches collections la vétusté des locaux et l'obsolescence des équipements. Comme j'ai pu le constater sur place, l'état des bâtiments et des installations techniques appelle l'ouverture immédiate du chantier de rénovation. Vous avez annoncé, monsieur le ministre, des crédits d'études pour 2006. Il est temps aussi de se prononcer sur un des cinq scénarios proposés pour les travaux.

Pour vous donner une idée de l'obsolescence des installations, il me suffira d'indiquer que 60 % du réseau électrique sont encore en 110 volts. L'état actuel de vétusté du bâtiment et des installations techniques place les personnels, le public et les collections dans des conditions d'insécurité inacceptables. De nombreux incidents – pannes électriques, départs de feu, problèmes de climatisation, inondations, pannes d'ascenseur ou de monte-charge – illustrent quotidiennement cette situation.

La mise en œuvre architecturale du projet, confiée à l'établissement public de maîtrise d'œuvre des travaux culturels, l'EMOC, se heurte toutefois à l'absence de prise de position du ministère sur les projets proposés.

Le scénario privilégié par les institutions partenaires représente un coût total de 127,8 millions d'euros, soit 98,4 millions d'euros à la charge du ministère de la culture et 29,4 millions d'euros pour le ministère de l'éducation nationale. Il prévoit un an et demi d'études et deux phases de travaux, de trois ans chacune. Optimisant les contraintes de budget et de calendrier, il a l'avantage de préserver le fonctionnement du site pour le public et le personnel grâce à une mutualisation des espaces disponibles entre les institutions partenaires.

La totalité des collections se trouverait placée dans des conditions de sécurité satisfaisantes dès le terme de la première phase de réalisation, soit au bout de quatre années et demie. Les bibliothèques de l'INHA et de l'École nationale des chartes trouveraient leur place définitive à la fin de cette même phase. L'intervalle entre l'ouverture des secteurs Labrousse-Richelieu rénovés et de l'ensemble du quadrilatère serait limité à deux ans et demi.

Ce projet est le plus intéressant en termes de calendrier et de coût.

Alors que, depuis avril 2005, le ministère de la culture est en possession de l'ensemble du dossier et du projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative au réaménagement du site Richelieu, la principale mesure prise à ce jour consiste dans l'attribution en 2006 à l'EMOC d'une dotation de 3,3 millions d'euros en autorisations d'engagement, afin de lancer les premières études de maîtrise d'œuvre ; 0,6 million d'euros de crédits de paiement issus des recettes de privatisation devraient également être versés à l'EMOC. Mais la BNF et ses partenaires demeurent dans l'attente des arbitrages interministériels sur le choix du scénario de réalisation qui sera retenu parmi ceux qui ont été proposés fin 2004. Pourquoi le ministère repousse-t-il sans cesse la réalisation, pourtant urgente, de ce chantier ?

Monsieur le ministre, permettez-moi un dernier mot. J'ai en tête Lunéville et la bibliothèque Anna Amalia à Weimar, ville jumelée avec Blois. Je souhaiterais que vous décrétiez ce matin l'état d'urgence pour le site Richelieu.

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la mission « Culture », qui va, lui, se montrer exemplaire quant à la durée de son intervention.

**M. Michel Herbillon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Si je comprends bien, monsieur le président, vous m'incitez à ne pas cumuler le temps des deux rapporteurs de la commission des finances ? (*Sourires.*)

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** C'est cela !

**M. Michel Herbillon, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, messieurs les présidents, mes chers collègues, avec 2 886 millions d'euros d'autorisations d'engagement et une progression de 4,9 % des crédits de paiement à périmètre constant par rapport à 2005, le budget de la culture est une priorité incontestable et nous nous en réjouissons.

Votre force de persuasion, monsieur le ministre, a notamment permis d'obtenir 100 millions supplémentaires en faveur du patrimoine monumental, provenant des recettes de privatisation, et c'est une bonne chose, compte tenu des difficultés de financement constatées sur de nombreux chantiers de monuments historiques : je pense notamment à nos cathédrales.

Vous trouverez auprès du Parlement un appui constant sur ce point si, d'aventure, le versement effectif de cette dotation par le ministère des finances était trop tardif ou incomplet.

Outre la poursuite des opérations de rénovation du château de Versailles et du Grand Palais, l'année 2006 sera marquée par la reconstruction des remparts du château de Saumur ainsi que par la réhabilitation du palais de Chaillot où s'installera la Cité de l'architecture et du patrimoine début 2007. C'est un projet très important et il faudra veiller à ce que les crédits de fonctionnement suivent afin de permettre l'ouverture au public de ce magnifique site dans de bonnes conditions.

J'observe également que vous poursuivez l'effort de réorientation des investissements vers les régions avec 47 % des crédits pour les équipements culturels de province en 2006, contre 40 % en 2004. Je crois pouvoir vous dire que cela répond aux souhaits de la commission des affaires culturelles.

S'agissant du programme « Patrimoines » dont les dotations augmentent de plus de 11 %, je veux, moi aussi, vous demander des assurances concernant la rénovation du site Richelieu. Je n'entre pas dans le détail de celle-ci. J'ai reçu les mêmes notes et les mêmes alertes que mes collègues concernant cette opération. Il y a urgence. Il faut, monsieur le ministre, que vous nous indiquiez ce matin quels sont le calendrier et le scénario retenus afin de mettre en sécurité, notamment vis-à-vis du risque incendie, ces collections inestimables.

Pour ce qui concerne le programme « Création », vous faites preuve de constance puisque les crédits destinés au spectacle vivant augmentent encore de 3,5 %.

Je partage votre souhait de veiller au taux de renouvellement des artistes et des compagnies bénéficiaires des aides en mettant en place des indicateurs adaptés. J'observe ainsi que, si le taux d'entrée des compagnies dans les dispositifs d'aides est relativement élevé – 13 % en 2004 –, le taux de sortie reste très faible, avec 2,6 %, ce qui pose la question de la finalité du soutien public.

S'agissant du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », je suis aussi très sensible à votre objectif stratégique de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés des établissements d'enseignement supérieur relevant de votre ministère. L'indicateur que vous nous proposez – le taux d'insertion dans un emploi en rapport avec la formation reçue dans un délai de trois ans après l'obtention du diplôme – est fort intéressant et mériterait d'être systématiquement exporté dans d'autres programmes relatifs à l'enseignement supérieur.

Vous nous indiquez ainsi que ce taux est de 74 % pour les écoles d'architecture, ce qui relativise l'idée reçue selon laquelle les étudiants en architecture ne trouvent pas de débouchés dans leur branche. Je souscris aussi à votre proposition d'étendre cet indicateur à l'enseignement supérieur artistique et culturel dès l'année prochaine.

De la même manière que j'avais consacré mon avis budgétaire il y a trois ans au thème de la politique des patrimoines, j'ai choisi cette année comme sujet d'étude la politique de soutien au livre et à la lecture, en m'efforçant d'évaluer l'impact des outils budgétaires – plus de 200 millions d'euros – mais aussi des instruments de régulation dont vous disposez dans ce secteur avec la loi du 10 août 1981 sur le prix unique du livre et la loi du 18 juin 2003 sur le droit de prêt en bibliothèque, ainsi que des interventions du Centre national du livre.

Je tiens tout d'abord à rendre hommage à la disponibilité et à la compétence de la direction du livre et de la lecture qui m'a transmis l'ensemble des informations nécessaires à mon travail, dans des délais souvent contraints. J'en remercie son nouveau directeur, M. Benoît Yvert.

Je ne vais pas reprendre ici l'ensemble des éléments du rapport écrit car le temps nous est compté ; je me contenterai de vous en retracer les principales conclusions et de vous poser, monsieur le ministre, des questions sur les mesures que nous pourrions programmer ensemble pour répondre aux attentes des acteurs de la chaîne du livre qui, s'ils n'ont pas toujours les mêmes intérêts, sont solidairement dépendants de l'économie du livre.

Le secteur du livre se porte bien dans notre pays puisque son chiffre d'affaires a progressé de 16 % sur la période 1999-2004 et que l'on a vendu en 2004 un record de 463 millions d'exemplaires, soit près de huit livres par Français. Mais ce succès est fragile : 2005 s'annonce moins bon, et certains éléments de la chaîne du livre sont particulièrement vulnérables à un éventuel retournement de tendance.

Je pense notamment aux librairies indépendantes. La loi sur le prix unique du livre leur a permis de conserver globalement leur part de marché, qui est de l'ordre de 20 %, et de faire face à la montée en puissance des chaînes spécialisées et des hypermarchés.

Mais ce succès relatif est fragile car les librairies restent peu rentables et souffrent de handicaps par rapport à leurs concurrents. Il faut donc les aider davantage au moment où les librairies électroniques se développent et où un opérateur très puissant, le groupe Bertelsmann, entreprend de se constituer un réseau comparable à celui de la FNAC par rachats successifs, d'abord des librairies Privat, puis d'Alsatia.

Lors d'une récente communication en conseil des ministres, vous avez, monsieur le ministre, évoqué des pistes fiscales intéressantes, comme l'exonération de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat, la TACA, qui pénalise injustement les librairies. Pensez-vous pouvoir obtenir cette mesure au cours de la discussion du présent budget ou bien faudra-t-il encore attendre un an alors que le temps presse ?

L'autre mesure urgente est de mettre en place un dispositif facilitant la transmission ou la reprise des librairies alors que de nombreux libraires vont partir en retraite ces prochaines années. Pourquoi ne pas s'inspirer des dispositifs fiscaux existant pour la reprise des exploitations agricoles comme la réduction d'impôt au titre des différés de paiement consentis par le vendeur ?

S'il convient d'aider les libraires indépendants, il est encore plus souhaitable d'éviter de les déstabiliser par des initiatives mal maîtrisées, comme les modalités d'application de la gratuité des manuels scolaires choisies par certaines régions, à la suite de l'Île-de-France, de PACA et du Centre qui ont décidé, dès 2001, de faire acheter ces manuels directement par les lycées au lieu de mettre en place des aides aux familles, comme les bons d'achat ou des cartes à puce. Résultat : les libraires ont été évincés de ces marchés au profit des grossistes alors que cette activité peut représenter jusqu'à 25 % du chiffre d'affaires des petites librairies.

Je demande donc aux régions qui ont fait ce choix – elles sont énumérées dans mon rapport – de reconsidérer leur position et de mettre en place des aides aux familles car on voudrait vider les librairies que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Mon deuxième point est consacré aux conséquences du processus de concentration observé ces dernières années dans le domaine de l'édition.

De nombreux observateurs et acteurs du secteur s'inquiètent de l'impact de ces mouvements sur la créativité éditoriale en faisant notamment valoir que l'arrivée de nouveaux actionnaires s'accompagne souvent d'exigences de rendement plus élevées. On risque ainsi d'assister à un transfert de pouvoir au bénéfice des contrôleurs de gestion, des financiers et des experts en marketing, au détriment des éditeurs au profil plus traditionnel.

J'évoquerai aussi le point central de la distribution qui cristallise un certain nombre de tensions interprofessionnelles. Je rappelle que le distributeur est celui qui assume des tâches matérielles et logistiques liées à la circulation physique des livres et à la gestion des flux financiers qui en résultent. La concentration dans la distribution est marquée puisque les deux premiers distributeurs représentent de l'ordre de 55 % du marché et les cinq premiers 90 %. Il s'agit d'une activité très complexe fondée sur des outils de gestion perfectionnés qui traitent des flux de masse.

L'inadaptation de ces outils aux besoins des petits éditeurs et la pression que les distributeurs mettent parfois sur les détaillants que sont les libraires, notamment en leur accordant des taux de remise insuffisants, doivent nous conduire à nous interroger sur la mise en place de mécanismes adaptés de régulation.

La création d'un médiateur du livre, évoquée par le rapport Lamy en mai 2003, était une bonne idée puisqu'il s'agissait d'exercer une mission de conciliation en s'appuyant sur les textes régulant le secteur du livre ainsi que sur le droit de la concurrence. Doté d'un pouvoir de recommandation et non pas d'injonction, le médiateur dissuaderait les comportements fautifs et réglerait les litiges avant la saisine éventuelle de la justice ou du Conseil de la concurrence. Pourquoi ne pas envisager sa création dans des délais rapprochés ?

J'en viens maintenant à la prospective et aux efforts d'adaptation de notre réseau de bibliothèques publiques aux nouvelles pratiques de lecture et aux nouveaux usages provoqués par la numérisation

des supports. Je dois vous dire que j'ai perçu beaucoup d'interrogations sur l'évolution du métier de bibliothécaire au cours de mes auditions.

La France a fait un gros effort d'équipement dans ce domaine qui s'est révélé payant puisque les crédits inscrits sont passés de 1,2 million en 1971 à plus de 6,7 millions en 2001, soit une multiplication par 5,6 en trente ans. Nous sommes loin du célèbre constat dressé par Georges Pompidou en 1967, lequel disait : « En matière de lecture publique, tout reste à faire. » Beaucoup a été fait en trente ans. Mais on assiste à un renversement de tendance depuis 1998 et le nombre d'inscrits dans notre pays est très inférieur à celui dénombré dans les pays scandinaves ou au Royaume-Uni.

J'observe au passage que les médiathèques de proximité, les Ruches, se développent depuis 2003 mais je m'interroge sur le faible pourcentage de leur déploiement dans les quartiers urbains périphériques puisque 80 % des projets sont implantés dans des zones rurales. Ne pourrait-on pas utiliser davantage cet instrument pour diffuser des activités culturelles dans certains quartiers difficiles puisque l'accès au livre est la première étape de l'accès à la culture et un des moyens de lutte contre l'exclusion ?

Les pratiques se diversifient dans les bibliothèques, qui sont devenues des médiathèques et connaissent une mutation sans précédent de leur environnement avec la numérisation des supports. Quel modèle, monsieur le ministre, faut-il envisager pour nos bibliothèques dans un avenir proche ?

Les scénarios que l'on m'a décrits oscillent entre le forum d'animation culturelle, qui rappelle les anciennes maisons de la culture, et le café Internet où l'on vient se connecter avec son ordinateur portable, en profitant de la cafétéria. Mais ces scénarios ont en commun la marginalisation du livre et l'effacement progressif du bibliothécaire en sa qualité de conseil, de médiateur qui oriente l'utilisateur à l'aide d'outils comme les catalogues. Allons nous finir par financer des bibliothèques sans livres ?

Ne pensez-vous pas qu'il revient à votre ministère d'établir une doctrine ? Au terme d'une large concertation avec les 30 000 personnels qualifiés concernés, pourquoi ne pas imaginer une loi-cadre qui préciserait ce que la nation attend de ses bibliothèques ?

Je voudrais pour conclure, évoquer l'important sujet de la bibliothèque numérique européenne, domaine dans lequel il vous reviendra, monsieur le ministre, de fixer des cadres. Car il s'agit d'un projet culturel très important.

Je rappelle la genèse de cette affaire. Après l'initiative unilatérale de Google qui souhaitait « organiser l'information du monde » en numérisant 15 millions d'ouvrages, les réactions ont été nombreuses. Dès le mois de mai 2005, la France, à l'initiative du Président de la République a organisé la riposte française, puis la riposte européenne, en associant l'Italie, l'Espagne, la Hongrie, la Pologne et l'Allemagne et en saisissant les instances communautaires du projet d'une bibliothèque numérique européenne.

Le 13 juillet 2005, vous installiez, monsieur le ministre, un comité de pilotage associant des experts d'horizons divers, afin de définir la conception du projet. Il remettra un Livre blanc au mois de janvier 2006.

**M. Patrick Bloche.** Ah ! Ce sera un livre ! *(Sourires.)*

**M. Michel Herbillon, rapporteur pour avis.** Je souhaite, d'une part, que la vocation grand public au niveau européen de cette bibliothèque numérique européenne soit réaffirmée – il ne s'agit pas d'une bibliothèque pour experts –, et, d'autre part, que le droit de la propriété intellectuelle et notamment les droits des auteurs soient scrupuleusement respectés.

Il n'est pas exclu que l'opinion des éditeurs évolue dans ce domaine. Ils peuvent se montrer plus ouverts que précédemment, mais laissons-leur le temps d'y réfléchir et de faire des propositions qui leur garantissent de maîtriser la circulation des œuvres ainsi numérisées.

J'appelle aussi, monsieur le ministre, votre attention sur l'environnement mouvant qui caractérise cette activité, puisque des initiatives concurrentes de Google se développent très vite. La bibliothèque numérique européenne devra donc rapidement sortir des cartons, ne serait-ce que sous forme de prototype, sous peine de perdre la bataille auprès du grand public.

Je m'interroge enfin sur la compatibilité de ces délais contraints avec les règles habituelles d'instruction des grands projets par les instances communautaires, ce qui doit nous conduire à avancer en parallèle de la consultation européenne et à nous prémunir du risque réel d'enlèvement du projet.

Voilà les quelques remarques que je souhaitais développer sur la politique de soutien au livre et à la lecture, qui est au cœur de l'activité culturelle. Ce sujet revêt de multiples aspects culturels, technologiques, économiques et sociaux, et nécessiterait un suivi parlementaire dans la durée.

Je voudrais enfin remercier tous les collaborateurs de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Monsieur le ministre, au nom de cette commission, j'émetts un avis favorable sur ces crédits.

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** Je voudrais formuler deux observations.

Je salue et je partage la passion manifestée par le ministre et les rapporteurs à propos de l'action et de la vie culturelles.

J'ai un « sale boulot » à faire : rétablir la cohérence entre la position des responsables budgétaires des groupes, qui ont rappelé à la tribune que les dépenses publiques n'étaient pas assez maîtrisées en France, que l'endettement s'aggravait dangereusement et celle des différents rapporteurs qui, en commission, trouvent ordinairement que le budget en examen est insuffisant.

Il y a là un problème délicat à régler, surtout que nous prenons dans ce domaine un peu de retard par rapport à nos partenaires européens. Je ferai deux suggestions pour essayer de rétablir cette cohérence.

Vous avez dit, à juste titre, monsieur le ministre, qu'un effort de lisibilité et de simplification des structures avait été accompli et permettait une meilleure perception de l'action culturelle au niveau des régions. Je note que certains équipements culturels reçoivent parfois des financements, dont les proportions varient de 0 à 80 % de sept structures différentes : la commune, l'intercommunalité, le département, la région, l'État, le FEDER et désormais le Centre national des variétés. Nous avons donc sept « arrosoirs ». Il faut rétablir une cohérence dans les financements. C'est ma première observation.

Ma deuxième observation a trait aux frustrations créées sur le terrain par trop d'engagements nouveaux, très sympathiques, pris, tant au niveau de l'Élysée que de différents ministres, au détriment d'actions en cours qui prennent du retard.

Avons-nous la capacité, aujourd'hui, de multiplier les engagements nouveaux, au moment où la quasi-totalité de nos voisins européens recherchent un arbitrage entre les dépenses collectives et le pouvoir d'achat des familles ? Là également, nous avons besoin d'une cohérence de la dépense publique et de son évolution.

Cela étant, je sais combien votre action, monsieur le ministre, est difficile, comme l'est la tâche des rapporteurs.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Je voudrais d'abord répondre sur ce thème et je m'adresserai ensuite aux rapporteurs.

En ce qui concerne les décisions nouvelles, je suis un ministre totalement heureux, je ne suis absolument pas frustré et je n'ai, pour autant, pris aucune décision nouvelle, qui soit substantielle. En d'autres termes, je connais parfaitement les obligations auxquelles il faut faire face. Mon principal souci, ma priorité stratégique est de faire parvenir à bon port un certain nombre de grandes réalisations, qui me semblent urgentes, et dont il faudra ouvrir les portes. Je pense à la Cité de l'architecture et du patri-

moine, au Musée des arts premiers, au fort Saint-Jean à Marseille. Vous ne pouvez pas me reprocher d'avoir, de manière inconséquente, pris des décisions pharaoniques, alors que nous avons à honorer d'autres obligations.

Parfois certes, je réoriente des projets. Je l'assume parfaitement. C'est ce que j'ai fait pour le Grand Palais. Mais je veux d'abord terminer ce qui est en cours avant d'envisager des projets nouveaux, même s'ils sont parfois nécessaires. Je suis très prudent.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Patrick Bloche.

**M. Patrick Bloche**. Un événement extraordinaire insensé s'est produit le 10 octobre, en France, dans le pays de la diversité culturelle : le Premier ministre a parlé de la culture. (*Sourires.*) Je dis cela sans rire et je ne veux pas polémiquer. Je me réjouis que Dominique de Villepin ait profité de l'ouverture de la FIAC pour intervenir sur les dossiers culturels. Les médias ont fait un grand battage autour de ce discours, mais on ne peut hélas ! que constater dans le pays de la diversité culturelle, combien les enjeux culturels tiennent peu de place dans le débat politique et public. Nous en voyons d'ailleurs la traduction dans ce budget. Vous ne serez pas étonnés que le groupe socialiste constate, une nouvelle fois, que la culture n'est plus la priorité budgétaire des gouvernements depuis 2002.

**Plusieurs députés du groupe Union pour un mouvement populaire**. C'est faux !

**M. Patrick Bloche**. Je peux encore m'exprimer librement ! Les députés de l'opposition n'ont pas interrompu des rapporteurs parfois très louangeurs.

Monsieur le ministre, vous êtes amené, de fait, à résister avec votre administration à une vision par trop comptable de la culture, qui vous contraint à devoir conjuguer maîtrise des dépenses – en fait économies – et recherche de financement propre ; le mécénat est alors appelé à la rescousse.

Je dois rendre hommage à votre honnêteté, car vous nous avez dit qu'avec la LOLF, vous n'aviez plus de marge de manœuvre. Un ministre de la culture sans marge de manœuvre est, en général, un ministre qui souffre.

Lorsque nous avons examiné votre projet de budget, nous avons surtout pointé les apparences d'augmentation, qui cachent mal soit des baisses dans certains domaines, soit des stagnations de crédits. Nous avons déjà connu cela dès 2002-2003, lorsque votre prédécesseur, M. Aillagon, avait vu brutalement ses crédits de paiement supprimés d'une année sur l'autre.

Je ne prendrai qu'un seul exemple de cette augmentation du budget en trompe-l'œil : la progression purement optique provoquée par des dépenses de personnel en augmentation de 25 % d'une année sur l'autre, soit 128 millions d'euros. Je vous rassure, monsieur Méhaignerie, il ne s'agit pas de créations massives d'emplois, puisque le ministère perdra 29 emplois en 2006 ou d'une revalorisation substantielle des traitements des fonctionnaires, mais simplement d'intégrer – pour un montant de 103 millions d'euros – dans la mission « Culture » des cotisations pour pensions, allocations temporaires d'invalidité et allocations familiales, lesquelles ne figuraient pas, jusqu'à présent, dans le budget. On change donc d'architecture budgétaire, de périmètre. On peut faire dire beaucoup de choses aux chiffres !

En dehors de la dotation budgétaire de 100 millions d'euros, que vous avez évoquée et qui est une ressource des privatisations, votre budget n'augmente en réalité que de 1 % en crédits de paiement et de 3,6 % en autorisations d'engagement, alors que l'inflation, je le rappelle, est estimée à 1,8 %. Il n'y a donc rien de bien glorieux dans tout cela.

Je me permettrai de vous poser six questions, en abordant successivement les trois programmes de la mission « Culture ».

Sur le programme « Patrimoines », les besoins de financement des chantiers de restauration des monuments historiques ont déjà été évoqués et chiffrés par M. Perruchot. Le Groupement français des entreprises de restauration des monuments historiques, que j'ai rencontré, les estime également à 400 millions d'euros.

Les besoins de rattrapage sont énormes. Aujourd'hui, environ 240 chantiers ont été retardés, reportés, annulés. Derrière tout cela, la survie d'entreprises spécialisées, qui emploient et transmettent des savoir-faire irremplaçables est en jeu. Ce problème n'est malheureusement pas réglé, c'est même la panique dans certaines DRAC. Je ne voudrais pas que les DRAC considérées comme de bons ou excellents élèves soient celles qui, prudemment, lancent les chantiers au deuxième semestre d'exercice budgétaire.

Deuxièmement, et je suis heureux de la présence de M. le président de la commission des finances, le groupe socialiste s'interroge sur l'article 61 du projet de loi de finances pour 2006, qui tend à supprimer des niches fiscales. C'est fort légitime, mais cette disposition implique le plafonnement des sommes déductibles des revenus à déclarer pour les travaux de restauration et de réhabilitation concernant les espaces protégés pour leur valeur historique et architecturale, ce qui risque d'avoir de graves conséquences patrimoniales. Qu'en pense le Gouvernement ? Nous ne voudrions pas, au bout du compte, que les collectivités locales aient à supporter ce nouveau désengagement de l'État.

S'agissant du budget pour 2005, je rappelle que l'augmentation des crédits en faveur des travaux sur les monuments historiques n'avait servi qu'à couvrir les besoins de l'archéologie préventive sous-financée, au détriment de l'entretien et de la sauvegarde de certains monuments. Visiblement, il en ira de même pour 2006.

Ma troisième question concerne toujours le programme « Patrimoines » et plus précisément le dossier de l'archéologie préventive qui n'est en rien réglé malgré deux réformes de la redevance archéologique. Notre collègue Blazy avait l'intention d'aborder cette question.

Vous avez dû, monsieur le ministre, en 2004 comme en 2005, trouver des crédits à droite et à gauche pour financer le déficit d'exploitation de l'INRAP. Je souhaiterais que vous sortiez de votre silence sur ce dossier, car la profession s'inquiète du rapport du sénateur Gaillard, qui aborde l'archéologie d'un point de vue strictement économique. L'association nationale des archéologues des collectivités, que j'ai récemment rencontrée, s'inquiète également de la situation de l'INRAP et souhaite une plus grande visibilité de l'action du Gouvernement en matière d'archéologie.

Quatrièmement, en ce qui concerne le programme « Création », vous ne serez pas étonné que j'aborde la renégociation des annexes 8 et 10 de la convention UNEDIC. Nous serons plusieurs à vous interroger sur ce point. Je laisserai à Étienne Pinte, qui anime le comité de suivi, le soin d'aborder plus complètement cette question. Pierre-Christophe Baguet et Frédéric Dutoit sont également présents pour en parler. Nous sommes à un moment crucial de renégociation globale de la nouvelle convention UNEDIC. La date butoir est fixée au 31 décembre. Nous avons noté ce qui a été dit et ce qui s'est fait lors de la réunion du 29 septembre, puis de celle du 11 octobre. L'ouverture de cette négociation est désormais indispensable et urgente.

Au printemps dernier, vous avez fait savoir à notre collègue Kert que vous envisagiez éventuellement une solution législative au problème. Où en sommes-nous ?

Ma cinquième question porte sur le spectacle vivant. Nous vous remercions des dossiers de presse consistants que vous nous avez adressés. Toutefois, des quatre conférences de presse que vous avez données depuis la rentrée sur la musique classique, le théâtre, les musiques actuelles et la danse, nous espérons, je vous le dis, monsieur le ministre, avec tout le respect que je vous dois, que se dégagerait la définition d'une politique ambitieuse, cohérente et globale dans le domaine du spectacle vivant, cela aurait montré que vous prenez en compte les nouveaux enjeux. Tel n'est pas le cas.

Les sujets de fond – le soutien à la production et à l'innovation, l'extension de la diffusion, le devenir des réseaux et leur articulation, la conquête des publics – ne sont pas traités et les conséquences ne sont pas tirées. Dans le secteur des musiques actuelles, je regrette que la seule mesure concrète que vous ayez prise soit l'annonce de la création d'un conseil supérieur : encore une nouvelle structure !

Le spectacle vivant est faiblement financé : les autorisations d'engagement sont en baisse et les crédits de paiement en euros constants stagnent.

À propos du festival « Danse à Aix », j'aimerais avoir la certitude que les missions de ce festival seront maintenues, cela dans un souci de continuité et de pluralité, compte tenu des décisions récentes concernant ce festival.

Dans le domaine des arts plastiques, nous constatons malheureusement que les autorisations d'engagement consacrées à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques baissent de 5,7 % alors qu'elles avaient déjà été négligées en 2005. Nous regrettons que les aides directes aux artistes ne s'élèvent qu'à 8,4 millions d'euros pour 2006, soit une diminution de 1,8 % en euros constants.

J'en arrive au dernier programme, celui de la transmission des savoirs et de la démocratisation de la culture, ce qui me donne l'occasion de poser ma sixième et dernière question. Nous sommes un peu surpris que vous ayez communiqué fortement sur l'éducation artistique. Après le rapport d'information que notre collègue Marland-Militello a rendu public récemment, vous avez créé au mois d'octobre le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle. Or nous recherchons vainement la traduction budgétaire de cette nouvelle priorité du Gouvernement après les dégâts causés depuis trois ans dans ce secteur. Il est vrai que dans ce domaine, vous n'êtes pas seul, le ministre de l'éducation nationale devrait aussi être impliqué du point de vue budgétaire. Nous avons déjà eu l'occasion de regretter que le plan Lang-Tasca ait été sacrifié. Nous n'avons trouvé, mais j'attends que vous nous contredisiez, que 400 000 euros supplémentaires alloués au plan de relance pour l'éducation artistique et culturelle, ce qui est bien peu. Plus généralement, au-delà de l'éducation artistique, ne faudrait-il pas revisiter les fondamentaux de l'éducation populaire, et je fais évidemment référence à l'actualité ?

Alors que l'Unesco – et notre pays s'est beaucoup mobilisé en ce sens – vient d'adopter une convention sur la diversité culturelle qui engage 148 pays, nous aurions souhaité que la France, pays de la diversité culturelle, montre l'exemple par ses choix budgétaires et soit à la hauteur de cet acte symbolique majeur.

S'agissant du 1 %, je rappelle que c'était le slogan des années soixante-dix ! Pour vous, c'est un agrégat – 1,11 % pour 2006 – mais surtout un indicateur. Comme nous avons une architecture budgétaire nouvelle, nous allons partir pour 2006 de ces 1,11 % que vous nous annoncez. Nous serons vigilants et nous en suivrons l'évolution en 2007, de crainte que les échéances électorales ne vous autorisent toutes les audaces !

**M. Jean-Michel Dubernard**, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. La parole est à M. Pierre-Christophe Baguet.

**M. Pierre-Christophe Baguet.** Le groupe UDF est satisfait de l'équilibre entre les trois programmes : 36 % pour le patrimoine, 33 % pour la création et 31 % pour la transmission des savoirs. Mais je passerai rapidement sur les compliments, monsieur le ministre, pour vous poser dix questions.

Premièrement, s'agissant du spectacle vivant, nous constatons une baisse de 3,4 % des crédits qui lui sont alloués. Cette dotation est bien inférieure aux augmentations des années précédentes et n'est pas en adéquation avec les besoins. Cette baisse est inquiétante pour les institutions de création en région et pour de nombreuses compagnies.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Il n'y a pas de baisse !

**M. Pierre-Christophe Baguet.** L'année dernière, c'était 6,5 %, cette année, 3,4 % !

Deuxièmement, s'agissant des crédits des monuments historiques, je souscris entièrement au rapport de Nicolas Perruchot. Nous avons été nombreux, à l'initiative de Dominique Richard, à vous écrire l'année dernière sur la situation dramatique du secteur de la restauration des monuments historiques. Vous apportez des

crédits supplémentaires, mais comme Patrick Bloche vient de le dire, le retard à rattraper est important. En tout état de cause, nous espérons que vous poursuivrez dans le bon sens.

Troisièmement, le marché des ventes physiques de disques a perdu 11 millions d'euros. Afin de relancer l'investissement et l'emploi, vous proposez la création d'un crédit d'impôt pour les PME du disque et pour les très petites entreprises de ce secteur, un fonds d'avance remboursable doté de 2 millions d'euros. Il importe néanmoins de continuer le combat auprès de l'Union européenne en faveur d'une baisse de la TVA à 5,5 % avant d'obtenir l'extension de ce taux réduit à l'ensemble des biens culturels : c'est une revendication ancienne de l'UDF. Où en êtes-vous vis-à-vis de l'Union européenne ?

Quatrièmement, alors que se sont ouvertes le 8 novembre dernier les négociations du régime général pour les intermittents du spectacle, je tiens, en tant que membre du comité de suivi, à rappeler mon attachement au maintien d'un régime spécifique dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle, garant de la politique culturelle du pays. Une place toute particulière doit être réservée à ce régime dans le cadre des négociations prenant en compte à la fois la politique de l'emploi culturel et le respect des spécificités de ce secteur. Selon la rumeur, que j'espère infondée, la négociation des annexes 8 et 10 serait reportée à fin 2006. Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous donner le calendrier précis de l'ouverture des négociations, afin d'apaiser tout le monde ?

Cinquièmement, vous annoncez le bilan positif de la production cinématographique, et je vous en remercie. Pourtant, le régime des SOFICA qui a fait la preuve de son efficacité est malgré tout menacé par la réforme fiscale. Les ressources du compte de soutien progressent, c'est une bonne chose. J'espère cependant que vous serez attentif aux nombreux amendements qui ont été déposés, tant par le groupe UDF que par Olivier Dassault et Dominique Richard.

Je me félicite par ailleurs des moyens accordés à la restauration de films et à l'activité des cinémathèques, qui participent à la sauvegarde de notre patrimoine et à la conservation de notre mémoire.

Sixièmement, la directive européenne sur les droits d'auteur n'a toujours pas été transposée, alors que la date limite était fixée au 22 décembre 2002 ! Pourriez-vous nous donner le calendrier de la transposition de ce texte ? La date du 21 décembre circule : pouvez-vous nous garantir que cet examen ne sera pas une nouvelle fois différé ? Il en va de la crédibilité de notre politique culturelle européenne et du respect de nos engagements vis-à-vis de nos partenaires.

Septièmement, un mot sur le fonds de soutien à l'expression radiophonique. Je m'étonne, malgré l'amendement de l'UDF déposé en loi de finances rectificative pour 2004 créant des tranches supérieures nouvelles, que ce fonds n'ait pas augmenté, mais il a tout de même augmenté. Pourriez-vous nous dire un mot sur la réforme du fonds de soutien à l'expression radiophonique en cours ?

Huitièmement, la culture c'est aussi le livre, M. Herbillon l'a souligné tout à l'heure. Nombre de librairies indépendantes sont aussi des points de vente de presse. Lors de l'examen du budget de la communication, j'ai montré l'intérêt d'un amendement accordant aux kiosquiers un abattement forfaitaire de taxe professionnelle compensé par l'État. Cet amendement doit être examiné dans le cadre des articles non rattachés. Soutiendrez-vous cet amendement, monsieur le ministre, et accepterez-vous d'étendre le dispositif aux librairies indépendantes ? Lundi soir, je n'ai pas eu malheureusement de réponse à propos des kiosquiers.

Neuvièmement, le 10 mai dernier, je vous avais interrogé en séance publique sur le très triste renoncement de François Pinault à l'installation de sa fondation sur l'île Seguin. Le 10 octobre dernier, le Premier ministre a annoncé à la FIAC la création d'un Centre européen de création contemporaine. Vous y semblez très attaché, monsieur le ministre, puisque vous avez ajouté deux de vos proches collaborateurs à liste des membres du comité d'experts récemment constitué par le conseil général et la ville de

Boulogne-Billancourt. Le projet annoncé par le Gouvernement est grandiose : plus de 50 000 mètres carrés au lieu des modestes 32 000 mètres carrés prévus par François Pinault. Mais si ce dernier payait la totalité des dépenses, pour 150 millions d'euros, et offrait de surcroît à la ville de Boulogne une sorte de prime d'accueil de 10 millions d'euros, pas le moindre financement n'est prévu par le ministère. Si vous voulez que ce projet aboutisse, il faut d'urgence inscrire des crédits car le maire a annoncé qu'une décision définitive serait prise dans quatre mois au plus tard.

Dixièmement, faute de ressources suffisantes, le ministère a dû compléter le budget de l'Institut national de recherches archéologiques préventives de 20 millions d'euros, tant en 2004 qu'en 2005. Ce n'est pas une solution. Il faut modifier le mode de calcul trop compliqué de la taxe de la redevance sur l'archéologie préventive et la réformer. Monsieur le ministre, où en est la création du groupe de travail sur ce dossier ?

**M. Jean-Michel Dubernard**, *président de la commission des affaires culturelles*. Monsieur Baguet, avec dix points comportant chacun deux ou trois questions, vous avez posé vingt ou trente questions, auxquelles je ne vois pas comment le ministre peut répondre. Il faudra réfléchir à ne pas dévoyer la formule de la commission élargie.

La parole est à M. Christian Kert.

**M. Patrick Bloche**. Et vous l'avez compris, pas de questions !

**M. Christian Kert**. Monsieur le ministre, nous sommes comme vous : la lecture de ce budget nous rend heureux et pas frustrés, comme Patrick Bloche.

**M. Patrick Bloche**. Je ne suis pas frustré !

**M. Christian Kert**. Depuis deux ans, des parlementaires issus de tous les groupes attirent votre attention sur les difficultés financières que rencontrent les DRAC pour la sauvegarde du patrimoine.

Notre politique consiste à préserver, enrichir et promouvoir les patrimoines, selon vos propres termes. Mais je serais sensible à ce que l'on précise aussi qu'il faut restaurer ce qui doit l'être. Or, les entreprises du secteur de la restauration redoutent que les crédits de la dotation globale affectés à la restauration aillent, en majorité, pour 70 %, aux entreprises du bâtiment et non à celles directement spécialisées dans la conservation et la restauration. Ce serait incontestablement un mauvais coup porté à l'économie de ce secteur mais aussi au savoir-faire de ces entreprises et de leurs ouvriers, qui sont souvent de véritables artistes. Ce serait en effet les possibilités mêmes de transmission qui seraient mises à mal et déjà, le nombre d'apprentis qui souhaitent se former à ces métiers diminue depuis deux ou trois ans.

Pour vous rendre sensible aux efforts qu'il faut consentir en matière de politique du patrimoine, je prendrai l'exemple du vitrail. La France compte à elle seule autant de vitraux que tous les autres pays européens. Mais le laboratoire de recherche des monuments historiques ne dispose plus d'ingénieur de recherche et de responsable scientifique depuis dix ans. Faute de personnel permanent, il ne peut plus lancer et conduire sur le long terme des programmes de recherche sur l'altération des verres et la conservation des vitraux. Notre savoir-faire s'étiolle et risque de disparaître alors que la France a pendant longtemps été la meilleure en ce domaine.

Je me réjouis que la dotation en capital que vous avez obtenue permette de garantir la bonne exécution de chantiers emblématiques comme au château de Versailles ou encore, pour l'écu provençal que je suis, au fort Saint-Jean à Marseille, où le musée des civilisations européennes et méditerranéennes pourrait constituer un pôle muséal très fort sur les bords de la Méditerranée. Si je me réjouis que Patrick Bloche ait défendu « Danse à Aix », je m'étonne qu'Olivier Dassault s'en soit pris au projet d'auditorium dans cette même ville : c'était peut-être une erreur ou un excès de langage.

Par ailleurs, la Fondation du patrimoine nous alerte sur l'application de l'article 61 de la loi de finances, relatif au plafonnement de certains avantages fiscaux, aux charges foncières et aux déficits

liés aux immeubles historiques. Cette institution serait rassurée si le texte précisait clairement que la dénomination d'« immeuble historique » renvoie au label visé à l'article 156 du code général des impôts.

Pour ce qui est du programme « Création », nous avons été sensibles à l'augmentation globale de 1,8 % de ses crédits, et plus particulièrement à la hausse de 3,4 % dont bénéficie le spectacle vivant. Pendant longtemps, on vous a reproché de donner la priorité au spectacle vivant au détriment du patrimoine. Cette année, un rééquilibrage s'est produit puisque les trois grands objectifs sont financés quasiment de manière égale et nous devons vous rendre justice à cet égard.

Deux missions parlementaires ont récemment travaillé sur ce thème de la création : la mission sur les métiers artistiques et la mission sur les enseignements artistiques. Les artistes et responsables de compagnies demandent de meilleures conditions de création et surtout de diffusion. Avec le président Dubernard, nous avons maintes et maintes fois entendu des responsables de troupes théâtrales se lamenter qu'après un énorme travail de création pour une pièce, s'étalant parfois sur deux ans, celle-ci ne soit jouée que quatre ou cinq fois. Votre équipe devra être très attentive à ce problème de diffusion de la création.

En outre, des élus ont exprimé le souhait que l'on favorise la mutualisation des moyens dédiés à la création et, à cet égard, les intercommunalités, soutenues par les DRAC, pourraient peut-être concourir à réaliser cet objectif. Parmi ces moyens, il y a, bien sûr, les locaux susceptibles de permettre aux artistes de travailler. À Lyon, nous avons visité avec le président Dubernard une intéressante opération d'appropriation d'une friche industrielle par des artistes. Il y a aussi les résidences d'artistes et l'organisation du réseau de mécénat. À cet égard, nous pouvons noter que certaines résidences d'écrivains ont pour cadre des lycées ou des collèges, ce qui correspond bien aux objectifs que vous avez indiqués.

S'agissant du régime fiscal des SOFICA, je rejoins Pierre-Christophe Baguet : il s'agit d'un élément essentiel du financement du cinéma français, auquel il a été reproché de vouloir se délocaliser. Il convient donc de conserver un équilibre financier en ce domaine.

Pour ce qui concerne l'emploi, je note que le rapport Guillot propose pour rénover le cadre de l'emploi dans le spectacle vivant et l'audiovisuel d'élaborer huit conventions collectives au lieu de la vingtaine actuelle et de définir précisément le recours à l'intermittence. J'imagine que vous évoquerez ce problème et il serait bon que vous nous indiquiez comment vous comptez répondre à ces préoccupations, sachant que nous sommes soucieux de voir perdurer le système de l'intermittence. L'initiative prise par Etienne Pinte de créer un comité de suivi, auxquels certains d'entre nous ont participé, m'a paru être une excellente solution pour établir une passerelle entre le ministre, les parlementaires et les professionnels du secteur. Lors d'autres crises éventuelles, c'est une démarche que nous pourrions reproduire.

Soyez assuré, monsieur le ministre, que le groupe UMP vous apportera son soutien dans le vote de ce budget.

**M. Jean-Michel Dubernard**, *président de la commission des affaires culturelles*. La parole est à M. Frédéric Dutoit. Pour un tombereau de questions encore ?

**M. Frédéric Dutoit**. Vous m'excuserez, mais comme je l'ai dit à plusieurs reprises, il faudrait beaucoup plus de députés communistes pour que nous puissions travailler correctement dans cette assemblée et aider le peuple de France à tracer de bonnes perspectives d'avenir. Vous savez que nous examinons un nouveau projet de loi cet après-midi, et j'ai été obligé d'y travailler ce matin.

**M. Jean-Michel Dubernard**, *président de la commission des affaires culturelles*. Si vous voulez encore y travailler, allez-y !

**M. Frédéric Dutoit**. Monsieur le ministre, je ne reviendrai pas sur les chiffres mais il est indéniable que la nouvelle présentation induite par la LOLF conduit à d'autres manières de voir le budget de la culture.

Vous avez déclaré qu'une priorité serait donnée au patrimoine, ce dont je ne peux que me féliciter. Mais il faudrait savoir s'il s'agit vraiment de patrimoine public. Votre budget laisse plutôt penser que vous entendez déléguer des compétences aux collectivités territoriales et locales et faire entrer le secteur privé dans ce domaine par le biais du mécénat. Nous avons déjà eu l'occasion de discuter de cette question à plusieurs reprises et si la dérive de la gestion du patrimoine vers le privé continue, l'avenir ne sera pas radieux, si je puis dire. Je crois que le Gouvernement est en train de se désengager un peu plus de sa mission de service public en matière de patrimoine culturel.

Ensuite, vous vous félicitez que la part du budget de la culture dans le budget de l'État représente 1,11 %. Mais même si vous avez bénéficié de quelques efforts de la part de votre collègue du ministère des finances, ce budget n'est toujours pas la hauteur, d'autant que vos propres services vont connaître des réductions d'effectifs dans les années à venir. Il y a là encore une confirmation de votre volonté de vous désengager de la question culturelle. J'insiste également sur le fait que vous accentuez la décentralisation des compétences auprès des collectivités territoriales.

Enfin, je m'associe aux propos de mon ami Patrick Bloche sur les annexes 8 et 10. Vous avez annoncé que pour vous, patrimoine et création étaient un même combat. Or nous avons plus que des interrogations sur l'engagement financier de l'État en faveur des structures et des actions culturelles de proximité et sur l'issue des négociations de l'UNEDIC. Le MEDÉF lui-même a décrété que la date butoir pour la renégociation de la convention serait le 2 décembre. Beaucoup d'intermittents sont découragés et en colère alors même que le dernier rapport Guillot confirme que l'emploi culturel est une richesse importante de notre pays. À quoi allons-nous aboutir ? L'inquiétude est forte.

J'en arrive à mon dernier point, monsieur le président : le projet plus que séduisant de bibliothèque numérique européenne dont je partage l'objectif. Nous devons travailler à faire évoluer la culture et les arts. Nous aurons l'occasion d'en débattre lors de la discussion d'un projet de loi, prévue en décembre, mais d'ores et déjà, j'indique qu'il me paraît important de permettre un accès aux œuvres le plus libre possible, voire gratuit, tout en préservant les droits d'auteur. Quelle position pensez-vous adopter à ce sujet, monsieur le ministre ?

**M. Jean-Michel Dubernard, président de la commission des affaires culturelles.** Monsieur le ministre, pouvez-vous faire la synthèse de toutes ces questions ?

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Monsieur le président, bien que l'exercice ne soit pas facile, j'essaierai d'être le plus précis possible.

Monsieur Dassault, s'agissant du chiffrage des dépenses fiscales, je suis prêt à réaliser une étude très précise sur les conséquences de chacune des décisions qui sont prises. Mais je serai prudent en la matière, car si certaines sommes peuvent sembler faibles en valeur absolue, elles sont utiles pour le secteur concerné et correspondent à des missions que nous devons remplir.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, vous me demandez une ventilation, DRAC par DRAC, service par service, mission par mission. Cela ferait apparaître une absence de titulaires pour certaines missions dans un certain nombre de lieux, c'est-à-dire que dans certaines directions régionales nous ne sommes pas du tout en sureffectifs, loin s'en faut ! Si une telle ventilation est difficile à réaliser, je ne doute pas que les éléments que je pourrais vous fournir contribueraient à vous mobiliser encore davantage pour défendre certaines des orientations et des missions que les fonctionnaires du ministère de la culture et de la communication doivent accomplir.

Vous avez posé une question très importante que je ne veux surtout pas évacuer, celle des locaux occupés par les services de l'administration centrale. 4 millions d'euros d'économies ont été réalisés grâce à la résiliation de baux de location. Certains services, auparavant éparpillés dans la capitale, ont été regroupés sur le site des Bons-Enfants. Par ailleurs, nous sommes en train de procéder à la vente d'immeubles.

Mais aujourd'hui, l'ensemble des services de l'administration centrale du ministère de la culture ne peuvent pas être abrités sur le site des Bons-Enfants car les normes exigées ont réduit les surfaces disponibles des locaux de travail. Pour autant, je souhaite qu'ils soient regroupés progressivement aux abords des rues de Valois et des Bons-Enfants. À cet égard, je suis ouvert à tous les dialogues.

Personne, au sein de ce ministère, n'est attaché par définition à un lieu, même s'il a une affectivité pour son bureau ou pour un site historique, et je dis cela en regardant droit dans les yeux le directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles. En d'autres termes, nous ne sommes pas plus attachés à un hôtel particulier de la rue Saint-Dominique qu'à un autre endroit de la capitale ! Si un jour on peut trouver les locaux adéquats permettant à l'ensemble des personnels de la DMDTS d'être à proximité de la rue de Valois, cela créera des synergies encore plus fortes entre nous.

Je tiens à préciser que nous ne travaillons pas dans des conditions somptuaires. À cet égard, je suis en train de redresser des situations qui sont parfois choquantes et scandaleuses. Par exemple, il faut savoir que le personnel de service, qui travaille en cuisine et organise toutes les réceptions de ce ministère ayant vocation à recevoir en permanence de nombreuses personnalités étrangères, de nombreux artistes, ainsi que vous tous ne dispose même pas d'une douche ou d'un vestiaire.

Si je suis, comme vous, attaché aux deniers publics, j'ai le souci que chaque fonctionnaire du ministère de la culture travaille dans des conditions décentes. C'est en tout cas ma responsabilité personnelle de le dire et je sais qu'il n'est pas dans votre intention d'y porter atteinte.

Cette meilleure présentation des documents budgétaires, et notamment des conséquences sur le personnel, est très importante et j'essaierai d'y faire face.

S'agissant de l'auditorium d'Aix-en-Provence, le sud de la France considère ce lieu comme très important. Deux nouveaux espaces seront construits dans cette ville, l'un dédié à la danse, viendra compléter le centre chorégraphique national dirigé par Angelin Preljocaj, l'autre permettra d'installer la musique, lyrique notamment, de manière permanente dans cette ville dont le festival remporte un succès considérable.

Voilà un bon projet que l'État s'est engagé à soutenir financièrement, et qui permet d'éviter les reproches qui lui sont faits parfois de focaliser exclusivement sur l'Île-de-France toute une série d'investissements ou de décisions nouvelles.

Vous avez évoqué, à juste titre, le recours au contrat de performance. Sachez que je souhaite que ce type de contrat soit conclu entre le ministre et chacun des responsables des établissements publics, car il permet de mettre sur la table un certain nombre de priorités des établissements et d'éviter trop de spécificités, notamment sur le plan social, sinon nous avons du mal à faire face à des espèces de spirales qui font que, quand quelque chose est accordé à tel endroit, l'information circule et on nous demande de faire la même chose partout.

Le désengagement de l'État est un reproche qui a été formulé. Je souhaite faire en sorte qu'un établissement public ait le souci de conduire une politique de fonds propres audacieuse grâce aux recettes liées au public et au mécénat. Cela participe d'une gestion moderne et ce n'est pas une manière pour moi de me désengager.

En tout cas, j'ai compris quels efforts vous estimez qu'il est nécessaire que nous accomplissions dans la clarté. Le dispositif d'informatique de gestion actuellement mis en place permettra de vous fournir en temps réel et beaucoup plus facilement toutes les données auxquelles vous avez droit.

Je profite de cette occasion pour vous donner des chiffres très précis sur les crédits consommés en ce qui concerne les monuments historiques et toutes les dépenses liées au patrimoine, chiffres beaucoup plus pertinents que ceux des lois de finances initiales. 334 millions d'euros ont été consommés en 2002, 289 millions d'euros en 2003, 333 millions d'euros en 2004 et, selon les estimations, 306 millions d'euros en 2005. Compte tenu de la décision prise par le Premier ministre pour 2006 grâce à la

dotation en capital, nous passerons à 400 millions d'euros, ce qui est très important. Cela permet de rétablir, et même de dépasser le niveau des crédits qui avaient été ponctuellement augmentés entre 2000 et 2002 pour faire face aux dégâts causés par la tempête de 1999. En d'autres termes, il s'agit d'une véritable volonté politique de faire face à cet engagement. Comme vous le savez, je considère que le patrimoine n'est pas une nostalgie, mais un capital d'avenir. Il permet de soutenir l'emploi et de sauvegarder les activités particulièrement riches de savoir-faire, ce qui est absolument essentiel pour l'attractivité de nos territoires.

Michel Herbillon comme Nicolas Perruchot ont évoqué un sujet qui leur tient à cœur, celui de la rénovation du site Richelieu de la Bibliothèque nationale de France. Sachez que je suis très attentif à la situation.

J'ai demandé formellement par écrit au président de la BNF de m'indiquer si l'ensemble des collections de la BNF pouvaient être mises en sécurité dans les espaces laissés libres de la bibliothèque François-Mitterrand. Il m'a répondu que c'était techniquement impossible. Je suis en train de discuter de cette question parce que, même si nous retenons une option qui permettra d'aboutir le plus rapidement possible à certains travaux, il est urgent que ces collections soient préservées. De la même manière, j'ai demandé des éclaircissements sur des questions ayant trait à l'amiante. Vous le savez, c'est l'honneur de tous les services de l'État que de mener une politique très rigoureuse de conservation et de récolement de toutes les œuvres pour faire en sorte que nous puissions avancer.

Bref, je suis fortement mobilisé sur l'urgence des travaux et sur le concept de la nouvelle utilisation des sites Richelieu car il s'agit non seulement de mesures de sécurité mais aussi de définir le projet culturel de grande envergure pour Richelieu, en ouvrant par exemple au public ses formidables collections.

S'agissant du calendrier, cinq scénarios sont possibles. Le premier scénario s'étalerait sur six ans, contre sept pour le deuxième, qui est défendu par les établissements et comporterait deux phases exécutées sans interruption. Le troisième scénario se déroulerait en quatre phases étalées sur douze ans, tandis que le quatrième reviendrait à une mise en sécurité provisoire. Enfin, la cinquième option prévoit une interruption entre la première et la deuxième phase.

Le montant des travaux à la charge du ministère de la culture et de la communication est aujourd'hui estimé à 138,3 millions d'euros.

Le deuxième scénario, comprenant deux phases successives sans interruption étalées sur sept ans, me paraît le plus opportun. Il va de soi que le financement de l'opération me préoccupe beaucoup. Les discussions sont en cours avec Bercy et Matignon pour voir comment accélérer le processus. Quoi qu'il en soit, des mesures figurent déjà dans le budget pour 2006. Par ailleurs, je tiens à remercier devant vous le personnel pour la vigilance extrême avec laquelle il accomplit aujourd'hui son travail de surveillance.

Monsieur Herbillon, avant de répondre à la série de questions concernant le livre et la lecture que vous m'avez posées, je voudrais insister sur ce que vous avez dit sur les librairies indépendantes, et qui me paraît essentiel. Certains ont fait à juste titre le parallèle entre les dépôts de presse et les librairies indépendantes. En effet, l'offre de proximité génère une demande.

**M. Pierre-Christophe Baguet.** Tout à fait !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** S'agissant de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat – la TACA – et du seuil de 400 mètres carrés au-delà duquel les libraires doivent payer, je suis d'autant plus mobilisé que le rez-de-chaussée de ma permanence à Tours est occupé par une librairie indépendante qui dépasse le seuil fatidique et qui m'a saisi du problème à plusieurs reprises !

**M. Pierre-Christophe Baguet.** À quoi les choses peuvent tenir parfois !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Des discussions avec Bercy sont en cours, ainsi que sur les reprises. Je suis convaincu que l'offre de proximité est absolument essentielle et

j'essaie d'être cohérent en m'efforçant d'agir le plus possible en sa faveur. Pour poursuivre le parallèle, sachez que les crédits pour les kiosques de presse auront été intégralement consommés en 2005 et qu'ils seront augmentés en 2006. Les librairies indépendantes auront aussi le droit d'être soutenues.

J'ai été poussé à entreprendre, sans aucun esprit polémique, des démarches bilatérales auprès de certains présidents de région afin que la gratuité du livre scolaire ne porte pas directement atteinte aux librairies indépendantes. Certaines régions ont trouvé un système, notamment le chèque, évitant que la gratuité du livre scolaire ne nuise au réseau des librairies indépendantes.

S'agissant de la concentration, elle est certes inquiétante, mais il est tout aussi inquiétant qu'il n'y ait pas d'investisseur. Il faut donc, comme toujours, trouver un juste point d'équilibre.

Vous considérez, monsieur Herbillon, que la nomination d'un médiateur est urgente. Je ne le pense pas.

**M. Michel Herbillon, rapporteur pour avis.** J'ai dit qu'elle était nécessaire, mais pas forcément urgente.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** J'essaie, avec le directeur du livre et l'ensemble de mes équipes, d'être très présent auprès de l'ensemble de la profession, des éditeurs aux libraires en passant par les écrivains eux-mêmes. Il ne faut pas bousculer artificiellement les lignes et n'ayant pas perçu d'unanimité sur le sujet, je m'abstiendrai tant qu'il en sera ainsi.

En ce qui concerne les Ruches, elles ne sont pas destinées aux seules zones rurales. Vous avez raison, cette offre de proximité s'adresse également aux quartiers sensibles. C'est le type même de mesure qui relève du plan de cohésion sociale et des volets supplémentaires décidés par Jean-Louis Borloo. De même que d'avantage de résidences et d'ateliers d'artistes doivent, par le biais de la politique du logement, être implantés dans tous les quartiers, les Ruches, des plus classiques aux plus branchées, doivent avoir droit de cité dans nos quartiers. Je formulerai des propositions en ce sens à mon collègue en charge des affaires sociales. Les crédits du ministère de la culture seront abondés, ce qui est toujours une bonne chose.

Parce que je ne crains pas le spectre des bibliothèques sans livre, je considère que les bornes informatiques et l'accès à Internet font désormais partie des équipements. Dès lors, il faut en doter toutes les Ruches et les bibliothèques.

Quant au projet de bibliothèque numérique européenne, je partage votre prudence à propos des droits d'auteur. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai souhaité qu'un représentant des auteurs et un représentant des éditeurs participent en tant que tels au comité de pilotage que j'ai institué. Il s'agit d'un comité opérationnel qui aura tranché la question bien avant dix ans ! À mes côtés, siégeront donc le président de la Bibliothèque nationale de France et l'ensemble des professionnels de la bibliothèque et de l'édition, sans oublier l'industrie. Il est essentiel, naturellement, de veiller à intégrer une technologie opérationnelle. Il n'y a aucun risque d'enlèvement, le projet est surveillé par le Président de la République personnellement. C'est généralement un gage d'efficacité car la pression exercée sur le ministre est forte ! Il ne s'écoule pas de semaine sans que le Président me demande où j'en suis sur ce sujet.

Nous avons la volonté d'avancer, mais il faut auparavant traiter toutes les questions, notamment juridiques. C'est un préalable très important. Regardez ce qui se passe aux États-Unis où le projet, annoncé à grands renforts de publicité, bute aujourd'hui sur un conflit juridique majeur entre les auteurs, les ayants droit et les entreprises. Anticipant une multiplication des initiatives privées, j'ai pour objectif de créer une structure d'accueil permettant de mener à bien le projet.

Vous m'avez demandé, Nicolas Perruchot, si la somme de 100 millions était virtuelle ou réelle. Elle a été confirmée par quelqu'un qui a autorité sur les finances de l'État, à savoir le Premier ministre lui-même, et la dotation ira aux monuments historiques.

S'agissant du transfert de propriété, que les choses soient claires ! Je ne cherche en aucune manière à me débarrasser du patrimoine dont l'État a la charge. Mais certaines collectivités territoriales souhaitent légitimement être directement propriétaires et chargées de l'animation de certains monuments historiques. Dans ce domaine aussi, arrêtons le mépris et le complexe de supériorité envers les autres acteurs de la culture ! Monsieur Descamps, je sais que le département d'Indre-et-Loire est propriétaire du château de Loches et qu'il l'entretient et l'anime de façon exemplaire. Confier une propriété emblématique de l'histoire de France à une ville, un département ou une région ne doit pas susciter la défiance.

De toute façon, l'initiative repose sur le volontariat. En d'autres termes, si les collectivités ne souhaitent pas devenir propriétaires et assurer l'animation, je resterai un propriétaire attentif. Aujourd'hui, sur les 166 monuments susceptibles d'être concernés, 30 ont déjà fait l'objet de demandes insistantes, ardentes et urgentes. Les discussions sont en cours. Libre aux collectivités de faire une demande !

La transparence sur l'ensemble du territoire, monsieur Perruchot, résultera du dispositif informatique de gestion. Il sera possible de suivre en temps réel le montant des crédits et les lieux où ils sont investis. Je m'efforce d'éviter les trop grandes disparités, qui affectent d'ailleurs davantage le spectacle vivant que les monuments historiques. L'action de l'État irrigue l'ensemble du territoire national sur des bases égalitaires.

Pour ce qui est de la politique d'acquisitions publiques, je suis évidemment favorable au mécénat. Je considère même qu'il ne doit pas être réservé aux plus grosses fortunes ou aux plus grandes entreprises françaises. Les musées doivent acquérir ce réflexe et s'adresser aussi aux petites et moyennes entreprises qui peuvent y trouver de la fierté. En outre, le mécénat peut tout à fait s'inscrire dans une stratégie locale. Il ne s'agit pas là non plus d'un abandon de responsabilité de notre part.

Quant au taux d'absentéisme qui existe dans certaines institutions, nous y sommes très attentifs car il est toujours symptomatique d'un malaise sous-jacent. Nous veillons donc à intégrer des objectifs de cette nature dans les contrats de performances.

La Réunion des musées nationaux, la RMN, a, pour sa part, fait beaucoup de progrès de gestion. L'horizon de ses interventions s'élargit à l'infini puisqu'elle agit aussi bien auprès des collectivités territoriales qu'à l'international. Nombreux sont les pays étrangers qui nous font appel à son savoir-faire et à son expertise pour créer ou réaménager tel ou tel musée, ou intervenir ponctuellement. Il en est de même pour les musées en région. Avant d'arriver à des télescopes, la RMN a des nouveaux terrains à explorer. J'apporte donc mon soutien à cette grande institution à qui j'ai de nouveau confié officiellement la gestion des galeries nationales du Grand Palais, afin qu'elle y organise des expositions emblématiques. Vous avez constaté comme moi l'immense succès des récentes manifestations, la longueur des files d'attente l'atteste. La RMN a accompli un gros travail de modernisation et elle a devant elle un champ d'expansion considérable. Je ne doute pas de son avenir.

Monsieur Bloche, j'aurais souhaité de votre part un peu moins de caricature. Mais, puisque vous me caricaturez, je vous répète avec force que, pour le Gouvernement comme pour le Président de la République, la culture est une priorité stratégique. J'ai eu la chance de voir mon budget épargné au maximum dans une conjoncture compliquée. Dire que j'ai une vision comptable du ministère de la culture,...

**M. Patrick Bloche.** Ce n'est pas ce que j'ai dit !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** J'ai noté vos propos.

**M. Patrick Bloche.** Si l'opposition ne peut plus critiquer le Gouvernement, où allons-nous ?

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Avec une voix douce, on peut dire de vraies saloperies ! Mais c'est votre droit. Telle est la liberté de la démocratie.

**M. Patrick Bloche.** L'opposition ne peut pas critiquer votre budget sans susciter chez vous de l'agressivité !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Je ne réponds pas avec agressivité.

**M. Patrick Bloche.** C'est insupportable ! Je me suis permis de donner en termes mesurés la position du groupe socialiste : j'ai dit que vous étiez contraint à une vision comptable, et non que vous aviez une vision comptable !

**M. Jean-Michel Dubernard, président de la commission des affaires culturelles.** Monsieur Bloche, veuillez laisser M. le ministre poursuivre.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Vous avez dit que la culture n'était pas une priorité pour le Gouvernement...

**M. Patrick Bloche.** Cela fait trois ans que je le dis !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** ... et j'ai le droit d'affirmer le contraire, tant il est vrai que nous nous efforçons justement de faire évoluer la perception de l'action du ministère de la culture et de la communication. Nous voulons apparaître non plus comme les responsables des « loisirs intelligents » dans notre pays, mais comme les responsables d'un secteur essentiel.

Les niches fiscales et leur plafonnement constituent une question stratégique. Sachez tout d'abord que les monuments historiques ne sont pas concernés. C'est le secteur sauvegardé qui est sur la sellette. Le Gouvernement travaille sur ce sujet en liaison avec le Parlement et nous sommes en train de définir un point d'équilibre acceptable pour que les opérations en cours et accélérées, qui sont financées grâce au dispositif fiscal, ne soient pas mises en échec. Je compte sur le dialogue en cours entre la commission des affaires culturelles, la commission des finances et le Gouvernement pour parvenir à une solution satisfaisante.

Bien que, en effet, l'INRAP continue à être un sujet très sensible, certains problèmes sont désormais résolus. Mon attention a été appelée à maintes reprises lors des séances de questions, que ce soit à l'Assemblée ou au Sénat, sur des situations aberrantes dans lesquelles le calcul de la redevance au titre d'un petit projet d'équipement aboutissait à des montants pharaoniques. Le législateur, dans sa sagesse, a accepté la proposition du Gouvernement tendant à revenir sur certaines dispositions aberrantes, la multiplication des cas d'école ayant mis en lumière que l'économie du texte initial ne fonctionnait pas.

Se pose maintenant la question du financement. Je suis, pour ma part, favorable à un système extrabudgétaire mutualisé qui nous permette de trouver des recettes pour financer cette responsabilité. À défaut, je serais contraint de financer ces actions sur mon enveloppe budgétaire, en opérant des prélèvements sur d'autres lignes, ce qui n'est pas acceptable. Il importe de trouver un bon point d'équilibre, afin que cette priorité de la mémoire et du travail de recherche archéologique, que j'assume, ne pénalise pas le développement économique et les projets d'investissement. Il faut donc trouver une modalité souple, permettant de réaliser les travaux le plus rapidement possible. La loi, je vous le rappelle, offre de nouvelles possibilités en ce sens : avec la fin du monopole de l'INRAP, les départements peuvent créer leurs propres services et, comme on le sait trop rarement, intervenir au-delà des sites dont ils sont propriétaires, sur l'ensemble du territoire départemental.

Plusieurs d'entre vous m'ont posé une question sensible, cruciale, à propos des annexes 8 et 10, relatives aux artistes et aux techniciens du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle vivant. Nous sommes entrés dans la phase active – chaude, si j'ose dire – de la négociation. Le parcours a été balisé et j'ai été amené à prendre des engagements, dont certains, qui portaient sur le court terme, sont aujourd'hui opérationnels : près de 14 500 artistes et techniciens sont réintégré dans leurs droits au titre des annexes 8 et 10, au moyen du fonds de transition mis en place par l'État. Par ailleurs, comme vous le savez, des contrôles ont eu lieu, ce qui était nécessaire pour permettre des régularisations de postes de travail et mieux définir le champ. En troisième lieu, un dispositif conventionnel très important a été engagé, pour que d'ici la fin de l'année 2006 tout le champ soit restructuré et que les

conditions d'emploi, d'activité et de rémunération soient définies secteur par secteur. Le fonds de transition, né dans le scepticisme, a aujourd'hui produit ses effets et nul ne le conteste.

Tout à l'heure, j'ai réagi vivement sur ce point, car j'ai fait des efforts, avec mes autres collègues du Gouvernement, pour que la Rue de Valois ne reste pas sur la touche. Je vous remercie donc tous d'avoir activement participé au débat que nous avons organisé sur le soutien et la politique de l'emploi dans le secteur culturel. J'ai tenu à ce que se tienne, pour la première fois dans l'histoire du ministère de la culture, une réunion interprofessionnelle en présence du ministre chargé des relations du travail. En juin, septembre et octobre, les partenaires sociaux au niveau interprofessionnel – ceux donc qui ont la capacité juridique à négocier – se sont réunis et ont confirmé qu'artistes et techniciens avaient droit à un système spécifique d'indemnisation du chômage, ce que personne ne remet aujourd'hui en cause.

La négociation en est donc arrivée à sa phase active. L'expert que j'avais désigné pour la conduite des opérations est désormais à la disposition des partenaires sociaux au niveau interprofessionnel. Je suis heure par heure l'état d'avancement des discussions et des négociations. Celles-ci ont d'abord porté, et c'était légitime, sur ce qui touche l'ensemble des Français. Dans les jours prochains commencera la discussion relative aux artistes et aux techniciens. J'ai pour objectif – et c'est d'ailleurs la position officielle du Gouvernement – de faire en sorte qu'un système équitable et pérenne puisse entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Je serai probablement sollicité au cours des négociations, mais ne l'ai pas encore été. Pour éviter de gêner le déroulement de ces discussions, je me garderai d'indiquer dès maintenant quelle est la position de l'État quant au fonds de transition et au concours financier que l'État apportera – ou non – à ce système, ou quelle attention nous portons à la question des accidents de carrière en fonction de l'ancienneté des artistes ou des techniciens.

Les questions sont nombreuses. Je vous informerai heure par heure, en temps réel, du progrès des négociations : c'est la moindre des choses, compte tenu de votre implication personnelle. Je fais confiance aux partenaires sociaux au niveau interprofessionnel et j'attends le résultat des négociations. L'État assumera ses responsabilités. Pour l'heure, je ne crois pas nécessaire de recourir à la loi. Nul n'a remis en cause le principe de l'entrée en vigueur, en temps opportun et sur la base d'une négociation sérieuse, d'un système opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

J'ai réagi avec un peu de passion car je trouve injuste de traiter comme des propos superficiels ce que j'ai annoncé à propos du théâtre, de la musique, de la danse et des musiques actuelles – je vous enverrai d'ailleurs l'ensemble des textes pertinents. Vous avez certes le droit de porter ce jugement, mais je puis vous citer les noms de très grands professionnels dans ces domaines, parfois plus proches politiquement de vous que de moi, qui ont reconnu que le travail accompli était sérieux. Ce travail se fonde sur la situation des artistes, quel que soit le domaine dans lequel ils exercent, et vise à leur donner la place la plus importante dans toutes les institutions. Il s'agit d'établir des classifications et de définir une politique culturelle lisible tout en assurant à cette politique de l'État une grande mobilité.

En d'autres termes, je fais pleinement confiance aux centres dramatiques nationaux, aux centres chorégraphiques et à toutes les scènes conventionnées, mais je veux que les artistes les plus précaires et les compagnies les plus fragiles ou en train de naître n'aient pas le sentiment de se heurter à des portes closes. On observe parfois, à cet égard, des réalités aberrantes. Je me garderai de toute politique politicienne : dans ma propre ville, autour du 1<sup>er</sup> novembre, je cherchais un spectacle qui me permettrait de passer un bon moment et d'encourager les artistes, mais il n'y avait aucune offre – ni à l'opéra, ni au centre dramatique régional, ni au centre chorégraphique national, ni dans aucune salle de jazz, de café-théâtre ou de quelque forme artistique que ce soit –, alors que certaines compagnies se désespèrent de ne pas savoir où jouer.

Cet exemple confirme ce que je dis souvent : s'il faut des spécificités, des contrats, des lieux et des responsables – et ces derniers ont toute ma confiance –, il faut aussi une ouverture maximale. Je ne suis pas un donneur de leçons : il existe déjà des expériences

remarquables en la matière. Tous les lieux qui, d'une manière ou d'une autre, dépendent de l'État, doivent avoir pour vocation l'accueil *intra muros* et doivent, *extra muros*, se projeter partout où il n'y a pas trace de présence culturelle et artistique. Je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit sur la nécessité du soutien à toutes les formes de création, dans le souci du répertoire et du patrimoine. J'ai annoncé à l'avance des critères déterminés par l'État, qui seront aussi des critères de décision pour l'octroi des subventions : c'est une manière de créer de l'émulation.

Le festival « Danse à Aix » fait actuellement l'objet d'un débat, pour savoir si cet important festival doit être articulé, ou non, avec le centre chorégraphique national. Je souhaite qu'un accord soit trouvé entre les responsables du festival et le centre chorégraphique, mais il n'est nullement question de supprimer ce festival ni aucune forme d'expression artistique.

Quant aux arts plastiques, les chiffres qui ont été avancés me semblent quelque peu éloignés de la réalité : je vous répondrai par écrit à cet égard.

Monsieur Baguet, je me suis expliqué de ce que vous présentez comme une baisse des crédits consacrés au spectacle vivant.

**M. Pierre-Christophe Baguet.** En effet !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Après plusieurs paliers considérables, le fait que l'augmentation se poursuive moins vite n'est pas une baisse des crédits ! Je tiens à le préciser notamment pour la presse présente dans cette salle. Il est inutile d'allumer des incendies là où il n'y a pas lieu de le faire : il y a déjà assez d'électricité dans l'air !

Pour ce qui concerne les monuments historiques, j'ai déjà répondu sur les chiffres.

Nous travaillons par ailleurs au crédit d'impôt applicable au disque. Agir sur la TVA reste un objectif, mais il y faut une unanimité que je n'ai pas encore obtenue, tandis que le mécanisme du crédit d'impôt permet une mise en œuvre très rapide.

Les SOFICA sont un instrument important, qui a permis d'apporter au cinéma un soutien très actif.

Les mesures relatives au droit d'auteur sont gravées ! Le Premier ministre a confirmé lui-même la date à laquelle elles seront présentées, ainsi que le recours à la procédure d'urgence, qui s'impose mais ne limitera pas les possibilités d'intervention des uns et des autres. Il nous faudra avoir collectivement, dans ce domaine, beaucoup de courage et un grand sens de la pédagogie. Nous devons faire comprendre la nature et l'intérêt politique de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur.

Nous pourrions être fiers, ensemble, du concept de réponse graduée. Cette initiative française sera imitée dans d'autres pays de l'Union européenne et intéresse nos amis américains. Nous sommes, me semble-t-il, en train de parvenir à un juste point d'équilibre entre le tout-répressif et le tout-libertaire, qui est destructeur de liberté et de diversité. Ce rendez-vous attendu exige de notre part beaucoup de pédagogie, pour éviter toute caricature.

Pour ce qui concerne les fonds FSER, qui correspondent à un besoin, nous avons modifié certaines règles et sommes aujourd'hui débordés par le succès. L'heure est venue, je le répète, de mettre en place un nouveau système et je souhaite donc définir les termes d'une réforme applicable.

Boulogne verra, quant à elle, la cohabitation fructueuse et heureuse entre la recherche scientifique la plus pointue et l'excellence culturelle : nous travaillons, comme vous le savez, à rendre compatibles certains projets culturels et scientifiques. Les discussions en cours, qui associent le maire de Boulogne-Billancourt et le président du conseil général des Hauts-de-Seine et toutes les composantes du Gouvernement, sont très constructives.

**M. Pierre-Christophe Baguet.** Il n'y a aucun crédit.

**M. Jean-Michel Dubernard,** *président de la commission des affaires culturelles.* N'engagez pas la discussion avec le ministre. L'heure tourne et nous avons un emploi du temps à respecter.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Les crédits ne sont pas encore sur la table, car le projet est en cours de définition, mais l'État sera cohérent.

J'ai déjà répondu à plusieurs des questions posées par Christian Kert. Les vitraux sont un domaine dans lequel se rencontrent le patrimoine et l'art contemporain. Je vous engage à visiter, si vous avez des loisirs en fin d'année, la magnifique église de Villenaux-la-Grande, dans l'Aube, où viennent d'être installés vingt-deux vitraux contemporains, avec un soutien très important de l'État, des collectivités territoriales et d'un mécène privé : Gaz de France. Les vitraux témoignent d'un savoir-faire important et, si vous me permettez ce clin d'œil, le mécénat en la matière n'est pas une invention du xxi<sup>e</sup> siècle à l'usage de gouvernements en péril soucieux de se désengager : on voit sur une verrière du xve siècle de la cathédrale de Chartres un artisan meunier offrir un vitrail à l'évêque de la ville. La tradition du mécénat de proximité est une réalité !

Monsieur Dutoit – qui avez sans doute déjà compris que vous étiez visé par certaines de mes réponses –, faire appel au soutien des entreprises privées ne signifie nullement que je me désengagerais de mes responsabilités, que ce soit à l'égard de l'assurance chômage des artistes et techniciens, de la bibliothèque européenne, du patrimoine ou de la création.

**M. Jean-Michel Dubernard, président de la commission des affaires culturelles.** Je vous rappelle, mes chers collègues, que chacune de nos commissions doit encore se réunir et voter sur les amendements présentés, puis sur l'ensemble des crédits.

Je reconnais que la forme de notre débat laisse à l'opposition – en l'espèce, au groupe socialiste – beaucoup moins de temps de parole qu'elle n'en devrait avoir statistiquement. Pour éviter de prolonger notre débat, je vous prie néanmoins, chers collègues, d'être brefs.

La parole est à M. Michel Françaix, pour deux minutes.

**M. Michel Françaix.** Je ne vais pas abuser de mon temps de parole, monsieur le président, mais il y a deux points que je voudrais aborder et, au moins sur le premier, je pense que le ministre sera d'accord avec moi et n'aura donc pas de raison de prendre le ton quelque peu agressif qui est le sien parfois.

L'art, certes, n'a ni cause à servir ni mot d'ordre à défendre et ne saurait être instrumentalisé au profit de finalités qui lui seraient extérieures. Pour autant, les artistes, s'ils ont d'abord des responsabilités esthétiques, ont également des responsabilités dans la société. Si une politique culturelle a donc pour fonction première de favoriser l'expression des artistes dans le strict respect de leur totale liberté de créateur, elle se doit aussi d'encourager leur rencontre avec des publics et de favoriser la diffusion la plus large des œuvres et des productions culturelles. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela signifie que l'un des rôles essentiels d'un ministère de la culture, c'est la conquête de nouveaux publics. Et ce n'est pas simple. Mais ne me répondez pas, monsieur le ministre, que vous faites plein d'efforts et que si j'avais relu entièrement vos quatre textes j'aurais vu que vous vouliez que la culture parte à la conquête de nouveaux publics.

Après tout, pourquoi ne pas polémiquer ? Quand on passe un certain temps à Avignon, qu'on y voit trop de corps mais pas de texte, trop de violence mais pas assez d'utopie et de rêve, et pas de quête de fête théâtrale ; quand on voit la branchitude spectaculaire tendance et l'envoûtement mondialisé ; quand on voit certains avoir pour seul but de penser tout petitement dans leur petit cercle d'amis, on se dit qu'il y a des problèmes. Ce n'est pas à moi de trouver des solutions, ni à aucun d'entre nous.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Tout cela est-il de vous ?

**M. Michel Françaix.** Tout à fait.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** J'ai eu l'impression que vous citiez quelqu'un.

**M. Michel Françaix.** Non, mais si vous partagez cette analyse, nous pouvons la faire ensemble. Il peut vous arriver d'ailleurs de dire dans les couloirs des choses qui ne sont pas très différentes.

**M. Lionnel Luca.** Vous avez un beau talent lyrique, monsieur Françaix ! (*Sourires.*)

**M. Michel Françaix.** Il y a, d'un côté, des gens qui intellectualisent la culture, et, de l'autre, ceux qui la réduisent à une dimension touristique. J'aimerais qu'on trouve un juste milieu. Au moment où se creusent les inégalités sociales liées aux différences de revenus ou de niveaux d'études et que l'héritage socio-culturel éloigne encore trop de Français de la rencontre avec les œuvres et de la pratique culturelle, l'éducation artistique à l'école, l'aménagement culturel du territoire, la promotion d'une politique culturelle dans l'audiovisuel, bref, l'émergence d'une véritable démocratie culturelle, restent des objectifs essentiels. Monsieur le ministre, nous avons tous ensemble des efforts à faire dans ce domaine, si vous voyez ce que je veux dire.

Il faut donc favoriser l'accès à la culture et aux pratiques artistiques de tous les milieux sociaux, particulièrement les milieux populaires, de toutes les classes d'âge, avec une attention particulière portée aux jeunes, de tous les territoires, avec une intervention forte dans les espaces concernés par la politique de la ville. Des efforts ont été faits, je pense au temps des arts de la rue. Cela a permis à ce milieu, de l'avis même des intéressés, de se structurer et de s'organiser, alors qu'il évoluait dans un univers réputé peu rationnel. Ce sont des éléments qui sont à mettre au crédit de votre prédécesseur et de vous-même. Il y a eu aussi le temps des arts du cirque, ce qui a aidé à faire émerger un incroyable engouement pour cette discipline. Tous les ministères de la culture y ont contribué.

Pour ma part, je vais vous dire – quitte à entendre quelques ricanements – que j'aimerais que soit envisagée l'ouverture à d'autres formes de culture. J'en ai une à proposer – là, j'entends déjà les agacements –, que j'appellerai l'acmé de la culture hip-hop. Celle-ci est un mode de vie, un état d'esprit, une façon de s'intégrer. Le mouvement a touché à ses débuts des jeunes qui considéraient que la culture était réservée à une élite. Le hip-hop s'est aujourd'hui enrichi, développé, nivelé ; c'est la culture de toute une génération bien plus qu'un effet de mode. Je sais, monsieur le ministre, qu'il vous faudra peut-être trois ou quatre années pour être convaincu que ce genre de culture peut être intéressante.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** J'ai été à la Biennale de la danse à Lyon, l'année dernière, qui s'était ouverte par un spectacle de hip-hop. Vous n'avez pas besoin de me convaincre.

**M. Michel Françaix.** Si vous êtes convaincu, voilà, alors que nous avons des problèmes dans certains quartiers, une façon peut-être de dire que la culture serait intégrée à la politique et de donner raison au Président de la République et au Premier ministre, qui voudraient justement que la politique culturelle soit un temps fort de la politique. Prouvons-le de temps en temps.

Dernier point : s'agissant de l'édition, j'ai entendu dire plein de choses, même que, bientôt, il y aurait un Livre blanc. Cela veut dire qu'il y aurait donc des livres ; nous voilà rassurés ! Mais, aujourd'hui, l'édition est le parent pauvre de la culture.

J'en resterai là et j'aurai donc tenu dans les quatre minutes que le président ne souhaitait pas que je dépasse.

**M. Jean-Michel Dubernard, président de la commission des affaires culturelles.** C'était deux minutes, mais vous aviez ma bénédiction pour doubler votre temps de parole ! (*Sourires.*)

La parole est à M. Didier Mathus.

**M. Didier Mathus.** Deux minutes pour trois questions.

D'abord, je suis d'accord avec le ministre sur le fait que la culture aujourd'hui est une question centrale qui n'apparaît pas dans la crise des violences urbaines actuelles, mais dont je pense qu'elle est un élément majeur. On ne parle pas assez de l'acculturation de toute une partie de la population – je ne parle pas du ministre de l'intérieur –, mais cela reste une question absolument centrale. Pourtant, monsieur le ministre, quel est le gouvernement qui a supprimé les classes APAC, le seul dispositif un peu efficace dans ce domaine, qui introduisait des pratiques artistiques, y compris dans les quartiers les plus populaires ?

L'autre question, liée à la précédente, porte sur le rôle des DRAC. Dans les enjeux de la culture territoriale, celles-ci sont je ne sais où, spatialisées peut-être, mais en tout cas pas dans le débat et jamais à l'initiative des dossiers qui comptent vraiment dans les territoires. Les DRAC sont occupées à pérenniser le pouvoir de petits réseaux dans les scènes labellisées, pour des publics confinés, mais elles sont totalement absentes des pratiques culturelles populaires et des vrais enjeux. Aujourd'hui, quand on parle du rôle de la culture dans le lien social, dans le sentiment national même, j'ai le regret de constater que les outils du ministère de la culture sont totalement absents de ce débat.

Ma dernière question s'inscrit dans le cadre de la révolution numérique. Je ne reviens pas sur la transposition de la directive, dont vous nous avez dit qu'elle est pour la fin décembre. Je considère que le Gouvernement et une partie de la Commission européenne ne font que suivre les injonctions des multinationales du disque et que, d'une certaine façon, les échanges de fichiers sont un contrepoison salutaire face à l'industrialisation de la musique. Mais nous aurons ce débat fin décembre. Ma question porte sur le disque. Aujourd'hui, plutôt que de larmoyer sur la révolution numérique, les éditeurs de disques feraient mieux de se poser la question de la distribution physique du disque. Il n'y a plus une seule ville moyenne en France avec un disquaire. Il n'en n'existe plus dans les villes de moins de 30 000 habitants, plus un seul. Les disques sont distribués par les grandes surfaces. On accentue donc encore cette évolution vers le formatage et l'industrialisation de la musique. Est-ce que le ministère réfléchit à ce problème plutôt que d'emboîter le pas aux multinationales du disque ?

**M. Jean-Michel Dubernard**, président de la commission des affaires culturelles. La parole est à M. Étienne Pinte, à qui je demande également d'être bref.

**M. Étienne Pinte.** Monsieur le ministre, je vais bien sûr parler des intermittents du spectacle. Je confirme ce que vous nous avez dit tout à l'heure en ce qui concerne l'ouverture des négociations sur les annexes 8 et 10 de la convention d'assurance chômage puisque j'ai eu au téléphone, la semaine dernière, l'ensemble des responsables des confédérations qui sont parties à la négociation, et ils m'ont tous assuré que ces annexes seront négociées avant le 31 décembre. Je crois donc qu'on peut être rassuré sur ce plan. Pour autant, vous savez que certaines propositions du rapport Guillot inquiètent les petites compagnies. Je voudrais donc savoir dans quelle mesure vous envisagez de les rassurer et de les accompagner, compte tenu de l'aide que vous pouvez leur apporter en matière de création culturelle.

Je voudrais aborder également la question des plans de sauvegarde. Cela fait six ans que j'attends la révision du règlement de celui de Versailles. Nous avons le plan de sauvegarde le plus important de France et de Navarre et j'aimerais bien que vos services s'attellent enfin à la révision du règlement de ce secteur sauvegardé. Nous avons un très grand projet d'urbanisme, dont l'État est partie prenante, mais si cette révision n'est pas réalisée rapidement, toute l'opération d'urbanisme risque d'être bouleversée. Est-il normal qu'il soit plus facile de réviser un plan local d'urbanisme qu'un règlement de secteur sauvegardé ?

**M. Jean-Michel Dubernard**, président de la commission des affaires culturelles. La parole est à M. Antoine Herth, dernier orateur inscrit, à qui je demande d'être extrêmement bref.

**M. Antoine Herth.** Je serai très bref, monsieur le président, puisque le ministre a largement répondu à un des sujets qui m'intéresse beaucoup, à savoir la pérennité des entreprises de restauration du patrimoine, ce dont je le remercie.

Mais tout autant que le budget, ce qui compte, c'est la façon de le dépenser. Je ne vous reproche pas d'être comptable, monsieur le ministre, bien au contraire, et je suis persuadé qu'il y a besoin de faire des efforts en matière de programmation de mises en chantier des travaux de restauration pour éviter des décisions tardives dans l'année, voire des arrêts de chantiers et donc une déstabilisation de ces entreprises. Pouvez-vous nous donner quelques précisions à ce sujet ? Je vous ai entendu parler de la création des services régionaux du patrimoine d'architecture dans les DRAC ; est-ce que cela permettra des progrès en ce sens ?

Ma seconde question porte sur le projet de transfert de certains monuments historiques aux collectivités. Qu'en est-il du monument du Haut-Koenigsburg, qui est situé dans ma circonscription ?

**M. Jean-Michel Dubernard**, président de la commission des affaires culturelles. Je vous remercie, monsieur Herth, de conclure par cette note personnelle les questions posées au ministre. (Sourires.)

Je vous prie, monsieur le ministre, de répondre de façon assez synthétique.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Michel Françaix a posé la question du contenu de la création artistique et des aspects très électriques qu'elle prend parfois. Le premier rôle du ministre de la culture est d'être le garant de l'indépendance et de la liberté artistiques, et il ne s'agit pas là pour lui de s'exonérer de ses responsabilités, tout en veillant à ce que toutes les formes d'expression aient droit de cité. Je ne suis ni sourd ni aveugle et je sais très bien que le monde du théâtre a eu le sentiment, l'été dernier en Avignon, d'être privé d'accès à la Cour d'honneur. Mais il n'a pas été privé d'Avignon, il y a eu de nombreux spectacles d'immense qualité dans l'ensemble de la ville, dans le festival officiel comme dans le « off ». Mais la Cour d'honneur, c'est principalement la chorégraphie, et ce sont les expressions actuelles de la création chorégraphique qui y ont eu droit de cité. C'est la raison pour laquelle, sans qu'il y ait de conflit, j'ai décidé que pour la soixantième édition du festival d'Avignon, il y aurait, le 17 juillet, non seulement tout un débat sur la décentralisation théâtrale, mais aussi une expression artistique. Je souhaite que l'ensemble de la communauté du théâtre se réunisse en Avignon et que, des figures les plus emblématiques jusqu'aux jeunes les plus prometteurs, tous puissent s'exprimer, non pas sur la politique culturelle – ils pourront le faire, bien sûr, dans le cadre du débat –, mais au travers d'un texte ou d'une expression artistique. Je souhaite donc qu'il y ait un très grand événement lié à cette réconciliation nécessaire entre artistes.

Plusieurs d'entre vous ont insisté sur l'éducation artistique. À cet égard, je voudrais qu'on évite les caricatures. Je sais que certains nous font le procès de supprimer les classes APAC. Mais je tiens d'abord à rappeler de quoi il s'agissait : dans la version originelle du projet mené par Jack Lang et Catherine Tasca, c'était un crédit annuel de 5 000 francs et 15 heures annuelles de présence artistique par classe. Je veux bien qu'un tel dispositif résume une politique d'une audace et d'une ambition infinie, mais c'était finalement d'une portée limitée, et cela supposait d'ailleurs des compléments des collectivités territoriales. Disons, pour être diplomate, que c'était une politique naissante.

**M. Patrick Bloche.** C'est vrai.

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Aujourd'hui, les chiffres constatés dans ce domaine ne sont pas ceux de 2002, mais nous n'avons pas supprimé complètement les classes APAC puisqu'il y en a plus de 10 000 qui fonctionnent actuellement. Rétablir les chiffres de 2002 supposerait que le ministère de l'éducation nationale y consacre un budget de 9 millions d'euros. En d'autres termes, c'est dérisoire par rapport à l'importance du budget global de ce ministère.

Gilles de Robien et moi-même souhaitons bien sûr que l'éducation artistique ait toute sa place à côté des autres enseignements. C'est pourquoi le budget de la culture augmente régulièrement : de 32,5 millions d'euros en 2002, nous sommes passés à 39,5 millions d'euros dans le budget de 2006. Ce dernier assure le financement des classes APAC.

Vous avez posé une question fort importante sur les arts du cirque et les nouvelles formes d'expression artistique. Je m'efforce de leur donner un droit de cité permanent. Je vous donne l'information en primeur : à la fin de l'année, pendant les trois semaines suivant le Téléthon du mois de décembre, le Grand Palais va rouvrir ses portes au public. J'ai souhaité qu'à cette occasion, les arts du cirque et les arts forains assurent l'animation. L'école du cirque ayant accepté, des spectacles seront offerts tous les jours. Ils permettront de faire encore mieux connaître les métiers du cirque, peut-être d'y initier certains jeunes, de leur en donner le goût.

À l'origine associées à des revendications sociales, les différentes formes de culture urbaine sont aujourd'hui des expressions artistiques à part entière.

**M. Michel Françaix.** Tout à fait !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Tel est bien le cas de la danse hip – hop. Vous avez vu, je suppose, la magnifique création des *Paladins* par José Montalvo et William Christie : elle associait musique baroque, danse hip-hop et vidéo. Ce sont là de véritables pratiques artistiques, qu'il ne faut pas confiner aux seuls lieux où elles sont nées.

Le festival de danse hip-hop de Suresnes, créé il y a cinq ans, ne connaît-il pas un rayonnement international ? Vous n'avez nullement besoin de me convaincre de la dimension artistique et politique de cette forme de danse, utile à l'expression de la liberté.

**M. Jean-Michel Dubernard, président de la commission des affaires culturelles.** Je peux témoigner de votre présence à Lyon, il y a un peu plus d'un an !

**M. le ministre de la culture et de la communication.** Il était d'ailleurs intéressant d'y constater que les artistes sont aujourd'hui issus de tous les milieux : certains grands danseurs de hip-hop sont blonds aux yeux bleus, et ont des grands-parents bretons ! L'expression identitaire, sociologique, reste présente ; mais elle coexiste désormais avec une vraie forme d'expression artistique.

M. Mathus a parlé de « publics confinés » à propos des scènes conventionnées. Cette expression me paraît quelque peu caricaturale. Nous souhaitons que ces lieux – c'est d'ailleurs la grandeur de la responsabilité de ceux qui les animent – s'ouvrent aux structures les plus fragiles.

Quant aux multinationales du disque, nous ne sommes évidemment les valets d'aucun système ! Nous voulons seulement défendre la diversité artistique et éviter qu'Internet ne reproduise l'excessive concentration parfois constatée à la radio et à la télévision. Chaque artiste, chaque technicien doit pouvoir vivre de son travail.

Vous avez raison, monsieur Mathus, d'insister sur l'offre de proximité : elle est aussi nécessaire au disque qu'au livre et à la presse écrite. Aussi mon ministère et celui du commerce et de l'artisanat interviennent-ils, par l'intermédiaire du FISAC, pour financer des structures fragiles et de petite taille. Ne peut-on concevoir à terme une pluridisciplinarité pour les lieux ? Cela me semble nécessaire pour cette filière à laquelle je porte une attention toute particulière.

Je me réjouis à ce sujet de la prochaine entrée en vigueur du crédit d'impôt en faveur de l'industrie phonographique. C'est là soutenir la diversité, et non céder aux charmes de je ne sais quelles sirènes !

M. Étienne Pinte a posé une question très importante sur les structures les plus fragiles. Vouloir rendre permanent l'emploi dans certaines institutions culturelles ne vise nullement à supprimer le système de l'intermittence ! Les systèmes les plus fragiles de la création artistique, soumis aux ruptures d'emploi, ne peuvent en effet fonctionner sans lui. Offrir des contrats de travail permanents dans les autres structures ne revient pas à ériger un modèle qui, je ne l'ignore pas, exclurait les univers du court-métrage, de certaines musiques contemporaines, de la création chorégraphique ou théâtrale plus précaire.

Je ne veux ni rationaliser à l'extrême ni rendre permanents tous les emplois.

J'ai noté votre demande au sujet de Versailles : le directeur de l'architecture et du patrimoine examinera très attentivement la question.

En ce qui concerne le Haut-Koenigsburg, monsieur Herth, c'est l'un des rares monuments historiques qu'une région et un département se disputent âprement. Nous sommes parvenus à un point d'équilibre : je me rendrai bientôt dans votre magnifique région de l'Alsace pour annoncer cette nouvelle que vous attendez tous avec une grande impatience.

S'agissant de l'effort de programmation, j'espère que l'informatique de gestion nous permettra de réaliser de grands progrès. D'autre part, la modification de la législation sur la maîtrise d'ouvrage met un terme à une situation choquante : c'est la capacité financière de l'État qui déterminait le rythme des travaux accomplis par les collectivités territoriales ou les propriétaires privés. En assouplissant cette règle, nous serons évidemment très sollicités. La tension budgétaire en sera accrue, d'où la nécessité de faire des choix et d'affecter les crédits là où ils peuvent être immédiatement dépensés.

**M. Jean-Michel Dubernard, président de la commission des affaires culturelles.** Je vous remercie, monsieur le ministre, ainsi que vos collaborateurs.

Les deux commissions vont à présent se réunir séparément pour examiner les amendements.

*(La réunion de la commission élargie s'achève à douze heures quarante.)*

# Projet de loi de finances pour 2006

## Réunion de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan

*(en formation élargie)*

### COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du mercredi 16 novembre 2005

#### SOMMAIRE

##### **Aide publique au développement ; compte spécial : prêts à des États étrangers**

- M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.
- M. Édouard Balladur, président de la commission des affaires étrangères.
- Mme Brigitte Girardin, ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.
- M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.
- M. Jacques Godfrain, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.
- MM. Richard Cazenave, Jean-Louis Dumont, Mme la ministre, MM. Michel Bouvard, Henri Emmanuelli, Mmes Henriette Martinez, Gabrielle Louis-Carabin.

##### **PRÉSIDENCE DE M. PIERRE MÉHAIGNERIE**

**M. Pierre Méhaignerie**, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. La réunion de la commission élargie est ouverte.

*(La réunion de la commission élargie est ouverte à neuf heures trente.)*

**M. Édouard Balladur**, président de la commission des affaires étrangères. Monsieur le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, madame la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui, dans le cadre de cette commission élargie finances-affaires étrangères, les crédits affectés à la mission interministérielle « Aide publique au développement », et au-delà, à l'effort que la France engagera en la matière en 2006.

Mme la ministre commencera en nous présentant le budget de cette mission, qui compte deux programmes répartis entre le ministère des affaires étrangères et le ministère de l'économie et des finances. Sans doute évoquera-t-elle aussi, plus largement, la

politique française d'aide au développement. Puis interviendront M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial de la commission des finances, et M. Jacques Godfrain, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

J'ignore si, ensuite, le Gouvernement nous transmettra des amendements. J'ai appris hier que ce n'était pas impossible...

Nous concluons notre séance après vos interventions, mes chers collègues.

La parole est à Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.

**Mme Brigitte Girardin**, ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, depuis 2002, le développement des pays du Sud constitue une priorité centrale du Gouvernement. Le Président de la République a fixé des objectifs ambitieux, qui sont aujourd'hui devenus consensuels au sein de la communauté internationale.

Il s'agit tout d'abord de la nécessité d'augmenter l'aide publique au développement. Celle-ci sera portée à 0,5 % de notre revenu national brut en 2007, en vue d'atteindre 0,7 % en 2012. Au cours des dernières années, notre aide a augmenté de manière régulière. Ce sera encore le cas en 2006, ce projet de loi de finances étant construit sur un objectif de 0,47 %, soit 8,2 milliards d'euros.

La communauté internationale nous rejoint dans cet objectif d'augmentation de l'aide, comme cela a été confirmé en juillet dernier lors du G 8 de Gleneagles. Elle se mobilise également de manière progressive sur les financements innovants, j'y reviendrai tout à l'heure.

La communauté internationale est également d'accord avec nous sur les buts ultimes de l'aide, « les objectifs du millénaire pour le développement », qui visent à réduire la pauvreté de moitié dans le monde d'ici à 2015, ainsi que sur l'accent à mettre sur l'Afrique, continent qui ne bénéficie pas assez des effets positifs de la mondialisation. Ces orientations se sont révélées totalement consensuelles lors du sommet des Nations unies en septembre dernier, qui a été un succès pour la France.

Cet accent mis sur le développement est, bien entendu, un acte de générosité, mais c'est également une nécessité, comme l'actualité nous le rappelle quotidiennement. En effet, si nous laissons le

Sud s'enfoncer dans la pauvreté, comment pourrions-nous lutter contre la propagation de maladies contagieuses qui ne connaissent pas les frontières, comment pourrions-nous lutter efficacement contre le terrorisme, comment pourrions-nous éviter que des millions de malheureux cherchent à immigrer clandestinement en Europe ?

Au-delà, notre aide vise également à augmenter notre influence dans le monde, en particulier pour promouvoir les idées françaises de mondialisation mieux régulée et de préservation de la diversité culturelle.

Dans le format nouveau des lois de finances que nous inaugurons cette année, cette priorité à l'aide au développement se traduit par deux innovations. D'abord, une mission budgétaire « Aide publique au développement » a été créée ; elle regroupe des crédits budgétaires des deux ministères des affaires étrangères et de l'économie, des finances et de l'industrie. Par ailleurs, un document de politique transversale, « Politique française en faveur du développement », a été réalisé.

Ce dernier document présente l'intérêt de rassembler les actions de tous les ministères actifs en ce domaine et de lister les objectifs correspondants. Sa réalisation a permis deux avancées essentielles.

Premièrement, il clarifie les objectifs de notre aide, qui sont ainsi regroupés autour de trois axes : mettre en œuvre les objectifs du Millénaire adoptés par les Nations unies, qui visent à réduire la pauvreté de moitié dans le monde d'ici à 2015, promouvoir le développement à travers les idées et le savoir-faire français – c'est l'objectif d'influence que j'évoquais il y a un instant –, gérer l'aide publique au développement de façon efficiente, je vais y revenir.

Seconde avancée : ce document de politique transversale comporte en annexe le tableau que vous aviez demandé avec force l'an dernier, mesdames, messieurs les parlementaires, pour établir un lien entre les crédits budgétaires que vous votez et le chiffre que nous déclarons publiquement pour notre aide publique au développement, en l'occurrence l'objectif de 0,47 % pour 2006. Cela a représenté un travail lourd et délicat, car nos règles budgétaires et celles de l'OCDE sont très différentes.

Venons-en maintenant aux volumes de crédits que le Gouvernement vous propose de voter. Ce projet de loi de finances confirme la volonté du Gouvernement de placer l'aide au développement au cœur de ses priorités. Je voudrais mettre en avant trois aspects : l'augmentation immédiate des moyens, la préparation de l'avenir et la meilleure efficacité de notre aide.

Vous pouvez aisément le constater, le budget de cette mission, dans un contexte budgétaire particulièrement tendu, est en augmentation sensible de 200 millions d'euros, soit 7 %. Comme les années précédentes, la majeure partie de cet accroissement bénéficiera à nos engagements multilatéraux, notamment à travers les Nations unies et la Banque mondiale. En particulier, la décision de doubler, d'ici deux ans, notre contribution actuelle de 150 millions d'euros au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qui atteindra donc 300 millions d'euros en 2007, fait de la France le premier contributeur mondial à ce fonds, devant les États-Unis. Nous sommes également, depuis janvier, le premier contributeur au Fonds africain de développement, et je rappelle que nous sommes aussi le premier contributeur au Fonds européen de développement.

Ce recours à l'aide multilatérale est nécessaire, compte tenu de l'ampleur des défis à relever. Il nous permet d'obtenir des résultats tangibles sur le terrain, comme le montre l'exemple du sida : le nombre de malades sous traitements antirétroviraux, quasi nul il y a quelques années pour le monde en développement, est passé, grâce au Fonds mondial, à 1,6 million. Enfin, l'aide multilatérale nous permet d'être actifs et plus influents au sein de ces institutions, qui décaissent des sommes importantes.

Mais l'aide bilatérale n'a pas été pour autant oubliée, et j'entends le message que plusieurs d'entre vous m'ont fait passer à ce sujet. C'est le second point que je voulais mettre en avant en insistant sur ce budget qui prépare l'avenir. En effet, l'objectif de 0,5 % en 2007 et de 0,7 % en 2012 supposera la poursuite de nos efforts

budgétaires au cours des années suivantes. C'est pourquoi ce budget prévoit de lancer d'ores et déjà les projets qui permettront des décaissements dans le futur.

Ainsi, les autorisations d'engagement pour les projets bilatéraux, en pratique le Fonds de solidarité prioritaire et les concours sous forme de dons de l'Agence française de développement, qui étaient de 300 millions d'euros en 2002, atteindront 450 millions d'euros en 2006. Les prêts de l'Agence française de développement suivent la même voie, puisqu'ils passeront de 370 millions d'euros en 2002 à plus de 1 200 millions d'euros en 2006. Au total, en quatre ans, le volume des projets bilatéraux lancés aura été multiplié par 2,5. Il s'agit bien là d'une politique particulièrement volontariste.

Troisième volet, une aide plus efficace, car il serait déraisonnable de demander au contribuable français un effort sans améliorer l'impact de notre aide. Il s'agit tout d'abord de redonner à notre aide les marges de manœuvre qu'une gestion trop rigide lui avait ôtées. Vous l'avez sans doute constaté : dans une mission dont les crédits augmentent, un segment diminue, les charges de personnel. Ce n'est pas que l'aide au développement puisse se passer de l'action de l'homme, bien au contraire, mais, depuis de nombreuses années, notre aide a été grevée par des charges récurrentes qui limitent fortement notre capacité de pilotage. Avec ce budget, nous libérons ainsi près de 50 millions d'euros pour des projets.

Il nous faudra poursuivre cet effort d'assouplissement de notre budget car, aujourd'hui, nous disposons d'une marge de manœuvre plus limitée que nos voisins britanniques ou allemands, alors même que ceux-ci consacrent une part plus faible de leur richesse nationale à l'aide au développement.

Parallèlement, il nous faut améliorer la capacité de prévisibilité de notre aide. Cela passera par une augmentation des volumes d'autorisations d'engagement. J'ai lancé un groupe de travail qui examinera à quelles catégories ces principes s'appliquent.

Un autre exemple intéressant est celui de l'aide alimentaire. L'an dernier, vous avez voté le regroupement de ses crédits sur le budget du ministère des affaires étrangères. Cela nous a permis de rendre cette aide beaucoup plus efficace. Ainsi, en 2005, une partie de celle-ci, 60 %, a été achetée dans l'environnement régional des pays que nous aidions, contre seulement 30 % en 2004. Cette souplesse budgétaire nous a permis d'économiser des coûts de transports inutiles et d'aider mieux ces pays. J'espère que cet exemple est la préfiguration des gains que nous permettra la LOLF.

Mais, au-delà d'une efficacité accrue, ce déliement de notre aide alimentaire a également l'avantage d'en éliminer les effets négatifs pour les économies des pays bénéficiaires. À un moment où certains se permettent de critiquer la politique agricole commune de l'Union européenne tout en déversant leurs excédents alimentaires sous forme d'aide dans les pays les plus pauvres ou en déprimant les cours mondiaux du coton par des exportations massives subventionnées, cet exemple me semble devoir être mis en avant.

Dans cet objectif d'efficacité, nous avons enfin mis en place une réforme importante de notre dispositif depuis 2004, selon deux axes : d'une part, une amélioration du pilotage stratégique de notre aide, qu'il appartient au ministre en charge de la coopération, en tant que chef de file de l'aide publique au développement, de coordonner et, d'autre part, une amélioration de la lisibilité de notre action de terrain et la mise en œuvre des projets revenant à l'Agence française de développement sur la base d'instructions précises de l'État.

Dans la mise en œuvre concrète de cette réforme, de nombreux outils nouveaux ont été créés. Je réunis par exemple régulièrement tous les ministères concernés dans le cadre d'une conférence d'orientation stratégique et de programmation. Mais nous mettons également en place, au niveau de chaque pays et sous le pilotage de nos ambassadeurs, des documents cadres de partenariat qui sont appelés à devenir de véritables plans d'action conclus

entre la France et les pays que nous aidons. Il s'agit de s'engager mutuellement sur une feuille de route, pour une période de trois à cinq ans.

Ces documents doivent respecter quatre priorités : plus de lisibilité sur le terrain, afin de rendre notre aide mieux perceptible, en mettant notamment l'accent sur la francophonie ou la lutte contre l'immigration clandestine ; moins de dispersion et plus de cohérence, afin de rendre nos projets plus percutants et d'être chef de file dans nos domaines d'intervention ; une meilleure coordination avec le pays aidé, mais également avec les autres intervenants français que sont les collectivités locales, les entreprises ou les ONG et avec les autres bailleurs de fonds internationaux, en particulier les Européens ; davantage de prévisibilité, afin d'inscrire notre action dans la durée de trois ou cinq ans.

Au total, il s'agit donc d'insuffler à notre politique de coopération une logique de programmation et de contractualisation.

Pour conclure, je dirai un mot des sources innovantes de financement. Il s'agit tout d'abord de la Facilité financière internationale pour la vaccination. En effet, en vaccinant aujourd'hui les enfants, on fait des économies sur les traitements futurs. Cette ponction sur les budgets futurs est ainsi totalement justifiée.

La deuxième innovation, complémentaire de la précédente, est la mise en place d'une contribution de solidarité sur les billets d'avion. Depuis près de deux ans, les efforts de conviction français en ce domaine ont été incessants. Sous l'impulsion du Président de la République, nous avons obtenu l'adhésion de nombreux pays sur des déclarations de plus en plus précises. En septembre, à l'ONU, soixante-dix-neuf pays se sont engagés sur une déclaration qui mentionnait cette contribution sur les billets d'avion.

D'ores et déjà, trois pays sont prêts à mettre en œuvre immédiatement un tel dispositif, que nous souhaitons affecter en priorité au secteur de la santé. Bien entendu, au-delà de ce noyau précurseur que nous constituons avec le Chili et le Royaume-Uni, et bientôt, je le souhaite, le Brésil, nous devons poursuivre avec persévérance notre effort de conviction. C'est pourquoi il est important que nous mettions rapidement en place le dispositif législatif qui nous permettra de mettre en œuvre ce mécanisme. Nous examinerons les détails de ce dispositif lors de la conférence ministérielle que le Président de la République a lancée pour les 28 février et 1er mars prochains.

Comme toujours pour les grandes initiatives internationales, c'est seulement dans la durée que nous prendrons toute la mesure d'une innovation aussi radicale. Mais vous le voyez, mesdames, messieurs les députés, en ce domaine comme dans les autres, le Gouvernement montre toute sa détermination à œuvrer en faveur des pays les plus pauvres.

**M. Édouard Balladur**, *président de la commission des affaires étrangères*. Je salue la présence d'une délégation de députés du Cameroun, qui passeront une semaine au sein de notre assemblée. J'espère qu'ils constateront le sérieux et la sérénité de nos débats.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Henri Emmanuelli**, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan*. Madame la ministre, messieurs les présidents des commissions, mes chers collègues, je voudrais commencer mon propos en soulignant l'importance que revêt à mes yeux la politique d'aide publique au développement. Celle-ci est indispensable d'un point de vue moral et politique, mais aussi économique. Il s'agit, ni plus ni moins, d'affirmer avec force que, quand il s'agit de développement, le marché ne peut pas tout faire, qu'au contraire il est souvent dangereux pour le développement des pays les plus pauvres. L'aide publique au développement est, après des années de baisse et de dénigrement, redevenue une priorité, du moins affichée, de la communauté internationale. Néanmoins, au-delà des grands discours et des effets d'annonce, les faits sont têtus et la communauté internationale semble incapable de dégager les moyens financiers nécessaires pour atteindre les objectifs du millénaire qu'elle s'est elle-même fixés en 2000. L'échec du sommet de New York de septembre

dernier est sur ce point révélateur. Pendant ce temps, une partie trop importante de l'Afrique peine à sortir de la pauvreté et du sous-développement et est confrontée à des pandémies et à des conflits catastrophiques.

Nous avons tous été interpellés par la gravité des événements qui se sont produits au sud de notre continent où, face à la pression de la misère, il a fallu utiliser les armes. C'est un sujet majeur pour les années à venir. Ce n'est pas par la force que nous arriverons à endiguer ce phénomène. Celui-ci doit au contraire susciter une prise de conscience de tous les pays du Nord sur la nécessité d'agir vite et massivement si nous ne voulons pas être confrontés à des situations qui constitueront des éléments de désagrégation morale dans nos propres sociétés, car le spectacle de fusils dressés contre la misère est peu compatible avec les valeurs humanistes ou républicaines dont nous nous réclamons par ailleurs. Ce fut un incident grave, sur lequel nous avons tous à méditer.

Revenons maintenant à la France : au risque de vous surprendre, je commencerai mon exposé par un satisfecit et un encouragement. Le satisfecit concerne la mise en œuvre de la LOLE. Celle-ci s'avère très positive pour la politique d'aide publique au développement puisque c'est grâce à elle que nous nous retrouvons aujourd'hui pour discuter de cette politique publique essentielle. Les crédits d'aide publique au développement ne sont plus perdus au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ou bien du ministère des affaires étrangères, mais sont bien identifiés au sein de programmes spécifiques. Certes, la maquette est perfectible sur tel ou tel point – certains crédits restent dispersés –, mais l'essentiel à mes yeux est qu'existe désormais un lieu de débat annuel consacré à l'aide publique au développement, débat suivi d'un vote. Il s'agit d'un indiscutable succès démocratique.

L'encouragement vous concerne plus directement, madame la ministre : la réforme annoncée par le comité interministériel de la coopération internationale et du développement doit permettre un meilleur pilotage de notre politique d'aide publique. Cependant, cela repose sur un pari : que la ministre de la coopération soit à même d'imposer ses arbitrages aux différentes administrations concernées, en particulier à la direction du Trésor, et qu'elle dispose des soutiens nécessaires dans les plus hautes sphères de l'État. La direction du Trésor, ici représentée, n'a évidemment rien entendu !

**M. Édouard Balladur**, *président de la commission des affaires étrangères*. J'espère au contraire qu'elle a tout entendu !

**M. Henri Emmanuelli**, *rapporteur spécial*. Moi aussi, mais je ne suis pas certain que cela suffise !

On a le sentiment que le ministère des affaires étrangères a abandonné une réalité contre une promesse et un pari : il a accepté de réduire le périmètre d'intervention du fonds de solidarité prioritaire, qui était son principal outil d'action bilatérale, au profit de l'Agence française de développement, en échange d'un rôle moteur dans la programmation et le pilotage de cette politique publique. Il vous revient de réussir ce pari et je vous encourage à faire preuve de ténacité et d'autorité, car ce ne sera pas simple.

Sur le fond maintenant, le Président de la République s'est engagé à plusieurs reprises sur l'objectif de 0,5 % du PNB consacré à l'aide publique au développement. Et, une fois n'est pas coutume, cette promesse pourrait bien être tenue. La France a en effet bénéficié d'une conjonction très favorable. D'une part, la faible croissance que connaît notre pays depuis quatre ans fait que le dénominateur de l'équation ne progresse que faiblement ; d'autre part, le Gouvernement a bénéficié de la montée en puissance de l'initiative « Pays pauvres très endettés », qui a conduit à des annulations de dettes massives.

Ces annulations de dettes expliquent l'essentiel de la montée de l'APD constatée en France. Elles étaient de 520 millions d'euros en 2000, elles seront de 2,8 milliards d'euros en 2005. Elles représentaient 11,7 % de notre aide en 2000, contre près de 35 % en 2005. Il ne s'agit pas de nier totalement l'efficacité de ces annulations : elles permettent de réduire les dépenses budgétaires consacrées au remboursement de la dette pour les affecter aux dépenses sociales. On peut néanmoins s'interroger sur la légitimité de certaines annulations, en particulier celles portées par la Coface

qui représenteront 79 % des annulations en 2006 sans que le Parlement puisse connaître exactement l'objet des créances ainsi annulées.

Outre leur caractère parfois nébuleux, ces annulations de dettes se font malheureusement aux dépens des outils traditionnels de l'aide publique au développement : le principe d'additionnalité – à savoir que le montant des annulations de dettes doit venir s'ajouter à l'effort d'aide publique au développement hors annulations de dettes – n'a pas été respecté en 2003 ; il ne le sera pas non plus en 2005 puisque l'aide publique au développement hors annulations de dettes baissera de 100 millions d'euros par rapport à 2004.

Enfin, je m'étais interrogé il y a quelques années sur la capacité du Gouvernement à dégager les crédits nécessaires pour prendre le relais une fois le point haut de l'initiative PPTE atteint. Cette interrogation a été encore repoussée grâce au double effet de l'annulation des dettes irakienne et nigérienne qui, en 2005, représenteront à elles seules 1,6 milliard d'euros, soit près de 20 % de notre effort d'APD. D'ailleurs, madame la ministre, pouvez-vous nous indiquer le montant d'annulations de dettes irakiennes qui sera pris en compte au titre de l'aide publique au développement en 2006 et 2007 ?

Je souhaiterais également que vous puissiez informer le Parlement quant au projet de taxe sur le transport aérien voulu par le Président de la République. Quel est le calendrier de mise en place ? Quelles sont les recettes attendues la première année, puis en année pleine ? D'autres pays envisagent-ils un dispositif analogue ?

La deuxième grande tendance budgétaire que l'on peut dégager est l'importance de l'aide publique multilatérale, et en premier lieu de la contribution de la France à l'APD de l'Union européenne. Les contributions au Fonds européen de développement explosent et, plus globalement, l'augmentation des contributions multilatérales explique l'essentiel de l'augmentation des crédits de la mission « Aide publique au développement ». C'est le cas en particulier de notre contribution à l'Association internationale de développement gérée par la Banque mondiale. Il est indispensable que la France retrouve des marges de manœuvre bilatérales.

En outre, si l'on retranche de cette aide bilatérale les crédits d'écolage et d'accueil aux réfugiés, dont la prise en compte au titre de l'APD est au mieux excessive, ainsi que les frais administratifs, et que l'on ne retient que les dépenses effectivement pilotables et programmables, à savoir la coopération technique et les prêts et dons, on n'a plus en gros qu'un milliard d'euros, soit à peu près 15 % du montant déclaré de l'aide publique au développement.

L'enjeu aujourd'hui est que la France retrouve des marges de manœuvre au niveau bilatéral et qu'elle accepte de dégager de nouveaux crédits budgétaires en faveur de cette politique essentielle qu'est l'aide publique au développement. Cela ne semble pas être le chemin pris par le Gouvernement puisque les crédits d'aide bilatérale du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » sont en recul de plus de 100 millions d'euros. Or il s'agit bien là des crédits que vous maîtrisez réellement, madame la ministre. C'est pourquoi – et cela ne surprendra personne – j'émettrai un avis défavorable à l'adoption des crédits de cette mission.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

**M. Jacques Godfrain**, *rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères*. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, je ne reviens pas sur les chiffres énoncés précédemment, mais il faut tout de même saluer l'effort continu de notre pays depuis 2002 pour atteindre en 2012 l'objectif de 0,7 %. Parce qu'ils s'intéressent à l'aide publique au développement, les parlementaires seront néanmoins attentifs, dans les années à venir, au contenu de cette aide, notamment lorsque les allègements de dettes auront diminué substantiellement.

Je ne reviens pas non plus sur les conditions dans lesquelles nous sommes amenés à examiner les crédits affectés à l'aide publique au développement. La présentation des crédits dans le cadre de la mission interministérielle est plus claire et nous permet de mieux cerner les enjeux budgétaires. Je regrette simplement que les documents transversaux, qui nous permettent d'avoir une vue plus globale de l'effort engagé en faveur de l'aide publique au développement, nous soient parvenus si tard, même si j'ai conscience de la difficulté de récolter l'ensemble des données utiles. Il conviendra de faire des progrès en ce domaine.

Je salue à mon tour les initiatives du Président de la République en matière de taxation spéciale des billets d'avion. Même si elle fait peser des risques sur l'équilibre des comptes pour les compagnies opérant sur notre sol, cette taxe a au moins le mérite de faire réfléchir les décideurs sur les devoirs du monde développé.

Je souhaite m'attacher à cinq points particuliers : la réforme de notre système d'aide publique au développement ; les négociations commerciales qui se déroulent aujourd'hui dans le cadre du cycle de Doha ; l'épargne des migrants ; le rôle des collectivités locales dans la coopération avec le Sud et la place de notre pays dans une région de plus en plus stratégique, le golfe de Guinée.

Désormais, le ministère des affaires étrangères a une fonction d'orientation stratégique de la politique en matière d'aide au développement, du moins en théorie. Dans la pratique, le poids de l'Agence française de développement est encore fort en dépit des décisions prises dans le cadre du CICID. Je sais qu'il faut du temps pour que les structures se mettent en place. Je souhaiterais néanmoins savoir quelles sont les inerties auxquelles on est confronté dans la réforme de l'aide publique au développement en France. Quel est le rôle exact de l'Agence française de développement dans cette réforme ? Je voudrais également savoir ce que vous envisagez pour que le point de vue du ministère des affaires étrangères, désormais responsable des orientations de la politique d'aide, puisse être non seulement entendu – c'est la moindre des choses – mais aussi suivi par l'Agence. Quelles structures seraient à même d'assurer un relais ?

S'agissant du cycle de négociation de Doha, qui s'est fixé comme objectif « le développement grâce au commerce », j'ai déjà eu l'occasion d'interroger le ministre des affaires étrangères sur la position de la France et sur celle de l'Union européenne. Je ne reviendrai pas sur les conditions dans lesquelles M. Mandelson négocie au nom de l'Europe, même s'il nous serait utile d'obtenir des informations plus claires que celles qui nous sont parvenues jusqu'à ce jour.

Je souhaite vous interroger, madame la ministre, sur la manière dont notre diplomatie entend défendre à la fois le respect de notre agriculture – qu'il n'est pas question de brader –, et les intérêts des pays du Sud, très agricoles, qui ont besoin de tirer des revenus décents de leurs productions.

Prenons l'exemple du coton, dont la production fait vivre aujourd'hui 10 millions de personnes en Afrique de l'Ouest et du Centre. Elle représente 5 à 10 % du PIB et 30 % des recettes d'exportations des pays de la région. Le prix de revient du coton africain est inférieur de près de 50 % à celui obtenu dans les pays développés, en particulier au Texas et en Louisiane. Mais les subventions massives ont un effet dévastateur pour les pays producteurs d'Afrique. Avec près de 4 milliards de dollars, les subventions américaines garantissent un prix représentant le double des cours mondiaux, ce qui conduit, selon la Banque mondiale, à une perte de revenus de 250 millions de dollars par an pour les pays africains. Si nous n'y prenons pas garde, la filière cotonnière risque donc de disparaître dans l'Afrique de la zone franc, avec des conséquences catastrophiques pour l'économie de ces pays. Nul ne peut d'ailleurs nier que la crise de la filière dans le Nord de la Côte d'Ivoire constitue un des ferments des troubles politiques que connaît le pays.

Sur ces sujets, nous ne devons pas nous laisser impressionner par la « propagande » du groupe de Cairns, qui mène une campagne insidieuse mais très active en faveur d'un libre-échange effréné. Le commerce a certes ses vertus, mais les pays du Sud ont également besoin de protections contre un mouvement de mondialisation

qui peut faire des ravages. L'Union européenne peut contribuer à assurer, au plan mondial, un équilibre entre ces différentes positions.

C'est pourquoi je souhaiterais savoir quelle est la politique de l'Union européenne et de la France concernant les produits de base. Quelles sont nos positions à quelques semaines de la réunion de Hong-Kong ? Quel soutien allons-nous apporter aux initiatives africaines engagées par le groupe des quatre – Burkina Faso, Mali, Bénin et Tchad – et relayées aujourd'hui par vingt-cinq pays ?

Je voudrais également, puisque l'occasion m'en est donnée, revenir sur un projet qui m'est cher, de même qu'à mon collègue Jean-Pierre Brard et à nombre d'opérateurs économiques du Nord et du Sud. Il concerne l'épargne des migrants.

L'année 2005 a été celle de la microfinance et du microcrédit. Les réunions sur le sujet se sont succédé à l'ONU, et la France elle-même en a organisé une en juin dernier sous la présidence du Président de la République. Ces initiatives ont connu un grand succès, ce qui n'est que justice, car la question du microcrédit est essentielle pour développer les économies des pays du Sud. Trop d'habitants de ces pays n'ont pas la possibilité d'accéder à des financements pour monter leurs projets, souvent de taille modeste, mais qui ont toute leur importance à l'échelle régionale.

En 2004, j'ai déposé avec Jean-Pierre Brard une proposition de loi ayant pour objet de valoriser l'épargne des migrants, ce qui serait un moyen de répondre, en partie, aux besoins d'investissement local.

Chaque travailleur émigré aide financièrement cinq à six personnes en moyenne dans son pays natal. On peut ainsi considérer que 200 à 250 millions de personnes à travers le monde bénéficient du soutien d'un ami ou d'un parent travaillant à l'étranger. En 1999, le FMI estimait à au moins 105 milliards de dollars le volume de ces transferts.

Or ces flux financiers sont encore trop peu dirigés sur place vers des investissements productifs. Il faut mieux les orienter vers des projets économiques susceptibles de démultiplier l'effet de ces transferts.

Nous proposons donc, avec M. Brard, d'aider à orienter ces placements grâce à des taux de rémunération incitatifs dans le cadre d'accords avec les banques qui seraient chargées de collecter l'épargne et, *via* la Caisse des dépôts, par exemple, de l'affecter à des fonds dont la gestion serait assurée dans le cadre d'accords bilatéraux.

Cette proposition n'a rien de fantaisiste. Elle concerne des questions qui ont fait l'objet de nombreuses études économiques et sociales. Pourquoi, dès lors, le Gouvernement y reste-t-il sourd et n'engage-t-il apparemment aucune réflexion concrète ? J'insiste auprès de vous, madame la ministre, pour que vous me fournissiez une explication précise et claire, et non une simple réponse d'attente comme celles que j'ai obtenues de vos prédécesseurs. Nous ne pouvons pas négliger les millions d'actifs provenant des pays pauvres et qui vivent en dehors de leur pays. Si nous persistons à refuser de voir les réalités en face, celles-ci finiront par nous rattraper. N'est-ce pas ce qui se passe aujourd'hui en France ?

S'agissant de la coopération décentralisée, je viens encore de recevoir une délégation de parlementaires camerounais, présents dans les tribunes, qui m'ont fait connaître leur attachement aux actions de coopération engagées par les collectivités locales françaises.

Quelles sont les intentions du Gouvernement en ce domaine ? Certaines juridictions – comme les cours régionales des comptes – ont récemment estimé que de telles coopérations pouvaient ne pas entrer dans le champ normal des compétences des collectivités territoriales. De son côté, le Sénat a adopté le 27 octobre une proposition de loi pour sécuriser l'action extérieure des collectivités territoriales. Je crois pour ma part que, pour les projets de terrain, ces coopérations décentralisées sont primordiales.

Je conclurai par une question qui sort un peu du cadre strict de l'aide publique au développement. Le golfe de Guinée est riche en sources d'énergie fossile. Il est le centre de toutes les attentions,

notamment de la part des Américains et des Chinois. Quelle est la place de la France dans cette région ? Quelle politique y menons-nous ?

Je vous remercie, madame la ministre, pour les réponses que vous apporterez à mes questions, notamment au sujet de l'épargne des migrants.

En dépit des conditions dans lesquelles j'en ai pris connaissance, j'invite mes collègues à voter ce budget, qui montre tout l'intérêt que porte la France aux pays du Sud et à leur développement.

**M. Pierre Méhaignerie**, président de la commission des finances. Je vais maintenant donner la parole aux porte-parole des groupes.

La parole est à M. Richard Cazenave, pour le groupe UMP.

**M. Richard Cazenave**. Les questions soulevées par Jacques Godfrain, si elles ne se situent pas directement dans le cadre budgétaire de l'aide publique au développement, concernent néanmoins son environnement technique et commercial, avec lequel notre politique doit être en cohérence. En effet, toute contradiction entre les objectifs publics de l'aide au développement et les négociations commerciales internationales pourrait ruiner une grande partie des efforts entrepris. Il convient donc, madame la ministre, de nous donner un éclairage sur les négociations en cours. Auront-elles un impact, favorable ou défavorable, sur l'économie des pays en développement ?

Par ailleurs, je m'étonne de voir certains d'entre nous boudier leur plaisir à un moment où la France est un des rares pays qui augmente son effort en faveur des pays du Sud, dans un contexte de surcroît difficile. Chacun sait en effet que notre pays connaît des difficultés budgétaires et peine à tenir ses engagements financiers – M. le président de la commission des finances, ici présent, ne me contredira pas sur ce point. Or, malgré ces difficultés, nous tenons nos engagements en matière d'aide au développement. Les mêmes qui rejettent aujourd'hui ce budget en approuvaient d'autres, naguère, beaucoup moins favorables.

**M. Henri Emmanuelli**, rapporteur spécial. Et c'est reparti !

**M. Richard Cazenave**. Mon cher collègue, pourquoi seriez-vous le seul à donner des leçons ? Nous pouvons vous rappeler ce qui s'est passé lorsque vous étiez au pouvoir ! Or ce qui s'est passé, c'est que l'aide publique au développement s'est cassé la figure jusqu'à 0,35 % du PNB. (*M. Emmanuelli proteste.*) Pourquoi m'interdirait-on de le rappeler ici ? À chacun son tour de se faire plaisir !

Quand, dans le contexte d'une économie européenne florissante, l'aide publique au développement tombe à un niveau si bas, c'est bien parce que les arbitrages ne sont pas effectués en faveur des pays du Sud. Aujourd'hui, nous tenons nos engagements.

Certes, nous les tenons grâce à l'annulation de la dette. Ce n'est pas véritablement de l'aide, nous dit-on. Vraiment ?

Pourquoi s'est-on privé autrefois d'annuler la dette des pays en développement ? Il suffit d'interroger les gouvernements de ces pays pour s'apercevoir qu'ils sont très heureux que nous leur donnions des marges de manœuvre nouvelles, qui peuvent être reconverties dans des soutiens aux projets sociaux et aux projets de développement local, notamment en partenariat avec des collectivités locales dont les effets sont salués par tout le monde.

C'est donc avec enthousiasme que nous voterons ce budget de l'aide publique au développement, d'autant que sa reconfiguration dans le cadre de la LOLF élargit le champ d'investigation des parlementaires, ce qui renouvelle l'intérêt de l'exercice budgétaire.

Néanmoins, une question ne doit pas être éludée. Pour atteindre nos objectifs de 0,5 % du PNB en 2005 et de 0,7 % en 2012, nous aurions besoin, comme Mme la ministre l'a souligné, de davantage de prévisibilité, laquelle doit prendre en compte l'extinction progressive des annulations de dettes, ainsi que d'une certaine programmation de la montée en puissance des autres instruments. Je ne sais pas si vous serez aujourd'hui en mesure de nous donner un éclairage au-delà de 2006, mais il serait utile qu'un groupe de travail – certainement en existe-t-il déjà un – associant cette fois des parlementaires se penche sur ces questions afin que nous ne soyons pas confrontés à des sauts qualitatifs assez brutaux et diffi-

ciles à réaliser dans le contexte budgétaire que nous connaissons. Madame la ministre, disposons-nous d'une telle programmation nous permettant de respecter les engagements présidentiels ? Quels types d'instruments – bilatéraux, multilatéraux – nous permettront-ils d'atteindre ces objectifs ?

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Jean-Louis Dumont.

**M. Jean-Louis Dumont**. Messieurs les présidents, madame la ministre, j'ai, quant à moi, particulièrement apprécié la capacité d'analyse, de critique et de suggestions de nos deux rapporteurs, chacun dans son rôle, ce qui est, au sein de nos commissions, le signe d'une bonne santé démocratique.

Ma première observation – M. Emmanuelli l'a évoqué dans son rapport – portera sur le PNUD. En effet, nous avons été très nombreux, ces dernières années, à nous inquiéter du manque de crédits et de l'absence de la France dans cet organisme qui appelle souvent au secours. Son document annuel, qui mériterait d'être mieux connu et valorisé, permet de bien mesurer, je n'ose pas dire évaluer, l'évolution et particulièrement l'efficacité ou non des crédits affectés aux grandes politiques humanitaires de solidarité et leurs effets sur les conditions de vie dans les pays en voie de développement. Cela donnerait peut-être plus de responsabilités à celles et ceux qui, de près ou de loin, ont à porter un avis sur les politiques de solidarité. En matière de coopération décentralisée, il est vrai que des collectivités se sont depuis très longtemps lancées dans des actions parfaitement ciblées et suivies, dont on peut mesurer l'efficacité, ce qui permet de mieux faire connaître à nos populations la nécessité d'une vraie solidarité. Cette efficacité peut paraître tout à fait relative lorsqu'on sait les grandes opérations, mettant en jeu des sommes importantes, que notre pays, voire l'Europe, a pu mener. Il n'est certainement pas neutre que les chambres régionales des comptes, comme cela a été précédemment indiqué, mettent en cause ce type de politique. Nous devons être attentifs aux dérives de contrôleurs qui refusent de rendre des comptes, comme l'a souligné le rapport de mon collègue Jégo aux côtés de qui je me trouvais pour mener cette mission. Ils remettent, ainsi, de plus en plus fréquemment en cause l'opportunité des politiques menées !

L'AFD – peut-être la décision a-t-elle été prise, ou le sera-t-elle ce matin – pourrait, semble-t-il, connaître quelques changements avec de nouvelles entrées. Qu'en est-il ? Le conseil de surveillance, auquel je participe en tant que suppléant, prévu la semaine dernière a été reporté à demain. Je suis en outre frappé par le rôle que peuvent jouer les tutelles sur les décisions prises par le conseil de surveillance. L'objectif compte moins que la démarche administrative, dont la lourdeur n'est certainement pas gage d'efficacité et de rapidité de réaction. Certes, l'AFD est capable de se mobiliser. J'ai pu mesurer, depuis quelques années, ses évolutions, ses compétences et ses capacités d'intervention, mais il y a encore trop de freins à son action. La LOLF permettra-t-elle d'être plus efficace et de répondre aux soucis exprimés ici ou là ainsi qu'aux ambitions formulées par les rapporteurs ?

Les grands incendies qui ont touché la Nouvelle-Calédonie l'an dernier m'ont inquiété. J'ai alors posé des questions, orales et écrites, sans jamais obtenir de réponse. Vous me répondrez qu'il est normal de ne pas se préoccuper d'un parlementaire de l'opposition ! Je comprends mieux, après avoir entendu mon collègue Cazenave, pourquoi les ministères ne nous répondent pas toujours !

**M. Richard Cazenave**. Ah, il ne faut jamais critiquer les socialistes ! Qu'est-ce que cela a à voir avec le fait que l'on vous réponde ou non ?

**M. Jean-Louis Dumont**. Ce n'était, monsieur Cazenave, qu'une simple constatation !

L'information sur ces incendies passait difficilement. De plus, nous avons constaté que les secours locaux disposaient de peu de matériel. Enfin, la solidarité ne pouvait pas jouer puisque d'autres pays, en particulier l'Australie, étaient également frappés. Quelles mesures ont été prises à la suite des dégâts constatés ? Des territoires comme la Nouvelle-Calédonie peuvent aussi bénéficier de la solidarité.

J'ai aussi été frappé par l'indifférence face à l'invasion de criquets au Sénégal, en Afrique noire. Quelles conséquences cette catastrophe naturelle aura-t-elle, à terme, sur les récoltes à venir ?

Ce budget a évolué de façon satisfaisante, comme l'ont souligné certains de nos collègues. Mais qu'en est-il des intentions ? Il serait intéressant de mesurer, à la fin de l'année, le montant et la qualité de l'utilisation de ces crédits. Y verrons-nous plus clair grâce à la LOLF et aux indicateurs choisis ? Je n'en suis pas certain. L'annulation de la dette a fait l'objet de critiques, y compris au sein des pays bénéficiaires, car elle entraîne une baisse de l'aide réactualisée. Par conséquent, la contribution française à l'annulation de la dette mériterait plus d'informations afin de mesurer, au regard des budgets votés, les conséquences de cette annulation sur les crédits qui auraient dû être affectés à l'aide publique au développement.

Les ONG ont fait connaître leurs craintes. La vision des ONG impliquées dans une politique conduite par tel ou tel pays ou territoire risque trop souvent de s'opposer aux politiques de l'État et aux options prises par les ministères français concernés, voire par l'AFD. Peut-on être assuré, madame la ministre, que, dans un très proche avenir, la capacité d'évaluation de l'efficacité de l'aide publique au développement permettra une vision plus réelle et plus efficace de l'utilisation des crédits affectés à ces politiques ?

Enfin, les projets éligibles aux aides semblent cheminer avec lenteur. C'est particulièrement le cas concernant les politiques de l'eau, voire de l'assainissement, alors que nos compétences d'ingénierie, en particulier en Lorraine, nous permettraient de les mener à bien, comme on l'a démontré en Amérique du Sud et en Afrique.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme la ministre.

**Mme la ministre déléguée**. Monsieur Emmanuelli, vous avez parlé d'échec du sommet de New York. Permettez-moi de vous rappeler que c'est dans une grande indifférence que la France a plaidé pendant des dizaines d'années en faveur de l'aide au développement et de l'Afrique. Or voilà que, enfin, l'Afrique, notamment, est mise au cœur de l'agenda international. Tel fut en effet le cas au sommet du G 8 à Gleneagles mais aussi à celui de New York dont la déclaration finale, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement, a concerné à 80 % l'aide au développement.

On peut toujours tout voir de manière négative. Mais si l'on met les choses en perspective, il est clair que l'on commence enfin à intéresser la communauté internationale aux problèmes de développement, en particulier de l'Afrique. Nous ne sommes plus seuls à plaider pour les pays concernés, ce qui est une bonne chose.

Je partage par ailleurs votre sentiment : on ne lutte pas contre l'immigration clandestine à coups de mitrailleuse et de mesures répressives. Le discours permanent du Président de la République est que nous devons agir sur les pays sources de l'immigration clandestine. Le développement du Sud est donc indispensable si l'on veut lutter efficacement contre ce phénomène.

Vous m'avez incitée à être ferme dans le rôle de chef de file de l'aide au développement dévolu au ministre de la coopération dans le cadre de la réforme qui a été décidée avant que je prenne mes fonctions et qu'il me revient de mettre en œuvre. Vous connaissez suffisamment ma ténacité et ma détermination pour savoir que je jouerai pleinement ce rôle interministériel, notamment dans le cadre de la conférence d'orientation stratégique et de programmation, où je réunis l'ensemble des ministères concernés et où est décidée la politique de coopération qui, sur le terrain, sera déclinée en projets par l'Agence française de développement ; j'aurai l'occasion de revenir sur ce point en réponse à une question de M. Godfrain.

Vous m'avez interrogée également sur l'annulation de la dette irakienne. Le Gouvernement a souhaité que cette annulation ne perturbe pas la lisibilité de notre aide publique au développement. C'est pourquoi nous avons décidé d'utiliser la facilité prévue par l'accord du Club de Paris, et de lisser sur la période 2005-2008 l'impact en APD de cette annulation.

La dette totale de l'Irak envers la France est d'environ 5 milliards d'euros, composée à parité d'échéances contractuelles et d'intérêts de retard. Les annulations de dettes, qui viendraient ainsi contribuer à l'effort d'APD, devraient s'élever à environ 2 milliards d'euros entre 2005 et 2008.

Cette facilité, qui pourrait bien sûr être utilisée par d'autres pays que la France, ne vaut pas pour autant déclaration d'APD. En effet, l'annulation de créances militaires n'a pas de lien direct avec l'aide publique au développement.

Les montants prévus sont de 510 millions d'euros pour 2005, de 200 millions pour 2006, de 550 millions pour 2007 et 570 millions pour 2008, les estimations pour ces deux dernières années pouvant être modifiées en fonction du taux de change et de la mise en œuvre de l'accord.

Pour ce qui est de la taxe sur les billets d'avion, nous aurons, ainsi que je l'ai déjà indiqué, une réunion fin février ou début mars pour fixer les modalités de son entrée en vigueur, que nous souhaitons voir intervenir dès 2006. Le niveau de cette taxe reste pour l'instant très modeste, de quelques euros sur les vols intra-européens et d'un peu plus pour la classe affaires. Selon nos hypothèses, son produit en année pleine pourrait être de l'ordre de 200 millions d'euros pour la France seule.

Nous souhaitons réussir à mobiliser de nombreux autres États et, si nous y parvenons, la contribution pourrait atteindre 10 milliards de dollars par an. Je citerai à cet égard quelques chiffres afin que tout le monde ait bien conscience de l'intérêt et de l'urgence qu'il y a à trouver des sources innovantes pour financer le développement : tous les experts s'accordent à penser que le monde en développement a besoin de 50 milliards de dollars supplémentaires par an, dont 25 milliards pour l'Afrique. Les annulations de dettes pour les pays les plus pauvres ne venant soulager ces derniers que de 1,5 milliard de dollars environ par an, on mesure l'effort à faire.

Parmi ces sources innovantes de financement, la taxe sur les billets d'avion est particulièrement intéressante : outre que le transport aérien augmente de 5 % par an, les quelques euros supplémentaires demandés aux passagers sur le prix d'un billet d'avion sont sans commune mesure avec les taxes pour la sécurité ou les taxes d'aéroport. Cela n'aura aucun impact sur le transport aérien ni sur la concurrence. En revanche, c'est là une façon simple sur le plan technique de mobiliser des ressources importantes, stables et prévisibles.

Ces nouvelles ressources, nous souhaitons les affecter en priorité aux actions pour la santé et, notamment, à la lutte contre certaines pandémies, en particulier en Afrique. Leur stabilité est donc essentielle pour le traitement, par exemple, des personnes affectées par le virus du sida, qui doit être pérenne. Nous continuerons donc à nous mobiliser sur cette question.

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** Supposons que le monde entier suive l'exemple de la France. Quel serait alors le produit global de cette taxe ?

**Mme la ministre déléguée.** Le minimum estimé est de 10 milliards de dollars par an.

**M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial.** Avec les États-Unis ?

**Mme la ministre déléguée.** En fait, nous proposons un système extrêmement souple. Si certains États peuvent ne pas vouloir l'imposer, la possibilité est offerte de le mettre en place de façon volontaire. En d'autres termes, si, par exemple, les autorités américaines jugent difficile la mise en œuvre d'une telle contribution – et l'on peut penser que tel sera le cas –, les compagnies aériennes, y compris aux États-Unis, pourraient proposer aux passagers de contribuer ou non pour une somme modique à une grande cause, comme la lutte contre les pandémies en Afrique. Compte tenu de ce qu'est le *charity business* aux États-Unis, ce serait certainement très productif. La souplesse du système laisse donc la porte ouverte à sa mise en place sur une base purement volontaire.

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** Ce sont donc au mieux 10 milliards de dollars que l'on peut espérer face à 50 milliards de besoins.

**Mme la ministre déléguée.** Ces 10 milliards sont une évaluation.

En ce qui concerne le rôle de l'AFD, monsieur Godfrain, vous connaissez les principes de la réforme. Le ministère a pour rôle de définir et de piloter des politiques, tandis que l'AFD est l'opérateur qui monte les projets.

Comme toute réforme, elle ne réussira que si l'on s'en donne les moyens. Il se trouve que, pendant trois ans à la tête d'un autre ministère, j'ai déjà exercé la tutelle sur l'AFD, et tout se passait bien. J'ai la ferme volonté de continuer à exercer cette tutelle de l'AFD avec la même vigilance afin que la politique décidée soit mise en œuvre sur le terrain de la façon la plus correcte qui soit et conformément à nos instructions. Au cours des quatre derniers mois, et sur des cas précis, je n'ai pas constaté de problème particulier.

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** La parole est à M. Michel Bouvard.

**M. Michel Bouvard.** Nous vous faisons bien évidemment confiance pour exercer votre tutelle avec fermeté. Mais la mission d'information sur la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances, que j'anime avec trois autres collègues, avait recommandé que l'on donne à l'AFD le statut d'opérateur public au sens de la LOLF. Cela aurait évidemment changé beaucoup de choses quant aux capacités de contrôle du Parlement sur les moyens mis en œuvre par l'AFD et sur la gestion de ses effectifs.

La Cour des comptes avait d'ailleurs formulé la même observation dans son rapport sur l'exécution de la loi de finances pour 2004. Nous aimerions une réponse positive du Gouvernement sur ce point, car l'AFD présente toutes les caractéristiques d'un opérateur public au sens de la LOLF. Ce serait une garantie de transparence et cela permettrait au Parlement de soutenir le Gouvernement dans sa volonté d'exercer une tutelle ferme sur cet organisme.

**Mme la ministre déléguée.** En effet, il y a eu un débat sur ce sujet. L'AFD, opérateur pivot de l'aide publique au développement, ne peut pas être considérée comme un opérateur public si l'on s'en tient aux trois critères retenus par la direction de la réforme budgétaire. Un tel opérateur doit exécuter une politique de l'État contrôlée par l'État ; recevoir une subvention d'exploitation pour charge de service public ou être financé par une fiscalité affectée, voire exécuter une activité principalement non marchande financée majoritairement par l'État ; enfin, avoir vocation à participer à une première étape de consolidation comptable auprès de l'État.

Sur la base de ces trois critères, on ne peut qualifier l'AFD d'opérateur puisque tel n'est pas le cas des structures dont l'activité marchande est majoritaire, soit la majeure partie des EPIC, dont l'AFD, qui est, de plus, un établissement financier relevant du code monétaire et financier.

Le fait que l'AFD ne soit pas considérée comme un opérateur de l'État au sens de la LOLF permet en outre de conserver une cohérence entre comptabilité de l'État et comptabilité nationale, dans la mesure où l'Agence ne fait pas partie du périmètre des administrations publiques.

Cependant, bien que n'étant pas un opérateur public au sens de la LOLF, je tiens à souligner une fois de plus qu'elle est un opérateur pivot pour l'APD.

**M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial.** Il y a un autre argument que celui de M. Bouvard. L'AFD est endettée et le Gouvernement, du moins la direction de la réforme budgétaire, ne souhaite certainement pas qu'en en faisant un opérateur public, la dette publique soit accrue du montant de la dette de l'Agence.

**M. Michel Bouvard.** Et entrer ainsi dans la prise en compte des critères de Maastricht.

**M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial.** Pour cet opérateur très secondaire qu'est la direction du Trésor (*Sourires*), c'est certainement là un argument essentiel.

**M. Michel Bouvard.** Nous poursuivrons ce débat étant donné la position de la Cour des comptes qui n'est pas tout à fait la même que celle de la DRB. En tout cas, Henri Emmanuelli invoque là une raison profonde, qui explique que l'Agence ne soit pas, pour cette direction, un opérateur public.

**Mme la ministre déléguée.** M. Godfrain m'a également interrogée sur le cycle de Doha, notamment à propos du coton. Nous nous sommes mobilisés pour rappeler en permanence que le cycle de Doha est un cycle de développement et pour consolider le traitement de préférence commerciale des PMA ; le problème du coton est au centre des discussions.

Les producteurs de coton notamment africains n'obtiennent pas une juste rémunération à cause des subventions à l'exportation que perçoivent les producteurs de coton américains. Tant qu'il en sera ainsi, nous ne pourrons guère avancer.

Nous soutenons beaucoup cette filière. Nous aurons une réunion à Bruxelles le 23 novembre sur le coton, et un séminaire à Dakar les 24 et 25 novembre.

Nous avançons dans quatre directions.

Tout d'abord, nous plaçons pour que le coton soit éligible à la facilité de choc exogène du FMI, qui est dotée de 600 millions de dollars par an.

Par ailleurs, la France a conduit des travaux sur le lissage des variations du prix du coton. Nous les évoquerons à Dakar les 24 et 25 novembre.

En outre, nous mobilisons des financements pour cette filière par l'intermédiaire de l'AFD. Quelque 100 millions d'euros sont actuellement engagés dans les pays de la zone franc. L'Union européenne, notamment la Commission, est également mobilisée sur cette question, elle dégage des financements pour améliorer la productivité et la qualité de cette filière.

Enfin, nous soutenons, dans le cadre des négociations à l'OMC, l'ensemble des pays producteurs dans leurs efforts pour améliorer leur situation.

S'agissant de l'épargne des migrants, je vous rassure, monsieur Godfrain, votre proposition n'est nullement tombée dans l'oubli. L'idée nous semble même tout à fait séduisante et nous sommes en train de l'expertiser. Nous travaillons dans le cadre des problèmes de codéveloppement, qui, vous le savez, intéressent de plus en plus nos partenaires européens. Simplement, telle qu'elle est rédigée, votre proposition pose quelques problèmes techniques, notamment en ce qui concerne l'intervention de structures essentiellement publiques. Nous pensons qu'il faudrait que d'autres établissements, notamment le Crédit mutuel et peut-être le Crédit coopératif, s'y intéressent également.

**M. Jacques Godfrain, rapporteur pour avis.** Tout à fait !

**Mme la ministre déléguée.** Si le système est trop étatique, il risque de décourager les migrants. Il s'agit d'un problème de fond. Mais nous sommes prêts à en rediscuter avec vous. En tout cas, sur le principe, votre proposition nous paraît aller dans le bon sens.

Vous vous êtes également intéressé, de même que M. Dumont, à la coopération décentralisée. Il s'agit d'un volet essentiel de l'aide publique au développement. D'ailleurs, dans les documents cadres de partenariat, qui est le nouvel instrument de coopération, je souhaite que nous ne nous limitions pas, dans tous les documents que nous négocions avec nos partenaires des pays en développement, à l'aide bilatérale ou multilatérale, mais que nous incluions également le secteur privé et toute la coopération décentralisée. Il ne faut pas que chacun travaille dans son coin. Il faut au contraire mutualiser nos aides pour être plus efficaces.

Nous avons un problème de sécurisation de cette coopération. Une proposition de loi du sénateur Thiollière, adoptée en première lecture le 27 octobre dernier au Sénat et que vous aurez à examiner prochainement, devrait aider les collectivités locales qui mènent des opérations de coopération décentralisée et qui, aujourd'hui, sont dans une situation d'insécurité juridique.

Le golfe de Guinée est une zone particulièrement importante pour la France, qui rassemble des pays francophones et des pays anglophones. Nous n'y conduisons évidemment pas une politique unique.

Nous sommes bien sûr très présents dans les pays francophones, en particulier au Cameroun, et je salue à mon tour nos amis camerounais ici présents. Mais notre aide en faveur des pays anglophones, comme le Ghana, où je dois me rendre prochainement, connaît également une montée en puissance. Le point commun de ces pays, c'est bien souvent les ressources pétrolières et nous faisons tout notre possible pour favoriser une politique de transparence, dans le cadre de l'EITI, l'initiative sur la transparence des industries extractives, à laquelle le Gabon, le Nigeria et le Congo ont adhéré.

M. Cazenave, au nom du groupe UMP, a évoqué les efforts à accomplir en matière de prévisibilité de notre aide. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, j'ai mis en place un groupe de travail interministériel pour que les engagements puissent être programmés sur plusieurs années. Je suis tout à fait prête à vous tenir informés des travaux de ce groupe et à vous transmettre les éléments d'accord que nous aurons obtenus en termes de prévisibilité.

Quant aux annulations de dettes, elles sont, par nature, imprévisibles puisqu'elles dépendent des progrès des discussions des différents pays concernés avec le FMI, et donc des rythmes de réformes, qui peuvent être différents selon les pays.

M. Dumont a posé une question concernant l'AFD et le report de la réunion du conseil de surveillance. Je précise que ce report est provisoire ; il est uniquement dû au fait que le projet de décret sur le nouveau statut de l'AFD est actuellement au Conseil d'État et qu'il faut attendre son avis ; il n'y a pas d'autre interprétation à donner à cette affaire.

Quant aux ONG, je suis tout à fait consciente du rôle essentiel qu'elles peuvent jouer dans notre dispositif de coopération. Nous intégrons dans les documents cadres de partenariat l'aide qui passe par ces ONG, toujours dans le souci d'avoir une programmation générale. Alors que nous concentrons 80 % de notre aide sur trois grands secteurs que nous négocions avec chacun des pays partenaires, je constate que, dans les premiers documents cadres de partenariat, qui sont quasiment prêts, le secteur de l'eau et de l'assainissement est pratiquement toujours retenu par nos partenaires comme secteur prioritaire. L'eau est en effet un élément essentiel, au cœur de toute politique de santé et d'éducation.

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** La parole est à Mme Henriette Martinez.

**Mme Henriette Martinez.** Madame la ministre, vous avez souligné l'engagement financier de la France, il est capital et conforme aux objectifs fixés par le Président de la République pour 2007. Je tiens bien sûr à le saluer, mais je voudrais attirer votre attention sur le fait que l'efficacité de notre APD dépend également de la cohérence du dispositif.

Vous avez souligné l'importance des DCP. En matière de santé, il est primordial que les priorités retenues par le Gouvernement, qui collent très justement aux objectifs du Millénaire pour le développement, soient affichées à travers les DCP par nos ambassades. Or il semble que cela ne soit pas toujours le cas, j'en veux pour preuve le fait que, dans toute l'Afrique de l'Ouest, seul le Niger ait aujourd'hui retenu la santé parmi ses priorités.

Certes, ce n'est sans doute pas le fait du hasard. Ce pays, qui détient de tristes records en matière de fécondité et de pauvreté, a fait l'objet d'un programme de santé mis en œuvre et financé par la France, le programme de Kollo, qui fait aujourd'hui référence dans le monde entier. Ce programme de cliniques mobiles, qui est mis en œuvre depuis trois ans, à travers un partenariat tout à fait novateur, par des praticiens et des techniciens tunisiens, pour des raisons culturelles évidentes, a tellement prouvé sa réussite que le Niger a inscrit sa généralisation dans ses priorités.

Après avoir salué cette réussite de la coopération française, je voudrais savoir qui nous garantit que les 15 millions d'euros que l'AFD va investir dans l'ensemble du programme de santé nigérien, auxquels s'ajouteront 27 millions de dollars de la Banque

mondiale, seront effectivement utilisés de façon optimale pour la santé des populations, par exemple en donnant la priorité à l'amélioration des ressources humaines plutôt qu'à la construction et au béton, même si l'engagement du président nigérien de construire 1 000 centres de santé supplémentaires devait en souffrir. La France a-t-elle les moyens de poser cette exigence ?

Par ailleurs, si nous sommes assurés que nos engagements en faveur de la lutte contre le sida seront tenus, avec 300 millions d'euros versés au Fonds mondial en 2007, et 225 millions d'euros dès 2006, il faut veiller, comme l'avait demandé le CICID, que la coopération française dans ce domaine de la santé ne se résume pas à cette action et que les autres secteurs se voient affecter en moyenne 50 millions de crédits supplémentaires chaque année d'ici à 2007, afin de ne pas aggraver le déséquilibre de la répartition actuelle. En effet, deux tiers des crédits santé de notre APD sont absorbés par le sida. Je voudrais savoir, madame la ministre, où sont ces 50 millions et s'ils seront bien affectés, au premier chef, à la santé des femmes et des enfants sans lesquels il n'y aura pas de recul de la pauvreté, cette pauvreté désespérante qui entraîne irrésistiblement les forces vives de l'Afrique subsaharienne à vouloir coûte que coûte venir en Europe et particulièrement en France.

Enfin, si la pandémie de sida dont l'Afrique subsaharienne est l'épicentre nous préoccupe fortement – c'est un véritable drame contre lequel nous devons tous lutter –, il ne faudrait pas pour autant donner la priorité absolue au sida sur toutes les autres maladies qui rongent l'Afrique.

Toujours en Afrique subsaharienne, la rougeole par exemple tue chaque année à peu près autant d'enfants que le sida : au moins 250 000 enfants de moins de cinq ans. La différence, c'est que le vaccin contre la rougeole existe, qu'il coûte 80 centimes d'euro et que vacciner ces enfants coûterait moins de 250 000 euros par an. Ce n'est pas grand-chose comparés aux 300 millions consacrés au sida pour l'essentiel. Et que dire du paludisme qui, à lui seul, tue plus d'un million d'enfants africains chaque année ?

Sans nier l'importance qu'il y a à accorder une priorité au sida, je voudrais que l'on n'oublie pas les autres maladies telles que la rougeole, qui peut se soigner, ou le paludisme, car ce sont également des fléaux pour la santé des femmes, des enfants, et globalement de toute la population africaine.

Je vous remercie, madame la ministre, de l'attention que vous accordez à ces questions de santé qui me préoccupent tout particulièrement.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme Gabrielle Louis-Carabin.

**Mme Gabrielle Louis-Carabin**. Je voudrais poser une question sur Haïti, qui se trouve non loin de la région de la Guadeloupe.

Madame la ministre, nous sommes allées en Haïti et vous vous êtes rendu compte comme moi de l'extrême pauvreté et de l'instabilité politique de ce pays, même si nous pouvons espérer que les prochaines élections permettront d'améliorer la situation. L'immigration constitue l'unique espoir pour tous les Haïtiens, qui partent vers la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe ou en Amérique. Nous ne pouvons rester insensibles à cet état de fait. La solidarité doit jouer pleinement son rôle.

Haïti a besoin de soutien ; une impulsion nouvelle doit être donnée à la reconstruction de ce pays. Pour éviter l'émigration de plus en plus importante vers nos régions, il faudrait aider les Haïtiens à mettre en œuvre dans leur pays des projets concrets et cohérents de développement durable.

L'Union européenne vient de décider récemment de débloquer des fonds européens pour soutenir les efforts de démocratisation du gouvernement haïtien. Des élections sont en effet prévues prochainement, qui devraient se dérouler dans de bonnes conditions.

Je vous demande donc de préciser la politique d'aide du gouvernement français à Haïti. Non seulement il s'agit d'une question vitale pour nos trois régions d'outre-mer mais il est tout aussi important de permettre aux Haïtiens de rester chez eux.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des finances*. Mme la ministre va à présent répondre aux questions qui lui ont été posées, puis les deux commissions délibéreront successivement pour décider du sort qu'elles réservent aux crédits qui leur sont soumis. Je signale qu'il n'y a pas d'amendements.

**Mme la ministre déléguée**. Vous avez évoqué, madame Martinez, la question cruciale des problèmes de santé dans les pays en développement, notamment en Afrique.

Mais il faut rappeler que ce sont les pays bénéficiaires qui déterminent leurs priorités et leur politique en matière de santé : on parle d'« appropriation de l'aide ». Rien ne les oblige donc à retenir comme secteur prioritaire de notre aide le secteur de la santé. Pour mémoire, trois secteurs prioritaires représentent 80 % de notre aide, sachant que les 20 % restants peuvent être – et c'est souvent le cas – affectés à la santé. On ne peut donc pas parler de négligence vis-à-vis de ce secteur, reconnu comme essentiel par l'ensemble des pays.

À propos du Niger, vous avez évoqué le projet de Kollo, que nous menons en partenariat avec la Tunisie. C'est un projet triangulaire qui sert d'exemple et que nous souhaitons développer. Je me suis rendue au Niger en septembre. Ce pays souffre d'un problème structurel de santé, notamment en matière de fécondité et de malnutrition. Vous l'avez rappelé : le Niger, avec huit enfants par femme en moyenne, détient le record du monde en matière de fécondité. Les problèmes de malnutrition infantile n'y sont malheureusement pas liés à la crise alimentaire, comme on veut bien le faire croire, mais sont de nature structurelle. Sur mille enfants de moins de 5 ans, trois cents meurent chaque année pour des raisons de malnutrition, liées en partie à la démographie.

J'ai pu constater sur place que les besoins prioritaires ne concernent pas le « béton » et la construction de nouveaux centres de santé – ceux-ci sont assez bien répartis sur le territoire – mais les ressources humaines. Ce sont avant tout des médecins et des infirmières que l'on nous demande, pour accueillir les femmes, les prendre en charge et mieux les éduquer, notamment sur les questions de nutrition infantile. Nous partageons avec les autorités nigériennes un même souci d'agir sur cet aspect des choses, par le biais de notre assistance technique.

J'ajoute que, dans la perspective des jeux de la francophonie qui se dérouleront début décembre à Niamey, une réunion ministérielle doit se tenir à Tananarive pour réfléchir au moyen de faire un geste de solidarité supplémentaire envers ce secteur de la santé, afin d'aider le Niger à résoudre ces problèmes structurels.

Concernant le sida, notre contribution au fonds mondial va doubler pour les années 2006-2007, pour atteindre un montant de 40 millions de dollars, ce qui fait de nous le premier contributeur. Ce fonds n'est pas uniquement consacré au sida, il a également pour objectif de lutter contre la tuberculose et le paludisme, qui font des ravages particulièrement importants en Afrique.

Vous avez évoqué la rougeole. Il n'est pas question de donner l'impression d'une compétition quant à l'ampleur de l'hécatombe que peuvent provoquer telle ou telle maladie. Je voudrais en premier lieu rappeler quelques chiffres. Le sida tue chaque année 3 millions de personnes dans le monde et près de 10 000 par jour. Pour les pays en développement, la situation est d'autant plus dramatique que cette maladie a trois caractéristiques. C'est d'abord une maladie qui tue ; actuellement, les personnes infectées sont condamnées. C'est ensuite une maladie qui frappe en priorité la classe d'âge 14-49 ans, c'est-à-dire une population susceptible de créer de la valeur ajoutée et de participer au développement. C'est enfin une pandémie en Afrique, dont la progression et la croissance ruinent les efforts des politiques de développement.

Si notre priorité porte effectivement sur le fonds mondial, je tiens cependant à préciser que, dans le cadre du fonds, 23 % des financements extérieurs sont alloués à la lutte contre le sida, 45 % au paludisme et 50 % à la tuberculose. Le sida ne bénéficie donc pas d'un traitement de faveur.

Les mêmes efforts sont faits pour d'autres maladies. Concernant la rougeole, l'OMS a lancé en Afrique une initiative à laquelle nous participons. Nos efforts se développent également, en marge

du fonds mondial, au sein d'une autre structure multilatérale, le GAVI, alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation. Non seulement nous avons mis en place une contribution de 15 millions d'euros mais, dans le cadre des financements innovants du développement, et conformément à ce qu'avaient souhaité les Britanniques, nous sommes associés à l'IFFIM, les facilités internationales pour la vaccination, ce qui va nous permettre de démultiplier notre effort. C'est en gros entre 80 et 100 millions d'euros par an qui seront consacrés à la vaccination, incluant naturellement la lutte contre la rougeole.

J'en viens à la question qui m'a été posée par Gabrielle Louis-Carabin sur Haïti, où nous étions ensemble il y a quelques semaines. Notre coopération avec Haïti, mise en sommeil en 2001 en raison de la situation politique, a repris depuis 2004.

Notre priorité dans cette coopération concerne l'État de droit, la bonne gouvernance et la sécurité. Nous tâchons de contribuer, avec les Haïtiens et leurs forces de l'ordre, à rétablir un climat de sécurité en Haïti. Par ailleurs, notre effort se chiffre à 10 millions d'euros au titre de l'aide du ministère des affaires étrangères, par le biais de trois fonds de solidarité prioritaires, qui concernent l'éducation et la santé, l'aide alimentaire et budgétaire. À cela s'ajoutent 10 millions d'euros de l'AFD au titre de la santé, de la lutte contre le sida, de l'adduction d'eau et d'électricité et de l'assainissement.

Enfin, la coopération régionale s'exerce à partir de nos départements français d'Amérique. Quatorze projets de coopération régionale relevant du fonds de coopération régionale sont actuellement en cours. Ils impliquent dans le domaine de la santé le CHU de Fort-de-France et l'institut Pasteur de Guyane pour la lutte contre le paludisme ou encore l'université Antilles-Guyane qui a passé des accords avec l'université d'État d'Haïti.

Nous souhaitons évidemment que cette coopération s'amplifie et espérons qu'à la faveur des prochaines élections, fixées au 27 décembre, qui devraient déboucher sur la mise en place d'un nouveau gouvernement en février, Haïti retrouvera un climat sûr et démocratique.

L'Union européenne a débloqué, vous l'avez dit, une aide de 72 millions d'euros, dont 10 millions d'euros d'aide budgétaire. Aussi bien au niveau européen que dans le cadre des réunions de bailleurs de fonds, nous continuons à mobiliser la communauté internationale pour Haïti.

Je terminerai par un enseignement que j'ai tiré de ma visite en Haïti, concernant l'immigration clandestine qui affecte tout particulièrement la Guadeloupe. Nous avons pu constater que cette immigration ne provenait pas de l'ensemble du territoire haïtien mais qu'elle avait plus particulièrement pour source la région des Nippes. Nous sommes donc en train de réfléchir avec les autorités haïtiennes à un projet de coopération ciblé sur cette région et susceptible de dissuader les gens de partir.

C'est, d'une façon générale, la politique que je souhaite mener dans l'ensemble des pays qui constituent une source importante d'immigration clandestine, aux Comores, par exemple, où l'essentiel de l'émigration clandestine vers Mayotte a pour source Anjouan. Il est plus facile d'être efficace quand la région d'origine est identifiée, car cela permet de traiter le problème à la racine, de mieux cibler l'aide pour stabiliser les populations.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des finances*. Je vous remercie, madame la ministre pour vos réponses et vos explications. Nous allons prendre congé de vous et membres des commissions vont maintenant délibérer sur le vote des crédits.

*(La séance est levée à onze heures quinze.)*

# Projet de loi de finances pour 2006

## Réunion de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan

*(en formation élargie)*

### COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du jeudi 3 novembre 2005

#### SOMMAIRE

##### Recherche et enseignement supérieur et article 81 rattaché

- M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.
- M. Jean-Michel Dubernard, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.
- M. François Goulard, ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.
- M. Michel Bouvard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les formations supérieures et la recherche universitaire et la vie étudiante.
- Mme Juliana Rimane, rapporteure pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le programme Formations supérieures et recherche universitaire, et pour le programme Vie étudiante.
- M. Jean-Michel Fourgous, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la recherche.
- M. Michel Lejeune, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour la recherche et l'enseignement supérieur.
- M. Pascal Ménage, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche.
- M. Jean-Marie Binetruy, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour la recherche industrielle.
- M. André Chassaingne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour la recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources.
- MM. Pierre Cohen, Alain Claeys, Mme Anne-Marie Comparini, MM. Frédéric Dutoit, Claude Goasguen, Pierre Lasbordes, Claude Birraux, Jean-Yves Le Déaut, Pierre-André Périssol.
- M. le ministre.

#### PRÉSIDENTICE DE M. PIERRE MÉHAIGNERIE

**M. Pierre Méhaignerie**, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. La réunion de la commission élargie est ouverte.

*(La réunion de la commission élargie commence à neuf heures trente.)*

**M. Jean-Michel Dubernard**, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Madame la ministre de l'écologie et du développement durable, monsieur le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, mes chers collègues, je n'insisterai pas une nouvelle fois sur l'intérêt de cette nouvelle procédure d'examen budgétaire, me contentant de rappeler que son bon déroulement suppose que le Gouvernement et les députés jouent le jeu en se limitant à des interventions brèves et centrées.

Je rends maintenant la parole à M. le président Méhaignerie, grand spécialiste de la LOLF.

**M. Pierre Méhaignerie**, président de la commission des finances. Pas moins de sept rapporteurs ont été nommés pour étudier les quelque treize missions que comportent les deux programmes en discussion ce matin. Sept ou huit départements ministériels sont concernés. Dans ces conditions, pour qu'un véritable dialogue s'instaure, il est impératif que chaque rapporteur s'en tienne à un temps de parole de cinq minutes.

La parole est M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

**M. François Goulard**, ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche. Mesdames, messieurs les députés, le projet de loi de finances pour 2006 consacré à la recherche et à l'enseignement supérieur est le premier à traduire dans les faits et dans les chiffres le pacte pour la recherche. Si la LOLF implique en elle-même des changements considérables, c'est aussi la première fois que le budget reflète ainsi la priorité que le Gouvernement accorde à un secteur essentiel pour le pays : la recherche.

Il est aujourd'hui impératif d'accentuer notre effort de recherche et de permettre à l'économie française de mieux bénéficier de ses retombées positives. Outre l'accroissement des connaissances théoriques et les enjeux en matière d'environnement – sujet que développera ma collègue Nelly Olin – ou de santé, on ne saurait trop insister sur les enjeux primordiaux en termes de compétitivité.

Que l'on considère les efforts nouveaux consentis par les grandes nations et par les pays émergents dans ce domaine et l'attention toute particulière qu'ils portent aux transferts de la recherche vers l'économie, et l'on comprendra que notre avenir se joue sur ces questions.

Innovation due à la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances, la MIREs se substitue cette année au budget civil pour la recherche et le développement, le BCRD. Il est heureux que le lien consubstantiel qui existe entre l'enseignement supérieur et la recherche apparaisse dans cette nouvelle présentation budgétaire, car il est gage de qualité : c'est en quelque sorte la recherche qui tire l'enseignement supérieur vers le haut.

Les crédits de la MIREs sont en progression sensible : 4,6 % en structure courante, mais en réalité 2,2 % en structure constante, ce qui représente 427 millions d'euros de crédits supplémentaires par rapport à 2005, auxquels il faut ajouter 340 millions d'euros de dépenses fiscales supplémentaires et 280 millions d'euros de dépenses extrabudgétaires en provenance du compte d'affectation spéciale.

Cet effort s'inscrit dans un cadre pluriannuel. Le projet de loi de programmation et d'orientation pour la recherche, qui est actuellement examiné au Conseil économique et social et sera bientôt présenté au Parlement, établit en effet une perspective de progression volontariste jusqu'à 2010.

Pour l'année 2006, le fameux milliard supplémentaire pour la recherche se décompose en trois tiers inégaux : 427 millions d'euros de crédits budgétaires, dont 389 pour la recherche et 38 pour l'enseignement supérieur ; 280 millions issus du compte d'affectation spéciale, qui se répartissent en 240 millions pour l'Agence nationale de la recherche et 40 millions de crédits supplémentaires pour OSÉO ANVAR, organisme consacré essentiellement à la promotion de l'innovation dans les PME ; enfin, 340 millions d'euros de dépenses fiscales supplémentaires en faveur de la recherche.

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle, nous prévoyons que le total des moyens publics, dépenses fiscales comprises, affectés à la recherche passera de 19,8 milliards d'euros en 2005 à 20,8 milliards en 2006, pour atteindre 24 milliards en 2010, soit une progression très significative de 27,6 % entre 2004 et 2010.

Les crédits de la MIREs pour 2006 s'élèvent à 20,688 milliards d'euros et j'ai déjà souligné leur taux de progression particulièrement remarquable par rapport à 2005. Plusieurs modifications de structure affectent le périmètre de ses domaines d'intervention : d'une part, sont désormais imputées sur les crédits de la mission les cotisations sociales et pensions civiles, autrefois rattachées aux charges communes ; d'autre part, les versements de l'État aux établissements publics scientifiques et techniques n'étant plus assujettis à la TVA, les subventions à ces établissements apparaissent donc réduites, de même que leurs ressources puisqu'ils sont soumis à la taxe sur les salaires. Cependant, tout compte fait, cette modification de structure laisse apparaître un accroissement des moyens de ces établissements publics de l'ordre de 3 %.

Par nature, les dépenses de la MIREs sont principalement des dépenses de fonctionnement. Sur les 45 % des crédits qu'elles représentent, 39 % sont consacrés aux dépenses de personnel des établissements employeurs, 14 % sont des dépenses d'intervention, le reste étant marginal. La moitié des dépenses, soit un peu plus de 10 milliards d'euros, est consacrée à la grande fonction de l'enseignement supérieur : le programme Vie étudiante bénéficie de 1,7 milliard d'euros et 8,8 milliards d'euros vont à la recherche hors recherche universitaire.

Les effectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche sont en croissance. De 192 700 personnes en 2004, ils passeront en 2006 à 197 000, soit 4 300 emplois supplémentaires représentant une progression de 2,2 % en trois ans. Ces personnels sont répartis à raison de 133 000 agents dans l'enseignement supérieur et 64 000 dans les organismes de recherche. Le premier bénéficiaire des créations d'emplois est l'université, avec 1 900 postes sur les 3 000 créés pour la recherche, dont 1 100 postes d'enseignant-chercheur. Ainsi, les moyens de la recherche s'accroissent en même

temps que ceux de l'enseignement supérieur. Au total, les crédits de l'enseignement supérieur progressent de 3 %, soit sensiblement plus que l'inflation.

L'investissement immobilier universitaire est pour moi un réel souci. Comme souvent, l'État a, au fil du temps, dépensé en fonctionnement au détriment de l'investissement. Nous en payons aujourd'hui le prix, avec des locaux qui, parfois, ne sont pas à la hauteur de ce qu'ils devraient être pour assurer l'enseignement supérieur dans des conditions satisfaisantes. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé un effort de rattrapage, non seulement en augmentant les crédits, mais aussi en recourant à de nouvelles formules de financement, par exemple les partenariats public-privé, qui permettent d'optimiser l'efficacité de la dépense publique.

Les opérations de construction, de maintenance et de sécurité des bâtiments universitaires se voient affecter 573 millions de crédits de paiement, en majorité dans les contrats de plan État-région. Ces derniers connaîtront, à la fin de 2006, un taux de réalisation d'environ 90 %, ce qui est très satisfaisant. De plus, un financement exceptionnel de 100 millions d'euros sera attribué à la fin de l'année à l'immobilier universitaire.

S'agissant de la recherche proprement dite, je n'ignore pas le débat ouvert par les chercheurs et les organisations syndicales sur la novation qu'introduit ce projet de loi de finances en confiant à l'Agence nationale de la recherche une dotation pour les financements par projets. Traditionnellement en France, la recherche bénéficiait de financements affectés soit aux universités soit aux grands organismes de recherche. Ces financements étaient récurrents, avec des augmentations classiques de type budgétaire, et une répartition assez équilibrée, pour ne pas dire uniforme, des taux d'augmentation.

J'insiste sur le fait que cette politique de financement demeure et n'est nullement remise en cause. Néanmoins les moyens supplémentaires dépendront, pour une large part, de la capacité des équipes à répondre aux appels à projets, soumis à l'évaluation de commissions scientifiques.

Une telle méthode introduit une émulation entre équipes de recherche puisque ce sont les meilleurs projets qui obtiendront les crédits supplémentaires. Cette procédure, nouvelle dans notre pays, est très répandue dans les grands pays de recherche ainsi que dans l'Union européenne, notamment pour les programmes-cadres de recherche et développement. La recherche française doit donc s'adapter à cette méthode internationalement utilisée, qui a l'avantage de créer un esprit d'émulation entre équipes de recherche pour obtenir des financements complémentaires.

Cela étant, je le répète, cette nouveauté ne met pas en cause les financements permanents des organismes, qui augmentent en moyenne de 3 % cette année, avec 800 millions de crédits d'engagement.

S'agissant du soutien aux PME, OSÉO ANVAR voit ses moyens augmenter de 40 millions en 2006, et le Gouvernement a l'intention de les accroître à nouveau en 2007, car cette agence est un outil important d'aide à l'innovation pour les PME.

Notre projet de budget comporte également plusieurs mesures en faveur des chercheurs en général et des jeunes chercheurs en particulier. Qu'il s'agisse des postdoctorants, des conventions CIFRE pour les doctorants, de l'allocation de recherche, de la résorption des libéralités, qui sont des statuts extrêmement précaires pour les jeunes chercheurs, ces mesures viennent consolider l'emploi scientifique en ouvrant des perspectives aux jeunes chercheurs, tant dans le public que dans le privé, où l'effort de recherche doit également être stimulé.

L'un des grands volets de la future loi sur la recherche consistera ainsi à favoriser l'interface entre la recherche publique et la recherche privée. D'ores et déjà, le présent projet de budget porte la trace de cet effort. Par exemple, les instituts Carnot, instituts de recherche spécialement dédiés aux transferts entre la recherche et les entreprises, se voient attribuer au sein du budget de l'Agence nationale de la recherche une enveloppe de 40 millions pour encourager ce travail de rapprochement.

S'agissant de la simplification administrative, sujet majeur s'il en est, des réformes extrêmement importantes sont en cours. Tant la simplification du code des marchés publics pour la commande publique en matière de recherche que la suppression du contrôle financier *a priori* pour les établissements publics de recherche feront gagner des mois dans l'engagement de la dépense et des heures de travail aux chercheurs.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des finances*. On voudrait y croire ! (*Sourires.*)

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche**. Soyez sûr, monsieur le président, que l'arrêté interministériel de suppression du contrôle financier *a priori* pour les établissements publics scientifiques et techniques sera bien pris. Pour le CNRS, une telle mesure peut représenter un gain de temps en termes de mois pour l'engagement de la dépense. En outre, l'application à l'ensemble des organismes de recherche des dispositions plus souples qui s'appliquent aujourd'hui aux EPIC est tout aussi décisive pour la commande publique en matière de recherche. Je connais, comme vous, ce chantier jamais terminé de la simplification administrative, mais je suis persuadé que ces deux mesures clés vont incontestablement dans le bon sens.

En conclusion, mesdames, messieurs les députés, vous pouvez constater à travers ce projet de budget la réelle ambition du Gouvernement pour la recherche et l'enseignement supérieur. Dans le contexte budgétaire actuel, les moyens qui y sont consacrés, tant en crédits qu'en emplois, se signalent par leur ampleur. Bien que ce ne soit pas le sujet du jour, l'ambition de cette politique se concentre également sur l'organisation de la recherche à travers le décloisonnement des organismes de recherche et la mise en place de coopérations nouvelles, qui seront facilitées par la future loi sur la recherche. Nous visons aussi la cohérence régionale par le rapprochement de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'économie au sein des pôles de compétitivité.

Notre politique déploie ses efforts en direction tant de la recherche publique que de la recherche privée, comme en témoigne l'amélioration du dispositif de crédit d'impôt recherche figurant dans le projet de loi de finances pour 2006. Cette approche vaut autant pour la recherche fondamentale que pour la recherche finalisée. Beaucoup d'organismes voient leurs moyens augmenter cependant que d'autres sont créés, telle l'Agence de l'innovation industrielle dont la mission est de développer l'utilisation de la recherche au sein de l'économie. L'enseignement supérieur est, lui aussi, directement associé à cette grande politique.

Voilà la présentation que je voulais faire en introduction, et que je pourrai compléter en répondant à vos questions.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des finances*. Je vous propose d'entendre directement les rapporteurs concernés par l'enseignement supérieur.

La parole est d'abord à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les formations supérieures et la recherche universitaire et la vie étudiante.

**M. Michel Bouvard**, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les formations supérieures et la recherche universitaire et la vie étudiante*. Parmi les treize programmes que compte la mission interministérielle, les deux dont j'ai la charge – Formations supérieures et recherche universitaire et Vie étudiante – pèsent respectivement 48,94 % et 8,5 %, ce qui représente 10,125 milliards et 1,700 milliard d'euros.

M. le ministre vient d'évoquer la progression des crédits. Je ne m'y attarde pas. Elle est importante dans le contexte général du « zéro augmentation en volume » du budget de l'État. Cet effort est justifié par le fait que notre pays consacre globalement moins de crédits à l'enseignement supérieur : la dépense pour ce secteur ne représente que 17 % de la dépense intérieure d'éducation et à peu près 1,2 % du PIB, contre 1,3 % en moyenne pour les pays de l'OCDE et 2,7 % aux États-Unis. La hausse des crédits est donc tout à fait justifiée, ce qui ne veut pas dire – et j'y reviendrai – qu'il n'y a pas des économies à réaliser ici ou là.

Je remercie M. le ministre et son cabinet de la diligence avec laquelle ils ont répondu aux questionnaires. Cela n'a pas été le cas de tous les ministères. Nous avons obtenu 84 % de réponses dans le délai requis par la loi organique, c'est-à-dire pour le 10 octobre, ce qui est bien.

Sur l'exécution 2004-2005, je ferai simplement deux remarques : premièrement, je constate une progression des crédits, une fois tenu compte des annulations et des ouvertures de crédits dans la loi de finances rectificative de 2004 ; deuxièmement, je souligne les efforts réalisés par le ministère – qui sont surtout le fait du prédécesseur de M. Goulard, d'ailleurs – sur les crédits de report et sur la consommation des crédits. Cela nous permet d'être dans les clous, puisque les crédits de report ont été ramenés de 3,6 % en 2003 à 1,96 % en 2004.

Après avoir exprimé ma satisfaction sur le budget et sur la méthode, j'en viens, monsieur le ministre, comme c'est la règle dans les commissions élargies, aux interrogations.

Je reviens tout d'abord sur la maquette budgétaire elle-même.

La mission interministérielle ne répond pas à l'ensemble des exigences de la LOLF. Nous n'avons pas obtenu que, dans le programme Formations supérieures et recherche universitaire, qui pèse pour moitié dans les crédits, soient scindées la fonction enseignement supérieur et la fonction recherche. Il nous a été répondu que ce n'était pas possible, à cause notamment du statut des enseignants-chercheurs. J'observe que la Cour des comptes, dans le rapport très intéressant qu'elle a publié il y a quelques semaines, souhaite également que soit mieux connue la partie consacrée à la recherche dans le travail des enseignants-chercheurs. Si cela était possible, plus rien ne s'opposerait à ce que les deux programmes soient scindés.

Je m'interroge, par ailleurs – et je défendrai un amendement à ce sujet –, sur la présence dans le budget Enseignement supérieur et recherche du musée du quai Branly et du Muséum d'histoire naturelle. Même s'il y a un peu de travail de recherche qui y est fait, je pense qu'ils auraient plus leur place dans le volet Culture industrielle et scientifique du programme Culture.

Enfin, je regrette – et j'aimerais que le Gouvernement puisse déposer un amendement comme celui qui a été adopté hier soir sur les crédits de la défense pour y réintégrer les crédits de la gendarmerie – que la mission interministérielle de la recherche et de l'enseignement supérieur ne comporte pas les crédits de la direction des enseignements supérieurs. Je ne vois pas pourquoi ils sont toujours calés dans le programme Vie scolaire.

En ce qui concerne les indicateurs, je salue les progrès accomplis. Néanmoins, des problèmes structurels demeurent, que la Cour des comptes a d'ailleurs soulignés, en ce sens que certains indicateurs sont assis sur des systèmes de référencement qui ne sont pas unifiés.

Tel est notamment le cas des travaux scientifiques. Les publications scientifiques des universités sont aujourd'hui ventilées selon des critères qui ne correspondent à aucun cadre d'ensemble, ce qui fait que, pour une même université, elles peuvent être référencées dans sept, huit, voire dix cadres différents – la Cour des comptes l'a souligné –, ce qui nous pénalise dans les classements internationaux, comme celui de Shanghai. Il serait intéressant de savoir ce que le ministère entend faire en la matière.

L'autre sujet sur lequel je souhaite m'appesantir un peu est celui des emplois et de leur dénombrement, car il pose un véritable problème.

La volonté du législateur lors de l'élaboration de la LOLF était que soient couverts tous les emplois rémunérés à partir du budget de l'État, quel que soit l'employeur. La conception qui a été retenue par le ministère est beaucoup plus restrictive : en effet, seuls sont pris en compte pour les plafonds d'autorisation les agents de l'État dont la rémunération est imputée sur le titre II. Quantité d'emplois échappent ainsi à ce plafond, notamment ceux faisant l'objet d'un recrutement direct par les universités.

Je m'interroge également – et ce point est détaillé dans le rapport – sur le décompte des emplois, qui ne correspond manifestement pas à la réalité. Par exemple, dans le montant total des emplois présenté de manière consolidé dans le PAD, figurent 153 993 équivalents temps plein pour le programme Enseignement supérieur et 13 000 pour le programme Vie étudiante, mais les données fournies pour les emplois sous plafond correspondent à l'année 2006 tandis que celles relatives aux emplois rémunérés par les opérateurs sont les chiffres de 2005, auxquels sont ajoutés les emplois transférés dans le cadre du budget. L'addition des deux types d'emplois ne peut donc donner qu'une idée approximative des emplois de l'enseignement supérieur en 2006.

Se pose par ailleurs le problème des emplois des opérateurs et de la cohérence avec le chiffrage réalisé dans le cadre donné. Une plus grande transparence est nécessaire. J'indique que, dans le rapport qu'elle vient de publier, la Cour des comptes, soulève également ce problème.

Cela étant, je salue l'effort réalisé pour améliorer le taux d'encadrement par étudiant : celui-ci est en progression aussi bien pour ce qui concerne les enseignants que pour les personnels IATOSS. Néanmoins, cette amélioration couvre encore des disparités importantes entre les universités, notamment entre les plus anciennes et les plus récentes. Même si une priorité d'affectation est accordée à ces dernières, il serait intéressant, monsieur le ministre, de voir comment, avec les modifications que vous comptez apporter aux normes San Remo, on peut encore y améliorer le taux d'encadrement.

J'insiste également sur l'importance de la gestion prévisionnelle des emplois. Figure dans le rapport écrit la pyramide des âges des enseignants et des IATOSS : elle est particulièrement inquiétante car on voit se profiler des renouvellements en volume spectaculaires. Cela suppose que l'on améliore la gestion des ressources humaines des universités, et je sais que le ministère s'y emploie. Il serait intéressant que vous puissiez nous indiquer, monsieur le ministre, quelles mesures vont être prises pour rendre la gestion prévisionnelle un peu plus dynamique.

Quelques mots sur le patrimoine des universités.

Vous avez souligné, monsieur le ministre, les efforts réalisés en matière de construction et de mise aux normes de sécurité. Pour ma part, je déplore que l'on connaisse toujours aussi mal le patrimoine des universités. C'est un mal endémique de l'État que de ne pas connaître la situation exacte de son patrimoine immobilier.

Nous savons qu'il y a eu, à partir de 1990, une fièvre de construction, justifiée par une croissance du nombre d'étudiants de 500 000. Cette croissance est aujourd'hui terminée. Il convient désormais de privilégier, d'une part, la réhabilitation et, d'autre part, une meilleure utilisation des locaux. Il est beaucoup plus facile pour un responsable d'université d'exiger des mètres carrés supplémentaires que d'améliorer la gestion des emplois du temps alors que, pourtant, nombre de locaux sont sous-utilisés. L'imposition de ratios permettrait de réaliser des économies substantielles sur le budget de l'État.

Concernant la gestion des universités, nous sommes nombreux à penser que l'expérimentation de l'autonomie est une nécessité pour un certain nombre d'entre elles mais celle-ci ne peut être engagée aujourd'hui compte tenu de la faiblesse de l'encadrement et des structures de gouvernance des universités. Nous savons que le niveau des secrétaires généraux est très variable d'une université à l'autre et qu'il y a un problème de personnels de rang A, donc d'encadrement, pour assurer une bonne gouvernance. Il serait intéressant de connaître votre opinion à ce sujet, monsieur le ministre.

L'évaluation des universités s'est améliorée grâce aux travaux du Comité national d'évaluation, dont nous avons apprécié la qualité. La loi sur la recherche devrait prévoir une structure plus large mais il ne faudra pas perdre les acquis obtenus grâce à ce comité.

En matière d'évaluation, nous péchons encore en deux domaines : premièrement, l'évaluation des enseignants-chercheurs est insuffisante, aussi bien sur le plan interne qu'externe ; deuxièmement, au lieu d'avoir lieu tous les quatre ans, comme il est

prévu, l'évaluation des universités intervient au bout de neuf ou dix ans. À ce sujet, je veux dénoncer le scandale de l'université Pascal Paoli de Corte qui n'a pas été évaluée depuis plus de dix ans. (*Rires.*) Cette situation est absolument intolérable : elle est incompatible avec une bonne gestion des finances publiques et la transparence nécessaire à celle-ci. Quand, monsieur le ministre, une mission d'évaluation se rendra-t-elle enfin à Corte ? Soyez sûr que le rapporteur spécial y veillera personnellement.

Je vais enfin évoquer deux points concernant le programme Vie étudiante.

Je me félicite de l'effort accompli en matière de bourses, qu'il s'agisse des bourses de mobilité accordées aux étudiants français dans le cadre des cycles européens ou des bourses attribuées aux étudiants disposant de faibles niveaux de revenus. Je m'interroge par contre sur celles accordées aux étudiants originaires des pays du Sud, notamment d'Amérique francophone. Plutôt que d'accueillir des étudiants dès le premier cycle, ne serait-il pas de meilleure méthode de proposer aux étudiants qui ont achevé le premier cycle dans leur université d'origine de venir chez nous en deuxième cycle ? Ce serait plus valorisant pour les intéressés et plus efficace tant pour la recherche et la transmission du savoir que pour notre coopération avec ces universités étrangères.

S'agissant du logement étudiant, qui avait fait l'objet du rapport de M. Anciaux, les choses ont démarré à un bon rythme, mais nous n'en sommes toujours qu'à une période de démarrage. Quelles mesures compte prendre le Gouvernement, en liaison avec le CNOUS, pour faciliter la politique foncière, indispensable pour mener à bien les opérations ? Beaucoup d'entre elles sont bloquées pour des raisons foncières ; c'est là encore un mal endémique de l'État français ! Une meilleure coopération avec les collectivités locales est également nécessaire.

Enfin, si le retard en matière de constructions universitaires a été rattrapé en province, ce n'est pas le cas en Île-de-France où les objectifs du contrat de plan État-région ne sont toujours pas atteints. Par ailleurs, nous avons toujours le dossier sensible du désamiantage de Jussieu. Des conclusions ont-elles été tirées de cette opération pour le chantier qui va s'ouvrir à Censier ou risque-t-on de connaître encore le même cirque ?

**M. Jean-Michel Dubernard**, président de la commission des affaires culturelles. La parole est à Mme la rapporteure pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le programme Formations supérieures et recherche universitaire et le programme Vie étudiante.

**Mme Juliana Rimane**, rapporteure pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le programme Formations supérieures et recherche universitaire et le programme Vie étudiante. Les crédits du programme Formations supérieures et recherche universitaire progressent de 3,1 % par rapport à 2005 et ceux du programme « Vie étudiante » de 2,30 %.

Je ne reviendrai pas dans le détail sur projet de budget. Michel Bouvard l'a fait. Je me bornerai, pour ma part, à vous présenter la situation de l'université outre-mer, et à aborder la question de la professionnalisation des cursus universitaires.

Comme vous le savez, l'université est en pleine mutation : explosion démographique, diversification de son public, harmonisation européenne des diplômes et des systèmes d'enseignement supérieur, attentes nouvelles des étudiants comme du monde économique. Désormais, lorsqu'ils ont le choix, les nouveaux bacheliers optent pour des filières plus encadrées et plus efficaces sur le plan pédagogique et offrant de meilleurs débouchés.

Avec la diversification de l'offre de formation rendue possible grâce au nouveau système LMD – licence, master, doctorat –, l'accélération du processus d'autonomie des établissements et la multiplication des défis économiques, l'enseignement supérieur devrait s'ancre davantage dans la réalité de chaque région, aussi bien en métropole qu'outremer, pour les activités tant de formation que de recherche.

Ce processus de territorialisation de l'enseignement supérieur nécessite un échange sur le mode gagnant-gagnant entre les universités, les collectivités territoriales et le monde économique,

ainsi qu'une évolution de la professionnalisation de l'enseignement supérieur, avec l'apparition de nouveaux diplômes créés en liaison avec le monde professionnel.

Le premier point que je développerai concerne la situation des départements d'outre-mer.

Le nombre d'étudiants inscrits en 2004 dans les établissements supérieurs des départements d'outre-mer a progressé de 1,4 %, par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 36 000 étudiants. C'est en Guyane que les effectifs ont augmenté de façon plus significative, alors que, dans le même temps, ils ont légèrement diminué à La Réunion.

Dans les territoires d'outre-mer, les effectifs d'étudiants restent dynamiques, en raison d'un accroissement des inscriptions dans les IUFM.

De plus, il faut noter une forte concentration d'étudiants dans les matières littéraires, tandis que l'on enregistre un faible pourcentage d'étudiants préparant un DUT ou un BTS. Compte tenu des besoins des tissus socio-économiques locaux, vous comprendrez bien que ce type de formation ne peut répondre aux attentes du marché de l'emploi outre-mer, sachant que, bien souvent, ces cursus longs aboutissent à une situation d'échec chez de nombreux étudiants.

Il convient de rappeler que plusieurs facteurs contribuent aux difficultés de ces universités.

D'abord on y trouve un pourcentage d'étudiants boursiers bien supérieur à la moyenne nationale, car ces étudiants sont dispensés du paiement des droits d'inscription. Or ces derniers ne sont pas intégralement compensés par l'État.

Il faut aussi noter l'éclatement de l'université des Antilles et de la Guyane sur les trois départements français d'Amérique. Cela entraîne des surcoûts très importants pour de nombreuses activités, qui ne sont pas prises en compte par le système d'analyse et de répartition des moyens des établissements d'enseignement supérieur. La sous-évaluation des besoins annuels de l'université des Antilles et de la Guyane peut être chiffrée à 1,3 million d'euros. Ce déficit s'accumule année après année.

Le deuxième point de mon intervention concerne la professionnalisation des cursus universitaires.

Avec la création de la licence professionnelle en 1999 et celle des masters professionnels engagée en 2002, l'université diversifie son offre de formation et opère un rapprochement avec le monde de l'entreprise. Les formations professionnelles universitaires participent à la nécessaire mutation de l'université, en préparant à des emplois identifiés et en tendant à rendre ces diplômés directement opérationnels sur le marché du travail. Un véritable partenariat économique entre l'État, l'université et le monde socio-économique prévaut à la conception et au contenu de ces formations. Celles-ci incluent désormais un stage en entreprise en rapport avec les enseignements suivis, mais, malheureusement, pour beaucoup d'étudiants l'obtention d'un stage s'avère être un véritable parcours du combattant.

Les filières de l'enseignement technologique court sont donc plus attractives aux yeux des nouveaux bacheliers, car elles bénéficient d'un taux d'encadrement très supérieur à celui des filières universitaires classiques et assurent souvent un débouché au bout des deux années de formation.

Les directeurs d'IUT craignent – cela a été rappelé récemment – de voir disparaître la spécificité de la formation en IUT par une absorption totale au sein de l'université, et de perdre ainsi leur autonomie financière.

Le véritable sens du maintien des formations courtes ne devrait-il pas devenir le débouché prioritaire des bacheliers professionnels, en les adaptant à la formation scolaire reçue par ces bacheliers ? Une telle évolution supposerait évidemment que les premiers cycles universitaires classiques soient entièrement réorganisés, tant dans leur contenu pédagogique que pour l'accueil et l'encadrement des étudiants, sur le modèle des IUT et des sections de technicien supérieur. Pour redevenir attractives, les universités doivent, de plus en plus, s'appuyer sur la richesse pédagogique et le savoir-faire des IUT dans le domaine de la professionnalisation de l'enseignement supérieur.

drement des étudiants, sur le modèle des IUT et des sections de technicien supérieur. Pour redevenir attractives, les universités doivent, de plus en plus, s'appuyer sur la richesse pédagogique et le savoir-faire des IUT dans le domaine de la professionnalisation de l'enseignement supérieur.

Les licences professionnelles rencontrent un intérêt toujours croissant, cinq ans après leur création, auprès de la communauté éducative et des milieux professionnels.

À la rentrée universitaire de 2004, 1 000 licences professionnelles ont été proposées aux étudiants. À l'issue de la campagne d'habilitation 2005, 240 nouvelles licences professionnelles seront mises en place à la rentrée de 2006 dans les établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, le nombre d'étudiants préparant une licence professionnelle est en augmentation constante depuis la création de ces formations. En quatre ans, ce nombre a été multiplié par six.

Les licences professionnelles couvrent une large palette de secteurs professionnels allant du domaine de la production agricole et industriel au secteur tertiaire. Elles se développent en particulier dans les métiers des services ou les métiers dits émergents.

Toutefois, la constitution de diplômés très spécialisés doit tenir compte de l'évolution très rapide et incessante des métiers et des secteurs professionnels. La compétence acquise devra pouvoir se transférer dans toutes les situations professionnelles. Les compétences généralistes doivent être suffisantes pour permettre des reconversions par la formation professionnelle continue ou par la reprise d'études supérieures.

Des enquêtes montrent que l'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle apparaît de bonne qualité, tant au plan quantitatif que qualitatif, alors que nous connaissons un contexte économique défavorable.

Les licences professionnelles préparées en alternance répondent ainsi aux mêmes objectifs de professionnalisation. Elles sont le plus souvent construites en réponse à une demande des milieux professionnels.

L'apprentissage et les contrats en alternance semblent constituer l'une des voies privilégiées de l'insertion professionnelle des jeunes, par l'expérience et la qualification professionnelle apportée notamment dans les formations de l'enseignement supérieur. Les cursus, dont le programme pédagogique définit des temps d'enseignement alternant théorie et pratique, permettent aux étudiants d'acquérir, à l'issue de leur parcours, un savoir-faire non négociable pour l'exercice de leur métier. Encore faut-il que les stages se déroulent dans des conditions satisfaisantes, ce qui n'est pas toujours le cas.

Le stage en entreprise est partie intégrante du processus de formation. Il doit donc répondre à des exigences de qualité, tant pour le choix du stage et de son contenu, que de son suivi. Les objectifs sont définis en cohérence avec le projet de formation. Le stage n'est pas un emploi. Il s'inscrit dans un projet pédagogique et n'a de sens que par rapport à ce projet.

Les représentants des étudiants et des enseignants-chercheurs ont évoqué une réalité moins satisfaisante, qui pourrait contribuer à ternir les avantages de ces formations. La non-rémunération des stages est un grief souvent formulé. Ils sont impraticables pour les étudiants salariés, ce qui les exclut inéluctablement des formations correspondantes. De ce point de vue, la formation en alternance ou en apprentissage est la seule solution.

Les autres critiques tiennent au fonctionnement des universités et au statut des enseignants-chercheurs.

Le contrôle et le suivi des stages n'entrent – semble-t-il – absolument pas dans les missions des enseignants-chercheurs. Ils ne disposent pas de temps pour encadrer les stages de leurs étudiants, contrairement aux enseignants qui font peu d'activité de recherche, voire pas du tout. Selon les enseignants-chercheurs, l'encadrement des stages ne serait ni valorisé dans la carrière ni rémunéré.

On peut prendre l'exemple de l'IUT de Kourou en Guyane. Son directeur a indiqué que, depuis sa création en 1988, tous les enseignants-chercheurs ont été tellement absorbés par les tâches

administratives, pédagogiques et le montage des stages qu'ils ont été contraints, en partie, de limiter toute activité de recherche. Lorsque le déroulement et le contenu des stages ne font pas l'objet d'un suivi très précis avec des déplacements des enseignants dans les entreprises, ils sont vidés de leur contenu pédagogique et scientifique et, le plus souvent, démotivants pour l'étudiant.

Une charte des stages, contenant des garanties pour les étudiants, avait été élaborée et mise en discussion au ministère, mais elle est malheureusement restée lettre morte. Les stages sont en effet, souvent présentés, par les étudiants, comme des systèmes de pré-recrutement à bas prix et non comme des outils pédagogiques.

Enfin, il semble que le secteur artisanal ne soit pas assez sollicité par les universités pour nouer des partenariats. Le manque de partenaires économiques est pourtant souvent mis en avant par les présidents d'université, pour expliquer la difficulté à organiser des licences professionnelles en plus grand nombre.

Des progrès restent donc à accomplir pour un meilleur dialogue et un meilleur partenariat entre le monde de l'entreprise et le monde universitaire, dans l'intérêt des étudiants et de l'économie de nos territoires.

Ce projet de budget va dans le bon sens, car il a le mérite de mettre au cœur de l'enseignement supérieur la notion d'échanges avec le milieu socioprofessionnel, si longtemps ignoré de l'université et vice-versa.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des finances*. Nous allons maintenant passer à la partie recherche.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la recherche.

**M. Jean-Michel Fourgous**, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la recherche*. Monsieur le ministre, le Gouvernement s'est engagé, depuis deux ans, à placer la recherche parmi les priorités de l'État et il s'y emploie effectivement. En 2005, le budget a connu une progression de plus de 10 %, soit environ un milliard. Pour 2006, l'effort sera poursuivi au même rythme. La recherche française publique et privée bénéficiera donc de moyens supplémentaires très significatifs. La perspective de porter à 3 % du PIB les dépenses en faveur de la recherche est respectée. On ne peut que s'en féliciter et il convient de le rappeler, même si tout n'est pas parfait dans ce projet de budget.

Beaucoup d'hommes politiques parlent de la croissance, sans toujours bien en connaître les composantes. Elle combine trois variables : le capital, le travail et l'intelligence innovante. C'est vers celle-ci que vous avez décidé d'investir. Cet effort s'accompagne d'une vaste réforme du système de recherche, qui sera concrétisée dans la prochaine loi d'orientation pour la recherche.

Nous savons que les déclarations incantatoires sont très à la mode dans la classe politique française, mais elles n'ont malheureusement que très peu d'impact sur l'économie réelle. La décision de soutenir nos pôles d'excellence, de disposer d'une stratégie, de repérer les pôles qui assureront demain un PIB convenable à la France sont des points importants, mais tout cela peut être renforcé par un meilleur pilotage de la recherche.

Notre recherche dispose de moyens importants, mais – tout n'est pas parfait, dois-je le rappeler ? – la France souffre pourtant de résultats insuffisants. Il ne suffit pas de mettre des moyens pour obtenir des résultats. Notre pays se situe au neuvième rang de l'Union européenne en matière de dépôt des brevets. Je sais que nous sommes un pays exceptionnel – on parle toujours de l'exception française ! – mais essayons d'aller au-delà de cette merveille que représente notre pays (*Sourires*) pour nous inspirer de ce que font nos voisins.

Ils privilégient le financement des projets par rapport au financement des structures. La part de financement fixe diminue partout – mais peu en France, même si nous sommes sur la bonne voie –, alors que celle des financements de projets augmente fortement.

La France ne suit pas cette tendance, mais, je le répète, c'est la fameuse exception française. Les frais de structures, les dépenses administratives et les frais fixes de personnel sont, au contraire,

de plus en plus lourds dans le système public, au détriment des investissements et des projets de recherche. Je vous rappelle que le capital qui s'investit sur l'entreprise crée l'emploi. C'est donc bien l'investissement qui produit la richesse et l'emploi.

La recherche publique a des structures trop rigides, alors que les fermetures de laboratoire sont rares, voire inexistantes. On a l'impression, monsieur le ministre, de toucher là à un tabou. Dans le privé, je ne connais pas d'entreprise où un service vieux de plus de dix ans n'ait pas été transformé. Sans doute est-ce encore une exception de notre grand pays ! La mobilité des effectifs des chercheurs vers l'entreprise est très limitée, de l'ordre de 0,4 %. La gestion est centralisée, lente et peu performante.

Ce manque d'efficacité provient d'un mode de gestion administratif centralisé, dépassé, générateur de gâchis et de pertes de temps. Rappelons que, dans nos laboratoires français, il y a des chercheurs très brillants. Ce gâchis d'intelligence au niveau de la gestion administrative nous préoccupe tous, mais le projet de réforme nous permettra vraisemblablement de l'améliorer.

C'est ce modèle à la française qui explique en grande partie que les chercheurs se plaignent d'une insuffisance de ressources. Le ratio chercheur-habitant est en France plutôt bon, si on le compare aux standards européens. Dès lors est-il utile de créer 3 000 postes de chercheur fonctionnaire, alors que la France fait, une fois de plus, figure d'exception dans ce domaine ?

Ne conviendrait-il pas, avant d'augmenter, toujours et encore, les effectifs, de donner plus de moyens à nos chercheurs ou, au moins, de prévoir davantage de postes de contractuel, quitte à mieux les payer ? On donnerait ainsi davantage de souplesse aux laboratoires pour la gestion des effectifs. On attirerait aussi plus de jeunes chercheurs vers la recherche publique.

La recherche française manque de culture d'évaluation. Il n'y a pas de progrès sans évaluation, alors que celle-ci joue un rôle central chez nos voisins, où elle sert à moduler l'attribution des subventions aux équipes de recherche.

Des réformes sont annoncées avec le développement de l'agence nationale de la recherche et la création de l'agence d'évaluation. Je vous en félicite, monsieur le ministre, mais encore faudrait-il qu'en contrepartie, les organismes redondants soient supprimés. Vieille tradition française !

C'est la raison pour laquelle je vous propose de réaliser une économie de 687 000 euros en supprimant les crédits prévus pour le Comité national d'évaluation de la recherche, qui a vocation à être absorbé par l'ANR. Je n'ai d'ailleurs pas compris à quoi servaient les sept postes qui existent encore.

Par ailleurs, afin de rationaliser la gestion des aides à la recherche, il vous est également proposé de les regrouper au sein de l'ANR.

J'ai également identifié une dizaine d'autres comités ou conseils – les structures publiques sont extraordinairement à la mode en France ! – dont certains ne se sont pas réunis depuis 2001. Peut-être n'est-il plus nécessaire de rendre des comptes ? Rendre des comptes à la nation ? Quelle vulgarité ! Pourtant l'activité de ces structures mériterait une sérieuse évaluation. La Cour des comptes l'a d'ailleurs rappelé dans son rapport de 2003. Nous ferons du reste des propositions l'année prochaine, car le système mérite qu'on lui consacre un rapport.

Dans l'intervalle, pourriez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer de quelle manière vous souhaitez organiser le système d'évaluation de la recherche et quelle est la méthode retenue ?

Enfin, s'agissant de la LOLF, force est de constater que la culture d'évaluation n'est pas encore totalement acquise.

Je n'ai pas reçu toutes les réponses sur les choix ou indicateurs justifiant les crédits. Il semble, que cette année encore, la majorité des crédits soient des reconductions, simplement répartis différemment.

Les entreprises à fort potentiel de croissance souffrent d'un déficit de financement. Le crédit impôt recherche est une bonne mesure, même si cela ne règle pas l'ensemble des problèmes de nos entreprises à forte croissance. Elles peinent en effet à trouver

des financements en raison de la durée des cycles de recherche, en particulier pour celles qui débutent. Le risque est trop élevé pour les acteurs institutionnels du financement comme pour le capital risque.

Or les *business angels* ne sont que 3 000 à 4 000 en France – vieille tradition anticapitalistique typiquement française, mais qui fait du mal – contre 50 000 en Angleterre et près de 500 000 aux États-Unis. La raison est simple : ils ne sont pas incités à investir en France.

Certes, il y a les SUIR, les sociétés unipersonnelles d'investissement à risque, mais c'est un échec, car on en compte moins de dix en 2005. Le dispositif est bien trop contraignant. En fait mettre en place des dispositifs contraignants ne sert à rien : il faut les élaborer en accord avec les acteurs du terrain. Ne pourrait-on pas envisager de réformer ce système afin qu'il colle davantage aux réalités économiques ? Oui, en France aussi, il y a des « réalités économiques », même si tels mots peuvent surprendre chez nous !

Il n'en demeure pas moins que nous devons soutenir ce système de financement, et que notre pays reste l'un des leaders européens en termes d'obscurantisme économique !

Nous devons donc soutenir nos pôles d'excellence. En matière de recherche plus qu'ailleurs, nous devons être stratégiques.

Il est bien d'investir 100 sur des projets qui peuvent rapporter 10, mais c'est encore mieux de se concentrer sur ceux qui rapportent le plus et de s'orienter vers des projets où l'on investit 10 et qui rapportent 100. Tenir de tels propos en France s'apparente à une révolution, mais c'est ainsi que l'on redresse un pays qui connaît de graves difficultés budgétaires, car il faut avoir le courage de retirer des crédits aux mauvais projets.

Nous avons des pôles d'excellence, des secteurs dans lesquels nous sommes champions : ce pays est merveilleux, car, en dépit de tous ses soucis, il reste leader mondial dans de nombreux secteurs. Tel est le cas des transports ou de l'énergie, mais nous savons que la concurrence internationale y est particulièrement féroce.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, je vous propose d'anticiper sur les orientations stratégiques qui devront être mises en œuvre dans le cadre des nouvelles missions de l'ANR. Afin d'orienter les crédits vers les secteurs les plus contributeurs à la croissance, je souhaite ainsi orienter 50 millions d'euros sur le programme de recherche dédié aux transports.

Enfin, veillons à ce que les secteurs de l'aéronautique et du spatial auxquels tout le monde est attaché reçoivent des supports à la recherche et à la technologie qui ne soient pas déséquilibrés par rapport à leurs concurrents de l'autre côté de l'Atlantique. Soyons réalistes.

Il s'agit d'appliquer un principe d'équité de traitement. Ne soyons pas plus royalistes que le roi. Cessons de donner des leçons au monde entier, d'invoquer les grands principes. Revenons aux réalités, aux faits, aux chiffres, et sachons être pragmatiques : la concurrence existe, il faut en tenir compte.

Au niveau communautaire, nous devons également veiller à ce que les règles d'encadrement ne soient pas défavorables par rapport aux règles pratiquées dans le monde.

En guise de conclusion et afin de soutenir nos pôles d'excellence, pourriez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, quelle est la stratégie du Gouvernement en termes de pilotage de la recherche ?

**M. Pierre Méhaignerie**, président de la commission des finances. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour la recherche et l'enseignement supérieur.

**M. Michel Lejeune**, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour la recherche et l'enseignement supérieur. Monsieur le ministre, le volet recherche de la MIREs, la mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur, issu de l'ancien budget civil de recherche et de développement technologique – BCRD – qui retraçait l'ensemble du financement public en matière de

recherche, hors mesures fiscales est, cette année, examiné par plusieurs rapporteurs au sein de la commission des affaires économiques.

Le budget de la MIREs est le quatrième budget de l'État en volume. Je me suis plus particulièrement penché sur les programmes Recherche scientifique et technologique pluridisciplinaire, Recherche spatiale, Orientation et pilotage de la recherche, qui relèvent directement du ministre délégué à la recherche et à l'enseignement supérieur, ainsi que sur les programmes Recherche duale civile et militaire, du ministère de la défense, et Recherche culturelle et culture scientifique, du ministère de la culture.

Ces programmes correspondent à des organismes aussi importants que le CNRS (le Centre national de la recherche scientifique) ; l'INSERM (l'Institut national de la santé et de la recherche médicale) ; le CEA (le Commissariat à l'énergie atomique) ; l'INRIA (l'Institut national de la recherche en informatique et en automatique) et le CNES (le Centre national d'études spatiales). Ils sont appelés à jouer un double rôle, de recherche, évidemment, mais aussi d'expertise et d'agence de moyens.

Parallèlement, le développement de l'Agence nationale de la recherche et la création d'un établissement public à caractère industriel et commercial, OSÉO, contrôlant OSÉO ANVAR, annoncent l'un des axes principaux du projet de loi de programme, du pacte pour la recherche : mieux valoriser les résultats de la recherche tout en les adossant à un système de recherche public renforcé, tant en effectifs qu'en moyens afin d'intensifier la dynamique d'innovation et de tisser des liens plus étroits entre la recherche publique et la recherche privée.

L'étude des supports budgétaires de la recherche, c'est-à-dire les moyens des organismes pour le public et les mesures fiscales pour le privé doit donc, au-delà du seul vote de la loi de finances, constituer une introduction très attendue au débat sur le projet de loi de programme.

Le budget de la partie recherche de la MIREs pour 2006 montre, pour la deuxième année consécutive, une croissance significative des moyens tant financiers qu'humains, conformément aux engagements pris par le Gouvernement. Un milliard d'euros supplémentaire est en effet attribué aux activités de recherche et de développement. La part des financements publics de la recherche dans le budget de l'État, restée stable de 2000 à 2005 et légèrement supérieure à 3 %, atteint cette année 4,3 %. Ces moyens nouveaux se répartissent globalement en trois tiers.

Le premier tiers est consacré au renforcement des activités de recherche des établissements publics. Les moyens supplémentaires qui leur sont attribués – 389 millions d'euros dont 105 destinés au renforcement des laboratoires et 3 000 emplois dont 1 100 pour les établissements de recherche – doivent être examinés à la lumière des objectifs et des indicateurs proposés par la nouvelle architecture de la loi de finances.

Le deuxième tiers est attribué au développement de l'Agence nationale de la recherche, mise en place cette année et appelée à être l'agence des moyens de la recherche sur projets, qui disposera de 590 millions d'euros en 2006, soit une augmentation de 280 millions par rapport à 2005. Rappelons et réjouissons-nous que la part importante laissée aux programmes blancs valorise l'initiative des équipes et des laboratoires.

Le troisième tiers relève de mesures fiscales comme le crédit d'impôt recherche, redéfini par loi de finances pour 2004 et dont le dispositif vient d'être renforcé dans la première partie de la loi de finances. Il s'appuiera sur un système de valorisation de la recherche renoué, avec la création d'OSÉO et la mise en place des pôles de compétitivité. Ces derniers devraient participer très activement, avec les contrats de plan État-région, au développement du territoire par les activités de recherche.

L'ensemble de ces mesures devrait donc rendre à la recherche son attrait auprès des étudiants en diversifiant une offre professionnelle, publique ou privée, moins cloisonnée, plus abondante et avec des parcours plus souples et personnalisés, tout en améliorant les conditions d'études et l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs.

Je vais compléter mon intervention par quelques questions.

La nouvelle présentation des mesures fiscales est un outil précieux pour juger de la valorisation de la recherche. Indépendamment de l'impact attendu des réformes complémentaires qui viennent d'être votées, peut-on d'ores et déjà observer un redressement de l'utilisation du dispositif du crédit d'impôt recherche, comme premier résultat de la réforme de 2004, après le déclin des années 2001-2003, tant en termes d'entreprises ayant souscrit une déclaration qu'en montant cumulé du crédit ?

Alors que le conseil d'administration du CNRS vient d'adopter un important projet de réforme, quelle place le Gouvernement assigne-t-il à cet organisme dans le dispositif français de recherche ?

La France a un rôle moteur dans le domaine de la recherche spatiale européenne. Elle est le premier contributeur de l'Agence spatiale européenne. Quels sont les projets phares du CNES ?

Alors que les scientifiques recrutés dans la génération du baby-boom, en passe de devenir le papy-boom, vont atteindre l'âge de la retraite, quels dispositifs sont mis en place pour permettre le renouvellement des équipes de recherche et pour renforcer l'attractivité des études et des carrières scientifiques chez les jeunes ?

L'évaluation de la recherche est une question récurrente. La nouvelle présentation de la loi de finances propose des indicateurs intéressants, du point de vue du citoyen comme du contribuable, mais dont les données sont, cette année, incomplètes. Comment envisagez-vous la réforme du dispositif national d'évaluation de la recherche ?

La décision prise et annoncée par le Premier ministre de ne pas procéder à l'ouverture du capital d'AREVA va entraîner une perte de recettes espérées par le CEA, pour alimenter le fonds de démantèlement civil de défense. Quelles mesures sont prévues pour compenser cette baisse de moyens ?

Enfin, quelle sera l'utilisation du label Carnot nouvellement créé et quels en seront les critères d'attribution ?

Ce budget va dans le bon sens. L'ensemble des propositions budgétaires de la loi de finances pour 2006 me conduit en conclusion, à demander aux membres de la commission des affaires économiques de donner un avis favorable à l'adoption des crédits de la MIREs.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche.

**M. Pascal Ménage**, *rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche*. Monsieur le ministre, le rapport pour avis, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, porte sur les crédits du programme de la MIREs. Ceux-ci s'élèvent en crédits de paiement à 20,688 milliards d'euros dans le projet de loi de finances pour 2006. Je tiens à souligner l'effort du Gouvernement qui marque ainsi sa volonté, pour la deuxième année consécutive, d'augmenter des crédits destinés au financement de la recherche à hauteur de 1,021 milliard d'euros.

Ce choix s'inscrit dans la perspective des objectifs européens fixés aux Conseils de Lisbonne, en 2000, et de Barcelone, en 2002, de faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive au monde ».

Près de 40 % des nouveaux moyens engagés sont orientés vers les grands organismes et les universités. Les domaines les plus faibles sont privilégiés : la recherche privée et le financement sur projets.

À cela, s'ajoutent deux autres grandes orientations : la première est la poursuite de l'effort en direction de l'équipement des laboratoires et des équipes de chercheurs, soit 50,3 millions d'euros ; la seconde est l'articulation avec les pôles de compétitivité permettant de regrouper entreprises, centre de recherches et instituts de formation.

Ainsi, cet effort est généralisé et la hausse globale des crédits se traduit dans chaque secteur, mais à des niveaux différents, ce qui peut expliquer des regrets, voire une certaine amertume constatée au cours de plusieurs auditions.

Néanmoins, cet effort très important traduit la volonté du Gouvernement d'inscrire prioritairement et dans la durée la recherche, en alliant à la fois des moyens accrus et une véritable stratégie, préparant ainsi le projet de loi qui sera débattu devant l'Assemblée en janvier 2006 et qui donnera à la recherche française un cadre rénové lui permettant d'affronter les nouveaux défis internationaux.

Un effort sans précédent est consenti en faveur de l'emploi scientifique. En 2006, 3 000 postes supplémentaires seront créés : 1 900 postes dans les universités, avec une répartition équilibrée entre enseignants-chercheurs et personnels IATOS, ce qui répond à la demande des responsables universitaires auditionnés ; 1 100 postes dans les organismes de recherche dont 100 postes sur CDI dans les EPIC de type CEA.

Cet effort s'inscrit dans une logique d'excellence. Les mesures en faveur des jeunes chercheurs s'élèvent à près de 8 millions d'euros. Cependant, au-delà de la question du financement, je voudrais alerter M. le ministre sur la nécessité impérieuse d'aboutir à un statut social solide du jeune chercheur, point clé d'un retour de nombreux étudiants dans cette voie délaissée depuis ces dernières années. Si la revalorisation de 8 % du taux d'allocation de recherche au 1er janvier 2006 est accueillie favorablement, il n'en demeure pas moins qu'elle devrait s'accompagner d'un mécanisme d'indexation.

Par ailleurs, une vraie réflexion politique doit s'établir dans ce domaine car ici se joue véritablement l'avenir de la recherche. À ce propos, je rappelle que l'ensemble des jeunes chercheurs représente près de la moitié des ressources humaines des laboratoires publics.

Il conviendrait également d'engager une restructuration des bibliothèques en bibliothèques électroniques, lieu privilégié du travail du chercheur. Cette mesure est urgente : la compétitivité internationale nous impose d'être au même niveau que les autres pays dans ce domaine.

Cet effort s'inscrit aussi dans une logique de performance. Celle-ci passe par le développement du financement sur la base de projets et par les agences de moyens, notamment l'ANR et l'Agence de l'innovation industrielle, auxquelles sont alloués des budgets importants : respectivement 350 millions d'euros et un milliard d'euros.

L'ANR a pour vocation de sélectionner et de financer dans le cadre d'appels à propositions des projets de recherche évalués sur la base de standards internationaux. Elle s'adresse donc à tous les organismes publics et privés ainsi qu'aux universités et finance tout le spectre des sciences. Il s'agit d'un atout majeur et décisif car ces agences sont les vecteurs d'une réelle sélectivité. Celles-ci doivent en contrepartie appuyer leurs sélections sur une évaluation incontestable dans ses méthodes et incontestée dans ses résultats.

La limite du système qui nous est proposé est qu'il ne peut entretenir un tissu de chercheurs. Il est donc indispensable qu'il s'adosse en complémentarité aux grands organismes et aux universités. Ce modèle est d'ailleurs celui qui, jusqu'à preuve du contraire, fonctionne avec succès aux États-Unis, en Finlande, au Royaume-Uni et en Allemagne.

Cet effort passe enfin par le développement de la recherche privée. C'est la grande faiblesse de notre système car nous ne lui consacrons que 1,17 % du PIB au lieu des 2 % recommandés à Barcelone. L'AIL créée en juillet 2005 sera là encore indispensable.

Une vraie stratégie doit être mise en place avec un effort tout particulier centré sur la dimension européenne et l'intégration des PME innovantes. Elle se décline à travers les éléments suivants : augmentation de 40 millions d'euros de la dotation d'OSÉO ANVAR, mise en place des contrats d'insertion pour la recherche en entreprise – les CIPRE – et du nouveau label Carnot pour

les institutions ayant une double activité entreprise et recherche fondamentale, enfin relèvement à 10 millions d'euros des seuils de sous-traitance pour le crédit d'impôt recherche.

Je terminerai, monsieur le ministre, par trois questions.

La première déborde le strict cadre du budget et concerne l'inquiétude légitime des présidents d'université quant à la création des futurs campus de recherche. Pouvez-vous nous apporter des précisions notamment sur leur définition et leur intégration dans les PRES ?

La deuxième concerne les centres techniques et industriels dont certains, à la suite d'une réforme de leurs ressources, ne disposeraient plus des moyens nécessaires pour mener à bien leurs missions. Comment comptez-vous améliorer leur financement ?

La troisième est relative à la proposition de la fondation pour la recherche médicale de lancer un mécénat scientifique et médical des entreprises grâce à un crédit d'impôt incitatif calqué sur celui du mécénat culturel. Quelle est votre position à ce sujet ?

Comme le disait Rabelais, l'un des nombreux génies de ma Touraine, « science sans conscience n'est que ruine de l'âme ». Ce budget illustre la science que ce gouvernement a du caractère prioritaire de la recherche pour son action. La direction prise est très satisfaisante. Aussi donnerai-je un avis favorable à l'adoption des crédits.

**M. Michel Bouvard, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** Nous voici arrivés à la fin d'une première série d'interventions, avant de passer à deux autres rapporteurs. À ce moment de la discussion je tiens à souligner que les moyens attribués à la recherche et à l'université pourraient produire des résultats différents selon les méthodes utilisées.

Nous avons promis de simplifier et nous nous sommes engagés dans cette voie, mais, comme le soulignaient les membres du Conseil d'État que je recevais hier, si nous avons supprimé des commissions qui ne se réunissaient plus, nous avons multiplié les procédures et laissé s'empiler les structures. Nos résultats ne sont donc pas à la hauteur de nos espérances.

Je prendrai le cas de certains présidents d'université qui constatent aujourd'hui que les administrations centrales et les syndicats ont tout fait pour couper les marges d'autonomie dont ils jouissaient. Depuis vingt ans, nous promettons de simplifier la vie des Français et des entreprises et nous la complexifions. C'est ce qui est ressenti sur le terrain et telle est malheureusement la réalité.

Monsieur le ministre, pourrions-nous passer, comme cela s'est fait dans d'autres pays, d'une société de défiance à une société de confiance, où la bureaucratie fixerait les objectifs et laisserait ensuite les gens vivre ? Je crains que l'empilement des structures et l'investissement des administrations centrales ne soient un obstacle à cette autonomie qui est la condition du succès dans d'autres pays.

**M. Jean-Michel Dubernard, président de la commission des affaires culturelles.** L'année prochaine, il faudra passer à la présentation de tableaux réalisés sous Powerpoint et trouver une autre organisation car, lorsqu'il y a autant de rapporteurs saisis au fond et de rapporteurs pour avis, le débat est un peu compliqué. Mais nous innovons !

Cela étant, il faut bien avoir conscience qu'il s'agit d'un budget en quelque sorte suspendu : suspendu entre l'ancien système et la LOLF que nous appliquons pour la première fois, suspendu entre ce nouveau mode d'analyse financière et la prochaine loi de programmation. Avoir cela à l'esprit devrait permettre d'atténuer les critiques que nous avons entendues.

Il n'en reste pas moins que toute une série de questions anticipe sur le débat que nous allons avoir au Sénat et à l'Assemblée s'agissant notamment des relations entre les pôles de recherche et d'enseignement supérieur – les PRES – et les universités, des relations entre ces mêmes PRES et les pôles de compétitivité, dont nous avons peu parlé, des relations entre la recherche indus-

trielle et la recherche fondamentale ou encore des relations entre la recherche au sein des universités et la recherche au sein des organismes.

Nous pourrions multiplier les questions, notamment sur le statut et l'évaluation, qui ont déjà été évoqués, quelquefois sous une forme un peu humoristique mais qui a du sens. Et je n'oublie pas la dimension européenne et internationale, qui est systématiquement absente de tous nos débats dans le domaine de la recherche et de l'université, ce qui est proprement effarant.

Pour finir, j'évoquerai d'un mot les labels Carnot.

Monsieur le ministre, si vous avez encore l'occasion d'aller sur les marchés à Vannes, demandez un peu autour de vous ce que sont ces labels. À Lyon, quand je pose la question, on m'envoie directement à la place Carnot. Il faudrait tout de même trouver un autre système que ce label, que personne ne connaît.

**M. Michel Bouvard, rapporteur spécial.** L'histoire est mal enseignée.

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour la recherche industrielle.

**M. Jean-Marie Binetruy, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour la recherche industrielle.** Monsieur le ministre, la recherche industrielle est clairement cette année encore une priorité du projet de loi de finances. Les crédits ouverts au titre du programme Recherche industrielle sont d'ailleurs en forte progression par rapport à la loi de finances initiale pour 2005, les autorisations d'engagement augmentant de plus de 42 % et les crédits de paiement de plus de 24 %.

Il convient en outre de noter que ces crédits seuls ne rendent nullement compte de l'effort financier de l'État pour la recherche industrielle. Celui-ci repose en effet d'abord sur l'affectation de dotations en capital issues du compte d'affectation spéciale, qui est alimenté par le produit des cessions de titre des entreprises du secteur public. Deux organismes bénéficieront de ces dotations : d'une part, la nouvelle agence pour l'innovation industrielle, qui recevra 1 milliard d'euros ; d'autre part, OSÉO ANVAR dont les ressources, compte tenu de cette dotation, progresseront de près de 50 % par rapport à 2005.

L'effort financier de l'État en faveur de la recherche industrielle repose en deuxième lieu sur des dépenses fiscales. Les diverses mesures fiscales dont l'objet principal contribue aux objectifs du programme Recherche industrielle, qui sont énumérés dans l'annexe du projet de loi de finances relative à la MIRE, représenteront ainsi en 2006 une dépense de plus de 770 millions d'euros.

Il se trouve que ces dépenses fiscales n'incluent pas le coût du crédit d'impôt recherche, rattaché au programme 172 : Orientation et pilotage de la recherche. Il est vrai que ce dispositif n'est pas spécifique aux entreprises industrielles. Toutefois, il leur bénéficie très largement, compte tenu de la part prépondérante qu'elles prennent dans la recherche privée conduite dans notre pays. Créé par la loi de finances pour 1983, le crédit d'impôt recherche a été profondément réformé par la loi de finances pour 2004. En conséquence, la dépense fiscale correspondante devrait s'élever en 2005 à 730 millions d'euros contre 480 millions l'année précédente.

Nous avons en outre décidé cette année, dans la première partie du projet de loi de finances, d'accroître encore le caractère incitatif du crédit d'impôt recherche en ouvrant plus largement le bénéfice aux entreprises dont l'effort de recherche est régulier, d'abord en augmentant dans son calcul la part volume, ensuite en relevant son plafond de 8 à 10 millions d'euros, enfin en encourageant davantage l'emploi des jeunes docteurs. Les frais de personnel et de fonctionnement qui leur sont consacrés sont désormais retenus pour le double de leur montant.

Au total, ces mesures devraient faire l'objet d'une augmentation d'environ 300 millions par an en année pleine. La dépense fiscale au titre du crédit d'impôt recherche excédera donc désormais le milliard d'euros.

Les dépenses fiscales pour 1,7 milliard d'euros, les dotations en capital, pour plus d'un milliard d'euros, et les crédits budgétaires du programme Recherche industrielle, pour 577 millions d'euros d'autorisations d'engagement, en augmentation de 42 % par rapport à la loi de finances pour 2005, se combinent donc pour constituer l'engagement global de l'État en faveur de la recherche industrielle.

Cet engagement est désormais mis en œuvre à travers un dispositif institutionnel profondément rénové. Outre la mise en place de l'Agence nationale de la recherche, trois innovations majeures sont intervenues.

La première est la création de l'Agence pour l'innovation industrielle, à la suite des propositions du rapport *Pour une nouvelle politique industrielle* remis au président de la République en janvier 2005 par Jean-Louis Beffa, président de Saint-Gobain. Cette agence sélectionnera et soutiendra de grands programmes d'innovation industrielle afin de créer et de pérenniser des emplois à forte valeur ajoutée, en soutenant l'entrée d'entreprises françaises sur des marchés innovants pour lesquels une demande devrait émerger d'ici cinq à dix ans. À la différence d'autres instruments, il s'agira de concentrer des moyens publics importants pour soutenir des projets jusqu'à la phase de développement pré-concurrentiel et non pas seulement en amont.

Une deuxième innovation importante est la constitution du groupe OSÉO, par le rapprochement de l'ANVAR, acteur majeur du soutien à l'innovation par les PME, et de la BDPME, qui est leur partenaire financier privilégié.

La troisième innovation consiste en la création de pôles de compétitivité, regroupant sur un même territoire entreprises et organismes de recherche et d'enseignement public ou privé travaillant en synergie pour mettre en œuvre des projets innovants. Des subventions publiques seront affectées en priorité à ces pôles et les entreprises conduisant des activités de recherche dans leur périmètre bénéficieront d'avantages fiscaux et sociaux.

Ce nouveau dispositif renforce considérablement le soutien public à la recherche industrielle. Ces évolutions institutionnelles, financées à hauteur des enjeux par le projet de loi de finances pour 2006, ne peuvent donc que me conduire à donner un avis très favorable à l'adoption des crédits du programme Recherche industrielle pour 2006.

Des évolutions complémentaires me semblent toutefois encore possibles et j'aimerais que des précisions me soient apportées sur les points suivants.

D'abord, dans un contexte où la recherche industrielle constitue une priorité et où l'emploi public dans la recherche est relancé avec 3 000 créations de postes dans l'enseignement supérieur et la recherche, seuls quarante-cinq emplois nouveaux de chargés de recherche sont créés dans les écoles d'ingénieur placées sous la tutelle du ministère de l'industrie. Quelques créations de postes supplémentaires ne seraient-elles pas opportunes pour renforcer le lien entre industrie et université dans les écoles des Mines et dans le groupe des écoles des télécommunications ?

Deuxièmement, et ce point conviendra au président Méhaignerie, la réorganisation du dispositif public conduit à améliorer sa lisibilité avec trois acteurs majeurs : OSÉO ANVAR pour l'aide aux PME, l'Agence nationale de la recherche pour la recherche fondamentale, et l'Agence de l'innovation industrielle pour la conduite des grands programmes d'innovation. Toutefois, j'ai constaté l'existence d'une petite structure indépendante, l'association Jessica. Sans juger de la qualité de son action, je me demande s'il ne serait pas plus efficace, tant en termes de moyens publics que de lisibilité pour les entreprises, de confier ses missions à OSÉO ANVAR, par exemple, qui gère par ailleurs la procédure Atout dont l'objectif est proche.

Troisièmement, les avantages fiscaux et sociaux liés aux pôles de compétitivité sont conditionnés par un zonage géographique qui pose toujours des difficultés. Qu'a-t-on fait pour les prévenir ? Le problème n'est pas nouveau.

Quatrièmement, le crédit d'impôt recherche a été profondément amélioré depuis 2004. Toutefois, des avancées supplémentaires me semblent souhaitables en ce qui concerne la prise en compte des dépenses de création de nouvelles collections, secteur proche de la recherche qui n'est aujourd'hui ouvert qu'aux entreprises du secteur de l'habillement, du cuir et de la chaussure alors que d'autres secteurs réalisent également des efforts importants d'innovation en matière de design de leurs produits. Élu du Doubs, je ne peux m'empêcher de citer l'horlogerie.

**M. Michel Bouvard, rapporteur spécial.** Un amendement a été déposé en loi de finances à cette fin !

**M. Jean-Marie Binetruy, rapporteur pour avis.** Peut-on envisager d'obtenir de Bruxelles la possibilité d'étendre ce dispositif ?

Enfin, j'évoquerai un point concernant la nomenclature budgétaire.

Les crédits de l'Agence pour l'innovation industrielle sont rattachés à l'action 2 : Soutien et diffusion de l'innovation technologique. Cela correspond effectivement à la dénomination de l'Agence, mais je me demande si la réalité de son action ne rendrait pas plus pertinent son rattachement à l'action 3 : Soutien de la recherche industrielle stratégique, compte tenu du type de projet que devrait soutenir l'AII.

**M. Jean-Michel Dubernard, président de la commission des affaires culturelles.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour la recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources.

**M. André Chassaigne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour la recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources.** Pour reprendre le mot de M. Méhaignerie, je vais continuer « l'empilage » avec un septième étage !

Monsieur le président, je tiens d'abord à préciser que je ne suis pas le porte-parole du groupe des député-e-s communistes et républicains, M. Dutoit devant intervenir ultérieurement à ce titre.

Le programme relatif à la recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources est essentiel. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il m'a été confié ! (*Rires.*) Il vise l'ensemble des recherches devant aider à mieux gérer les relations entre l'homme et les différents milieux naturels dans le but d'inscrire ces relations dans le cadre d'un développement durable pour que l'exploitation des ressources et des produits issus de ces milieux puisse mieux répondre aux besoins humains.

Bien qu'il dépende du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, nombre de questions abordées dans ce programme constituent un enjeu, notamment pour la revitalisation des territoires ruraux et, plus spécifiquement, pour l'agriculture. Les politiques publiques de soutien à la recherche sont concernées dans les domaines de l'environnement, de la santé, de l'alimentation, de l'agriculture, de l'énergie et de la gestion des risques naturels. C'est dire l'importance de ce rapport. C'est dire aussi que ce programme budgétaire embrasse un champ opérationnel très vaste avec des questions bien concrètes et tout à fait cruciales.

Pour ma part, je mettrai l'accent sur deux aspects que l'actualité récente a mis en valeur – vous vous doutez bien que le rapport est beaucoup plus fourni que ce rapide exposé d'un peu plus de cinq minutes – : d'abord la recherche sur les catastrophes naturelles qui a pour enjeu la vie de dizaines de milliers de personnes, ensuite la recherche sur les agrocomposants qui ouvre des perspectives intéressantes au moment où l'on annonce la disparition des ressources pétrolières.

Les événements qui se sont produits récemment rappellent que le monde est susceptible d'être touché en permanence par des catastrophes naturelles engendrant des pertes humaines et laissant des populations entières totalement démunies. La France n'est pas épargnée puisqu'elle a été frappée notamment par la tempête de 1999 et par la sécheresse de 2003 ; à cet égard je ne citerai pas

des chiffres qui pourraient choquer certains d'entre vous. Aussi, est-il indispensable de conduire des recherches afin d'anticiper les drames que peuvent provoquer les cataclysmes naturels et les événements météorologiques extrêmes. En évitant ou en limitant les dommages, les mesures de prévention scientifique des catastrophes naturelles peuvent donc s'avérer un facteur important du développement durable des sociétés. Répondant à une menace de nature planétaire, ce type de recherche appelle bien entendu une large coopération internationale, la France devant cependant y avoir toute sa place.

La recherche française a mis en avant l'exposition particulière du sud-est de la France et, surtout, des Antilles à des risques de tremblement de terre. S'agissant des Antilles, un programme de recherche cartographiant les failles alentour est nécessaire. Son coût est estimé à un montant total de 100 millions d'euros, en incluant les études déterminant les zones particulièrement exposées et les mesures appropriées pour faire face aux risques. En clair, vous ne retrouverez pas ces 100 millions d'euros dans ce budget.

Quelles assurances pouvez-vous donner que les soutiens financiers nécessaires seront engagés dans cette direction, avec un échéancier ? Un chercheur me parlait de la possibilité d'un échéancier sur dix ans.

À côté des catastrophes brutales du type tremblement de terre ou tsunami, il y a les catastrophes au long cours, notamment le réchauffement climatique. Son étude scientifique suppose la collecte de données à long terme et la participation à l'effort international de recherche suppose la mise en place d'observatoires pouvant fonctionner régulièrement. Trente d'entre eux ont été mis en place sur le territoire français en 2003, non pas en créant des organismes nouveaux mais en labellisant des structures existantes. Pouvez-vous nous indiquer si les moyens seront dégagés – vous apprécierez l'emploi du futur – pour que les laboratoires labellisés puissent – enfin – poursuivre leurs campagnes de mesures ?

J'en viens maintenant aux agrocomposants. Il s'agit de produits issus de déchets et sous-produits végétaux des filières agricoles ou forestières qui ont vocation à se substituer aux hydrocarbures. Ils permettent de remplacer les matériaux plastiques par des matériaux biodégradables, par exemple pour la fabrication d'emballages « verts ». Ils peuvent aussi être utilisés comme source d'énergie alternative aux produits fossiles, à moindre coût et sans rejet polluant pour le chauffage, l'éclairage, voire la cuisson.

Les agrocomposants présentent aussi l'avantage d'être compatibles avec une production organisée en un essaimage de petites unités de transformation de proximité qui limite les nuisances et la pollution liées au transport, avec toutes les conséquences pour l'aménagement du territoire rural. Cette technologie préserve donc les stocks fossiles et limite l'émission de gaz à effet de serre. Elle participe totalement de la recherche des modalités du développement durable, au profit aussi bien des territoires ruraux des pays développés que des pays en développement.

À ce titre, le programme AGRICE – agriculture pour la chimie et l'énergie – engagé en 1994, finance la recherche dans quatre directions : la recherche à long terme sur les biocarburants avec pour objectif d'améliorer leur efficacité ainsi que leur capacité à réduire les émissions polluantes ; la recherche sur les biocarburants avec notamment des études sur le miscanthus, plante à haut rendement de biomasse ; la recherche sur les biomolécules avec par exemple des études pour promouvoir des dégraissants biodégradables issus de protéines d'origine végétale ; la recherche sur les biomatériaux, avec pour objectif l'utilisation de fibres de chanvre en remplacement de la laine de verre ou l'amélioration des qualités du papier carton par l'addition de pulpes de betteraves.

Les données dont je dispose montrent que le soutien financier accordé à l'AGRICE est de l'ordre de 10 millions d'euros par an. Monsieur le ministre, n'est-il pas indispensable d'augmenter de manière plus conséquente les moyens consacrés à la recherche sur les agrocomposants, d'autant que le projet de loi d'orientation agricole a intégré une mesure incitative à l'utilisation des agrocomposants eux-mêmes en interdisant, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la commercialisation et la distribution de sacs ou emballages en plastique non biodégradable ?

Monsieur le ministre, je suis amené à vous poser des questions sur ces deux sujets parmi d'autres, parce que les données budgétaires associées n'apparaissent pas très clairement dans les documents qui nous sont transmis. À cet égard, je ferai quatre remarques.

Premièrement, les crédits de programme représentent globalement 1,136 milliard d'euros, soit 5 % des crédits affectés à l'ensemble de la MIRE. Peut-on considérer que ces chiffres sont proportionnels à l'impact des catastrophes naturelles, qu'il s'agisse du risque de tremblement de terre ou de changement climatique ?

Deuxièmement, ces chiffres évoluent d'une manière peu favorable. On constate, pour 2006, une baisse de 0,5 % pour les actions de recherche proprement dites. N'est-ce pas une forme d'autisme par rapport aux catastrophes auxquelles on assiste au niveau international ? Est-ce la concrétisation d'un soutien appuyé à la recherche en France sur des sujets aussi cruciaux ?

Troisièmement, on a peine à retrouver dans les documents budgétaires les crédits affectés aux deux questions que j'ai mentionnées, ce qui veut dire que la problématique serait la même avec d'autres sujets. Il existe certes une action très large – Recherche pour la sécurité alimentaire, sanitaire, environnement et sur les risques naturels – qui est dotée de 140 millions d'euros, mais ce montant ne sera pas consacré à la recherche, bien sûr, en matière de prévention des catastrophes naturelles. Si j'ai bien compris les règles de la LOLF, cette enveloppe globale n'est même pas garantie puisqu'une action n'est qu'indicative et que les crédits du programme seront affectés aux actions par un fonctionnaire, le directeur de la technologie. Où se trouve le contrôle parlementaire ? *A posteriori* bien sûr, me répondrez-vous.

Quant aux crédits pour la recherche sur les agrocomposants, ils ne peuvent être identifiés au sein des montants globaux du programme. J'ai cherché, mais je n'ai pas trouvé.

**M. Jean-Michel Dubernard**, président de la commission des affaires culturelles. Veuillez conclure, monsieur Chassaigne !

**M. André Chassaigne**, rapporteur pour avis. Quatrièmement, la LOLF repose sur le contrôle d'objectifs par le suivi des critères avec cinq objectifs du programme que je ne vous citerai pas, et c'est dommage. La meilleure prise en compte des risques liés aux catastrophes naturelles et aux variations climatiques n'apparaît pas dans ces cinq objectifs, non plus que la mesure des progrès de la substitution des agrocomposants aux hydrocarbures. C'est dire que ces cinq objectifs sont en fait beaucoup trop généraux.

Je vous ai réservé une surprise pour la fin : contrairement aux six rapporteurs précédents, j'émettrai, pour ce qui me concerne, un avis défavorable sur le programme relatif à la recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources.

**M. Jean-Michel Dubernard**, président de la commission des affaires culturelles. Je souhaitais que la discussion soit un peu plus animée qu'en séance publique, mais cela semble un peu mal parti.

Je vais maintenant donner la parole aux porte-parole des groupes politiques qui n'ont pas encore pu s'exprimer. Ensuite, le ministre répondra de façon globale et synthétique à l'ensemble des questions qui se recoupent à bien des niveaux.

La parole est à M. Pierre Cohen.

**M. Pierre Cohen**. Dans l'hémicycle, nous pouvons interpellier le ministre alors qu'ici nous devons être disciplinés. C'est extrêmement long d'attendre une heure trois quarts.

**M. Jean-Michel Dubernard**, président de la commission des affaires culturelles. Écouter ses collègues est le début de la démocratie !

**M. Pierre Cohen**. Je pensais qu'ici au moins on n'était pas interrompu, monsieur le président !

La commission élargie étant destinée à faciliter les débats et les échanges, je déplore que l'on reproduise la séance publique, en pire puisque l'on n'a pas la possibilité d'intervenir.

Depuis 2002 le budget doit être mis en perspective avec, d'une part, les coupes claires, catastrophiques pour la recherche, qui ont été pratiquées en 2002, 2003 et 2004, et, d'autre part, un projet

de loi annoncé depuis près de deux ans. La façon dont il est distillé – à coups de brouillons de brouillon, puis de brouillons, jusqu'au projet de loi – fait que les rapporteurs se comportent comme s'il avait déjà été voté. Je vous rappelle qu'il n'a même pas été présenté en conseil des ministres. Nous faisons moins bien que les gens qui pensent qu'un texte s'applique dès qu'il a été approuvé en conseil des ministres. Si les parlementaires se comportent ainsi avant même le passage du projet de loi devant le conseil des ministres, la démocratie parlementaire régresse dangereusement.

Il s'agit d'abord d'un budget de rattrapage, contrairement à ce qui a été dit, et non d'un budget prioritaire. Il constitue en outre un budget d'illusion.

Avec l'augmentation d'un milliard votée pour 2005, le budget retrouvait son niveau de 2001 et, en la reconduisant pour 2006, vous compensez l'évolution du coût de la vie depuis 2002. Autrement dit, avec les deux efforts « considérables » d'un milliard, le budget de la recherche est simplement maintenu, puisque, dans la première partie de la législature, le Gouvernement avait sacrifié la recherche. Nous sommes donc loin des affichages ultra-prioritaires, et encore plus loin des engagements européens pris à Lisbonne, qui fixaient un objectif de 3 % du PIB en 2010.

Le budget pour 2006, qui se divise en trois tiers, mérite les mêmes commentaires que celui pour 2005, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un budget d'illusion.

Un gros tiers est consacré à la défiscalisation. Déjà l'année dernière, nous reconnaissons que les mesures fiscales étaient un outil efficace pour développer la recherche, notamment dans l'entreprise qui doit contribuer sur sa part propre, même si nous ne sommes pas d'accord à l'objectif de 3 % du PIB. Cependant vous renouvez une somme conséquente, sans avoir pris le recul nécessaire, sans avoir cherché à savoir à qui profitait la défiscalisation en faisant la part entre les effets d'aubaine et les actions qui exercent un réel levier sur la recherche – qu'elle soit appliquée ou technologique – et qui contribuent véritablement à l'augmentation du savoir. À force d'ajouter des enveloppes aux enveloppes, n'a-t-on pas dépassé largement les capacités d'investissement des entreprises, si bien que les sommes affectées ne seront pas dépensées et que le Gouvernement se borne en fait à un affichage falsifié ? À propos de ces 340 millions, nous aimerions avoir quelques précisions car nous nous interrogeons sur leur efficacité.

Un deuxième tiers est consacré au financement de projets. Depuis trente ans, et nous aurons l'occasion d'en débattre lorsque nous examinerons le projet de loi, la droite s'efforce, cette fois-ci intelligemment,...

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Nous progressons ! (*Sourires.*)

**M. Pierre Cohen.** Il faut dire que vous avez été parfois si premiers que vous avez fait l'unanimité contre vous ! Mais cela est d'autant plus dangereux que vous risquez désormais, en maniant l'illusion, d'arriver à vos fins !

La droite cherche à piloter entièrement la recherche. Vous êtes sur le point de faire basculer un des fleurons de notre force à engendrer du savoir – qui nous a permis, depuis plus de cent ans, de figurer parmi les plus grandes puissances – sous la coupe d'une agence, que vous avez décrétée groupement d'intérêt public, l'Agence nationale pour la recherche que vous avez créée l'année dernière sur un coin de table. Le projet de loi prévoit d'en faire un établissement public à caractère administratif avec un conseil d'administration nommé, apparemment sans conseil scientifique pour fixer les indicateurs puisque les membres du haut conseil scientifique seront également nommés et à la disposition du Gouvernement.

Même s'il est plus petit, ce deuxième tiers, si on le cumule, aboutira en 2010 à donner à l'Agence plus de moyens qu'aux organismes de recherche réunis. Avec 1,5 milliard, elle aura plus que le CNRS. On bascule d'une organisation publique de la recherche, laquelle peut être discutée, à un véritable pilotage. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Quant au troisième tiers, il constitue le point positif dans la mesure où il est le résultat d'un mouvement sans précédent, Sauvons la recherche, qui a été écouté. Le budget prévoit la création de 3 000 postes. Contrairement à ce qui a été dit, ce ne sont pas tous des postes de fonctionnaire ; il y a aussi des postes d'accueil. Un des rapporteurs a donné l'impression qu'il n'y avait rien de pire que de créer 3 000 postes de fonctionnaire. Il s'agit de postes à plein-temps, et le statut qui leur sera attribué permettra aux titulaires de faire de la recherche de façon pérenne.

Il faut insister sur le fait que, sur ces 3 000 postes, on compte 1 080 enseignants-chercheurs. L'université, en phase de massification, en a bien besoin, mais vous savez très bien que, si rien n'est fait pour modifier la place respective de l'enseignement et la recherche, ces postes ne représenteront même pas 540 chercheurs à plein-temps. Un enseignant-chercheur consacre beaucoup de temps à l'enseignement, auquel s'ajoutent des charges de gestion et des tâches diverses allant de l'administration au paramédical. Elles tiennent aussi bien à l'absence d'autonomie des universités qu'au mal-être des étudiants dont bon nombre sont en grande difficulté. C'est pourquoi les enseignants-chercheurs sont obligés de faire beaucoup d'autres choses que de l'enseignement et de la recherche. Loin de moi l'idée de les critiquer, mais il faut admettre que l'effort consenti n'est pas aussi impressionnant que le nombre de postes affiché pourrait le laisser croire.

Par ailleurs, en ce qui concerne les laboratoires, leurs dotations, si l'on fait abstraction des équipements comme Soleil ou ITER, diminuent en réalité de 3 %. Demandez donc aux laboratoires du CNRS. Autrement dit, certains laboratoires auront des postes, du chauffage et des crayons. Difficile de travailler dans ces conditions. Or, et c'est là que vous commettez une erreur, le CNRS fait de la recherche par projet depuis des années. Mais, dans votre esprit, seule la recherche pilotée mérite d'être dotée. À terme, vous condamnez la liberté de la recherche. Vous avez l'exemple concret du prix Nobel, Yves Chauvin, que vous ne financeriez pas aujourd'hui. Il faut donc se méfier des *a priori*, des ratios de rendement préétablis. Parfois, en investissant très peu, on gagne beaucoup, mais personne ne peut le savoir, ni vous, ni nous, ni même les chercheurs !

Je terminerai par cinq brèves remarques.

Premièrement, il faut arrêter de parler de l'évaluation comme vous le faites parce que la fonction publique est la seule à procéder à une réelle évaluation. Qu'il faille l'améliorer, peut-être ! Qu'il faille l'étendre à l'enseignement supérieur, sans doute ! Mais je peux vous garantir que l'évaluation est certainement un fleuron de la recherche publique française, même si l'on n'est pas d'accord sur ses méthodes et sur son périmètre.

Deuxièmement, les allocations pour la recherche frisent l'indépendance. Dans ce domaine, nous avons eu tort nous aussi. Même avec l'augmentation annoncée, on en reste à jouer au yo-yo en dessous et au-dessus du SMIC. C'est inadmissible et – d'autres l'ont déjà dit – il faut absolument un statut et des salaires décents. On ne peut pas admettre que presque la moitié de la recherche soit réalisée par des gens sous-payés. Au fur et à mesure que le temps passe, ils partent ailleurs ou se détournent de la recherche. Pourtant, nous avons besoin d'eux compte tenu de la pyramide des âges.

Troisièmement, il n'y a pas de politique en faveur des étudiants. Elle se limite à des financements d'accompagnement. Les collectivités territoriales n'ont pas forcément intégré qu'elles ont la responsabilité des étudiants. En ce moment, ils souffrent d'un mal-vivre et c'est extrêmement grave.

Quatrièmement, l'espace. Au cours d'un colloque organisé par l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques au Sénat, tout le monde s'est accordé pour reconnaître que, à l'initiative de la France, un service minimum était assuré par l'ensemble des pays européens. Toutefois la compétence et le savoir-faire de notre pays sont en train d'être grignotés. Il ne suffit pas de répéter que nous sommes les premiers. Nous sommes aussi le levier pour une véritable politique de l'espace en Europe mais nous sommes en train de perdre petit à petit du terrain car les savants peuvent se réorienter.

Cinquième et dernier point, la culture scientifique et technique. Nous ne finançons pratiquement que la Cité des sciences. Or, si nous ne doublons pas le budget pour développer la culture scientifique et technique et accompagner tous ceux qui sacrifient leur carrière pour faire de la vulgarisation, la science passera après le management, le foot et toutes les carrières qui sont plus valorisées. Dommage !

**M. Yves Coussain**, vice-président de la commission des affaires économiques. La parole est à M. Alain Claeys.

**M. Alain Claeys**. Monsieur le ministre, notre réunion tombe bien, même si son organisation peut être améliorée. Votre projet de loi n'a pas encore été présenté en conseil des ministres et, dans quelques semaines, les universités vont voter leur budget, un exercice, hélas ! délicat pour beaucoup d'entre elles. Enfin, des décrets d'annulation de crédits paraissent encore, dont nos organismes de recherche sont les victimes.

En ce qui me concerne, je ne m'intéresserai qu'aux universités et, au nom du groupe socialiste, j'ai un reproche à vous faire, monsieur le ministre, et à votre gouvernement : vous refusez de prendre à bras-le-corps la question des universités. Au-delà de nos différences politiques, nous sommes aujourd'hui tous convaincus qu'il ne peut y avoir de projet de loi sur la recherche sans y inclure les universités.

Je veux d'abord formuler quelques mots de commentaire sur le budget.

S'agissant des contrats de plan, essentiels pour l'investissement, un écart se creuse entre les autorisations de programme et les crédits de paiement, aujourd'hui évalué à 800 millions d'euros. Il est donc clair que les objectifs ne pouvant être atteints à l'échéance, il faudra les prolonger. Qu'en est-il exactement ?

En ce qui concerne la maintenance et la sécurité, des points noirs subsistent sur le territoire, dont certains, notamment en matière de sécurité, font courir des risques à des présidents d'université. Comme le rapporteur l'a souligné, il nous manque un état des lieux précis et rigoureux de notre patrimoine immobilier universitaire. De même, sur la question du désamiantage, que j'ai suivie durant de nombreuses années, s'il est important de faire le point sur Jussieu – cela a été rappelé –, il convient de ne pas oublier les autres sites concernés, notamment Censier : pourriez-vous, monsieur le ministre, nous en toucher un mot ?

La situation du logement étudiant, quant à elle, est préoccupante, en région parisienne et ailleurs, du fait que ce secteur n'a pas bénéficié des mêmes efforts que ceux qui ont été fournis pour la restauration. Comme M. Yannick Vallée, le premier vice-président des universités, l'a souligné, ce sont 3 milliards d'euros qu'il manque en dotation de fonctionnement – on s'en rendra compte lors du vote du budget des universités – si l'on souhaite comparer la situation universitaire française avec le sort fait aux universités dans d'autres pays : confirmez-vous ce chiffre, monsieur le ministre ?

Quant à votre avant-projet de loi sur la recherche, à propos duquel je souhaite faire quelques propositions, j'ai déclaré, d'entrée de jeu, que vous ne preniez pas à bras-le-corps la question des universités. J'illustrerai mon propos de quelques exemples.

Les assises de la recherche avaient permis de dégager un large consensus sur le fait que l'amélioration de leur mécanisme de gouvernement était une condition primordiale pour permettre aux universités de jouer un rôle plus important dans la recherche, ce qui implique de modifier la loi de 1984. Or, alors que vous ne cessez d'en parler depuis trois ans, il n'y a rien sur le sujet dans votre avant-projet de loi : c'est la *statu quo* !

De même, votre projet paraît envisager une modulation des obligations de service des enseignants-chercheurs vers un allègement, ce à quoi nous sommes totalement favorables, mais, là encore, vous n'allez pas jusqu'au bout de vos intentions, en hésitant notamment devant la modification statutaire que cette mesure impliquerait. Pouvons-nous espérer que, d'ici à la présentation du projet de loi en conseil des ministres, vous ferez des propositions en ce sens, montrant ainsi, monsieur le ministre, que

vous voulez vraiment vous attaquer à la gouvernance des universités afin de leur offrir, au travers de mécanismes plus démocratiques, les moyens de leur politique ?

Quant aux questions touchant à l'organisation de la recherche, il est bon de rappeler que la communauté scientifique et la communauté universitaire étaient favorables à la création de pôles de recherche et d'enseignement supérieur, dont la proposition avait été lancée lors de la conférence des présidents d'université et reprise à son compte par l'association Sauvons la recherche. Un large consensus s'était dégagé sur le sujet.

Or la création de « campus de recherche » peut avoir pour conséquence – je tiens à le souligner – de vider les laboratoires universitaires de leurs équipes les plus performantes, ce qui serait perçu comme un démembrement de l'université ; du moins est-ce ce que m'ont assuré les présidents d'université et les universitaires que j'ai interrogés sur la question. En effet, à lire de près l'avant-projet de loi, nous nous apercevons d'une contradiction totale entre les campus et les PRES : alors que les PRES permettront de rapprocher sur un territoire donné des unités de recherches des universités et des grandes écoles, un campus de recherche, au contraire, visera, sans le dire, à constituer des pôles d'excellence en dehors des universités.

C'est pourquoi le groupe socialiste vous demande solennellement de supprimer de votre projet la disposition visant à créer ces campus. En le faisant, vous permettriez aux PRES, auxquels vous souscrivez, de développer toutes leurs potentialités, offrant ainsi aux universités le moyen de jouer leur rôle spécifique aux côtés des organismes de recherche. Au contraire, l'architecture de votre projet, du moins telle que nous la percevons – mais peut-être nous trompons-nous –, laisse planer le risque de voir se créer des îlots de richesse et d'excellence dans un océan de pauvreté. L'université a besoin non seulement de pôles d'excellence, mais encore d'une mise en réseau des laboratoires. Les PRES doivent constituer la solution.

**Mme Anne-Marie Comparini**. En effet !

**M. Alain Claeys**. Les campus peuvent la remettre en cause.

M. le président de la commission des finances et M. le président de la commission des affaires culturelles ont regretté la complexité de l'organisation en France de l'enseignement supérieur et de la recherche. Chacun la déplore en effet. Pourtant votre avant-projet de loi laisse à penser qu'elle sera encore aggravée. J'en veux pour preuve non seulement la création, en vue d'une meilleure organisation territoriale de la recherche, de nouvelles personnes morales – établissements publics de coopération scientifique et fondations de coopération scientifique –, les PRES, mais encore celle de deux agences – Agence de l'innovation industrielle et Agence nationale de la recherche –, dont les compétences se recouvriront partiellement et qui s'ajouteront à l'ANDAR. Et le tout sans que les compétences des organismes de recherche existants soient remises en cause ni qu'un dispositif d'évaluation véritablement fiable soit institué.

Du reste, l'avant-projet demeure ambigu, car nous ignorons le véritable objectif que vous poursuivez, monsieur le ministre. Serait-ce de démanteler, sans le dire, les organismes de recherche tels qu'ils existent actuellement, voire de signer l'arrêt de mort du CNRS ? Ce n'est pas manquer à l'objectivité, en effet, que de s'étonner de l'imprécision de l'avant-projet, notamment en ce qui concerne l'articulation entre l'agence nationale et les organismes de recherche. Nous souhaitons obtenir une réponse sur cette question.

Enfin, en France, mettre en cause une grande loi sur la recherche sans réformer parallèlement les universités est impossible, puisque 80 % de l'effort de recherche du pays s'effectue en leur sein. Ce que les universitaires demandent pour leurs universités, ce sont, en relation étroite avec les organismes de recherche, des moyens leur permettant d'assurer leurs missions, une évaluation commune à tous les laboratoires et une organisation cohérente du territoire associant universités, organismes de recherche et grandes écoles ; ils ne veulent pas de nouvelles structures qui, comme les campus, viendraient priver l'université des pôles d'excellence.

Nous sommes prêts à vous suivre sur les PRES, à une réserve près : la contradiction insurmontable entre les PRES et les campus, qui constitue un véritable marché de dupes pour nos universités.

**M. Yves Coussain**, *vice-président de la commission des affaires économiques*. La parole est à Mme Anne-Marie Comparini.

**Mme Anne-Marie Comparini**. L'avantage de la commission élargie est de nous permettre de vous interroger, monsieur le ministre, non seulement sur le budget pour la recherche et l'enseignement supérieur mais également sur l'avant-projet de loi de pacte pour la recherche.

Le projet de budget 2006 a le mérite, comme le Gouvernement s'y était engagé, d'augmenter l'effort que le pays doit consentir pour l'université et la recherche : cette augmentation se vérifie notamment en matière d'emplois, puisque vous proposez la création de 3 000 postes permettant, à la fois, de répondre à des besoins réels, encore amplifiés par la mise en place du LMD, de commencer à rattraper le retard très important en emplois « environnés » et de créer des emplois de chercheurs dans les organismes nationaux.

Comme vous vous y étiez engagé également, vous revalorisez l'allocation de recherche et vous prévoyez des mesures catégorielles en vue d'améliorer la rémunération des chercheurs.

Je formulerai néanmoins trois remarques.

Premièrement, ces mesures ne concernent que la période 2005-2007 : la poursuite de l'effort n'est pas assurée au-delà. C'est dommage.

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche**. Comment faire autrement ?

**Mme Anne-Marie Comparini**. Je le sais bien, mais, je le répète, il est regrettable que des zones de convergences n'aient pu être prévues car il s'agit d'un domaine stratégique qui, en tant que tel, doit éviter les effets « dents de scie ». Ainsi, on devrait pouvoir assurer de façon continue les créations de postes qui sont nécessaires à nos universités et à la recherche. À cet égard, nous restons très en deçà des besoins chiffrés il y a peu par le Commissariat général du Plan. D'ailleurs, à l'instar de Michel Bouvard qui a évoqué l'université, je veux citer la recherche : page 160 de l'Annexe pour la recherche et l'enseignement supérieur du projet de loi de finances pour 2006, en matière d'emplois pour la recherche, les indicateurs retracés dans les tableaux et dans le texte – lorsqu'on prend la peine de le lire – ne convergent pas.

Deuxième remarque : il est bien de revaloriser l'allocation de recherche des jeunes chercheurs, mais la revalorisation proposée, faute d'atteindre un niveau suffisant – celui qui est proposé, à l'étranger, dans toute université moderne –, ne saurait les attirer. Comme Mme Rimane, l'UDF aurait souhaité que le Gouvernement fasse preuve en faveur des jeunes chercheurs d'une plus grande audace en créant un véritable cadre juridique pour des parcours professionnels souples.

Troisième et dernière remarque sur le sujet : comme je l'ai demandé la semaine dernière à M. de Robien, qu'en est-il des contrats pluriannuels pour l'enseignement supérieur privé ? J'avais posé la question l'an dernier à votre prédécesseur, monsieur le ministre : il m'avait répondu qu'il fallait attendre le rapport Chartier. Or celui-ci a été rendu. Que fait-on maintenant ? Il est normal que les ECAM – nous avons besoin d'ingénieurs de production – ou que les ISARA puissent développer une stratégie de formation sur plusieurs années.

En ce qui concerne les locaux, nous connaissons tous la vétusté des campus français. Leur fonctionnement remonte à un autre âge. Les besoins en investissements sont-ils suffisamment pris en compte afin de tenir la comparaison avec les grandes universités européennes ? À lire le tableau de l'évolution des autorisations de programme depuis 2000, la tendance semble à la baisse. Or 2006 sera la dernière année des contrats de plan État-région : ne conviendrait-il pas de préparer très rapidement un nouveau programme de modernisation des campus prévoyant des efforts importants ?

Pour ce qui est de la vie étudiante, et sans revenir sur le système d'aide accordé aux jeunes étudiants en vue de favoriser leur mobilité, le temps ne serait-il pas venu de les aider à financer leurs études ? Les prêts bancaires à taux réduit et fiscalement déductibles, que j'avais demandés l'année dernière, figurent cette année dans le projet de loi.

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche**. En effet !

**Mme Anne-Marie Comparini**. Cependant, un grand nombre des étudiants qui travaillent durant leur scolarité remplissent des emplois qui sont très éloignés de leur domaine d'études. Ne conviendrait-il pas de développer le lien entre études et travail, afin qu'un premier emploi puisse constituer une véritable porte d'entrée ouvrant sur leur insertion professionnelle future ? Cela est d'autant plus nécessaire que le chômage des jeunes diplômés en deuxième et troisième cycles s'est aggravé ces dernières années. Ne pourrait-on également – cela a déjà été demandé – envisager la réglementation des stages obligatoires en entreprise, par le biais d'un accord interprofessionnel ou d'une charte, ce qui permettrait de mieux les encadrer ou de mieux les indemniser ? C'est un défi à relever, mais chacun – le jeune comme l'entreprise – y trouverait son intérêt.

À la lecture du budget, d'autres questions se posent sur la nécessité de développer des axes de compétitivité ainsi qu'une recherche industrielle favorisant le dynamisme de nos entreprises. Je me permets, à cet égard, d'insister sur les CTI, financés en partie par dotation budgétaire. Certains sont excellents. Je viens d'une ville où coexistent un institut Carnot et des CTI spécialisés, l'un dans le textile, un autre dans le cuir, un troisième dans la catalyse. Il faut éviter que les instituts Carnot concurrencent les CTI qui travaillent de manière remarquable pour les PME.

Autre élément à revoir : l'Agence de l'innovation industrielle. Elle va en effet certainement aider les grands groupes, mais pas les PME-PMI innovantes ni les jeunes pousses.

En ce qui concerne l'avant-projet de loi de programmation, on a l'impression que ce besoin de créer de nouvelles organisations, apparu il y a plusieurs années, s'apparente plus à un éclatement du paysage institutionnel qu'à la fondation d'une véritable politique. Il s'agit des fameux organismes redondants dont a parlé M. Fourgous. En effet, le partage des rôles et des financements entre l'ANR et l'ANI n'est pas d'une simplicité évidente ; c'est une litote. Comment un tel dispositif, en maintenant, sans l'organiser, la dualité entre grands organismes nationaux de recherche d'un côté et universités de l'autre, facilitera-t-il la créativité, la souplesse, l'émergence des jeunes équipes largement nécessaires au succès de la recherche ? Comment va-t-on trouver l'équilibre entre recherche fondamentale et recherche industrielle, quand on sait que le milliard supplémentaire annuel pour la recherche incorpore à peu près 480 millions d'euros d'aides directes au secteur privé, et que la MIRE ne voit ses crédits en euros constants n'augmenter que de 0,6 % ou de 1 % si l'on inclut les crédits de l'ANR prévus pour les laboratoires ?

Lors de votre visite à Lyon, monsieur le ministre, des chercheurs vous ont rappelé que sans recherche fondamentale, des pans importants de notre vie quotidienne n'auraient jamais pu être améliorés en profondeur. En d'autres temps, s'il avait fallu estimer l'opportunité d'un financement de cette recherche, peut-être aurait-on conclu négativement.

Pour finir, j'insiste sur ce que j'appelle le couple enseignement supérieur-recherche. Au regard de ce couple, je constate que notre système reste trop centralisé, trop figé, au point de marginaliser des universités où se réalise pourtant, la Cour des comptes l'a affirmé récemment, une part importante de la recherche fondamentale. Aussi la gouvernance des universités doit-elle changer, la direction des pôles bénéficier enfin de plus d'autonomie. Je dirais : laissez-les vivre !

**M. Michel Bouvard**, *rapporteur spécial*. Tout à fait !

**Mme Anne-Marie Comparini.** Lorsque certaines universités ou certains pôles veulent expérimenter l'autonomie, qu'on les laisse donc agir. Cet aspect organisationnel est presque plus important que les moyens financiers dont nous débattons, fussent-ils accrus.

**M. Yves Coussain,** *vice-président de la commission des affaires économiques.* La parole est à M. Dutoit.

**M. Frédéric Dutoit.** Je ne suis pas convaincu par la forme de cette discussion sur le budget de la recherche, sujet pourtant décisif pour l'avenir de notre pays et de sa place dans le monde. Il ne me semble pas, en effet, qu'il s'agisse d'une manière efficace et utile de débattre sur les questions de fond, d'autant que, comme l'a indiqué M. le président Dubernard, ce budget est « suspendu » au prochain projet de loi sur la recherche. Nous devons nous montrer soucieux de cohérence.

Je crois, monsieur le ministre, que le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur est aujourd'hui en colère, colère encore sourde, mais colère néanmoins, car ce budget est non seulement insuffisant en financement et en création d'emplois, mais aussi manipulé, car vous nous présentez un montage complexe de chiffres pour donner l'illusion de répondre aux objectifs de Lisbonne.

Si le gouvernement annonce un milliard d'euros de plus pour la recherche, c'est d'un milliard en euros courants qu'il s'agit. Cette manipulation rend très relatif l'effort consacré en 2006 à la recherche fondamentale. Dans ce pseudo-milliard, on compte 389 millions d'euros pour la recherche publique, 280 millions pour l'ANR et pour l'OSÉO ANVAR, enfin, 340 millions de dépenses fiscales.

En quoi consistent les 389 millions d'euros pour la recherche publique ?

Vous fondez vos affirmations triomphantes sur le budget global de la mission interministérielle de recherche et d'enseignement supérieur, la MIREs, diminué de ce qui constitue le programme 231, à savoir la vie étudiante. Ainsi, dans le projet de loi de finances 2006, on note que les 20,688 milliards d'euros de la MIREs diminués de 1,738 milliard du programme Vie étudiante, donnent les 18,950 milliards affichés pour 2006 dans le pacte pour la recherche.

Surtout, c'est la totalité des hausses de salaires liées à l'augmentation du point d'indice qui entre dans les effets d'annonce et fait gonfler les hausses pour atteindre le milliard. Cela n'est pas négligeable : 97 millions d'euros pour les universités, 40 pour le CNRS, etc., pour la seule augmentation de 1,8 % entre 2005 et 2006 de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Pour ceux qui réclamaient une augmentation en euros constants du budget de la recherche publique, on est donc loin du compte. Les 3 000 postes créés le seront à compter du 1<sup>er</sup> septembre ou du 1<sup>er</sup> octobre 2006 et n'interviennent que peu dans l'effet d'annonce : 27,8 millions d'euros pour l'ensemble des 1 900 postes d'enseignant et de personnels IATOS par exemple.

L'argent supplémentaire versé à l'Agence nationale de la recherche, 240 millions, et à l'OSÉO ANVAR, 40 millions d'euros, sera ponctionné sur le montant des privatisations. Outre le caractère scandaleux de ce bradage des entreprises publiques et des effets dévastateurs de l'ANR sur les organismes et les universités, comment ne pas penser que ces sommes ne pourront pas être pérennes si elles ne dépendent pas de l'impôt. Sur ce point, nos divergences restent fondamentales.

Pour justifier les 340 millions d'euros d'augmentation consacrés aux mesures fiscales, il faut explorer l'ensemble de la dizaine de mesures fiscales proposées aux entreprises dans le cadre de la MIREs, y compris celles contribuant au programme sans que ce soit leur objet principal.

Ainsi, 50 millions d'euros seront consacrés aux exonérations des entreprises participant aux pôles de compétitivité, 100 millions aux déductions d'impôts pour dons aux établissements publics de recherche ou aux petites entreprises innovantes,

80 millions au titre des dons, et jusqu'à 20 millions aux exonérations de charges sur les salaires des jeunes travaillant pendant les congés universitaires.

Que dire de toutes ces mesures, sinon qu'un certain nombre ont été votées récemment et seront probablement très peu utilisées ? On retombe ici dans le mirage des effets d'annonce.

Ce budget s'inscrit bien dans le contexte idéologique du pacte pour la recherche à travers lequel vous confirmez votre politique de précarisation des emplois et de déstructuration des établissements de recherche et du réseau des universités.

Par l'intermédiaire d'un édifice bureaucratique et étatiste, l'essentiel de l'activité scientifique serait voué à la recherche permanente de financements aussi précaires que liés aux exigences des multinationales, des fonds de pension, des capitaux spéculatifs.

Des propositions essentielles des états généraux de la recherche ne sont pas prises en compte.

On ne le rappellera jamais assez : 41 % des jeunes sortis du système éducatif en 2001, 34 % des jeunes ayant obtenu un DESS et 35 % des jeunes ayant obtenu un doctorat la même année avaient, en 2004, un emploi précaire ou étaient chômeurs. Ces cinq dernières années, le nombre d'enseignants-chercheurs recrutés sur contrat précaire s'est accru deux fois plus vite que celui des titulaires. Ainsi 19 % des personnels de la recherche et plus d'un enseignant sur quatre à l'université ont un emploi précaire.

Les jeunes docteurs qui souhaitent continuer à faire de la recherche sont très souvent contraints de s'expatrier, de travailler sous contrat précaire ou en recourant à des bourses ne leur donnant aucun droit social. Cette période de précarité s'appelle le post-doctorat : 36 % des postdoctorants partis aux États-Unis ne trouvent toujours pas d'emploi stable dans les six ans qui suivent leur thèse.

Selon un rapport du Commissariat général du Plan du 28 septembre dernier, la création de 14 700 postes se révélait nécessaire à l'horizon 2013.

Le Premier ministre a annoncé le déblocage d'une première enveloppe de 110 millions d'euros pour la réhabilitation des bâtiments universitaires. Cette mesure, dont les contours restent à préciser, intervient dans un contexte très dégradé concernant l'immobilier universitaire. L'État accuse un retard important dans le versement des crédits de paiement aux universités devant engager des travaux.

De surcroît, rien n'est annoncé pour rattraper les retards et les insuffisances avérés des universités en matière à la fois d'encadrement pédagogique, d'entrée dans la carrière pour les nouveaux enseignants-chercheurs, de statut des doctorants, de dépenses par étudiant qui mériteraient d'être portées à 10 000 euros par an.

Ces différents problèmes de budget sont bien le reflet d'un sous-financement chronique de l'enseignement supérieur et plus particulièrement des universités, dont certaines n'ont trouvé comme seule solution que de se mettre dans l'illégalité en augmentant de façon significative leurs frais d'inscriptions, comme l'a fait l'université Grenoble-II.

Pire encore, la situation sociale très dégradée des étudiants ne fait l'objet d'aucune attention particulière. Pourtant, au mois de juillet dernier, le cumul des différentes augmentations représentait une hausse de 5,6 % des dépenses réalisées par les étudiants, quand, dans le même temps, le Gouvernement a annoncé une revalorisation des bourses et allocations d'études de seulement 1,5 %.

Sur une période de cinq ans, les aides attribuées aux étudiants ont été augmentées de 5 %, cependant que le montant des dépenses obligatoires pour les étudiants a progressé de 20 %. En dix ans, l'augmentation des dépenses des étudiants a été de 33,5 %, quand celle des aides a atteint seulement 21,5 %.

Le bradage de l'enseignement supérieur, de la recherche publique et la paupérisation des étudiants se poursuivent inexorablement. Nous sommes à présent bien loin des annonces triomphantes du Gouvernement.

**M. André Chassaing.** Excellente intervention !

**M. Jean-Michel Dubernard,** *président de la commission des affaires culturelles.* La parole est à M. Claude Goasguen.

**M. Claude Goasguen.** Monsieur le ministre, la nouvelle présentation nous invite à dépasser le strict champ budgétaire pour essayer d'analyser quelques problèmes politiques que rencontrent nos universités. Pour être moi-même universitaire, je reconnais que l'université ne se porte pas bien, d'autant moins bien qu'elle ne dit rien, ce qui n'est pas bon signe. Elle se porte suffisamment mal pour être amorphe. C'est plus inquiétant que satisfaisant.

Ce budget est un bon budget, et vous avez incontestablement obtenu des crédits pour la recherche. Je me contenterai donc de formuler quelques remarques.

Sans parler de réforme, nous sommes à la veille d'une mutation inéluctable de nos universités, en phase avec l'évolution mondiale, laquelle est également inéluctable. Est-elle suffisamment préparée ? Je suis plus sceptique s'agissant du qualitatif, qui ne suit pas toujours, mais était-ce possible dans la mesure où vous avez mis l'accent sur la recherche ?

Je souhaite d'abord que votre ministère soit doté d'une réelle autonomie. Je ne peux pas comprendre qu'il continue à y avoir une fusion entre le ministère de l'éducation nationale et celui des universités. Je ne parle pas des autonomies régulières qui, en fonction du ministre, apparaissent dans les compositions gouvernementales, car elles sont tout à fait aléatoires. Il n'y a qu'une manière pour bénéficier d'une réelle autonomie, c'est d'avoir une direction générale des finances autonome pour le ministère de l'enseignement supérieur. Tout changera à partir de là.

On connaît trop le mécanisme du ministère de l'éducation nationale pour savoir à quel point un directeur général des finances situé rue de Grenelle ne tranche pas forcément en faveur de l'enseignement supérieur. Les résultats sont d'ailleurs parlants à cet égard. Incontestablement, la France a misé sur l'enseignement secondaire, avec des résultats pas toujours significatifs, et, contrairement à d'autres pays européens, laissé de côté l'enseignement supérieur. Cela tient beaucoup à la structure même du ministère et à ce monopole « grenellien » de la direction générale des finances.

Nous devons incontestablement réfléchir à l'autonomie à venir des universités et, en particulier, à leur mode de financement. Peut-on continuer à financer des universités en trompe-l'œil ? Les crédits des universités dépendent du nombre d'étudiants dans le premier cycle. Les présidents d'université, j'en parle en connaissance de cause, ont intérêt, lorsqu'ils veulent avoir de l'argent, à faire de la tête de client puisque les finances suivent, mais ils ont un second intérêt qui ne doit pas échapper, même si ce n'est pas avoué : c'est que le nombre des clients diminue au cours des deux ans du DEUG. On a en effet tout intérêt dans les universités, lorsqu'on a un peu d'aisance, à ne pas retenir tous les étudiants. Ce système est extrêmement pervers. Après, on s'inquiète de voir des étudiants sortir du système universitaire sans diplôme. Tout le monde n'y perd pas et, si les universités arrivent à maintenir un certain niveau, c'est souvent à cause de cette supercherie.

Faire venir des étudiants étrangers d'Afrique francophone n'a pas non plus que des avantages, d'abord parce que les universités francophones que nous avons construites en Afrique sont en crise. L'université de Dakar, et celle d'Abidjan, dans laquelle j'ai eu l'honneur d'enseigner il y a quelques années, sont en train de couler parce que les étudiants viennent en France. Personne ne les en empêche et nous entrons dans la problématique dont a parlé M. Bouvard.

Faisons donc cesser cette hypocrisie du chiffrage dans le premier cycle. Cela ne veut pas dire que je suis favorable à la sélection, mais, en toute hypothèse, avant d'aborder la question de l'autonomie, il faudra examiner la question du financement.

Il faut ensuite parvenir à une véritable évaluation, et je rejoins tout à fait ce qu'a dit le rapporteur spécial à ce sujet. Il n'est pas pensable que les universités continuent à ne pas être évaluées, non seulement sur le plan de leur gestion mais aussi en ce qui concerne l'activité pédagogique. Il est clair que leur niveau ne pourra pas remonter dans un classement mondial si les enseignants n'accep-

tent pas de se soumettre eux-mêmes à une évaluation. Dans le secondaire, des réformes positives ont été menées en ce sens il y a quelques années. Les universités devront faire de même. Je sais bien que vous aurez les pires difficultés à expliquer ça à mes honorables collègues, mais c'est une nécessité.

Autre élément important : l'orientation.

Cela fait dix ans que j'interviens sur le budget de l'enseignement supérieur et, chaque année, je renouvelle cette antienne. Les étudiants ne sont pas orientés car il n'y a pas dans notre système éducatif du secondaire et du supérieur de personnels qualifiés pour le faire. L'orientation et la mise en commun des relations entre l'université et le monde économique se font par des professionnels. Il faut des secteurs spécialisés pour cela, comme dans toutes les universités mondiales. On parle souvent des universités américaines mais il n'y a pas qu'elles. Je suis allé récemment dans des universités allemandes : il y existe des départements entiers consacrés à l'évaluation, à l'orientation et à la mise en commun des relations entre les étudiants et le secteur économique local ou élargi.

En France, seules les grandes écoles en sont dotées. C'est l'une des explications de la supériorité de ces écoles, que je ne remets pas en cause – heureusement que nous les avons –, par rapport aux universités. Monsieur le ministre, je vous en prie, dans les années qui viennent, mettez en place un système de départements qui nous permette d'avoir une orientation efficace et des passerelles.

Sur le plan de la recherche, le fait qu'il n'y ait plus de contrôle financier au CNRS aurait plutôt tendance à m'inquiéter.

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Il n'y a plus de contrôle *a priori* !

**M. Claude Goasguen.** Un jour ou l'autre, il faudra restructurer nos grandes entités de recherche, dont le rendement n'est pas évident et dont la qualité de gestion est pour le moins confuse. J'aurais préféré que le contrôle financier disparaisse dans certaines universités où les projets sont évalués plutôt qu'au CNRS, qui reste tout de même un univers très clos et très obscur.

Cela étant, je suis ravi que vous amélioriez non seulement la masse budgétaire mais aussi la possibilité d'évaluer. Ce budget est incontestablement un bon budget et le groupe UMP le votera, même si nous nous posons des questions pour l'avenir.

**M. Pierre Méhaignerie,** *président de la commission des finances.* Un grand nombre de collègues ont parlé des stagiaires. Je ne voudrais pas que, une fois de plus, on fasse immédiatement une loi médiatique pour régler ce qui existe. Que le ministère ou d'autres mènent d'abord une étude d'impact des diverses situations, et l'on verra ensuite. Un texte a parfois plus d'effets pervers que d'effets positifs lorsqu'on agit trop rapidement.

**M. Jean-Michel Dubernard,** *président de la commission des affaires culturelles.* La parole est à M. Pierre Lasbordes.

**M. Pierre Lasbordes.** Une fois n'est pas coutume, monsieur le ministre, on ne peut que se féliciter de ce projet de budget qui reprend quasiment les engagements pris par le Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale, ce qui mérite d'être souligné dans un contexte difficile.

Je ne reviendrai pas sur les nombreux points forts de ce projet de budget qui ont été largement développés par mes collègues de la majorité ; je me contenterai de deux remarques et de quatre questions.

En ce qui concerne l'ANR, vous avez largement évoqué le débat qui a eu lieu au sein de la communauté scientifique sur l'utilité de créer une telle agence. J'y suis évidemment très favorable. Contrairement à M. Cohen, je crois qu'il faut essayer de voir ce qui se passe à l'extérieur, faire du *benchmarking* avec les meilleurs pays. Cela marche très bien, je ne vois pas pourquoi ça ne marcherait pas en France. Il faut simplement être extrêmement attentif à la transparence dans l'évaluation des projets et l'affectation des crédits, notamment pour la recherche fondamentale.

Pour la sécurité des bâtiments universitaires, vous avez proposé 30 millions de crédits. Je pense que ce ne sera pas suffisant vu l'état du patrimoine, mais c'est un premier pas.

S'agissant des jeunes, on ne peut que se féliciter de l'augmentation de 8 % des allocations de recherche, mais il serait intéressant d'indexer une fois pour toutes cette allocation sur le SMIC.

Vous avez parlé de la résorption des libéralités. Quand aura-t-on fini de les résorber ? C'est un débat qui existe depuis plusieurs années, et je voudrais qu'elles soient résorbées d'une manière définitive pour qu'on n'en parle pas chaque année.

S'agissant de la recherche privée, l'objectif de Lisbonne est que 3 % du PIB soient consacrés à la recherche : 2 % pour le privé et 1 % pour le public. Selon M. Ménage, le privé en est à 1,17 %. Que peut-on faire pour l'inciter un peu plus à atteindre les 2 % fatidiques ?

Le crédit d'impôt recherche est renforcé. Dont acte, mais a-t-on mesuré l'impact sur les mesures précédentes ? Pourrait-on avoir les résultats avant la discussion du projet de loi ?

**M. Jean-Michel Dubernard**, président de la commission des affaires culturelles. La parole est à M. Claude Birraux.

**M. Claude Birraux.** Ce budget a en filigrane la loi d'orientation et de programmation sur la recherche. Un certain nombre de questions y trouveront donc une réponse. Le groupe UMP l'approuvera car il respecte les engagements qu'avait pris le Premier ministre. Il n'est donc pas facile alors d'être dans l'opposition, car j'ai même connu une époque où les grands organismes de recherche devaient emprunter auprès des banques pour payer les salaires des mois de novembre et de décembre à la suite de régulations budgétaires. C'était entre 1981 et 1986. (*Exclamations.*)

Le haut conseil pour la recherche sera un instrument phare, et je regrette un peu qu'il soit créé par décret et ne figure pas dans un article 1er, simplement pour le symbole. Pour avoir plus de visibilité, il lui faudra par la suite acquiescer de la légitimité et organiser l'interface entre le monde scientifique, le monde politique et le monde économique. Comme je l'ai dit à Grenoble, il serait bon que des parlementaires y siègent, pourquoi pas des membres de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Par ailleurs, je ne veux pas qu'on oppose encore recherche fondamentale et recherche appliquée. Si vous n'alimentez pas le tonneau de la connaissance, le robinet vers la recherche appliquée sera rapidement tari. Le CERN, pour ne donner qu'un exemple, fait de la recherche fondamentale. Que les chercheurs traquent le boson de Higgs n'empêche pas les gens de dormir dans le monde. Pourtant, cela a permis le développement de l'imagerie médicale de haute résolution, et l'on peut traiter aujourd'hui par protonthérapie des tumeurs cancéreuses de manière très précise et très efficace.

De la même manière, Dieu sait si je suis favorable à l'évaluation mais elle doit reposer sur des critères objectifs et identiques pour tous et prendre en compte la pluridisciplinarité, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent. Dans le cadre du partenariat entre science et Parlement organisé par l'académie des sciences et l'office parlementaire, deux chercheurs qui font de la biologie structurale ont fait l'un de la physique et l'autre du génie chimique. Dans quelle discipline faut-il les évaluer ? Je suis à 200 % pour l'évaluation, mais gardons tout de même un petit espace de liberté. Ce qui me fait douter, ce sont les récompenses tardives accordées à Alain Connes et à Miroslav Radman. Prenons garde à ne pas avoir des systèmes couperets pénalisant des chercheurs qui prennent un petit peu plus de temps pour aboutir.

J'en viens à quelques questions.

Comme Pierre Méhaignerie, je vous félicite d'abord pour le choix du contrôle *a posteriori* qui est un progrès en matière de simplification, mais il faudra veiller à ce que décrets d'application et circulaires ne constituent pas un retour en arrière.

Quant au crédit d'impôt recherche, je suis d'accord : il doit inclure l'emploi des docteurs. Néanmoins la question de l'emploi scientifique au-delà de 2006 se pose. La stratégie de Lisbonne,

confirmée à Barcelone, implique un nombre accru de chercheurs dans les organismes publics et privés sinon nous n'arriverons jamais aux 3 % de PIB pour la recherche, ni à irriguer le milieu économique.

Quelle est votre vision de l'emploi scientifique d'ici à 2010 ? Quelle place auront de grands organismes de recherche ? Je rappelle que je suis favorable à leur maintien, notamment à celui du CNRS, mais pas à ce que leurs statuts et leur organisation restent figés à jamais. Ils doivent pouvoir évoluer avec leur temps, comme le CNRS est en train de le faire et comme le fait si bien l'INSERM depuis que Christian Bréchet en est le directeur : il sait parfaitement anticiper et même inciter des scientifiques partis aux États-Unis à revenir !

Les premiers retours concernant l'agence nationale de la recherche sont positifs, du moins pour les chercheurs que j'ai rencontrés mais, à l'avenir comment préserver son efficacité, éviter de tomber dans la bureaucratie et coordonner son action avec celle l'Agence pour l'innovation sans pour autant bâtir une usine à gaz ?

Enfin, les opérations immobilières pour les universités se sont caractérisées, depuis trente ans, par une politique de *stop and go*. Vous avez prévu des rénovations pour cette année, mais êtes-vous prêt à vous engager sur un plan pluriannuel de réhabilitation et de rénovation des locaux universitaires ?

**M. Jean-Michel Dubernard**, président de la commission des affaires culturelles. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Je formulerai d'abord une remarque sur la forme : si l'on peut considérer que la discussion en commission est préférable à la séance publique, je remarque que nous en sommes à une heure cinquante-six minutes de temps de parole pour la majorité, l'UDF comprise, et à quarante minutes pour l'opposition. Nous n'avons pas le temps de nous exprimer, ou alors de manière rapide, et de débattre réellement, même lorsque la majorité, ce qui n'est pas toujours le cas, dit des choses justes ! Certes, le fait d'être entre nous, évite de faire de la surenchère verbale, mais les documents budgétaires me laissent une fâcheuse impression d'illusion et d'embrouillamini.

Ce budget repose sur une loi qui n'est pas encore votée. À ce propos, je regrette qu'un texte aussi important qu'une loi sur la recherche et l'enseignement supérieur soit déposée en premier lieu au Sénat : elle aurait d'abord dû venir en discussion devant l'Assemblée nationale. C'est une situation surréaliste : dans les régions, les pôles de compétitivité sont déjà en place pour lesquels 1,5 milliard d'euros sont annoncés ; je ne sais d'ailleurs pas très bien où ils sont dans le document. Vous venez de parler des instituts Carnot : alors que l'on n'a pas encore discuté de la corrélation avec les structures qui existent, on leur attribue déjà 40 millions d'euros. Des crédits sont prévus en faveur de l'Agence pour l'innovation industrielle, mais rien n'a encore été discuté au Parlement. C'est mettre la charrue avant les bœufs !

En fait, il s'agit peut-être d'aller vite face à la grande misère des universitaires. On compte 6 800 euros par étudiant à l'université en France contre 9 000 euros en moyenne dans l'OCDE alors que l'on dépense, personne n'ose le dire, 13 000 euros pour un étudiant en préparation aux grandes écoles. Tant que nous n'aurons pas essayé de réduire cette cassure, due à l'exception française, on ne traitera pas correctement de ces questions.

Cependant où l'illusion devient fantastique – après le mouvement Sauvons la recherche, qui a fait descendre les chercheurs dans la rue – c'est que l'on nous annonce 1 milliard d'euros, dont je ne trouve pas trace dans le document budgétaire. Je n'y trouve que 41 millions d'euros, soit une augmentation de 4 % par rapport au budget précédent.

Comment vous croire, monsieur le ministre, quand la commission des finances est avertie le 27 octobre que l'aide à la cuve pour les ménages les plus modestes sera financée par des annulations de crédits de 200 millions pris sur le CNRS ?

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Mais non !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Cela figure dans un document du ministère des finances.

Sur les premiers gels de 3 milliards d'euros, 200 millions concernent la recherche. Si j'additionne, cela fait 400 millions. Votre milliard se réduit donc à 600 millions et il faut encore retirer une inflation de 2 % – elle est inférieure, mais le calcul est plus simple – qui représente encore, sur les 20 milliards d'euros de l'ensemble, 400 millions : il ne reste donc plus que 200 millions !

**M. Jean-Michel Dubernard, président de la commission des affaires culturelles.** Quel prestidigitateur !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Pas du tout ! C'est avec de tels artifices que le budget de la recherche est aujourd'hui au même niveau que celui de 1992. On est très loin des autres pays développés !

À ce propos, vous avez tort, monsieur Fourgous : l'emploi scientifique est plus faible en France qu'au Japon ou aux États-Unis – d'au moins 50 %. Même s'il faut faire un effort d'évaluation, l'emploi scientifique n'est pas le même, notamment dans le secteur privé. On perd des emplois scientifiques dans la pharmacie et le médicament et on doit le regretter. Aujourd'hui des pans entiers de notre recherche sont en train de disparaître, faute de soutien à l'innovation.

Vous annoncez que votre budget est divisé en trois tiers, dont deux tiers dépendent théoriquement de la recherche industrielle : un tiers d'aide aux crédits d'impôt et une partie des crédits pour l'agence de l'innovation industrielle, dont on ne sait d'ailleurs pas où ils se trouvent.

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Mais si !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Pour établir les nouveaux documents budgétaires, vous n'avez fait que reprendre l'ancien BCRD. Regardez les crédits de l'ADEME : ils sont toujours rattachés à la fois au ministère de la recherche bien sûr, à celui de l'industrie et à celui de l'écologie et du développement durable.

Comment voulez-vous que nous travaillions si cet effort de clarification et de regroupement des crédits n'est pas fait. Moi qui suis ici depuis dix-neuf ans, je n'y comprends rien et je ne suis sans doute pas plus bête qu'un autre ! (*Sourires.*)

Vous parlez de 360 millions d'aide à la recherche industrielle. Où sont-ils ? Entre la loi de finances initiale pour 2005 et la loi de finances initiale pour 2006, il y a 170 millions d'euros d'écart. Ou bien les trouverez-vous dans d'autres budgets ? Mais là vous ne les contrôlerez absolument pas.

Pierre Cohen, Alain Claeys et Frédéric Dutoit l'ont bien analysé : il est facile de mettre de l'argent dans des secteurs où leur utilisation effective ne sera pas contrôlée. C'est le cas des fonds du crédit d'impôt recherche. Vous avez déjà fait le coup : Mme Haigneré avait annoncé 150 millions d'euros pour les fondations, prélevés sur les recettes de privatisation. Où sont-ils ?

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Ils ont été versés.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Quand ? Où ?

Vous nous annoncez que les crédits atteindront 24 milliards, avec une augmentation d'un milliard par an d'ici à 2010. Étant à 20,7 milliards pour 2006, restent 3,3 milliards à trouver. En tenant compte de l'inflation pendant cette période et d'un produit intérieur brut évalué à 1 905 milliards pour 2010...

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** En euros constants.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Ce n'est pas vrai ! Cette année on ne les voit pas en euros constants.

Pour trouver ces 3,3 milliards avec une inflation de 1,5 milliard, il faudra encore 1,8 milliard. Et si les gels de crédits continuent comme cette année, on ne s'y retrouvera pas. Il conviendra donc, à un moment donné, d'affronter la réalité. Vous nous serinez que l'État consacre 1 % du produit intérieur brut à l'effort de recherche public, mais ce n'est pas vrai. Je n'ai trouvé que 0,7 %, en considé-

rant la totalité des ministères. Or 1 % de 1 761 milliards de PIB prévu pour 2006, cela représente 17,6 milliards d'euros pour la seule recherche. Or nous n'en sommes qu'à 20,7 milliards, enseignement supérieur compris. Le compte n'y est pas. C'est une mesure d'affichage, c'est de l'illusion.

Il est évident que vous ne serez crédible que si vous remédiez rapidement à la misère des universités et que vous traitez le problème des jeunes chercheurs qui à vingt-six ou vingt-sept ans sont payés en dessous du SMIC. Ce n'est pas acceptable dans un pays développé. Il faut passer à 1 500 euros par mois rapidement. L'effort qui a été fait pour la police ou pour d'autres secteurs, doit pouvoir être fait pour notre université.

Par ailleurs, il est évident – et personne n'en a parlé ici – que la recherche nationale est liée à la recherche européenne.

**M. Michel Bouvard.** Si j'en ai parlé !

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Très peu.

Quelle est la position française sur la demande de passer pour le septième budget civil de recherche et de développement technologique à 75 milliards d'euros ?

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Le chef de l'État vient d'en parler.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Sommes-nous sur 75 milliards d'euros ou sur les 50 milliards du compromis de Luxembourg, sur lequel nous étions en désaccord ?

Enfin, et c'est loin d'être anecdotique, le CNRS est aujourd'hui attaqué par l'ANR. Il subit des gels de crédits importants et la pagaille qui règne entre sa direction et sa présidence, avec des directeurs thématiques qui restent en place quand d'autres sont nommés et ne prennent pas leurs fonctions doit absolument être réglée. Une réponse doit être apportée aux parlementaires sur cette situation très grave.

**M. Jean-Michel Dubernard, président de la commission des affaires culturelles.** La parole est à M. Pierre-André Périsol.

**M. Pierre-André Périsol.** Bien que je n'aie pas atteint le même niveau de maîtrise des sciences mathématiques que notre collègue, je peux faire un constat simple : les crédits sont en hausse, donc c'est un bon budget. C'est la seule logique dont je sois capable à cette heure de la matinée ! (*Rires.*)

Cela dit, monsieur le ministre, je vais vous poser rapidement trois questions.

Ce budget intervient dans une période de réforme de la recherche. Je suis, je vous l'ai dit, très attaché au rôle du ministère de la recherche, qui doit, à mes yeux, exercer une fonction véritablement stratégique. Or la réforme projetée prévoit la création d'un haut conseil chargé de fixer certaines orientations scientifiques et celle d'une agence nationale de la recherche, qui aura pour vocation d'assurer la mise en œuvre de ces orientations. Je n'y suis pas opposé par principe, du moment qu'on en tire toutes les conséquences : vous devrez notamment redéfinir le rôle de votre ministère. Cette redéfinition ne pourra pas être une simple réorganisation administrative ; il faudra innover véritablement si on veut préserver la fonction stratégique qui doit être celle du ministère, alors même que certaines grandes orientations de recherche seront définies et mises en œuvre en dehors du ministère. C'est ma première question : comment pensez-vous maintenir dans l'avenir le rôle stratégique du ministère de la recherche ?

Ma deuxième question est plus strictement budgétaire. Comment comptez-vous affecter les trois milles postes supplémentaires que vous avez obtenus – ce dont je me félicite encore une fois – ? J'ai cru comprendre, et je parle là sous votre contrôle, que la quasi-totalité de ces postes relèverait de la fonction publique. J'aimerais donc connaître, au-delà de tout pré-supposé idéologique, les raisons qui vous ont poussé à préférer ce statut.

Ma troisième question concerne les universités. On s'étonne chaque année que les universités françaises disposent de moyens inférieurs à ceux des autres pays. Nous souhaitons tous ici que l'université française joue pleinement son rôle, tout en n'ignorant pas les contraintes financières et budgétaires.

Nous avons entendu la gauche vous supplier de réformer la gouvernance des universités : elle vous a notamment promis qu'elle mettrait en œuvre tous les moyens de pression à sa disposition pour obtenir leur autonomie. Eh bien nous le ferons aussi, et vous devez vous attendre à un consensus sur ce sujet. Chacun reconnaît en effet la nécessité de donner à nos universités les moyens de fonctionner dans un contexte international marqué par une concurrence extrême. Cela suppose qu'on leur donne non seulement des moyens financiers, mais aussi la faculté de les utiliser avec plus de souplesse et une plus grande autonomie.

J'aimerais en particulier savoir ce que vous pensez de la possibilité de doter les universités de la faculté de créer des fondations, ayant pour vocation de compléter leur financement public. Je précise que nous sommes tous très attachés au principe du financement public.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des finances*. Je veux bien vous donner une nouvelle fois la parole, monsieur le rapporteur spécial, mais soyez rapide.

**M. Michel Bouvard**, *rapporteur spécial*. Je veux intervenir sur l'organisation de nos travaux, qui perdront beaucoup de leur intérêt s'il n'y a pas un minimum de réactivité. Étant donné le grand nombre de rapporteurs, il faudrait penser à organiser l'an prochain une espèce de collège des rapporteurs spéciaux et des rapporteurs pour avis. Les interventions pourraient ainsi être réparties entre chacun des rapporteurs de façon coordonnée, l'un des rapporteurs ayant particulièrement la charge de s'exprimer sur la présentation budgétaire. Une telle organisation aurait l'avantage d'éviter les interventions redondantes, qui font perdre beaucoup de son intérêt à la procédure de la commission élargie. Je rappelle que le but d'une telle procédure est d'obtenir un dialogue beaucoup plus réactif avec le ministre. C'est une des propositions que m'inspire notre séance de ce matin.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des finances*. Il nous reste un an pour travailler sur cette question.

La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche**. L'exercice n'est pas simple, monsieur le président. Si j'ai écouté très attentivement tous les orateurs, je n'ai pas eu le temps de faire la synthèse de toutes leurs interrogations. Je vais donc répondre tout simplement dans l'ordre des interventions ; je m'efforcerai simplement d'éviter de me répéter, les mêmes sujets ayant été évidemment abordés par plusieurs d'entre vous, quoique sous des angles différents.

Vous avez, monsieur Bouvard, soulevé des questions de frontières et de rattachement. On peut évidemment discuter sur le point de savoir s'il faut une mission « enseignement supérieur » ou une mission « recherche ». Vous avez fait allusion au rapport que la Cour des comptes a consacré à la recherche universitaire : ce rapport d'une très grande qualité est extrêmement éclairant. On a là l'illustration de ce qu'un organisme de contrôle peut apporter non seulement au travail de l'exécutif, mais également au Parlement dans sa mission budgétaire.

Je profite de votre intervention pour souligner que le Quai Branly et le Muséum sont aussi des grands établissements de recherche, même si ce n'est pas leur vocation exclusive. L'établissement du quai Branly a vocation à être une institution dans le domaine de la recherche en sciences humaines et sociales, travaillant en liaison avec des structures telles que l'École des hautes études ou le CNRS.

Il me faut revenir sur le grand sujet de l'évaluation, puisque plusieurs d'entre vous l'ont abordé.

Notre objectif est simple : rendre l'évaluation universelle et unitaire. Aujourd'hui chaque grand organisme de recherche, tel le CNRS, a ses propres procédures d'évaluation, d'où des lacunes et une absence d'homogénéité qui interdit toute possibilité de comparaison. Certes, monsieur Birraux, l'évaluation n'est pas tout ; comme pour toute évaluation de l'efficacité d'une politique

publique, il faudra savoir conserver un certain recul par rapport à l'instrument. Tout le monde cependant peut souscrire à cet objectif d'unité et d'universalité de l'évaluation.

C'est dans ce but que sera mise en place une agence de l'évaluation. Elle aura pour mission d'évaluer directement les organismes de recherche, mais aussi les équipes de recherche, en s'appuyant dans ce cas sur les procédures d'évaluation existantes, quand elles existent : dans le cas contraire elle pourra disposer de ses propres comités de visite. Elle s'assurera en toute hypothèse que les organismes ont un système d'évaluation de leur personnel : elle n'évaluera pas directement les personnels de recherche, mais elle vérifiera l'existence et la qualité des procédures d'évaluation. Elle assurera cette mission dans le respect des statuts des personnels, qui sont, comme vous le savez, extrêmement divers.

Cette agence constituera un progrès indéniable, puisqu'à l'heure actuelle les équipes qui n'appartiennent pas à des unités mixtes ne font l'objet d'aucune évaluation, ce qui est à mon avis regrettable.

Elle reprendra évidemment à son compte les missions d'évaluation des enseignants aujourd'hui assurées par le Comité national d'évaluation et le Comité national d'évaluation de la recherche. Je vous confirme donc, monsieur le président Méhaignerie, que, dans un souci de simplification, la création de l'Agence de l'évaluation entraînera la disparition de ces deux organismes.

En ce qui concerne le nombre de postes, il est juste de dire que les statistiques sont insuffisantes, et ce n'est pas nouveau : l'État est incapable de connaître le nombre exact de ses propres fonctionnaires. De plus cela peut se justifier en l'espèce : en effet, si l'on souhaite une certaine autonomie des universités, il faut admettre qu'elles soient relativement libres dans leur recrutement. Nous comptons d'ailleurs, dans le cadre de l'extension des responsabilités des universités dans une perspective d'autonomie, leur transférer la gestion des crédits de recrutement de certains personnels. Cette extension de leurs compétences va, je pense, dans le sens des souhaits exprimés ce matin par certains parlementaires.

N'oublions pas que le principe de fongibilité asymétrique, posé par la loi organique relative aux lois de finances, nous interdit de connaître *a priori* le nombre exact de postes. En vertu de ce principe, en effet, un organisme peut très bien consacrer des crédits de personnels à son fonctionnement. Tel était le souhait du législateur, un législateur d'ailleurs unanime, comme vous vous en souvenez – et ce souhait était légitime – de donner plus d'autonomie aux gestionnaires des crédits. Nous n'aurons donc jamais une connaissance *a priori* absolument exacte de l'emploi scientifique.

**M. Michel Bouvard**, *rapporteur spécial*. L'aura-t-on du moins dans les rapports annuels de performance, y compris les opérateurs ?

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche**. Je peux vous répondre par l'affirmative.

Je confirme la disparité des taux d'encadrement suivant les universités. Les contrats quadriennaux, à travers lesquels l'État impulse les politiques universitaires, permettent de corriger les disparités anormales.

Je veux enfin vous faire remarquer à ce propos que certaines universités affichent des résultats supérieurs à la moyenne, en dépit de dotations budgétaires plus faibles que la moyenne. Cela est vrai quel que soit le critère retenu – taux d'emploi des diplômés ou taux de réussite aux diplômes – et alors qu'elles comptent parfois un plus grand nombre de boursiers parmi leurs étudiants. On observe également le contraire. Cela confirme des réflexions que j'ai entendues de la part de plusieurs d'entre vous : le niveau de dotation budgétaire n'est pas tout, la qualité de l'emploi des fonds publics est plus déterminante encore.

La gestion prévisionnelle des emplois de recherche est un autre grand sujet. Outre les 3 000 créations de postes inscrites dans ce budget, il ne faut pas oublier que les libérations d'emplois par suite de départs à la retraite seront sensiblement plus nombreuses dans les prochaines années : on peut les évaluer à 4 000 à 5 000 postes supplémentaires. Il est donc évident que nous avons besoin d'améliorer la gestion prévisionnelle des carrières universitaires.

Nous reviendrons sur la question de l'entretien et de la rénovation de l'immobilier universitaire. Je me contenterai pour l'instant de reconnaître que nous avons des progrès à accomplir pour optimiser les moyens publics en ce qui concerne l'utilisation des mètres carrés.

J'ai déjà dit un mot de l'autonomie. Nous comptons avancer dans ce domaine de façon très concrète : je pense par exemple à la globalisation des crédits de recherche, dont la répartition sera décidée désormais par les universités, et non à l'échelon central.

Cependant, comme vous le savez, l'autonomie est avant tout une réalité juridique. Nos universités étant des établissements publics, elles bénéficient d'une très grande faculté d'initiative en matière de définition des formations qu'elles délivrent. C'est ce qui explique d'ailleurs que le paysage universitaire a autant évolué, certaines universités ayant fait le choix délibéré de la professionnalisation, souvent en relation avec le bassin d'emplois où elles se trouvent.

L'autonomie universitaire est donc déjà une réalité. Toutefois les universités sont financées très majoritairement par l'État. On peut certes imaginer un autre mode de financement, et d'autres pays ont fait d'autres choix. Nous avons, nous, fait ce choix-là, et le Gouvernement n'a pas l'intention de le remettre en cause.

Cela n'interdit pas cependant, sur un plan très concret et pragmatique, de plus larges transferts de compétences aux universités. Dans cette perspective nous comptons introduire, par voie réglementaire – ce qui explique que vous n'en ayez pas trouvé trace dans le projet de loi – la possibilité de moduler les obligations d'enseignement des enseignants-chercheurs, les fameuses 192 heures. Cette modulation sera décidée par l'université, et non par l'échelon central. Voilà un exemple concret d'accroissement des compétences des présidents d'université.

D'une façon générale, nous souhaitons renforcer l'autorité de ces derniers. Vous avez évoqué la question de l'administration de nos universités. La nécessité de rehausser leur capacité administrative est à nos yeux une évidence, car c'est aujourd'hui un de leurs points faibles. Nous allons dans ce but décider des mesures indemnitaires, voire ouvrir à de hauts fonctionnaires la faculté d'occuper des postes de direction générale des services universitaires. Cela permettra de décharger les présidents d'université des missions purement administratives. Cela est d'autant plus souhaitable que les présidents, étant des universitaires, ne disposent pas nécessairement de toutes les compétences administratives nécessaires. Or nos universités ont besoin d'une administration forte.

Plusieurs orateurs ont évoqué l'accueil des étudiants étrangers. À ce sujet je tiens à être clair : nous avons traditionnellement une politique d'accueil d'étudiants étrangers originaires d'Afrique – qu'il s'agisse du Maghreb ou de l'Afrique subsaharienne – et il n'est pas question de revenir sur ces liens culturels historiques forts. Nous devons assumer cet héritage. La France reçoit des flux réguliers d'étudiants et cette politique sera poursuivie.

Nous observons depuis quelques années – et encourageons – l'augmentation très sensible du nombre d'étudiants originaires d'autres régions du monde, notamment d'Extrême-Orient. Cette diversification est une bonne chose et un objectif à poursuivre.

Nous observons également que, comme cela a été justement relevé, ces nouveaux étudiants viennent plus souvent accomplir en France le troisième cycle universitaire que le premier. Ce rééquilibrage entre ceux qui font en France toutes leurs études et ceux qui viennent se perfectionner est également une évolution positive, même s'il n'est pas question de remettre en cause nos liens traditionnels.

Nous encouragerons ces évolutions au moyen des contrats quadriennaux, instruments de pilotage de l'université. Sans mettre en question l'autonomie de l'université, nous affecterons à certains objectifs relevant de l'État, des moyens spécifiques dans le cadre des contrats quadriennaux. Il est prévu que ces contrats soient établis en trois vagues et les discussions sont déjà engagées avec un tiers des universités françaises.

Comme l'a évoqué Claude Goasguen, le comportement de certaines universités, qui font du nombre sans se soucier de donner aux étudiants étrangers de bonnes conditions de réussite, n'est pas convenable. Cela est regrettable tant pour les étudiants qu'en termes d'utilisation des moyens publics, car il s'agit d'un gaspillage de ces ressources, rares par définition. Les cursus des étudiants, notamment des étudiants étrangers, doivent être des cursus de réussite. Il faut bien sûr, à cette fin, vérifier au départ que les étudiants ont la capacité de suivre le cycle dans lequel ils sont inscrits et, le cas échéant, leur apporter un soutien permettant un rattrapage.

Dans le domaine du logement étudiant, nous avons, comme dans celui de l'immobilier universitaire, du retard. La vérité oblige toutefois à dire, mesdames et messieurs les députés, que nous portons là une responsabilité collective. En effet, la mise à niveau d'un parc immobilier – qu'il s'agisse du logement des étudiants ou des locaux des universités – ne se fait pas en quelques années : ce sont des efforts qui doivent être menés sur des décennies. Or nous avons là, comme dans d'autres domaines, des décennies de retard.

Nous nous efforçons d'y remédier et le rapport Anciaux a permis, à cet égard, de tracer une perspective. Ainsi, nous atteindrons en 2006 le rythme de 5 000 constructions neuves et de 7 000 rénovations par an. Nous faisons le travail nécessaire, même si nous rencontrons parfois des difficultés foncières, telles que celles qu'a évoquées Michel Bouvard. Rien n'est possible sans le concours des collectivités locales. La question, il est vrai, est plus difficile dans les très grandes villes, et notamment à Paris : nous disposons certes des crédits nécessaires à la construction de résidences universitaires, mais il faut davantage de terrains libérés pour les construire.

Le dossier des universités de Jussieu et de Censier est très complexe. Pour ce qui concerne Censier, la réflexion n'est pas achevée et il nous faut optimiser l'utilisation des surfaces. Les crédits sont là, avec 75 millions d'autorisations d'engagement pour l'ensemble des opérations de désamiantage – qui sont très lourdes – mais nous devons optimiser les moyens. Un travail sur cette question a été confié au recteur et nous devrions en recevoir les résultats dans quelques semaines.

**M. Jean-Michel Dubernard**, *président de la commission des affaires culturelles*. La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Michel Bouvard**, *rapporteur spécial*. Monsieur le ministre, au terme de vos réponses aux questions qui me concernent, je souhaite vous interroger à nouveau sur l'absence, au sein de cette mission et de ce programme, de la direction des enseignements supérieurs. Cette incohérence peut-elle être traitée et réglée d'ici à la fin de la discussion la loi de finances ?

**M. Jean-Michel Dubernard**, *président de la commission des affaires culturelles*. La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche**. Les crédits en jeu ne sont pas très importants.

Madame Rimane, votre expérience de l'enseignement vous a fait toucher du doigt des problèmes très réels liés à la professionnalisation des enseignements supérieurs, avec les licences et les masters. Il s'agit de vrais succès de l'université : celle-ci, souvent critiquée, s'est transformée sans que cela soit très visible de l'extérieur et a su développer des formations professionnelles. Les taux d'emploi correspondant aux diplômes font apparaître le succès de ces formations professionnalisées.

Il n'est pas question de remettre en cause les formations courtes de grande qualité et professionnalisantes que sont notamment les BTS et les DUT. Aujourd'hui, près de 70 % des étudiants inscrits dans ces formations souhaitent poursuivre leurs études. Peut-être cela exprime-t-il de leur part quelque inquiétude quant à leur avenir professionnel, mais il est de fait qu'on peut trouver un emploi avec une formation bac + 2 de type DUT ou BTS, souvent bien plus facilement qu'avec d'autres formations. Notre réforme de ces formations de qualité, se borne à une semestrialisation des enseignements dans les IUT afin de permettre un raccordement avec le système LMD.

À propos des remboursements incomplets des droits d'inscription des étudiants boursiers à l'université d'Antilles-Guyane, je ne puis vous fournir d'explication. La règle prévoit, en effet, un remboursement intégral de ces droits. Une vérification est donc en cours.

Quant au CPER de cette même université, je pense être en mesure de vous rassurer : les 11 millions d'euros d'engagements prévus seront tenus.

Les stages, évoqués par le président Méhaignerie, donnent toujours lieu à une convention de stage entre l'établissement d'enseignement supérieur et l'entreprise d'accueil. Le système peut certainement être perfectionné, notamment au moyen d'une charte générale, d'un travail avec des professionnels ou d'un effort en faveur des plus petites entreprises, mais le sujet est trop complexe pour être réglé par quelques dispositions. Les stages sont absolument indispensables. Les situations anormales relèvent des sanctions applicables conformément au droit du travail. Il est possible que certaines conventions de stage abusives représentent de l'emploi déguisé, mais il ne faut pas noircir le tableau au point de présenter les stages comme de dangereuses déviations consistant à remplacer des salariés par des étudiants. Ces stages sont désormais indispensables dans toutes les formations, et pas seulement dans les formations supérieures.

Je souscris, monsieur Fourgous, à votre analyse selon laquelle l'intelligence est l'un des facteurs de production d'une économie contemporaine. C'est le sens du pari que nous faisons en faisant porter l'effort sur la recherche pour la compétitivité de notre pays.

En matière de brevets, la situation n'est pas si négative qu'on l'entend dire et, bien que les organismes publics et certaines entreprises n'aient pas toujours une culture du dépôt de brevet, le nombre de dépôts est en progression. Si notre pays se situe encore, à cet égard, derrière l'Allemagne, l'écart se resserre avec la Grande-Bretagne, avec des chiffres de l'ordre de 25 000 brevets déposés en France contre 29 000 en Grande-Bretagne.

Avec la fermeture de 10 % de ses laboratoires chaque année, qui s'inscrit dans un mouvement de naissance et de mort des laboratoires, le système public s'adapte et son paysage est loin d'être figé même si l'on peut souhaiter, comme je le redirai à propos de l'ANR et des modes de financement, qu'il s'adapte plus vite.

J'ai déjà évoqué l'évaluation et l'organisation de l'agence d'évaluation. Nous souhaitons tous voir progresser la culture de l'évaluation et tel est bien l'objet de la loi organique, mais nous n'en sommes qu'au début de ce processus et il nous faudra progresser sur tous les plans, notamment dans nos administrations.

Le pilotage global de la recherche appelle une explication sémantique : s'il est exclu que quiconque prétende piloter la science – car la science est faite par les femmes et les hommes de science –, il doit y avoir une politique de la recherche, notamment publique. Il s'agit d'une responsabilité de l'État, qui doit faire des choix. Très souvent implicites – ils s'expriment par l'affectation de plus ou moins de crédits à l'INRA, à l'INSERM ou à quelque autre organisme –, ces choix doivent être explicités.

La nouvelle organisation de la recherche qui est en train de se mettre en place doit permettre d'indiquer aux citoyens les efforts à accomplir, à un moment donné, dans telle grande direction de recherche en raison des conséquences majeures prévisibles pour la santé humaine ou le dynamisme de l'économie. Il faut – et j'y reviendrai à propos d'une remarque de M. Périssol – une politique assumée de la recherche publique : c'est ce à quoi nous nous employons.

M. le rapporteur Michel Lejeune a posé de nombreuses questions.

Les programmes blancs sont très importants. L'ANR représente 590 millions de crédits de paiement et 800 millions d'autorisations d'engagement, car les projets couvrent généralement deux voire, le plus souvent, trois ans, ce qui justifie ce décalage en période de montée en charge.

En matière fiscale, le crédit d'impôt recherche a connu une montée en puissance après la réforme de 2004, passant de 500 millions d'euros en 2004 à 730 millions probablement en 2005. Nous prévoyons à ce titre pour 2006 un montant de 860 millions d'euros en raison des dispositions de la loi de finances et la barre du milliard d'euros sera sans doute franchie à terme avec le dispositif existant.

Le CIR, à propos duquel certains d'entre vous m'ont interpellé, est très strictement défini et correspond à des dépenses de recherche et développement. Le financement des salaires de jeunes chercheurs et les dispositions visant à doubler le salaire des jeunes chercheurs dans l'assiette du crédit d'impôt recherche sont des mesures destinées à favoriser à la fois la recherche en entreprise et l'emploi des jeunes chercheurs. Ces dispositifs sont efficaces et leur montée en puissance manifeste que les réformes adoptées par le Parlement ont un effet direct.

On ne peut pas reprocher à la fois à l'effort de recherche des entreprises françaises d'être trop faible et au CIR d'être un mauvais outil ! Celui-ci est, au contraire, le meilleur outil d'incitation à la recherche disponible aujourd'hui, et il en existe d'ailleurs des formes assez voisines dans la plupart des grands pays de recherche.

Dans le domaine très vaste de la recherche spatiale se pose en particulier la question des lanceurs, avec le perfectionnement d'Ariane V et le développement de la génération suivante. Cette question pose, comme l'a souligné M. Cohen, celle du maintien des compétences en France et, de manière générale, en Europe. L'Europe a besoin d'une autonomie en matière de lanceurs. Avec Ariane V, Soyouz dans le cadre d'un accord international gagnant-gagnant et Vega pour les plus petits satellites, nous disposerons d'une gamme cohérente en la matière.

Le programme GMES, monsieur Chassaigne, grand programme européen d'utilisation des données satellitaires pour les questions environnementales et climatiques, est une priorité absolue. Loin d'abandonner la recherche en matière d'environnement, nous lui donnons donc, dans le cadre d'un plan européen s'appuyant largement sur les compétences françaises, une dimension nouvelle. Il s'agira d'une des grandes missions du septième PCRD et la France milite pour que l'environnement soit retenu parmi les thèmes prioritaires de ce programme-cadre.

Malgré les difficultés éprouvées par le programme ISS à la suite de l'échec de la navette américaine, nous disposons pour le CNES, avec l'adoption toute récente du contrat quadriennal, d'un plan de travail très précis. Le CNES est un outil très efficace, de loin le plus performant et le plus ambitieux de ceux dont disposent les agences spatiales des pays européens.

Le nom de Carnot, à propos duquel plusieurs d'entre vous, notamment le président Dubernard, m'ont interpellé, ne se réfère pas à Lazare Carnot, l'artisan de la levée en masse de l'an II, mais à Sadi, l'un de ses fils, père de la thermodynamique et oncle d'un autre Sadi Carnot, Président de la République. Il s'agit d'un label qui sera attribué à des organismes jouant un rôle particulièrement utile pour la diffusion de l'innovation. Nous n'avons rien inventé : nous souhaitons reproduire en France le modèle allemand des instituts Fraunhofer, dont le succès est universellement reconnu.

**M. Jean-Michel Dubernard, président de la commission des affaires culturelles.** Nous savons bien, monsieur le ministre, ce que sont Fraunhofer et Carnot. Ma remarque concernait le grand public : qui sait, sur un marché de Vannes ou de Lyon, de quoi il s'agit ?

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Le critère d'évaluation de la politique de la recherche, est-il sa perception totale par le grand public ?

**M. Jean-Michel Dubernard, président de la commission des affaires culturelles.** C'est un des critères essentiels, monsieur le ministre.

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** En l'occurrence, je me permets d'être en désaccord total avec vous.

Ce label permettra aux entreprises de se repérer dans un paysage aujourd'hui complexe et de montrer que certains établissements sont spécialisés dans les transferts de la recherche – y compris la plus fondamentale – vers les applications. Je n'ai pas rencontré beaucoup d'hommes de recherche ni d'hommes d'entreprise qui nous aient dit que c'était une erreur. Nous pensons que cette fonction, qui est essentielle, doit être encouragée. C'est la raison pour laquelle nous avons prévu, dans le financement de l'ANR, 40 millions pour le label Carnot. Je maintiens que c'est une politique utile.

**M. Jean-Michel Dubernard, président de la commission des affaires culturelles.** Trouvez un sens à chacune des lettres pour que ça devienne un sigle !

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Je fais confiance à l'imagination ! (*Sourires.*)

Monsieur Ménage, le statut social du jeune chercheur est évidemment pour nous une réelle préoccupation. La perspective, c'est la création de très nombreux emplois dans le secteur de la recherche, ce qui est tout de même un fait assez nouveau. J'ai entendu des critiques d'ordre budgétaire. On ne va pas ici, faute d'avoir un tableau noir et une craie, reprendre toutes les additions, mais je pense que si on les refaisait à partir des documents budgétaires, à tête reposée, vous verriez que mes propos seraient tout à fait corroborés par les chiffres.

Pour les emplois, au moins la situation est simple et personne ne conteste la réalité des 3 000 nouveaux postes inscrits au budget de 2006. Je rappelle que la grande ambition de la majorité précédente en matière de création d'emplois – c'était le plan de M. Schwartzberg – consistait, sur une période de cinq ans, à créer 800 emplois. En l'occurrence nous en créons 3 000 en une année. Cela fait une belle différence ! On n'a pas besoin de compiler des tonnes de documents budgétaires pour s'en apercevoir. Il y a donc une perspective d'emplois dans tous les organismes de recherche, pour les jeunes chercheurs.

De même, nous aurons une progression des allocations de recherche. Je ne veux pas être polémique, mais elles avaient pris beaucoup de retard. Nous les avons augmentées, depuis 2002, de 15 % et nous avons programmé deux hausses annuelles de 8 %. Je ne dis pas que cela est suffisant, mais je constate que c'est nouveau. J'ajoute que je suis d'accord sur le fait qu'il faudra se préoccuper de la mise en place d'un mécanisme d'indexation pour qu'il n'y ait pas de décrochage.

S'agissant des bibliothèques électroniques, nous y affectons 106 millions d'euros, soit 2 millions de plus que l'an passé. Ce secteur n'est donc pas oublié.

Quant aux campus de recherche, ils demandent quelques mots d'explication parce qu'il est vrai que la remarque du président Dubernard sur la difficulté de comprendre ces nouveaux noms, ces nouveaux sigles, ces nouveaux concepts, est justifiée. Certes on pourrait critiquer cette politique d'innovation si les objets créés, si les mécanismes mis en place, étaient inutiles, inefficaces ou inopérants, mais ce n'est pas le cas. Je vais y revenir.

Les PRES constituent un outil, prévu par la future loi, pour la coopération entre établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche. Ce sera un outil à géométrie variable : il y aura des PRES de grande taille, d'autres beaucoup plus modestes ; des PRES très orientés vers l'enseignement supérieur, d'autres exclusivement orientés vers la recherche. Ce sera un outil de coopération, qui est mis à disposition. J'insiste sur le fait que les statuts et la gouvernance des PRES seront du ressort de leurs initiateurs. Il n'est donc pas question de laisser dire que tel ou tel laboratoire va échapper à une université parce que l'on aura constitué un PRES. Cet organisme aura un statut de fondation publique ou d'établissement public de coopération scientifique, et sa gouvernance sera entre les mains de ceux qui l'auront créé.

**M. Alain Claeys.** Y aura-t-il des universités ?

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Oui, c'est dans le texte.

Ce sont donc les universités et les organismes de recherche qui décideront ce qu'il adviendra des PRES.

Les campus de recherche sont un autre concept, mais qui se rattache très directement au précédent. Il est en effet de grands thèmes de recherche dans lesquels, pour apparaître au niveau international, il faut mobiliser les forces qui existent en France. C'est une évidence : nous ne pouvons pas en même temps dire que nous sommes mal placés à Shanghai et laisser des moyens de recherche atomisés, dispersés ou cloisonnés. Nous avons donc besoin de rassembler des forces. Cela est vrai en neurosciences, en nanotechnologies et dans un certain nombre d'autres grands domaines qui sont aujourd'hui majeurs, déterminants et cruciaux pour la recherche en France et pour l'économie française.

Le campus correspondra à l'utilisation de ces outils de coopération, rien d'autre. À ce titre, il y aura communauté entre PRES et campus du fait de l'utilisation d'outils de coopération – qui auront évidemment une vocation beaucoup plus large pour les campus – sur un thème de recherche bien identifié et avec des moyens spécifiques. Il y aura des moyens pour les PRES et des moyens pour les campus car il est nécessaire, sur des grands thèmes de recherche, de faire plus qu'aujourd'hui. Les campus seront non pas une espèce d'objet mythique ou un instrument de combat contre qui que ce soit, mais des moyens en plus au service de grands thèmes de recherche.

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** M. Claeys a une question à vous poser, monsieur le ministre.

**M. Alain Claeys.** Juste une précision, monsieur le ministre : si une université, qui a un pôle d'excellence sur les sciences pour l'ingénieur, décide de créer un campus sur ce thème, quelle sera la relation entre ce campus et l'université ? L'université sera-t-elle dessaisie de ce domaine de recherche ?

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Mais non.

**M. Alain Claeys.** C'est ce que se demandent les universitaires, monsieur le ministre.

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Il faut distinguer selon que la structure sera un établissement public de coopération scientifique ou une fondation d'utilité publique de coopération scientifique. Encore une fois, l'établissement public aura un conseil d'administration dirigé par les initiateurs, tandis que la fondation aura un statut rédigé, donc une gouvernance décidée par les initiateurs. Ce seront les initiateurs qui décideront de mettre des moyens dans un PRES ; ce n'est pas l'État qui leur dira que tel laboratoire devrait y être intégré.

**M. Alain Claeys.** Je ne vous parle des PRES, monsieur le ministre.

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Mais c'est pareil pour les campus. Ceux-ci sont des PRES qui auront bénéficié d'un label de l'État parce qu'ils correspondront à des thèmes majeurs de recherche sur lesquels l'État aura décidé de mettre l'accent parce que ces thèmes ont une importance nationale et internationale.

**M. Alain Claeys.** Si c'est comme un PRES, je vous rappelle qu'il y a un principe pour les campus : chaque université devra être membre d'un campus.

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Oui, bien sûr, monsieur Claeys. Organiquement, PRES et campus fonctionneront de la même manière, mais l'objectif est différent : un campus est un PRES bien particulier qui bénéficie d'un label de l'État et d'une ligne de financement particulière. Il y aura tout au plus une dizaine de campus.

Je vais illustrer mon propos par un exemple.

Nous avons la chance d'avoir obtenu ITER en France, à Cadarache. ITER va être un centre majeur de recherche sur la fusion nucléaire. Nous l'avons obtenu parce que le CEA et d'autres forces de recherche en France sont très performantes, ce qui signifie que nous allons être, en matière de fusion, le lieu de l'excellence au plan mondial. Un certain nombre d'universités se

disent qu'elles ont intérêt à se rassembler avec des organismes de recherche spécialisés autour du thème de la fusion nucléaire pour donner de la visibilité et de la cohérence aux efforts en la matière. Il est probable que ce rassemblement de forces de recherche sera candidat à la labellisation campus.

Je ne veux pas anticiper sur des décisions qui ne sont pas prises, mais ce sera évidemment un dossier qui fera l'objet d'un examen attentif de la part de l'État, tant il est vrai que c'est un secteur majeur pour nous, dans lequel nous avons une visibilité internationale et un niveau remarquable au niveau mondial.

Voilà l'exemple d'un campus qui aura comme origine une initiative d'acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, puis qui fera l'objet d'une demande de labellisation par l'État, et, si celle-ci est obtenue, qui recevra des moyens complémentaires pour stimuler ce domaine qui a un vrai sens à l'échelle du pays.

Le PRES sera une structure de coopération à vocation extrêmement large ; le campus sera une coopération d'une taille suffisante et sur un thème considéré par l'État comme une priorité nationale.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut**. Premièrement, comment vont s'articuler les relations entre les campus et les pôles de compétitivité dont la création a déjà été décidée ? Deuxièmement, est-il vrai que 300 millions d'euros sont déjà prévus pour les campus bien qu'ils n'apparaissent dans aucun document budgétaire ?

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche**. Les pôles de compétitivité sont un tout autre sujet même s'il y a un recoupement évident. Ils correspondront à une mobilisation, à l'échelle d'une région, des forces de recherche et de l'enseignement supérieur, des forces économiques, avec le concours des collectivités publiques. Les PRES – et les campus, puisqu'ils ne seront qu'une forme plus importante de PRES avec une thématique élargie –, seront une organisation du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

On voit bien qu'il existera une différence dans la constitution, mais il pourra très bien y avoir recoupement. Il est même assez probable que, sur certains pôles de compétitivité, des PRES se constitueront entre les organismes de recherche intéressés, mais ce ne sera pas obligatoire. Le recoupement ne sera jamais total. Il y aura deux formes de coopération : l'une au sein du monde de la recherche, l'autre entre le monde de la recherche et le monde de l'entreprise. Ce seront deux réalités différentes qui ne seront évidemment pas totalement étrangères l'une à l'autre.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des finances*. Et l'École d'économie de Paris, ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que c'est un colbertisme bien français ?

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche**. L'École d'économie de Paris est un projet qui est né à l'initiative de plusieurs centres de recherche économique – l'École des hautes études en sciences sociales, quelques universités parisiennes et des grandes écoles – qui ont souhaité se regrouper. Pour illustrer cette nouvelle politique des campus, le Premier ministre a annoncé que l'École d'économie de Paris serait un campus, c'est-à-dire un rassemblement de forces de recherche d'une qualité incontestable. Il se trouve que ces écoles et ces universités sont en Ile-de-France, mais il n'est pas exclu que l'École d'économie s'ouvre à des forces de recherche d'autres régions.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des finances*. Il n'y a pas que Paris, monsieur le ministre.

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche**. Il se trouve que ce projet est né à Paris, mais il y aura aussi des projets dans les régions.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des finances*. Y êtes-vous favorable ?

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche**. C'est évidemment une politique nationale, monsieur le président Méhaignerie, et j'y suis favorable.

J'en viens aux CTI.

Il est vrai qu'ils subiront une petite baisse des dotations budgétaires, lesquelles passeront de 52,7 millions d'euros à 46,3 millions d'euros. En revanche il y aura d'autres modes de financement, notamment parce que certains CTI ont choisi de bénéficier de taxes affectées. Au total, il n'y aura donc pas du tout de remise en cause du rôle des CTI, bien au contraire. Ceux-ci sont extrêmement utiles à plusieurs branches de notre économie.

Monsieur Binetruy, vous avez demandé s'il ne fallait pas attribuer plus de moyens à l'École des mines, à l'École des télécoms, et quarante-cinq autres écoles seraient concernées. Ces établissements sont normalement dotés par rapport à leur taille, et le projet de loi comporte des mesures qui les intéressent directement, telle la légalisation de l'allocation de recherche. Ils font donc l'objet de beaucoup d'attention.

Vous m'avez également interrogé sur la coexistence de trois instances : OSÉO ANVAR pour les PME, l'ANR pour la recherche, l'Agence de l'innovation industrielle pour les grands projets industriels. Elles disposent d'administrateurs communs et leurs interventions sont coordonnées par le ministère mais je tiens à préciser que l'AII n'a pas du tout pour vocation exclusive de financer les projets conduits par des grandes entreprises. Des PME seront associées à tous les projets retenus par l'AII. D'ailleurs, il n'existe pas aujourd'hui de grands projets industriels qui soient l'apanage exclusif d'une grande entreprise.

Jessica est un mécanisme d'aide à l'innovation, qui est très modeste et qui, pour l'instant, paraît plutôt efficace.

La question des zonages est un vaste sujet. Des avantages fiscaux et sociaux sont prévus pour les pôles de compétitivité. Les cartes vont paraître par voie de décret très prochainement. Il y a eu relativement peu de contestation des découpages qui ont été faits après concertation locale mais, en toute hypothèse, ce qu'un décret peut faire, un autre peut le modifier.

J'ai pris bonne note de votre question sur la création de nouvelles collections.

En ce qui concerne l'imputation de l'AII, elle est logique : l'action no 2 relève en effet de crédits de fonctionnement.

Tous les sujets abordés par André Chassaing sont des priorités pour le présent et l'avenir : il existe des programmes de l'ANR sur l'environnement – l'ADEME en est l'établissement support –, un pôle de compétitivité sur les biocarburants et les biomatériaux.

Selon Pierre Cohen l'Agence nationale de la recherche n'a pas d'environnement scientifique. Pourtant, que ce soit pour le choix des thèmes, les appels à projets ou le jugement de ces derniers, il n'est pas de décision de l'ANR qui ne soit prise par des commissions scientifiques. C'est un principe absolu de son fonctionnement. On ne saurait non plus prétendre que le futur haut conseil de la science et de la technologie sera à la disposition du Gouvernement. En effet il sera composé d'hommes et de femmes de science du plus haut niveau. Croyez-vous que ces derniers se mettraient à la disposition du Gouvernement ? Ils sont à la disposition de la science et de la recherche. Leur indépendance ne peut être sujette à caution.

**M. Michel Bouvard**, *rapporteur spécial*. À part pour Von Braun !

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche**. On évoque une mort programmée du CNRS, mais ses moyens sont en forte augmentation. Je rappelle que ses dotations progresseront de 2,9 %. Et je ne parle pas des projets : 1 400 équipes du CNRS ont été retenues à l'ANR.

La Cité des sciences n'est pas seule à diffuser la culture scientifique : le Palais de la découverte, le Muséum remplissent aussi cette mission. Par ailleurs, une politique de décentralisation des expositions, indispensable à la diffusion de la culture scientifique et technique, est aujourd'hui mise en œuvre, qui permet de présenter dans d'autres villes ce qui l'est habituellement à Paris.

Le lien entre l'enseignement supérieur et la recherche, monsieur Cohen, fait partie de notre credo. L'écart entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement ne s'élève pas du tout à 800 millions d'euros. Cet écart existe ; il est mécanique. Mais, à la fin de l'année 2006, 90 % des autorisations d'engagement seront suivies par des crédits de paiement.

Je ne nie pas les problèmes de l'immobilier universitaire : pour accélérer les programmes en cours, nous avons ajouté – j'insiste sur ce terme – en fin d'année une enveloppe de 110 millions d'euros.

Les chiffres de l'OCDE méritent sans doute quelques commentaires.

Pour l'année universitaire rapportée au nombre d'étudiants, notre budget est en effet en dessous de la moyenne de l'OCDE. Il faut néanmoins savoir que ces chiffres sont très fortement tirés vers le haut – ce qui est heureux en soi – par les États-Unis, dont le budget est 2,5 fois supérieur à la moyenne. En termes de médiane, et non de moyenne – je parle sous le contrôle des honorables scientifiques présents dans cette salle –, la situation est beaucoup moins pénalisante pour notre pays. Si l'on considère la dépense engagée par étudiant pour la totalité du cursus de formation le conduisant au diplôme, la France est au-dessus de la moyenne de l'OCDE : en moyenne, les cursus de nos étudiants sont plus longs. Cela doit certes nous faire réfléchir aux échecs en premier cycle, mais notre dépense par étudiant se situe approximativement dans la moyenne de l'OCDE. Elle progresse dès cette année et continuera à progresser.

Quant aux disparités, on peut toujours comparer les grandes écoles et les universités. Cependant savez-vous que les nombreuses écoles d'ingénieurs sises dans les universités ont une dotation par étudiant exactement égale à celle des grandes écoles relevant du ministère de l'éducation nationale ? Certes, tout dépend des disciplines : les disciplines technologiques sont plus coûteuses que les littéraires. Il en a toujours été ainsi. Il est vrai aussi que, du point de vue budgétaire, les grandes écoles sont en quelque sorte favorisées par la nature des études qui y sont suivies. Avant de porter des jugements catégoriques, il me semble donc nécessaire d'affiner les analyses.

Le groupe socialiste est favorable à la réforme de la loi de 1984. C'est une nouveauté ! Pour notre part, nous estimons que cette réforme n'est pas d'actualité, ce qui ne nous dispense ni de travailler à améliorer l'administration des universités ni d'adopter des mesures en la matière.

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** Il conviendrait d'accélérer car des commissions se réunissent à 14 heures 30.

**M. Patrick Ollier.** Il faut que nous votions, monsieur le ministre !

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Souhaitez-vous que je m'interrompe, monsieur le président ?

**M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances.** Que vous synthétisiez, comme vous savez si bien le faire !

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Mme Comparini a évoqué l'enseignement supérieur privé, dont les crédits passent de 44,75 millions d'euros à 46,70 millions. Cette augmentation est il est vrai très faible ; l'utilité de l'enseignement supérieur privé est pourtant incontestable.

Quant à la déduction des intérêts, elle figure dans le PLF pour 2006. La MIRE – contrairement aux chiffres qui ont été indiqués – progresse de 2,2 % à structure constante, compte tenu des dotations des agences – ANR et AII –, dont les montants proviennent du compte d'affectation spéciale : ce sont donc des crédits extrabudgétaires.

La recherche fondamentale est évidemment nécessaire : il n'y a aucun débat sur ce point.

Chacun, monsieur Dutoit, a sa propre conception des déductions fiscales. Elles sont en forte augmentation cette année : nous estimons en effet qu'elles sont des encouragements, notamment pour les jeunes entreprises qui innovent.

Les emplois de recherche ne sont nullement précarisés. Nous nous efforçons au contraire de réduire les situations les plus précaires, notamment celle des chercheurs payés par libéralités. Le montant total de ces dernières s'élève à 3,4 millions d'euros, mais nous sommes en excédent de crédits, à hauteur de 1,1 million d'euros. Il est donc possible de mieux faire et de réduire les libéralités. Cela suppose un effort de l'ensemble du monde de la recherche, l'idée étant que l'État assume les cotisations sociales.

Nous sommes évidemment contre les droits d'inscription illégaux : il n'est pas question de changer de politique en la matière.

Le sommet de Lisbonne, monsieur Lasbordes, n'a pas fixé de prévision, mais un objectif. Une mobilisation est donc nécessaire. Nous y croyons, mais chacun doit y participer ; je pense en particulier au secteur privé.

L'impact du CIR a été évoqué. Il faut évaluer toutes ces mesures fiscales.

Pour répondre à Claude Birraux, j'indique que j'ai parlé du haut conseil et je rends hommage à la qualité des travaux de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

**M. Jean-Michel Dubernard, président de la commission des affaires culturelles.** N'oublions pas non plus l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé, qui œuvre beaucoup dans le domaine de la recherche clinique.

**M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.** Quant à l'immobilier universitaire, j'approuve l'idée d'un plan pluriannuel. Nous avons à rattraper un retard déjà ancien.

En ce qui concerne le coût des étudiants, j'ai largement répondu à M. Jean-Yves Le Déaut. Il n'y a pas d'annulation de crédit pour la recherche, hormis les annulations dues à la sortie du champ d'application de la TVA des organismes de recherche publique.

Pour ce qui concerne le rapport entre l'emploi scientifique et la population, nous sommes derrière les États-Unis et loin derrière le Japon, mais nous devançons l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Le nombre de nos chercheurs, rapporté à la population, est aussi 2,5 fois supérieur à celui de l'Italie. Quant aux fondations pour la recherche, les 150 millions d'euros prévus ont été intégralement attribués.

Je pense aussi avoir répondu aux questions de Pierre-André Périssol.

Pardon d'avoir été long, mais les interventions étaient si riches que je voulais essayer d'y répondre, fût-ce partiellement.

**M. Jean-Michel Dubernard, président de la commission des affaires culturelles.** Le système est en rodage. MM. Ollier, Méhaignerie et moi-même souhaitons qu'à partir de l'année prochaine, nous soyons en mesure de favoriser l'échange des idées, et d'éviter les redites. Il était aujourd'hui difficile de faire autrement, avec sept rapporteurs, cinq porte-parole de groupes, dont deux pour le groupe socialiste.

(La réunion de la commission élargie s'achève à treize heures vingt-cinq.)